Document de
La Banque mondiale

À USAGE EXCLUSIVEMENT OFFICIEL

Rapport N^{o} : PAD2454

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ÉVALUATION DU PROJET

CRÉDITS IDA À LA

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN D'UN MONTANT DE €24.1 MILLION (30 MILLION $EU ÉQUIVALENT),

RÉPUBLIC OF COTE D'IVOIRE D'UN MONTANT DE €24.1 MILLION (30 MILLION $EU ÉQUIVALENTS),

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL D'UN MONTANT DE €24.1 MILLION (30 MILLION $EU ÉQUIVALENTS), ET

RÉPUBLIQUE DU TOGO D'UN MONTANT DE €24.1 MILLION (30 MILLION $EU ÉQUIVALENTS),

ET DES DONS IDA A LA

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN D'UN MONTANT DE 10.3 MILLION SDR (15 MILLION $EU ÉQUIVALENT),

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE LA MAURITANIE D'UN MONTANT DE 13.8 MILLION SDR (20 MILLION $EU ÉQUIVALENTS),
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE D'UN MONTANT DE 5.5 MILLION SDR (8 MILLION $EU ÉQUIVALENTS),
RÉPUBLIQUE DU TOGO D'UN MONTANT DE 10.3 MILLION SDR (15 MILLION $EU ÉQUIVALENTS),

ET UN DON REGIONAL IDA

À L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE D'UN MONTANT
DE8.3 MILLION SDR (12 MILLION $EU ÉQUIVALENTS),

ET DES DONS DU FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT À LA

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN D'UN MONTANT DE 11.57 MILLION $EU,
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE D'UN MONTANT DE 1.15 MILLION $EU, ET
RÉPUBLIQUE DU TOGO D'UN MONTANT DE 7.53 MILLION $EU

POUR UN

PROJET D'INVESTISSEMENT DE RESILIENCE DES ZONES CÔTIÈRES
EN AFRIQUE DE L'OUEST

16 Mars 2018

Département Environment et Ressources Naturelles
Région Afrique

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte et il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans le cadre de leurs fonctions officielles. La divulgation de son contenu est interdite sans l'autorisation de la Banque Mondiale.

ÉQUIVALENTS MONÉTAIRES

(Taux de change en vigueur au 31 Janvier 2018)

Unité monétaire =	SDR
1.46 $EU =	SDR 1
1.25 $EU =	1 EURO

Bénin
Unité monétaire = CFA Francs (CFAF)
CFAF 527 = US$1

Côte d'Ivoire
Unité monétaire = CFA Francs (CFAF)
CFAF 527 = $EU1

Mauritanie
Unité monétaire = Ouguiyas mauritaniens
MRU 35,26 = $EU1

Sénégal
Unité monétaire = CFA Francs (CFAF)
CFAF 527 = $EU1

São Tomé et Príncipe
Unité monétaire = Dobras São Tomé et Príncipe
STN 19,83 = $EU1

Togo
Unité monétaire = CFA Francs (CFAF)
CFAF 527 = $EU1

EXERCICE FISCAL
1 janvier - 31 décembre

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABC	La Convention d'Abidjan pour la Coopération en matière de Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud (ou Convention d'Abidjan)
ACBP	Business plan pour le climat en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque africaine de développement
CCLME	Le projet "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries" (CCLME)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CNP	Comité national de pilotage
COP12	12ème Conférence des parties de la Convention d'Abidjan
COP21	21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
CPDN	Les Contributions prévues déterminées au niveau national
CPP	Cadres de partenariat pays
CPR	Cadre pour la politique de réinstallation
CRP	Comité régional de pilotage
CSE	Centre de suivi écologique
CT	Comité technique
DSP	Diagnostic Systématique Pays
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization*)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCLME	Grand écosystème marin du courant de Guinée (GCLME)
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
ISR	Rapport sur l'état d'avancement et les résultats de la mise en œuvre (*Implementation Status and Results Report*)
JIS	Mission conjointe d'appui à la mise en œuvre
MOLOA	Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain
OSC	Organisations de la société civile
PAD	Document d'évaluation de projet (*Project Appraisal Document*)
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PIM	Plan d'investissement multisectoriel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
RFI	Rapport financier intermédiaire

RISU	Unité régionale de soutien à la mise en œuvre *(Regional Implementation Support Unit)*
S&E	Suivi et évaluation
Secrétariat	Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan
SDLAO	Plan directeur du littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO)
TRE	Taux de rentabilité économique
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UFM	Union du fleuve Mano
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UGP	Unité de gestion de projet
URG	Unité régionale de gestion
VAN	Valeur actuelle nette
WACA	Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA)
WACA BAR	WACA Bureau d'Appui Régional
WACA ResIP	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest

Vice-Président régional :	Makhtar Diop
Directeur pays :	Rachid Benmessaoud
Directeur senior sectoriel :	Karin E. Kemper
Responsable sectoriel :	Benoit Bosquet
Chefs de l'équipe du projet :	Dahlia Lotayef (Regional and Mauritania Co-TTL) Peter Kristensen (Regional Co-TTL) Nicolas Desramaut (Sao Tome and Principe Co-TTL) Koffi Hounkpe (Togo Co-TTL) Medou Lo (Senegal Co-TTL) Melissa Landesz (Côte d'Ivoire Co-TTL) Salimata Follea (Benin Co-TTL)

INFORMATIONS DE BASE

S'agit-il d'un projet considéré comme régional ?	Pays	Instrument de financement
Oui	Afrique de l'Ouest, Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.	Financement d'un projet d'investissement

[ ] Situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité

[ ] Intermédiaires financiers

[ ] Série de projets

Date d'approbation	Date de clôture	Catégorie d'évaluation environnementale
05-Avr-2018	31-déc-2023	A – Évaluation complète

Collaboration Banque/ SFI
Non

Objectif(s) de développement proposé(s)

Renforcer la résilience des communautés et des zones ciblées du littoral de l'Afrique de l'Ouest.

Composantes

Nom de la composante	Coût (millions USD)
Composante 1 : Renforcement de l'intégration régionale	12,00
Composante 2 : Renforcement du cadre politique et institutionnel	38,77
Composante 3 : Renforcement des investissements physiques et sociaux nationaux	152,65
Composante 4 : Coordination nationale	18,28

Organisations

Emprunteur :	Sao Tomé-et-Principe – Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Économie bleue Bénin – Ministère de l'Économie et des Finances

Organe d'exécution :	Togo – Ministère de l'Économie et des Finances Mauritanie – Ministère de l'Économie et des Finances Cote d'Ivoire – Ministère de l'Économie et des Finances Sénégal – Ministère des Finances Sao Tomé-et-Principe – Ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement Mauritanie – Ministère de l'Environnement et du Développement durable Bénin – Ministère de l'Environnement et du Développement durable Togo – Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MEFR) (Direction de l'environnement) Cote d'Ivoire – Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable Sénégal – Ministère de l'Environnement et du Développement durable (Direction de l'environnement et des établissements classés (DECC)) Cote d'Ivoire – Ministère de l'Économie et des Finances Union économique et monétaire ouest-africaine Union internationale pour la conservation de la nature

DONNÉES RELATIVES AU FINANCEMENT DU PROJET (millions USD)

[✔] Financement de contrepartie	[ ] BIRD	[✓] Crédit IDA	[✓] Don IDA	[✔] Fonds fiduciaires	[ ] Financement parallèle

Coût total du projet :	Financement total :	Écart de financement :
221,70	221,70	0,00
	Dont financement de la Banque (BIRD/IDA) : 190,00	

Financement (millions USD)

Source de financement	Montant
Emprunteur	11,45
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	20,25
IDA-62130	120,00
IDA-D2900	70,00
Total	**221,7 0.00**

Décaissements prévus (millions USD)

Exercice fiscal	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuel	10,52	32,41	48,82	44,32	43,76	10,17	0,00
Cumul	10,52	42,94	91,76	136,07	179,83	190,00	190,00

DONNÉES INSTITUTIONNELLES

Domaine des Pratiques (principal)

Environnement & Ressources naturelles

Domaines de pratique contributeurs

Pratiques mondiales Social, Urbain, Rural et Résilience

Changement climatique et dépistage des catastrophes

Cette opération a été conçue pour des situations de changement climatique et de risque de catastrophes sur le court et long terme.

Considération de genre

Le projet envisage-t-il de mettre en œuvre l'une ou l'autre des actions ci-dessous ?

a. Analyse visant à identifier les écarts hommes-femmes au niveau du projet, tout particulièrement à la lumière des lacunes identifiées à l'échelle nationale via le DPS et le CPP

Yes

b. Action(s) spécifique(s) visant à lutter contre les écarts hommes-femmes identifiés en a. et/ou à améliorer l'autonomisation des femmes ou des hommes

Yes

c. Inclure des indicateurs dans le cadre de résultats afin de contrôler les résultats des actions identifiées en b

Yes

OUTIL SYSTÉMATIQUE DE NOTATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS (SORT)

Catégorie de risque	Notation
1. Politique et gouvernance	Important
2. Macroéconomique	Modéré
3. Stratégies et politiques sectorielles	Important
4. Conception technique du projet ou du programme	Important
5. Capacité institutionnelle en termes de mise en œuvre et de durabilité	Important
6. Fiduciaire	Important
Le CRSG supportera en outre le coût des indemnisations et des impôts locaux. Environnement et social	Élevé
Suivra alors une période de garantie d'une durée de 12 mois. Parties prenantes	Élevé
9. Autres	
10. Global	Élevé

CONFORMITÉ

Politique

Le projet s'écarte-t-il du CPP au niveau du contenu ou par rapport à d'autres aspects importants ?

[ ] Oui [ ] Non

Le projet nécessite-t-il des dérogations aux politiques de la Banque ?

[ ] Oui [ ] Non

Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet	Oui	Non
Évaluation environnementale OP/BP 4.01		
Habitats naturels OP/BP 4.04	✓	
Forêts OP/BP 4.36		✓
Lutte antiparasitaire OP 4.09		✓
Patrimoine culturel physique OP/BP 4.11	✓	
Populations autochtones OP/BP 4.10		✓
Réinstallation involontaire OP/BP 4.12	✓	
Sécurité des barrages OP/BP 4.37		✓
Projets relatifs aux voies d'eau internationales OP/BP 7.50		
Projets dans des zones contestées OP/BP 7.60		✓

Accords juridiques

Sections et description

Bénin (Section I.A.2 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire met en place, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, un Comité directeur national, selon des termes de référence et doté d'un personnel qualifié et expérimenté en nombre suffisant, tous ces éléments étant jugés satisfaisants par l'Association, et assure par la suite son bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet ; le Comité est chargé de prendre des décisions sur l'orientation générale du Programme et de superviser l'Unité de gestion du Projet tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Sections et description

Bénin (Section I.A.3 de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire recrute pour le compte de l'UGP pour assister le Coordonnateur national de Projet, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur : i) un expert en développement institutionnel ; ii) un expert en communication ; iii) un expert en suivi et évaluation ; iv) un expert en environnement et sauvegardes ; v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; vi) un expert en passation des marchés ; vii) un expert en gestion financière ; viii) un comptable ; (ix) un auditeur interne ; (x) un ingénieur en génie civil et (xi) un coordonnateur adjoint pour les activités de projet financées par le FEM, tous selon une procédure jugée satisfaisante par l'Association.

Sections et description

Bénin (Section I.A.4 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire établit, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, selon des termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, et par la suite en assure le bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du Projet, un Comité technique composé des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion du littoral et impliqués dans la mise en œuvre du Projet, afin d'assurer une bonne coordination technique entre eux.

Sections et description

Bénin (Section I.H de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire, par l'entremise du MEDD, prend toutes les dispositions utiles pour que l'UGP recrute, au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur, un auditeur externe, selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience que l'Association juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables de l'UGP.

Sections et description

Bénin (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 2, 3 et 4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 2, 3 et 4 du projet et l'atteinte de ses

objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

Bénin (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 2, 3 et 4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 2, 3 et 4 du Projet.

Sections et description

Côte d'Ivoire (Section I.A.2 de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable, prend toutes les dispositions utiles pour que le Comité interministériel de lutte contre l'érosion côtière fonctionne tout au long de la mise en œuvre du projet, selon des termes de référence, du personnel qualifié et expérimenté en nombre suffisant, tous satisfaisants pour l'Association, afin de remplir les fonctions du Comité national de pilotage.

Sections et description

Côte d'Ivoire (Section I.A.3 de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire nomme, recrute ou désigne pour le compte de l'UGP pour assister le Coordonnateur national de Projet, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur : i) un expert en développement institutionnel ; ii) un expert en communication ; iii) un expert en suivi et évaluation ; iv) un expert en environnement et sauvegardes ; v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; vi) un expert en passation des marchés ; vii) un assistant en passation des marchés viii) un expert en gestion financière ; ix) un auditeur interne et x) un comptable, tous selon une procédure jugée satisfaisante par l'Association.

Sections et description

Côte d'Ivoire (Section I.A.4 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire établit, par l'entremise du ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable, selon des termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, et par la suite en assure le bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du Projet, un Comité technique composé des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion du littoral et impliqués dans la mise en œuvre du Projet, afin d'assurer une bonne coordination technique entre eux.

Sections et description

Côte d'Ivoire (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 2, 3 et 4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 2, 3 et 4 du Projet.

Sections et description

Côte d'Ivoire (Section I.H de l'Annexe 2) : Par l'intermédiaire du MSEDD, le Bénéficiaire prend toutes les dispositions utiles pour que l'UGP : (i) au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, mette à jour la configuration de son logiciel comptable qui sera utilisé pour le projet d'une manière acceptable pour l'Association et forme son personnel à l'utilisation efficace dudit logiciel mis à jour ; et (ii) au plus tard cinq (5) mois après la Date d'entrée en vigueur, recrute un auditeur externe chargé de superviser les fonctions comptables de l'UGP selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience jugés satisfaisants par l'Association.

Sections et description

Côte d'Ivoire (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 2, 3 et 4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 2, 3 et 4 du projet et l'atteinte de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

Mauritanie (Section I.A.2 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire met en place, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, un Comité national de pilotage, selon des termes de référence et doté d'un personnel qualifié et expérimenté en nombre suffisant, tous ces éléments étant jugés satisfaisants par l'Association, et assure par la suite son bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet ; le Comité est chargé de prendre des décisions sur l'orientation générale du Programme et de superviser l'Unité de gestion du Projet tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Sections et description

Mauritanie (Section I.A.3 de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire nomme, recrute ou désigne pour le compte de l'UGP pour assister le Coordonnateur national de Projet, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur nommera, recrutera ou designera pour assister le coordonateur du projet : (i) un coordonnateur adjoint titulaire d'un diplôme en droit ; (ii) un expert en développement institutionnel ; (iii) un expert en communication ; (iv) un expert en suivi et évaluation ; (v) un expert en environnement et sauvegardes ; (vi) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; et (vii) un expert en passation des marchés, le tout d'une manière satisfaisante pour l'Association.

Sections et description

Mauritanie (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 2, 3 et 4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi

l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 2, 3 et 4 du Projet.

Sections et description

Mauritanie (Section I.A.4 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire établit, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, selon des termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, et par la suite en assure le bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du Projet, un Comité technique composé des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion du littoral et impliqués dans la mise en œuvre du Projet, afin d'assurer une bonne coordination technique entre eux.

Sections et description

Mauritanie (Section I.H de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire, par l'entremise du MEDD, prend toutes les dispositions utiles pour que l'UGP recrute, au plus tard quatre (4) mois après la date d'entrée en vigueur, un comptable et un auditeur externe, tous deux selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience que l'Association juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables de l'UGP.

Sections et description

Mauritanie (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 2, 3 et 4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 2, 3 et 4 du projet et l'atteinte de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

São Tomé et Principe (Section I.H de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire, par l'entremise du ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Économie bleue, prend toutes les dispositions utiles pour que l'AFAP recrute, au plus tard quatre (4) mois après la date d'entrée en vigueur, un auditeur externe, selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience que l'Association juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables de l'UGP.

Sections et description

São Tomé et Principe (Section I.A.1.(b) de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire met en place, par l'entremise du ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Économie bleue, un Comité national de pilotage, selon des termes de référence et doté d'un personnel qualifié et expérimenté en nombre suffisant, tous ces éléments étant jugés satisfaisants par l'Association, et assure par la suite son bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet ; le Comité est chargé de prendre des décisions sur l'orientation générale du Programme et de superviser l'Unité de gestion du Projet tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Sections et description

São Tomé et Principe (Section I.A.1.(c) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire nomme, recrute ou désigne pour le compte de l'UGP pour assister le Coordonnateur national de Projet, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur : (i) un expert en développement institutionnel ; (ii) un expert en communication ; (iii) un expert en suivi et évaluation ; (iv) un expert en environnement et sauvegardes ; (v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; et (vi) un expert en passation des marchés, le tout d'une manière satisfaisante pour l'Association.

Sections et description

São Tomé et Principe (Section I.A.1.(d) de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire établit, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, selon des termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, et par la suite en assure le bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du Projet, un Comité technique composé des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion du littoral et impliqués dans la mise en œuvre du Projet, afin d'assurer une bonne coordination technique entre eux.

Sections et description

São Tomé et Principe (Section II.B.(b) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 2, 3 et 4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 2, 3 et 4 du projet et l'atteinte de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

São Tomé et Principe (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 2, 3 et 4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 2, 3 et 4 du Projet.

Sections et description

Sénégal (Section I.A.2 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire met en place, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, un Comité directeur national, selon des termes de référence et doté d'un personnel qualifié et expérimenté en nombre suffisant, tous ces éléments étant jugés satisfaisants par l'Association, et assure par la suite son bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet ; le Comité est chargé de prendre des décisions sur l'orientation générale du Programme et de superviser l'Unité de gestion du Projet tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Sections et description

Sénégal (Section I.A.3 de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire nomme, recrute ou désigne pour le compte de l'UGP pour assister le Coordonnateur national de Projet, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur : i) un expert en développement institutionnel ; ii) un expert en communication ; iii) un expert en suivi et évaluation ; iv) un expert en environnement et sauvegardes ; v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; vi) un expert en passation des marchés ; vii) un expert en gestion financière ; viii) un auditeur interne et ix) un comptable, tous selon une procédure jugée satisfaisante par l'Association.

Sections et description

Sénégal (Section I.A.4 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire établit, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Développement durable, selon des termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, et par la suite en assure le bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du Projet, un Comité technique composé des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion du littoral et impliqués dans la mise en œuvre du Projet, afin d'assurer une bonne coordination technique entre eux.

Sections et description

Sénégal (Section I.H de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire, par l'entremise du MEDD, prend toutes les dispositions utiles pour que l'UGP recrute, au plus tard quatre (4) mois après la date d'entrée en vigueur, un auditeur externe, selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience que l'Association juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables de l'UGP.

Sections et description

Sénégal (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 2, 3 et 4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 2, 3 et 4 du Projet.

Sections et description

Sénégal (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 2, 3 et 4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 2, 3 et 4 du projet et l'atteinte de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

Togo (Section I.A.2 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire met en place, par l'entremise du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, un Comité national de pilotage, selon des termes de référence et doté d'un personnel qualifié et expérimenté en nombre suffisant, tous ces éléments étant jugés satisfaisants par l'Association, et assure par la suite son bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet ; le Comité est chargé de prendre des décisions sur l'orientation générale du Programme et de superviser l'Unité de gestion du Projet tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Sections et description

Togo (Section I.A.3 de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire nomme, recrute ou désigne pour le compte de l'UGP pour assister le Coordonnateur national de Projet, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur : i) un expert en développement institutionnel ; ii) un expert en communication ; iii) un expert en suivi et évaluation ; iv) un expert en environnement et sauvegardes ; v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; vi) un expert en passation des marchés ; vii) un expert en gestion financière et son assistant ; viii) un auditeur interne ; (ix) un comptable ; (x) un ingénieur en génie civil et (xi) un coordonnateur adjoint pour les activités de projet financées par le FEM, tous selon une procédure jugée satisfaisante par l'Association.

Sections et description

Togo (Section I.A.4 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire établit, par l'entremise du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, selon des termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, et par la suite en assure le bon fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du Projet, un Comité technique composé des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion du littoral et impliqués dans la mise en œuvre du Projet, afin d'assurer une bonne coordination technique entre eux.

Sections et description

Togo (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 2, 3 et 4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 2, 3 et 4 du Projet.

Sections et description

Togo (Section I.H de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire, par l'entremise du MERF, prend toutes les dispositions utiles pour que l'UGP recrute, au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur, un auditeur externe, selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience que l'Association juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables de l'UGP.

Sections et description

Togo (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 2, 3 et 4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période

suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 2, 3 et 4 du projet et l'atteinte de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

UEMOA (Section I.A.2 de l'Annexe 2) : Au plus tard trois (3) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, le Récipiendaire établit le Comité régional de pilotage puis en assure le fonctionnement pendant toute la durée de la mise en œuvre du Projet, selon une composition et des termes de référence, élaborés par le Récipiendaire et les Pays participants jugés satisfaisants par l'Association ; le CRP est chargé de fournir une orientation stratégique globale, d'appuyer le dialogue politique avec les pays participants et les autres pays d'Afrique de l'Ouest et entre eux sur l'intégration régionale, de coordonner les interventions transfrontalières du Projet, de faciliter la mobilisation des ressources et d'évaluer les résultats et les impacts du Projet.

Sections et description

UEMOA (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire : (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace de la partie 1.1 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des partie 1.1 du projet et l'atteinte de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Sections et description

UEMOA (Section I.H.1 de l'Annexe 2) : Le Récipiendaire recrute, au plus tard quatre (4) mois après la date d'entrée en vigueur, un auditeur externe, selon des termes de référence, des qualifications et l'expérience que l'Association juge satisfaisantes, pour superviser les fonctions comptables du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement.

Sections et description

UEMOA (Section I.H.2 de l'Annexe 2) : Le Récipiendaire prépare ses états financiers annuels conformément aux normes comptables appliquées de façon uniforme, selon une forme et une méthode que l'Association juge satisfaisantes. Ces états financiers annuels pour chaque période sont : (i) vérifiés et publiés par la cour des comptes du Récipiendaire conformément aux normes de vérification appliquées de façon uniforme et de manière acceptable pour l'Association ; et (ii) transmis à l'Association dès qu'ils sont publiés et au plus tard dix-huit (18) mois après la fin de chaque exercice financier.

Sections et description

UEMOA (Section I.H.3 de l'Annexe 2) : Au plus tard cinq (5) mois après la Date d'entrée en vigueur, le

Récipiendaire soumet à l'Association son premier rapport d'audit interne, préparé par le service de vérification interne du Récipiendaire, de façon opportune et acceptable pour l'Association.

Sections et description

UEMOA (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Récipiendaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour la Partie 1.1 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre de la Partie 1.1 du Projet.

Sections et description

UICN (Section II.C de l'Annexe 2) : Le Bénéficiaire prend toutes les mesures nécessaires en son nom pour établir, au plus tard six (6) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, un mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes, et par la suite en assure le fonctionnement effectif, pour les Parties 1,2, 1,3 et 1,4 du Projet, avec un personnel et des processus adéquats pour enregistrer les plaintes et jugés acceptables par l'Association, assurant ainsi l'amélioration continue de la prestation des services au titre des Parties 1,2, 1,3 et 1,4 du Projet.

Sections et description

UICN (Section I.A.1 et 2 de l'Annexe 2) : L'UICN établit **le WACA BAR,** l'Unité régionale de soutien à la mise en œuvre (en anglais RISU – *Regional Implementation Support Unit*) dans son bureau de Dakar, au Sénégal, et par la suite prend toutes les dispositions utiles pour en assurer le fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du projet, à tout moment, selon les termes de référence et avec une composition jugés satisfaisants par l'Association. L'unité est dirigée par le Coordonnateur du WACA BAR et comprend le personnel suivant qu'elle désigne, conformément à des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association, au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur : (i) un expert en développement institutionnel ; (ii) un expert en communication ; (iii) un expert en suivi et évaluation et établissement de rapports ; (iv) un expert en environnement et sauvegardes ; (v) un expert en développement social, sauvegardes et genre ; et (vi) un expert en passation des marchés.

Sections et description

UICN (Section II.B.(b), (c) de l'Annexe 2) : L'UICN (i) élabore, selon des termes de référence satisfaisants pour l'Association, et fournit à l'Association, le 15 novembre 2021 ou aux alentours de cette date, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi et évaluation et énonçant les mesures recommandées pour assurer l'exécution efficace des parties 1,2, 1,3 et 1,4 du projet et la réalisation de l'objectif de projet au cours de la période suivant cette date ; (ii) examine avec l'Association, le 15 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, ou lorsque l'Association en fait la demande à une date ultérieure, le rapport susmentionné et, par la suite, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des parties 1,2, 1,3 et 1,4 du projet et l'atteinte de son objectif, sur la base des conclusions et recommandations dudit rapport et des points de vue de l'Association sur la question.

Conditions

Type	Description
Entrée en vigueur	Bénin (Article V, 5.01.(a)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet et le Manuel de suivi et évaluation, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Entrée en vigueur	Bénin (Article V, 5.01.(b)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir : i) mis en place l'Unité de gestion du projet selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national du Projet selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Entrée en vigueur	Côte d'Ivoire (Article V, 5.01.(a)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet et le Manuel de suivi et évaluation, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Entrée en vigueur	Côte d'Ivoire (Article V, 5.01.(b)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir : i) mis en place l'Unité de gestion du projet selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national du Projet selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Entrée en vigueur	Mauritanie (Article V, 5.01.(a)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet et le Manuel de suivi et évaluation, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Entrée en vigueur	Mauritanie (Article V, 5.01.(b)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir : i) mis en place l'Unité de gestion du projet selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national du Projet selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Entrée en vigueur	Sao Tomé-et-Principe ((Article V, 5.01.(a))) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du

	ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet et le Manuel de suivi et évaluation, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description Sao Tomé-et-Principe ((Article V, 5.01.(b))) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, doit avoir : i) mis en place l'Unité de gestion du projet selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national du Projet selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description Sénégal (Article V, 5.01.(a)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet et le Manuel de suivi et évaluation, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description Togo (Article V, 5.01.(b)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, doit avoir : i) mis en place l'Unité de gestion du projet selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national du Projet selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description Sénégal (Article V, 5.01.(b)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doit avoir : i) mis en place l'Unité de gestion du projet selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national du Projet selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description Togo (Article V, 5.01.(a)) : Le Bénéficiaire, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet et le Manuel de suivi et évaluation, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description UEMOA (Article V, 5.01.(a)) : Le Récipiendaire doit avoir adopté le Manuel d'exécution du projet régional et le Manuel de suivi et évaluation régional, tant dans leur forme que sur le fond, à la satisfaction de l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description UEMOA (Article V, 5.01.(b)) : Le Récipiendaire : i) a mis en place l'Unité Régionale

	de Gestion selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) a nommé le Point Focal Régional de l'UEMOA au sein de l'URG ainsi qu'un comptable, selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.
Type Entrée en vigueur	Description UEMOA (Article V, 5.01.(c)) : L'UICN devrait avoir, conformément à l'Accord subsidiaire : i) mis en place l'Unité régionale d'appui à la mise en œuvre selon des termes de référence et une composition jugés satisfaisants par l'Association et ii) nommé le Coordonnateur national de l'unité selon des termes de référence, des qualifications et une expérience jugés satisfaisants par l'Association.

ÉQUIPE DU PROJET

Personnel de la Banque

Nom	Fonction	Spécialisation	Unité
Dahlia Lotayef	Chef d'équipe (Responsable ADM)	Ingénierie	GEN07
Nicolas Benjamin Claude Desramaut	Chef d'équipe	TTL - STP	GEN07
Peter Kristensen	Chef d'équipe	Environnement	GEN07
Maurice Adoni	Spécialiste en passation des marchés (Responsable ADM)	Passation des marchés	GGOPF
Antonio Laquene Chamuco	Expert en passation des marchés	Passation des marchés	GGOPF
Brahim Hamed	Expert en passation des marchés	Passation des marchés Mauritanie	GGOPF
Kouami Hounsinou Messan	Expert en passation des marchés	Passation des marchés Togo	GGOPF
Laurent Mehdi Brito	Expert en passation des marchés	Passation des marchés STP	GGOPF
Mathias Gogohounga	Expert en passation des marchés	Passation des marchés Bénin	GGOPF
Mountaga Ndiaye	Expert en passation des marchés	Passation des marchés Sénégal	GGOPF
Aissatou Diallo	Expert en gestion financière	Gestion financière	WFACS
Abdoul Ganyi Bachabi Alidou	Membre d'équipe	Sauvegardes Bénin/Togo	GEN07
Abdoulaye Gadiere	Expert en sauvegardes environnementales	Sauvegardes	GEN07
Adeba Patrick Joel	Membre d'équipe	Côte d'Ivoire	GEN07

Anders Jensen	Membre d'équipe	Suivi et évaluation	GENOS
Angelo Donou	Membre d'équipe	GF Bénin/Togo	GGOAW
Annick Lachance	Membre d'équipe	Suivi et évaluation	GEN07
Anthony Molle	Membre d'équipe	Financement des infrastructures	GTPFS
Asferachew Abate Abebe	Membre d'équipe	Environnement	GEN01
Berengere P. C. Prince	Membre d'équipe	Pêche	GEN01
Caroline Plancon	Membre d'équipe	Gestion des terres	GWA07
Claudia M. Pardiñas Ocaña	Membre d'équipe	Juriste de projet	LEGAM
D. Petrus Dahou	Membre d'équipe	Bénin	GEN07
Dania Mosa	Membre d'équipe	Développement social	GENDR
David Maleki	Membre d'équipe	Résilience urbaine	GEN07
El Houssein Kane	Membre d'équipe	Mauritanie	GEN07
Emanuella Maria Fernandes Huessy	Membre d'équipe	Communication	GEN07
Fadi M. Doumani	Membre d'équipe	Économie	GEN05
Faly DIALLO	Membre d'équipe	GF	WFACS
Fatou Fall	Membre d'équipe	GF Mauritanie	GSU01
Fatou Fall Samba	Membre d'équipe	GF Sénégal	GGOAW
Idriss Deffry	Membre d'équipe	Coûts	GEN07
Isabelle Celine Kane	Membre d'équipe	Gestion des risques de catastrophe	GSU19
Jayne Angela Kwengwere	Membre d'équipe	de la SBEE	GEN07
Jean-Charles Amon Kra	Membre d'équipe	GF Côte d'Ivoire	GGOAW
Joao Tinga	Membre d'équipe	GF STP	GGOAC
Joseph Ese Akpokodje	Membre d'équipe	Environnement	GEN07
Juan Jose Miranda Montero	Membre d'équipe	Économie	GENGE
Junu Shrestha	Membre d'équipe	Adaptation au changement climatique	GEN07
Koffi Hounkpe	Membre d'équipe	CEP - Togo	GSU19
Komlan Kpotor	Membre d'équipe	Togo	GEN07
Leandre Yameogo	Membre d'équipe	Sauvegardes	GEN07

Lelia Croitoru	Membre d’équipe	Économie	GEN05
Mamata Tiendrebeogo	Membre d’équipe	Passation des marchés Sénégal	GGOPF
Margaret Arnold	Membre d’équipe	Développement social	GCCRA
Maria Beatriz Garcia	Membre d’équipe	Politique	GEN07
Medou Lo	Membre d’équipe	CEP - Sénégal	GEN07
Melissa C. Landesz	Membre d’équipe	CEP - Côte d’Ivoire	GEN07
Miguel Antonio Toquica Onzaga	Membre d’équipe	Gestion des risques de catastrophe	GEN07
Naraya Carrasco	Membre d’équipe	Sao Tomé-et-Principe	GFDRR
Nathalie E. Abu-Ata	Membre d’équipe	Développement institutionnel	GEN07
Nevena Ilieva	Membre d’équipe	Conseiller en opérations	GEN07
Nicolas Kotschoubey	Membre d’équipe	Sauvegardes Sénégal/Mauritanie	GEN07
Nora Patricia FitzGerald	Membre d’équipe	Communication	GEN07
Paivi Koskinen-Lewis	Expert en sauvegardes sociales	Développement social	OPSES
Ruma Tavorath	Membre d’équipe	Gestion de la pollution	GEN07
Ruth Jane Kennedy-Walker	Membre d’équipe	Ingénierie	GWA01
Sajid Anwar	Membre d’équipe	Gestion des risques de catastrophe	GFDRR
Salimata D. Follea	Membre d’équipe	CEP - Bénin	GEN07
Si-Ambhaivan Sisombat	Membre d’équipe	Implication des parties prenantes	GGOPG
Toshihiro Sonoda	Membre d’équipe	Gestion des risques de catastrophe	GEN07

Équipe élargie

Nom	Fonction	Organisation	Lieu

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE 26
A. Contexte régional 26
B. Contexte sectoriel et institutionnel 27
C. Objectifs de niveau supérieur auxquels le projet contribue 32
II. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET 36
III. DESCRIPTION DU PROJET 37
A. Composantes du projet 37
B. Coûts et financement du projet 45
C. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet 49
IV. MISE EN OEUVRE 51
A. **Dispositifs institutionnels et de mise en œuvre** 51
B. Suivi et évaluation des résultats 56
C. Viabilité 56
D. Rôle des partenaires 57
V. RISQUES MAJEURS 58
VI. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION 60
A. Analyse économique et financière 60
B. Technique 62
C. Gestion financière 64
D. Passation des marchés 66
E. Dimension sociale (y compris les mesures de sauvegarde) 66
F. Dimension environnementale (y compris les mesures de sauvegarde) 70
G. Autres politiques de sauvegarde (le cas échéant) 72
H. Traitement des plaintes de la Banque mondiale 72
VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI 73

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET 97
ANNEXE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE 110
ANNEXE 3 : PLAN D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE 112
ANNEXE 4 : GESTION FINANCIÈRE ET DE DÉCAISSEMENT 117

ANNEXE 5 : MODALITÉS DÉTAILLÉES DE PASSATION DE MARCHÉ 132
ANNEXE 6 : SUIVI ET ÉVALUATION..... 148
ANNEXE 7 : ANALYSE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE 150
ANNEXE 8 : LOGIQUE RÉGIONALE DU PROGRAMME WACA 161
ANNEXE 9 : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 163
ANNEXE 10 : MAXIMISER LES FINANCEMENTS AU DÉVELOPPEMENT..... 168
ANNEXE 11 : LA GÉOMORPHOLOGIE DE LA ZONE CÔTIÈRE..... 171
ANNEXE 12: CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST..... 173

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte régional

1. **Le littoral ouest-africain, qui s'étend de la Mauritanie au Gabon, comprend dix-sept pays[1] à différents stades de développement économique,** dont huit [2] ont un PIB par habitant des plus faibles au monde, c'est-à-dire inférieur à 1 000 USD. Au cours des dix dernières années, nombre de ces pays ont connu des conflits ou des troubles politiques et sociaux, et, en 2014-2015, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée ont subi la pire épidémie du virus Ebola de l'histoire. Si les économies ouest-africaines ont connu une croissance constante[3], les pays restent fortement tributaires de leurs ressources naturelles telles que les pêches, les combustibles fossiles, les minéraux et le bois de construction. En effet, une très large proportion du PIB d'Afrique de l'Ouest, de l'ordre de 42 %, est générée à partir de ses zones côtières[4] qui abritent près d'un tiers de la population des différents pays. Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, la population urbaine, en grande partie localisée dans les zones côtières, croît à un taux annuel de 4 %, soit près du double de la moyenne mondiale de 2,1 %. En Afrique de l'Ouest, l'urbanisation rapide et la migration nette vers la côte accroissent la pression exercée sur les terres, les ressources et les services fournis aux personnes par l'écosystème. La pauvreté est endémique : 15 des 17 pays côtiers ont des taux de pauvreté supérieurs à 30 %, avec, toutefois, de fortes variations : comme le Ghana et la Guinée équatoriale, tous deux producteurs de pétrole, dont le taux de pauvreté est respectivement le plus faible (24 %), et le plus élevé (plus de 70 %)[5].

2. **La population côtière est de plus en plus vulnérable aux effets du changement climatique, en particulier les pauvres, dont les moyens de subsistance déjà précaires dépendent de la qualité et de la quantité des ressources naturelles.** Chaque année, en moyenne 500 000 personnes sont menacées par les inondations et l'érosion côtière aggravée. Les pertes économiques ont, par exemple, été estimées à environ 2,3 % du PIB du Togo en 2013[6] et à 3,2 % du PIB de la Mauritanie en 2014[7]. Selon les données économiques, les phénomènes d'inondations extrêmes ont non seulement un impact sur la pauvreté, mais aussi

1 Les dix-sept (17) pays sont les suivants : Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Gambie et Togo.

2 Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Sénégal, Sierra Leone, Gambie et Togo. Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

3 Entre 2010 et 2015, les économies ont connu un taux de croissance de 5 % par an en moyenne et l'inflation a été faible ou généralement maîtrisée, malgré quelques pics.

4 Le terme « littoral » ou « zones côtières » dans le contexte du WACA, conformément à la Loi sur la gestion des zones côtières des États-Unis de 1972, désigne les eaux côtières (y compris les terres qui s'y trouvent et les terres en dessous) et les lignes côtières adjacentes (y compris les eaux qui s'y trouvent et celles en dessous), qui s'influencent fortement les unes les autres et se trouvent à proximité des rives des États côtiers ; et comprend les îles, les aires de transition et intertidales, les marais salants, les zones humides et les plages.

5 Analyse de données de la Banque mondiale, source : Base de données sur les catastrophes EM-DAT pour les 17 pays WACA entre 2000 et 2017.

6 Banque mondiale. 2015. *Rapid Cost of Environmental Degradation*. Togo. Document de référence pour le Diagnostic systématique pays. Washington, DC.

7 Banque mondiale. 2017. *Coût de la dégradation et de la restauration de l'environnement côtier, marin et maritime en Mauritanie en 2014*. Programme WACA, Banque mondiale et MEDD. Washington, DC.

sur la formation du capital humain. Les inondations entraînent des pertes agricoles et des dommages aux infrastructures qui affectent la prospérité des ménages, aggravant ainsi la pauvreté. En outre, l'existence d'un effet biologique de l'exposition in utero à un choc négatif est prouvée : des travaux précurseurs en épidémiologie ont établi que lors de perturbations de l'environnement prénatal, le fœtus a tendance à s'adapter afin d'augmenter ses chances de survie[8]. Plus les chocs sont intenses, plus les risques de graves séquelles augmentent. D'autre part, un choc négatif peut aussi augmenter les maladies infectieuses et le stress parental, compromettre les investissements prénataux (comme la nutrition et les soins de santé), avoir un impact sur la santé physique et mentale maternelle, et affecter encore le développement fœtal[9]. Selon des estimations préliminaires effectuées par l'équipe du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), une augmentation d'un écart-type dans les inondations extrêmes correspond à 186 millimètres, soit à 12 % de la médiane historique calculée sur la période 1981–2015 (1 512 mm), et provoquer un accroissement de la pauvreté de 2,4 %, une réduction du poids des enfants de 8,6 % et l'augmentation de la mortalité infantile de 9,6 %. En 2012, environ 10 600 décès se sont produits, l'augmentation d'un écart-type correspondant à 1 000 décès supplémentaires d'enfants.

3. **Le Grand écosystème marin du courant de Guinée (GCLME) et le Grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest sont deux des écosystèmes marins et côtiers les plus productifs du monde.** De par leurs terres humides et leurs mangroves, les écosystèmes assurent une pêche prospère. Ils ont également un fort potentiel de tourisme côtier et d'importantes réserves de pétrole et de gaz. La valeur économique totale du GCLME et du CCLME est estimée respectivement à environ 17 et 12 milliards $EU par an[10]. Les services les plus précieux sont liés à la pêche, à la protection du littoral, à la séquestration du carbone et à la biodiversité.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

4. **Le sable dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest, par les forts mouvements des vagues et l'importante dérive littorale de limons, de sables et de graviers, constitue une « rivière de sable ».** Les sédiments proviennent des fleuves et de vastes dépôts de sable côtiers, et leur déstabilisation est due à plusieurs facteurs : les barrages qui les retiennent, les jetées portuaires qui les bloquent et leur extraction pour une multitude d'utilisations, y compris l'agrégat entrant dans la composition du béton pour la construction d'infrastructures. Dans le contexte du changement climatique, la gestion des sédiments et des écosystèmes qu'ils soutiennent constitue un défi de développement transfrontalier.

5. **La barrière sablonneuse du littoral s'érode à divers emplacements ; les taux de recul les plus élevés (de l'ordre de 10 m/an ou davantage) sont observés à proximité des embouchures de rivières et des jetées portuaires, c'est-à-dire dans les zones les plus**

[8] Barker, D. J. (1995). *Fetal origins of coronary heart disease*. BMJ: British Medical Journal 311 (6998), 171.
[9] Rosales-Rueda, M. (2016). « Impact of Early-Life Shocks on Human Capital Formation: Evidence from El Niño Floods in Ecuador ». Document de travail. Université de Californie à Irvine.
[10] Commission intérimaire du courant de Guinée/ONUDI. 2011. *The Economic and Social Value of The Guinea Current Ecosystem – A First Approximation;* et PNUE, « Projet CCLME » 2016.

urbanisées[11]. Le recul de la côte a de graves impacts sur les populations, comme la perte de logements, d'actifs, et de terres ; la situation est encore aggravée par le manque de coordination des solutions de lutte contre l'érosion locale, nationale et internationale. Les causes du recul de la ligne de rivage sont nombreuses : la construction d'importantes infrastructures qui interrompent le flux des sédiments ; la dégradation des zones tampons naturelles contre l'océan (mangroves) ; l'extraction de sable des dunes ; la multiplication de barrages sur les rivières ; et la construction d'épis[12], de murets et de brise-lames mal conçus et insuffisamment gérés qui privent ces zones côtières fragiles d'importants dépôts de sédiments. En outre, du fait de la demande mondiale croissante de sable pour l'industrie de la construction, l'extraction de sable reste une activité informelle ou illégale florissante dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, et ce, malgré son interdiction ou sa réglementation dans beaucoup de pays.

6. **Le trait de côte ouest-africain est également sensible à l'accroissement des inondations causées par les ondes de tempête et les fortes précipitations.** Ces phénomènes, possiblement dangereux pour les personnes ainsi que pour leur environnement côtier, sont également dus au drainage insuffisant des eaux intérieures. En effet, un médiocre aménagement du territoire, la construction sur des plaines inondables, des infrastructures insuffisantes, un mauvais entretien des canaux de drainage et une gestion inadéquate des déchets provoquent le blocage de l'écoulement des eaux de ruissellement urbaines.

7. **La pollution côtière et marine a un impact sur la qualité de la côte et des eaux côtières, et elle est, à plus de 80 %, d'origine terrestre, principalement industrielle, agricole et urbaine[13].** Elle comprend les pesticides agricoles, métaux lourds, produits chimiques, effluents des industries et de l'exploitation minière, et déchets solides et liquides non traités des zones urbaines. La pollution marine et la contamination chimique dans l'écosystème de l'océan entraînent la réduction des niveaux d'oxygène, le déclin de la vie végétale et la baisse de la qualité de l'eau de mer qui, à leur tour, affectent la population vivant des plantes et animaux marins. Les forages de pétrole offshore et les plateformes pétrolières abandonnées posent un risque élevé de déversements d'hydrocarbures, avec des impacts transfrontaliers sur les pays voisins et les grandes villes. Du point de vue du réseau trophique, la plupart des déchets plastiques et des produits chimiques ont des propriétés de bioaccumulation nocives. Le niveau de pollution marine diffère considérablement d'un pays à l'autre d'une part, selon la nature des secteurs les plus actifs près de la côte, et d'autre part, de la volonté politique, économique et technique d'aborder ce problème.

8. **La dégradation des écosystèmes et ressources côtiers s'accélère en raison de la pression démographique croissante, de la demande de ressources, du développement côtier non planifié et du changement climatique.** La détérioration de la côte entraîne une perte importante et potentiellement irréversible d'écosystèmes essentiels tels que les plages, les terres humides et les mangroves, qui fournissent d'importants services côtiers sociaux et de protection (moyens de subsistance, nourriture, bois de construction, et protection contre les ondes de tempête). Ces problèmes se retrouvent dans le Grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) et le Grand écosystème marin du courant de Guinée (GCLME) qui se

[11] Giardino Alessio, Schrijvershof Reinier, Brière Christophe, Nederhoff Kees, Tonnon Pieter Koen, Caires Sofia, 2017. *Human Interventions and Climate Change Impacts on the West African Coastal Sand River*. Banque mondiale, Washington DC.

[12] Un épi est une structure hydraulique rigide construite au bord de l'océan (en génie côtier) ou sur une berge (de rivière) pour freiner les courants d'eau et limiter les mouvements de sédiments.

[13] *Évaluation des océans du monde* (EOM-1) de l'ONU, 2016, Chapitre 25.

dégradent et, à ce titre, figurent tous deux parmi les domaines d'intervention du projet.

9. **Le changement et la variabilité climatiques risquent d'aggraver les tensions physiques, écologiques et biologiques, et socio-économiques existantes sur le littoral.** L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des raz de marée et des ondes de tempête accentuera l'érosion côtière. L'inondation des habitats naturels, comme les mangroves, se traduira par la perte de fonctions clés (telles que la stabilisation des terres côtières, la fourniture de sites de reproduction et d'habitats protégés pour de nombreuses espèces) et la perturbation des activités économiques qui leur sont liées. Les tsunamis, tempêtes et dangers associés, susceptibles de modifier le transport de sédiments littoraux, devraient augmenter et être plus intenses à l'avenir[14]. Même à court terme, les inondations, causées par le mauvais drainage, l'empiétement sur les habitats naturels ou le compactage des sols, sont très préoccupantes, particulièrement en ce qui concerne les grandes villes littorales comme Abidjan, Cotonou et Nouakchott.

10. **La gestion des écosystèmes côtiers est complexe et exige une planification coordonnée et intégrée régionale, résumée dans les Plans d'investissement multisectoriels (PIM).** Les PIM fournissent une analyse qui privilégie les investissements physiques et sociaux, les politiques et le renforcement des capacités institutionnelles nécessaires au niveau national pour lutter contre l'érosion côtière et les inondations. Si certaines des interventions anthropiques n'ont qu'un effet local, d'autres ont un impact territorial bien plus vaste. Par exemple, après 30 ans, l'effet de l'aggravation de l'érosion côtière sur le port de Lomé s'étend sur près de 50 kilomètres[15]. La dégradation côtière, ses causes : l'érosion, les inondations, la pollution, elles-mêmes aggravées par le changement climatique, et ses impacts constituent un problème de développement régional majeur nécessitant des solutions multisectorielles. Dans le cadre de l'assistance technique fournie par le programme régional WACA (voir paragraphe 17 et figure 1), des PIM ont été préparés dans cinq pays[16]. Ils établissent une liste d'investissements physiques et sociaux, politiques et institutionnels, classés par ordre de priorité. Les approches varient, du fait qu'elles se basent sur des processus existants dans les pays concernés, certaines sont multicritères, et d'autres se fondent sur des plans de développement de la zone côtière locaux ou nationaux[17].

11. **Les cadres politiques, réglementaires et institutionnels ne sont pas suffisamment développés pour régir les littoraux et conserver les actifs environnementaux.** La mauvaise gestion des zones côtières en Afrique de l'Ouest est due à de nombreux facteurs, notamment : au manque ou à la mauvaise application des réglementations, aux contradictions entre les différentes réglementations existantes, à la mauvaise définition des règles de droit de propriété, à l'absence de capacités techniques et de gestion, et d'outils et de systèmes d'aide à la décision

[14] Comme indiqué dans des publications de la Banque mondiale comme Baissons la chaleur (*http://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/publication/turn-down-the-heat*), Ondes de choc (https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22787) et le Business plan pour le climat en Afrique (*http://documents.worldbank.org/curated/en/229241478495138849/pdf/109807-WP-P156951-PUBLIC-ACBPProgressReportPrintrevised.pdf*)

[15] Giardino Alessio, Schrijvershof Reinier, Brière Christophe, Nederhoff Kees, Tonnon Pieter Koen, Caires Sofia, 2017. Human Interventions and Climate Change Impacts on the West African Coastal Sand River. Banque mondiale, Washington

[16] Le Sénégal a utilisé des études existantes, acceptables pour la Banque mondiale, pour l'identification de ses besoins d'assistance technique et d'investissement.

[17] Comme dans le cas du Grand Lahou en Côte d'Ivoire.

appropriés (par ex. données d'observation, systèmes d'alerte précoce, méthodes d'évaluation des ressources naturelles et de la dégradation environnementale, systèmes de suivi et d'évaluation)[18]. Renforcer les cadres réglementaires, incitatifs et institutionnels en vue d'une meilleure gouvernance des zones côtières est essentiel pour améliorer la planification du développement et préserver les actifs environnementaux stratégiques, y compris les littoraux. Pour ce faire, le projet travaillera avec des hauts fonctionnaires, des investisseurs du secteur privé et des leaders d'opinion dans les pays qui s'en feront les champions nationaux ; et dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre, un développement du leadership sera fourni.

12. **Le système actuel d'institutions, où chacune possède un domaine de responsabilité distinct dans la gestion des zones côtières, est insuffisant.** La gestion des zones côtières incombe souvent à des institutions dont le pouvoir de convocation ou la capacité à réformer et à intégrer les enjeux à la politique et la planification nationales sont relativement limités. En outre, la coordination est entravée par le trop grand nombre d'institutions nationales chargées de rassembler et de gérer des informations relatives à la gestion des zones côtières[19]. Motiver et habiliter les institutions et communautés concernées est essentiel pour atteindre les objectifs d'une gérance environnementale saine et de la préservation du capital humain et naturel[20]. Cependant, certains pays s'efforcent déjà de combler ces lacunes : au Sénégal, des plans de gestion intégrée des zones côtières ont été élaborés, et au Togo, la Stratégie relative à l'économie bleue a été adoptée en 2017[21].

13. **D'après les Plans d'investissement multisectoriel (PIM) élaborés avec le soutien de la Banque mondiale et validés au cours d'ateliers nationaux, le financement nécessaire pour la protection du littoral dans les six[22] pays s'élève à environ 1,5 milliard $EU[23].** Les investissements financeront la dérivation des sédiments au niveau des ports, le remblayage de plages, la gestion des zones sujettes à inondations et des mangroves, l'observation côtière et le suivi des taux d'érosion, l'assistance technique renforçant les institutions et la gouvernance, et les activités de planification.

14. **Malgré l'engagement des acteurs régionaux, la somme des actions est insuffisante pour faire face à l'ampleur du défi.** Des travaux de recherche de la Banque mondiale indiquent l'absence d'une institution disposant de l'ensemble des capacités ou du mandat nécessaires pour aborder l'éventail des enjeux associés au littoral d'Afrique de l'Ouest.

15. **L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont joué un rôle crucial pour mettre en évidence les problèmes de la gestion des zones côtières, de l'érosion, des inondations et du changement climatique**. Le mandat de la Convention d'Abidjan est de créer une approche et une politique communes en vue de la gestion des zones côtières, et, en 2017, lors de la COP12, les pays ont convenu de s'attaquer au problème de l'érosion côtière.

---

[18] FEM/ONUDI/PNUD/PNUE/NOAA-US/NEPAD/FAO et OMI. 2006. Analyse diagnostique transfrontalière. Grand écosystème marin du courant de Guinée.

[19] *Coastal West Africa Vulnerability Brief*: USAID, 2015.

[20] *Building Resilience, Integrating Climate and Disaster Risk into Development, The World Bank Group Experience*, Banque mondiale, 2013.

[21] Banque mondiale, 2017 : *Togo – Vers une économie bleue. Cadre stratégique pour le développement de l'économie maritime et côtière*.

[22] Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.

[23] Les PIM du WACA sont disponibles à l'adresse *http://www.worldbank.org/en/programs/west-africa-coastal-areas-management-program#5*

Le Centre de suivi écologique (CSE) accueille la Mission d'observation du littoral ouest-africain (WACOM), un mécanisme de coopération régionale pour la surveillance du littoral et la réduction des risques côtiers en Afrique de l'Ouest. Toutefois, il est nécessaire de mieux catalyser la collaboration et la coordination et de renforcer les capacités pour des approches axées sur les résultats.

16. **En conclusion, aucun pays ne peut, à lui seul, régler les problèmes d'érosion côtière, d'inondations et de pollution en Afrique de l'Ouest.** Les solutions exigent la coordination et la collaboration entre les organismes de chaque pays et impliquent des coûts de transaction considérables. Les problèmes sont par nature multisectoriels, ce qui ajoute à la complexité aux niveaux national et régional. Les solutions seront inévitablement onéreuses, au-delà des moyens de finances publiques de chaque pays ou d'un quelconque partenaire au développement. Enfin, elles exigent une vision et un engagement à long terme aux niveaux national et régional, qui est encore à venir. Pour relever ce défi, un important effort transnational et coordonné entre les différents pays est nécessaire.

17. **Le Programme de gestion du littoral ouest-africain**[24] (WACA) **répond à la demande de solutions et de financement des pays, et contribue à préserver les actifs sociaux et économiques des zones côtières, et, en particulier, à lutter contre l'érosion côtière et les inondations.** Le programme WACA fournit une assistance technique et un financement des investissements, et a annoncé le lancement d'une Plateforme WACA pour attirer des partenaires supplémentaires afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise à l'échelle. La plate-forme WACA est proposée pour inclure un mécanisme de coordination partenaires techniques et financiers en soutien aux PIM des pays. La Plateforme WACA devrait ensuite être hébergée par une institution régionale appropriée, et divers projets, financés par la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, introduisant des instruments novateurs, exploitant le financement public et engageant le secteur privé, seront développés pour tirer le meilleur avantage de ce financement.

Figure 1 : Le Programme WACA

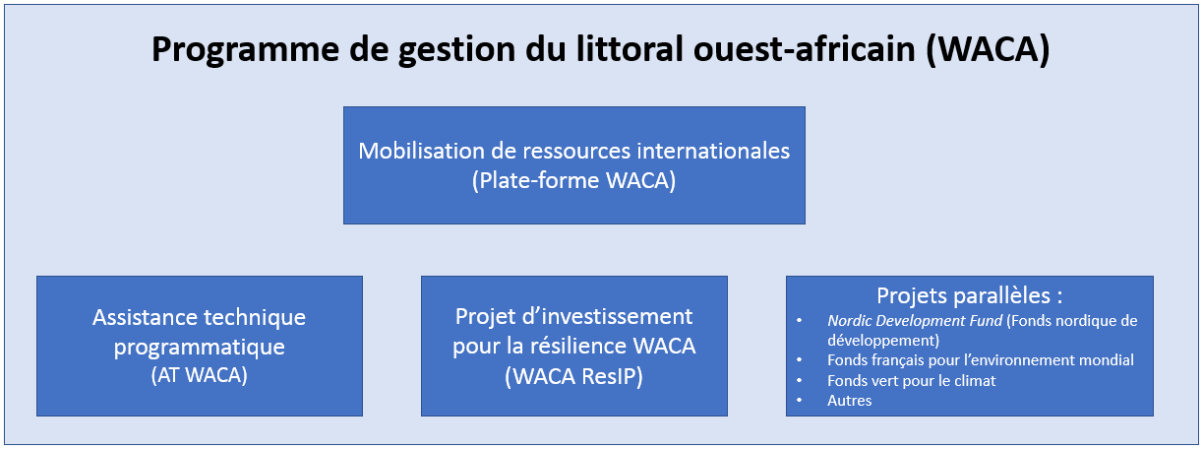

18. **Le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest**

[24] De plus amples détails figurent sur le site Internet du programme www.worldbank.org/waca

(WACA ResIP) est un projet régional multipays – qui soutiendra le renforcement de la résilience des communautés et des biens côtiers dans six pays d'Afrique de l'Ouest – Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo. Ces six pays, qui couvrent environ 2 186 km de côtes, ont des littoraux particulièrement vulnérables (érosion, inondations, pollution) et bénéficient d'un certain degré de préparation par le processus de planification de l'investissement multisectoriel, particulièrement par les PIM du WACA. D'autres pays pourraient rejoindre le cas échéant le programme WACA, et la Banque fournirait des ressources supplémentaires, sur la base de critères de préparation, notamment : i) requête du pays obtenue, ii) existence de PIM ou de plans similaires de qualité adéquate, iii) disponibilité du financement de la Banque mondiale.

C. Objectifs de niveau supérieur auxquels le projet contribue

19. **Le projet répond aux engagements des pays africains en faveur du développement durable et de l'action immédiate face au changement climatique**.

20. **Au niveau mondial, le projet proposé soutient les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies,** par son appui aux pays pour le développement de leurs stratégies et des plans d'action d'économie bleue visant à optimiser les avantages socio-économiques potentiels de leurs zones côtières et marines et à leur gestion durable, et ce, en conformité à l'ODD 14, dont le but est de : « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. »

21. **En Afrique, le projet s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « L'Afrique que nous voulons »,** dont l'objectif est « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable », et ce, grâce à des actions incluant, entre autres, l'exploitation de l'immense potentiel de l'économie bleue africaine/l'océan, et la mise en place de mesures pour gérer durablement la riche biodiversité, les forêts, les terres et les eaux du continent, et atténuer les risques accrus et immédiats d'inondation et d'érosion liés au changement climatique.

22. **Le projet est également aligné sur la Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et son Programme régional de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC).** Le programme est mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA et vise à atténuer les impacts économiques, environnementaux, sociaux et culturels de l'érosion côtière dans les Etats membres de l'UEMOA à travers la gestion durable des zones côtières.

23. **Le projet appuie les objectifs sous-régionaux en Afrique de l'Ouest établis par la Convention d'Abidjan,** notamment la politique d'aménagement du littoral. En effet, la Déclaration finale de la COP12 à la Convention d'Abidjan (mars 2017) a reconnu les impacts négatifs de l'érosion côtière sur la viabilité socio-économique du littoral ouest-africain et s'est engagée à soutenir la mise en œuvre du programme WACA. Le projet soutient, dans des pays choisis du GCLME, l'exécution de Plans d'action nationaux (PAN) qui identifient les actions prioritaires à mettre en œuvre dans chaque pays pour répondre aux préoccupations environnementales, identifiées dans l'Analyse diagnostique transfrontalière (ADT) des 16 pays

situés à l'intérieur des limites naturelles du GCLME[25].

24. **D'un point de vue national, le projet est conforme aux Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) des pays d'Afrique de l'Ouest.** Les CPDN incluent la gestion des zones côtières en faveur de la résilience et soulignent le rôle joué par les écosystèmes côtiers dans l'adaptation au changement climatique, avec une reconnaissance des avantages connexes de l'atténuation. Au Sénégal, la CPDN a fixé, dans huit secteurs différents et pour la période 2016-2035, des objectifs d'adaptation spécifique : rendre les écosystèmes plus résilients, protéger les zones côtières et les communautés vulnérables, élaborer un système intégré de gestion des ressources en eau, et promouvoir l'assurance pour les communautés de pêcheurs. La CPDN de Mauritanie jette les bases de la future gestion intégrée des écosystèmes afin d'atténuer les effets du changement climatique. La Côte d'Ivoire étudie les risques de son économie en croissance rapide, alors que les sources d'eau du pays sont soumises à une pression croissante dans tous les secteurs. La CPDN met également en avant les nouveaux efforts de conservation des zones côtières et le soutien aux pêches. La CPDN du Togo cherche à améliorer son cadre réglementaire et la gestion des connaissances sur l'érosion côtière du pays ; et la mobilisation de financement nécessaire aux changements structurels pour la protection du littoral. Dans sa CPDN, Le Bénin met l'accent sur la gestion de l'érosion côtière et du déséquilibre sédimentaire, notamment la restauration des écosystèmes fragiles et des mangroves. Enfin, l'objectif de la CPDN de Sao Tomé-et-Principe est de mettre en place un système innovant de codes de construction intégrant les impacts du changement climatique et les risques d'inondation associés à l'élévation du niveau de la mer et à l'intensification des cyclones prévus d'ici 2030. Le projet constitue la base d'une gestion du littoral dans laquelle les risques climatiques et les mesures de résilience peuvent être convenablement intégrés.

25. **Le projet soutient les objectifs du Groupe Banque mondiale visant à diminuer le pourcentage de personnes vivant avec 1,90 USD par jour, à un maximum de 3 % en 2030, et à favoriser la croissance des revenus de 40 % des plus pauvres de la population dans chaque pays, et ce, de manière durable.** Du fait de l'affectation de leurs moyens de subsistance par l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les inondations et la pollution, les communautés les plus pauvres risquent d'être confrontées à des déplacements économiques. Par son appui à la construction de villes résilientes face au changement climatique, à la promotion du tourisme et les transports, le projet stimule la prospérité partagée.

26. **Le projet s'aligne sur la Stratégie du Groupe Banque mondiale en matière de genre 2016-2023[26]**, en se concentrant davantage sur la création d'emplois plus nombreux et meilleurs, l'appropriation, et le contrôle des principaux actifs financiers et matériels. Il reconnaît que combler les écarts de genre en matière de dotations, renforcer l'expression et la représentation, et impliquer les hommes et les garçons dans cette lutte sont essentiels pour réduire la pauvreté et stimuler la prospérité partagée. En effet, les femmes pauvres, du fait de leurs emplois souvent associés aux ressources naturelles, sont souvent affectées de manière disproportionnée par les catastrophes naturelles et le changement climatique. En outre, des recherches ont également montré que l'autonomisation des femmes renforce la résilience de la communauté dans son ensemble. Le projet contribuera à réduire les écarts du genre évoqués par les stratégies 2 et 4 dans les domaines de l'emploi, du renforcement de l'expression et de

[25] FEM/ONUDI/PNUD/PNUE/NOAA-US/NEPAD/FAO et OMI. 2006. Analyse diagnostique transfrontalière. Grand écosystème marin du courant de Guinée.
[26] https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23425.

la représentation des femmes, notamment en ce qui a trait au renforcement de la résilience locale et à la gestion des risques liés au climat et aux catastrophes. Le projet tirera parti de sa nature régionale pour entreprendre une évaluation régionale de la dimension genre en amont de la mise en œuvre, en récapitulant les lacunes spécifiques de chaque pays telles qu'identifiées par les DSP et CPP, sur laquelle il se basera pour apporter une approche uniforme visant à combler les écarts entre les genres en faveur de la résilience côtière au niveau des pays.

27. **Le projet répond à la Stratégie[27] d'assistance à l'intégration régionale en Afrique de la Banque mondiale à venir**, soulignant la nécessité d'une gestion des ressources naturelles partagées qui dépasse les frontières et exige la collaboration afin d'assurer une exploitation durable et prévenir les conflits. Sans action collective efficace, il y a un risque que les ressources naturelles partagées au niveau régional soient confrontées à la « tragédie des biens communs ». Plus précisément, l'une des possibilités énumérées dans la stratégie (objectif 4.2) est de soutenir la gestion durable et le financement des eaux transfrontalières, les ressources côtières et marines, et d'inclure ce projet en tant que véhicule.

28. **Le projet fait partie du Plan d'action sur le changement climatique et du Business plan pour le climat en Afrique[28] (ACBP) de la Banque mondiale.** Du fait de l'impact significatif de la variabilité et du changement climatiques sur l'agenda de développement de l'Afrique subsaharienne, l'ACBP définit les actions nécessaires afin d'accroître la résilience face au changement climatique, et favoriser le développement à faible émission de carbone, de façon à maintenir et protéger la croissance actuelle et future, et réduire la pauvreté.

29. **Le DSP du Bénin, présenté au Conseil d'administration en janvier 2018 (Rapport n° 114822-BJ), a déterminé que la perte et la dégradation des habitats, y compris les aires marines, les mangroves, les zones humides et la végétation côtière, posent des risques de durabilité associés à la perte de capital naturel global.** La perte d'habitats naturels engendre la disparition des fonctions et des services de la biodiversité, comme ceux offerts par les zones humides pour la lutte contre les inondations, la disponibilité d'espaces touristiques ou récréatifs, ou, dans le cas des mangroves la protection contre l'érosion côtière. Le projet y remédie par la réhabilitation des écosystèmes, la diversification des moyens de subsistance, et le renforcement des capacités à prévenir ou répondre aux catastrophes de pollution côtière et marine, comme les déversements de pétrole.

30. **Le CPP de la Côte d'Ivoire pour les exercices 2016 à 2019 (Rapport n° 96515-CI), dans le cadre du domaine prioritaire 1 : « Accélérer la croissance durable menée par le secteur privé », souligne qu'à part les investissements et des politiques améliorées en matière d'agriculture et d'infrastructure, une meilleure maîtrise des menaces environnementales est essentielle.** En effet, l'érosion côtière, les catastrophes météorologiques et le changement climatique peuvent affecter les moyens de subsistance et le bien-être de la population ivoirienne à moyen et long terme. Ainsi, le GBM s'est engagé à soutenir les efforts du gouvernement pour conserver et utiliser durablement les ressources marines et côtières, notamment dans le cadre du Programme WACA. Les interventions du projet s'alignent sur l'engagement du CPP : les investissements visent à soutenir le gouvernement dans ses efforts pour renforcer la résilience côtière dans des zones choisies et

[27] Banque mondiale, 2017: Appui à la transformation de l'Afrique: stratégie d'assistance à l'intégration et à la coopération régionale pour les années fiscales FY18-FY23. 15 décembre 2017

[28] https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28722

intégrer l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques de catastrophes et la planification spatiale dans les futurs plans et stratégies de développement pour le littoral.

31. **Le DSP de Mauritanie a identifié les défis environnementaux des zones côtières tels que l'érosion comme une contrainte nuisant à la durabilité** (Rapport n° 116630-MR, mai 2017). Les températures de l'eau plus élevées, la hausse du niveau des mers, l'acidification des océans et la surexploitation des pêches privent les communautés côtières de sources de revenus vitales et nuisent à l'amélioration de la nutrition. La Mauritanie a développé et mis à jour un Plan directeur du littoral pour s'attaquer au changement climatique et aux nouveaux défis.

32. **Le CPP de Sao Tomé-et-Principe pour les exercices 2014 à 2018 (Rapport n° 83144-ST) définit le « Thème 2. Réduire la vulnérabilité et renforcer les capacités humaines » comme un domaine d'implication avec la Banque.** Le projet contribuera au Résultat 8 du thème « Renforcer les capacités d'adaptation des communautés côtières et réduire les pertes potentielles d'actifs et de vies humaines », en contribuant à la base d'informations pour la compréhension des risques d'évènements extrêmes dans les zones côtières.

33. **Selon le projet de DSP du Sénégal (P159672, en préparation), le pays est fortement vulnérable aux chocs associés à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer. En outre, cette exposition accrue au stress des pauvres, urbains comme ruraux, affecte également les niveaux de pauvreté et la croissance globale.** Comme le Sénégal est un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest où la Banque mondiale a procédé à une analyse approfondie de l'adaptation des villes côtières, plus tard soutenue par des investissements, les interventions du projet se fonderont sur celles de la Banque mondiale au Sénégal, avec l'objectif de promouvoir la compétitivité globale et de renforcer le climat d'investissement du pays.

34. **Le CPP du Togo pour les exercices 2017 à 2020 (Rapport n° 112965-TG), dans le cadre du Domaine prioritaire 3 « Viabilité environnementale et résilience », a pour objectif de renforcer la gestion des ressources naturelles productives et d'accroître la résilience communautaire face au changement climatique**. Le projet répond directement à ce besoin par la conservation des écosystèmes côtiers fragiles, l'introduction de pratiques de gestion durable des terres et d'activités alternatives génératrices de revenus.

35. **Le projet soutient la Stratégie environnementale du Groupe de la Banque mondiale**[29]**.** Il met l'accent sur la gestion des zones côtières et l'exploitation de solutions vertes et grises pour gérer les risques d'inondation et d'érosion afin de préserver les ressources naturelles vitales, les actifs économiques et les communautés. Il appuie également la **Stratégie sur l'environnement de la région Afrique**[30], pour une gestion durable des zones côtières et l'amélioration de la résilience des ressources côtières.

[29] Bâtir un monde vert, propre et résilient pour tous. Stratégie environnementale du Groupe de la Banque mondiale 2012-2022

[30] *Enhancing Competitiveness and Resilience in Africa: An Action Plan for Improved Natural Resource and Environment Management*. 2012.

II. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

A. ODP

36. **L'ODP est *de renforcer la résilience des communautés et zones ciblées du littoral ouest africain.***

37. Le projet vise à cet égard à renforcer les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des six pays bénéficiaires et à réduire les risques communs auxquels ils sont exposés, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, qu'ils soient similaires pour la totalité ou la plupart des pays ou de nature transfrontalière.

B. Bénéficiaires du projet

38. **Les activités du projet sur les sites concernés dans les six pays bénéficiaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo) bénéficieront directement à environ 200 000 personnes qui vivent le long du littoral et en dépendent pour leurs moyens de subsistance.** Ces personnes, qui comprennent des femmes, des jeunes, et des personnes vivant sur des terres isolées, des îles-barrières, et près de lagunes, sont exposées à des risques immédiats liés à l'érosion côtière, aux inondations et à l'intrusion saline. Elles souffrent aussi des impacts négatifs de la pollution marine et côtière. Par exemple, les pêcheurs et transformateurs de poisson (qui sont souvent des femmes) vivant dans des zones côtières font partie des groupes les plus vulnérables dans les pays en développement. Les employés de l'agro-industrie et du tourisme, résidant sur les sites du projet le long de la côte, tireront également avantage des interventions du projet directement ou indirectement, étant donné que leurs moyens d'existence sont souvent fortement tributaires de ressources naturelles ou de services écosystémiques de plus en plus dégradés. En outre, les populations pauvres, contrairement à leurs homologues plus aisés, ont peu de réserves d'épargne pour réagir aux chocs et leur accès au crédit formel ou aux ressources affectées au relèvement est généralement très limité.

C. Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP

39. **Les indicateurs de l'ODP proposés :**

- Ménages dans les zones côtières ciblées moins exposées à l'érosion grâce au projet (chiffres ventilés par pays)
- Ménages dans les zones côtières ciblées moins exposées aux inondations grâce au projet (chiffres ventilés par pays)
- Ménages dans les zones côtières ciblées moins exposées à la pollution grâce au projet (chiffres ventilés par pays)
- Part des bénéficiaires ciblés ayant attribué une évaluation « satisfait » ou plus aux

interventions du projet (chiffres ventilés par pays et par genre)

- Score de l'intégration régionale (Score)

III. DESCRIPTION DU PROJET

A. Composantes du projet

40. **Le projet vise à créer un espace dynamique où les pays côtiers et les partenaires partagent connaissances et expertise, et accèdent au financement.** Le projet implique les pays, par le biais d'une assistance technique, afin de décomposer les défis complexes du développement côtier et en faire des priorités réalisables. Il mobilisera le leadership au niveau national pour faire progresser efficacement des projets d'investissement concrets. Parallèlement, les pays s'engageront au niveau régional pour établir des priorités et coordonner des investissements transfrontaliers, tout en harmonisant leurs politiques. La théorie du changement est illustrée ci-dessous (figure 2) :

Figure 2 : Théorie du changement du projet d'investissement pour la résilience WACA

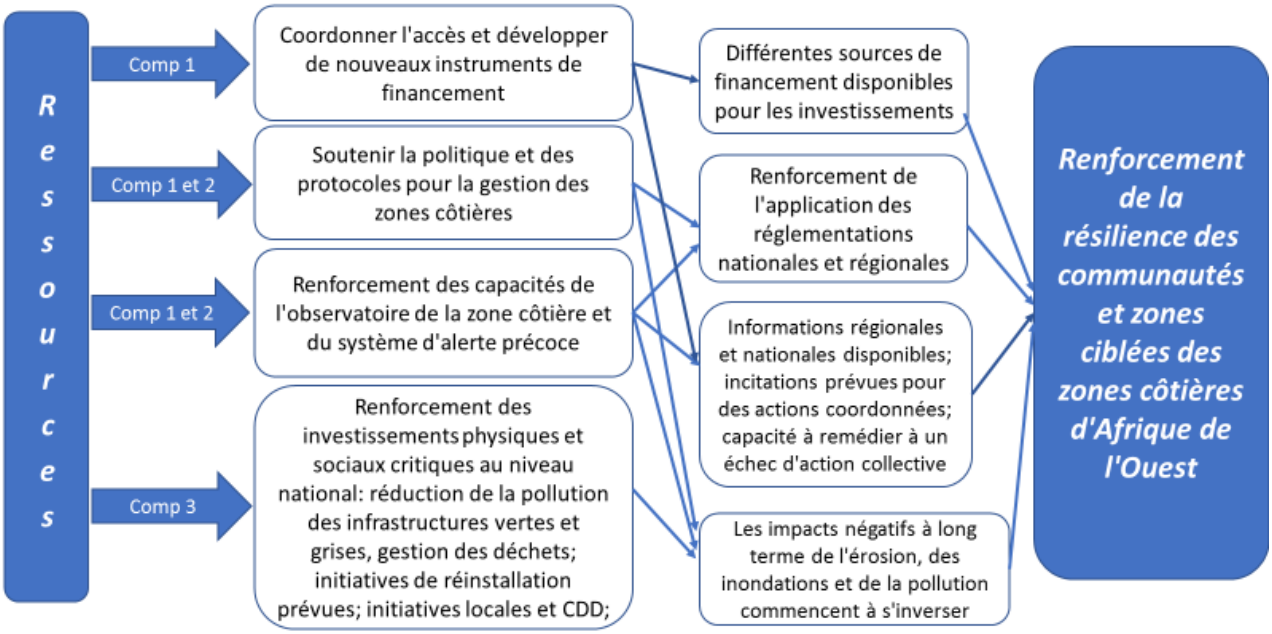

41. **Le projet établit également un cadre pour la résilience visant à renforcer les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des gouvernements, des institutions, des communautés et des individus.** La réduction du risque d'exposition des communautés et des zones vulnérables (points chauds) à l'érosion, des inondations et même de la pollution marine reflète leur capacité accrue d'absorption pour faire face à ces risques, tandis que la réinstallation planifiée, l'aménagement du territoire et la conservation et/ou la restauration de écosystèmes fournissant des moyens de protection naturelle démontrent la capacité de transformation qui s'est développée au fil du temps. La création de nouvelles opportunités de moyens de subsistance ou la mise en place de systèmes d'aide à la décision efficaces et performants peuvent aider à modérer les risques futurs

et éventuellement tirer parti des nouvelles opportunités et s'adapter aux nouvelles situations en tant que mesures d'adaptation.

42. **Les six pays bénéficiant de ce projet (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo) ont sollicité l'appui technique et financier de la Banque mondiale.** Un PIM propose un programme, relatif à chaque pays ou au point chaud ciblé en vue de la gestion intégrée des zones côtières, qui soit cohérent à l'échelle nationale, aligné sur les activités au niveau régional et axé sur l'utilisation durable du territoire côtier ; ainsi que des options d'investissement. Des PIM ont été élaborés pour la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et Sao Tomé-et-Principe. Le Sénégal a déjà développé des plans de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) qui définissent des priorités dans la lutte contre l'érosion, les inondations et la pollution.

43. **Le projet consiste en une combinaison d'activités physiques ou thématiques interdépendantes mises en œuvre aux niveaux régional et national.** La conception répond au besoin d'interventions aux niveaux politique et institutionnel et à la demande d'investissements physiques et sociaux ; elle prévoit une assistance en vue de l'établissement de systèmes de soutien intégrés, tels que des systèmes d'observation du littoral et d'alerte précoce, et le WACA BAR, une Unité régionale de soutien à la mise en œuvre (en anglais RISU – *Regional Implementation Support Unit)* pour contribuer à la communication, à l'échange de connaissances, à l'intensification des activités et au suivi des impacts. Au niveau national, le projet devrait appuyer les municipalités et les autorités infranationales qui se sont engagées en faveur du développement durable. La dimension du genre sera intégrée au projet en se fondant essentiellement sur une évaluation élaborée par la Banque mondiale dans le cadre des diagnostics systématiques pays et plus particulièrement sur des analyses plus approfondies de cette question qui seront d'abord élaborées en amont de la mise en œuvre avec les clients au niveau régional, puis à une plus petite échelle en vue de la mise en œuvre par pays.

44. **Les activités financées par le FEM contribueront à la réalisation de la théorie du changement et à l'ODP global du projet.** Elles complètent les activités financées par l'IDA en assumant les coûts supplémentaires afin d'obtenir des bénéfices transfrontaliers et environnementaux globaux. Dans l'ensemble, les activités financées par l'IDA fournissent des infrastructures grises/vertes dans les centres les plus peuplés/urbanisés le long de la côte, de façon à gérer les effets graves et urgents de l'érosion et des inondations. Au Togo, Benin, et Sao Tome & Principe, les fonds du FEM complètent ces activités en soutenant des infrastructures vertes et des mesures d'aménagement des terres dans les zones voisines de celles ciblées par l'IDA. Le projet aborde donc les principales difficultés liées à l'érosion et aux inondations sur le littoral par le biais d'interventions directes et en tenant compte d'un contexte de paysage plus large. Ceci implique une variété d'utilisations des terres (par ex. urbanisation, agriculture, forêts, marécages) et une approche holistique de la gestion des zones côtières. Des activités similaires soutenues par le FEM seront considérées dans des phases subséquentes du projet.

45. **Chaque pays a établi ses propres priorités** sur la base d'un ensemble de critères comprenant, entre autres, la préparation opérationnelle, la disponibilité de ressources techniques et financières, la complémentarité avec d'autres activités, l'impact prévu à court et à long terme et le niveau d'acceptation des mesures. Chaque pays bénéficiaire a donc identifié la portée des interventions du projet parmi les composantes suivantes, et les activités spécifiques à mettre en œuvre au cours du projet, en conformité avec la description détaillée du projet fournie en annexe 1.

Figure 3 : Liens entre les activités mises en place au niveau régional et national.

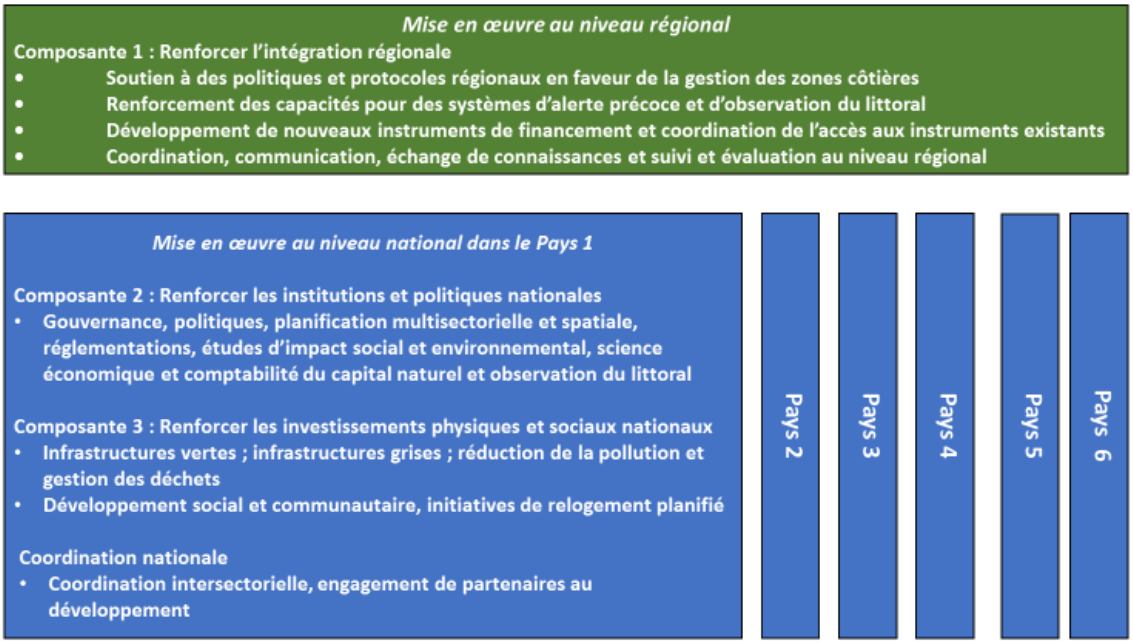

Composante 1 : Renforcer l'intégration régionale (12 millions $EU de l'IDA)

46. **Forte de son expérience dans la mise en œuvre du programme régional d'érosion côtière (PRLEC) et de son statut d'organisation économique et monétaire, l'UEMOA jouera un rôle stratégique dans la mise en œuvre de la composante régionale**. Des réunions techniques et de haut niveau seront organisées pour renforcer les dialogues avec les pays et la collaboration avec d'autres organisations régionales (telles que la CEDEAO) et encourager les initiatives régionales et transfrontalières. L'UEMOA s'attachera à identifier des instruments de financement innovants et à aider les pays à les adopter, à élaborer des directives pour l'harmonisation des réglementations de la gestion intégrée des zones côtières dans les pays d'Afrique de l'Ouest et à mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation solide. Un accent particulier sera mis sur le rôle du secteur privé dans le financement de ce programme et sur les femmes et leur rôle dans le renforcement de la résilience au niveau local.

47. **L'UEMOA créera une Unité régionale de gestion de l'intégration (URG) chargée de mettre en œuvre ces activités et de gérer la composante 1 du projet**. L'URG soutiendra l'UEMOA dans l'intégration des questions côtières dans le travail effectué sous la direction politique de la Commission, pour aider à la mise à l'échelle du projet. L'approche de mise à l'échelle comporte deux composantes complémentaires: (a) une composante stratégique, y compris l'intégration régionale, et (b) une composante technique pour aider les pays, à travers l'Unité régionale de soutien à la mise en œuvre.

48. **Le projet soutiendra les pays dans la mise en œuvre des conventions et protocoles régionaux pour la gestion des zones côtières, développés sous l'égide de la Convention d'Abidjan.** Cette composante permet la poursuite du dialogue sur la politique côtière au niveau régional et de s'assurer que les réglementations nationales pour la gestion des zones côtières sont harmonisées et se renforcent mutuellement, afin de ne pas nuire aux pays voisins et d'éviter des situations de « retombées » négatives. Elle soutient également les pays dans leurs efforts pour respecter leurs obligations en vertu des accords internationaux et régionaux, dont leur engagement

en faveur de la Déclaration à la Convention d'Abidjan (COP12) et ses protocoles, ainsi que d'autres conventions et partenariats relatifs à la protection des biens environnementaux côtiers.

49. **En collaboration avec le Centre de suivi écologique, le projet financera la conception, l'installation et la mise en œuvre de l'Observatoire du littoral de l'Afrique de l'Ouest.** Système d'information d'aide à la décision, l'Observatoire fournit aux institutions et décideurs politiques nationaux et régionaux des informations relatives au littoral et au changement climatique, et la base de connaissances nécessaire pour améliorer la gestion des zones côtières. Le projet soutiendra plus spécifiquement les efforts en cours des pays et des organisations régionales pour rendre fonctionnel l'Observatoire du littoral de l'Afrique de l'Ouest (actuellement, celui-ci fournit un soutien et des rapports ponctuels), et renforcer les capacités des institutions nationales à collecter, évaluer et partager des informations et des données sur les zones côtières de manière efficace et coordonnée, par le biais de protocoles contraignants entre le système central au Sénégal et les antennes nationales dans les pays bénéficiaires. Il fournira également un soutien pour améliorer les systèmes de prévision et d'alerte précoce concernant les inondations côtières à l'échelle nationale et régionale, dans le but de réduire les risques liés aux catastrophes.

50. **Un WACA BAR (ou Bureau d'appui régional, BAR, en anglais RISU) du WACA sera établie pour les activités nationales et régionales.** Le WACA BAR coordonnera les activités dans les pays participants, améliorera la communication et l'échange de connaissances entre eux, gérera la fonction régionale du S&E, et évaluera les impacts régionaux globaux du projet. Le WCA BAR agira également en tant que secrétariat technique du Comité de pilotage régional du projet.

51. Le WACA BAR soutiendra l'UEMOA et les pays dans la mise à l'échelle du projet à travers trois éléments principaux: (a) sensibiliser des pays qui ne sont pas encore engagés à l'intégration régionale par le dialogue; (b) appuyer l'élaboration des plans d'investissement multisectoriels pour demander de l'aide et (c) engager des partenaires de développement, prêts à fournir un financement ou une Assistance Technique supplémentaire.

Composante 2 : Renforcer le cadre de politiques et institutionnel (38,8 millions $EU : 26,9 millions $EU de l'IDA, 6,1 millions $EU du FEM, 5,8 millions $EU de contribution de contrepartie)

52. **Cette composante aidera les pays à élaborer le cadre de politiques adéquat et les outils nécessaires pour le développement et/ou l'opérationnalisation de leurs stratégies et plans de gestion du littoral, à l'échelle nationale comme régionale.** Elle fournira plus spécifiquement un soutien pour développer et opérationnaliser des stratégies et plans d'action de gestion des côtes et d'aménagement des terres aux niveaux centraux et locaux, et promouvoir une gestion efficace des écosystèmes côtiers transfrontaliers et la planification spatiale. Un soutien sera également fourni en faveur de la désignation de zones à haute valeur écosystémique, comme les sites Ramsar[31]. La mise en œuvre de ces plans exige le développement d'instruments et d'outils réglementaires efficaces et adaptables. Le projet fournira une assistance technique pour réviser les lois et règlements relatifs au littoral et formuler des recommandations pour les harmoniser et en combler les lacunes. L'accent portera sur le renforcement des systèmes d'études d'impact environnemental

[31] Un site Ramsar est un site de zone humide considéré d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar. La Convention relative aux zones humides, connue sous le nom de Convention de Ramsar, est un traité environnemental intergouvernemental établi en 1971 par l'UNESCO et entré en vigueur en 1975.

et social (EIES), sur l'élaboration de lignes directrices d'EIES concernant la planification et les infrastructures côtières, dont des directives pour des évaluations régionales et stratégiques et un soutien à l'élaboration de plans d'urgence pour des évènements ayant des impacts transfrontaliers, tels que les déversements de pétrole. L'assistance technique apportera un soutien sur les questions foncières qui émergeraient lorsqu'une réinstallation planifiée des communautés sera nécessaire: a) un diagnostic sociojuridique foncier sera mis en place pour identifier toutes sortes de droits fonciers, y compris ceux qui sont informels, à l'endroit où les populations partiront; b) identifier de nouveaux lieux de réinstallation conformément aux régimes fonciers en vigueur et c) des propositions seront discutées pour sécuriser les droits fonciers dans les nouveaux lieux, en coordination avec les autorités gouvernementales en charge des questions foncières (processus et documents fonciers plus efficaces). Le projet aidera à identifier et créer un environnement propice à la création de partenariats public-privé pour aider à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer le programme de gestion intégrée des zones côtières. Étant donné également que la communication est un élément clé quant aux questions foncières, le projet produira des fiches d'information sur les processus fonciers pour signaler les étapes clés et les questions dans les chemins critiques pour sécuriser les droits fonciers.

53. **Certains pays ont également exprimé le besoin de développer leur économie bleue et, dans ce but, ont sollicité une assistance financière et technique**. La récente Stratégie relative à l'économie bleue du Togo servirait de modèle. Elle met l'accent sur l'économie bleue au sens large, y compris la sécurité maritime. Pour référence, l'Île Maurice, pionnière de l'économie bleue, axe sa stratégie sur quelques secteurs clés, notamment la pêche, l'information, la communication et les technologies, les énergies marines et les ports, et applique la planification spatiale marine et une gouvernance améliorée.

54. **Les produits de prévision des inondations côtières peuvent être améliorés et coordonnés efficacement avec les services d'alerte fournis par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux.** Le projet vise à améliorer l'interaction entre les agences météorologiques et hydrologiques nationales et les unités de gestion des catastrophes. Cette gestion collaborative des risques de catastrophes peut être réalisée grâce à une stratégie de gestion intégrée des zones côtières comprenant l'élaboration de stratégies de préparation, de réaction et de gestion face aux inondations côtières. Le suivi régional, documenté par les informations sur les conditions météorologiques et les risques de catastrophe au niveau national, élaborera puis transmettra les tendances et statistiques régionales aux pays. Le projet soutiendra également la mise en place et/ou le renforcement de structures nationales de gestion des risques de catastrophe et de systèmes d'alerte précoce pour les inondations dans les pays bénéficiaires.

55. **Les fonds du FEM viendront compléter les activités financées par l'IDA par le renforcement des réglementations locales, des politiques et des institutions pour résoudre les problèmes majeurs et les problèmes perçus dans les écosystèmes côtiers le long de la zone du littoral de l'Afrique de l'Ouest.** Les activités comprennent: (a) former les institutions gouvernementales au local niveau pour faire face aux grands problèmes côtiers, tels que la perte de l'intégrité des écosystèmes due à l'expansion des espèces agricoles et envahissantes dans les écosystèmes fragiles partagés (par exemple, Chenal du Gbaga au Togo et au Bénin), la détérioration de la qualité de l'eau due à la pollution due à des marées noires ou à des fuites (par exemple plates-formes pétrolières au large du Bénin) et la destruction de l'habitat côtier due aux inondations et à l'érosion (par exemple STP); (b) examiner et mettre à jour le cadre réglementaire de la gestion partagée des ressources naturelles, y compris des plans d'urgence pour les événements nationaux ayant des effets transfrontaliers, les déversements d'hydrocarbures; et (c) sensibiliser des communautés sur les questions de préparation transfrontalières du littoral (par exemple les

déversements d'hydrocarbures, l'érosion, les inondations); élaborer des options de gestion et des plans de cogestion pour une meilleure gestion des ressources naturelles transfrontalières du littoral; soutenir les efforts de désignation de sites Ramsar (Bénin/Togo).

Composante 3 : Renforcer les investissements physiques et sociaux nationaux (152, 6 millions $EU : 134, 9 millions $EU de l'IDA, 13,1 millions $EU du FEM, 4,7 millions $EU de contribution de contrepartie)

56. **Cette composante financera des investissements côtiers, ou sous-projets, visant à protéger les zones vulnérables de l'érosion et des inondations côtières, à appuyer les opérations de contrôle de la pollution et de gestion des déchets, et à promouvoir le développement côtier résilient face au changement climatique**. Les pays ont soit des stratégies de gestion côtière ou des plans existants de qualité adéquate avec des investissements prioritaires identifiés soit entrepris dans le cadre du nouveau programme d'assistance technique WACA de nouvelles études et des analyses débouchant sur l'élaboration de PIM, qui établissent une liste des priorités d'action en vue d'atténuer les impacts du changement climatique sur le littoral, tout en mettant l'accent sur une gestion saine et durable des zones côtières. L'ensemble des projets par les programmes d'investissement sont alignés sur les objectifs stratégiques des principaux programmes, comme les Plans d'action nationaux et les CPDN. Les investissements incluent : le soutien à la restauration ou la préservation d'écosystèmes sains et productifs, la protection des biens économiques côtiers, les mesures d'urgence pour éviter la poursuite de la dégradation des points chauds, et la planification et la gestion à long terme des côtes fondées sur des priorités sectorielles, des scénarios, des études de préfaisabilité, des analyses coûts-avantages, les impacts environnementaux et sociaux et des consultations publiques.

57. **En termes de contrôle de l'érosion, le projet financera** : (a) des infrastructures vertes, comme la fixation des dunes pour protéger les plages de l'érosion en utilisant la végétation et des arbustes pour piéger le sable, la restauration de terres humides et de mangroves et le remblayage de plages ; (b) la construction d'infrastructures grises telles que des brise-lames, ouvrages longitudinaux, revêtements, épis et digues ; (c) la revendication et la mise en valeur de terres ; (d) la gestion des habitats naturels, dont la réduction de l'empiétement des espèces envahissantes.

58. **Le contrôle des inondations dans le cadre du projet se concentre sur :** (a) la remise en état des rives inondables ; (b) la remise en état et la gestion des aires inondables naturelles, y compris le dragage pour maintenir l'écoulement naturel vers les lagunes ; et (c) des infrastructures, y compris des ponceaux, pour améliorer le drainage dans les villes ; (d) des pratiques d'aménagement durable des terres dans des sous-bassins versants transfrontaliers et des aires à haute valeur écosystémique où drainent les zones côtières.

59. **Dans certains pays, un contrôle de la pollution sera entrepris, comprenant :** (a) la maîtrise de la pollution côtière par l'amélioration de la gestion des eaux d'égout et eaux usées (installation et entretien de stations d'épuration des eaux usées ; gestion des effluents) ; (b) la gestion des déchets solides, des lixiviats et des débris de plastique (grâce à l'amélioration des pratiques de collecte, de triage et d'élimination dans les centres urbains côtiers) ; (c) la réduction de la pollution des substances chimiques et métaux lourds, dont l'amélioration des pratiques en vue de la baisse de l'utilisation de mercure dans les mines d'or artisanales; (d) la gestion et la réduction des déchets marins résultant d'une gestion insuffisante des déchets et de l'absence d'une politique adéquate de recyclage et de récupération des déchets solides et industriels, dont le double avantage est de recycler et d'éviter l'obstruction des canaux de drainage ; et (e) la prévention et la gestion des déversements de pétrole, la décontamination des hydrocarbures et la réduction des risques de déversement de pétrole provenant des plateformes pétrolières.

60. **Le projet soutiendra également la planification de la résilience climatique axée sur la communauté.** Le projet permettra le dialogue et l'engagement actif des communautés dans la gestion des risques et la planification du développement face au changement climatique. La planification de la résilience axée sur la communauté est un processus participatif continu qui est spécifique au contexte et peut conduire à des résultats différents en fonction des circonstances locales, dont un des résultats pourrait être une relocalisation planifiée. Les tâches spécifiques peuvent inclure: mener des activités de sensibilisation ciblant les populations à risque; évaluations participatives des risques; des dialogues sur les changements environnementaux vécus par la communauté; des ateliers sur les risques perçus des changements climatiques imminents (tels que l'élévation du niveau de mer et les niveaux plus élevés de précipitations) et les options d'adaptation y afférentes, en tant que base pour les risques futurs attendus et les mesures d'adaptation à long terme; des dialogues sur le besoin éventuel à plus long terme d'une relocalisation planifiée des communautés à haut risque; le développement d'un processus participatif pour la planification de la relocalisation et la prise de décision; la mise en place d'un système de suivi socio-environnemental pour la mise en œuvre des décisions de relocalisation; et des exercices participatifs qui aident les communautés à envisager l'avenir. Ces activités viseront à assurer la pleine inclusion des femmes, des personnes handicapées, des aînés, des jeunes et d'autres groupes marginalisés dans le dialogue et la prise de décision.

61. **Dans certains cas, le projet peut fournir un financement pour aider à la relocalisation planifiée des personnes à haut risque dans certains « points chauds » de la zone du projet et qui doivent quitter leurs lieux de résidence actuels et / ou leurs lieux de travail en raison d'inondations côtières persistantes ou érosion**. Au cas où le projet financerait la mise en œuvre d'une telle relocalisation planifiée, les risques sociaux potentiels et les impacts de telles interventions du projet devront être adéquatement traités en ligne avec la politique OP 4.12 de Réinstallation involontaire de la Banque mondiale. Cette assistance peut inclure la construction de logements et d'infrastructures résidentielles (routes, infrastructures sociales, etc.), la fourniture de matériel et la restauration des moyens de subsistance, conformément aux initiatives communautaires et aux initiatives de développement piloté par la communauté décrites au paragraphe 62 ci-dessous... Toutefois, le projet ne financera pas les dépenses pour les coûts d'acquisition de terrains liés aux activités à réaliser dans le cadre du projet, ni les dépenses pour les paiements en espèces au titre de l'indemnisation ou d'autres paiements en espèces au titre de l'assistance due à une personne qui est amenée à déménager en raison du projet. L'ampleur et la portée de l'aide à la réinstallation prévue seront déterminées au cas par cas, en fonction des ressources disponibles dans le cadre du projet. São Tomé-et-Principe a présenté une demande d'aide à la réinstallation prévue pour appuyer l'achèvement du processus entrepris dans le cadre du projet d'adaptation au changement climatique financé par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA). La réinstallation prévue à São Tomé-et-Principe ainsi que la mise en œuvre du processus de consultation qui aura lieu dans chaque pays participant au projet, générera des leçons apprises et fournira une base solide pour guider la prise de décision et la mise en œuvre. Un exercice d'inventaire sera effectué pour tirer les enseignements de São Tomé-et-Principe et d'autres cas pertinents (par exemple, le Projet de relèvement d'urgence de Saint-Louis au Sénégal), pour évaluer si d'autres pays ont besoin d'un soutien pour la réinstallation prévue et si les conditions nécessaires sont réunies dans ces pays pour réaliser les avantages du projet sur le plan du développement et atténuer les risques. Cette assistance, si elle est demandée, sera fournie conformément aux accords juridiques respectifs. La Banque collaborera également avec les emprunteurs et les partenaires de développement pour voir si des ressources supplémentaires peuvent être mobilisées.

62. **Les initiatives au niveau local seront financées par le projet comme un outil pour**

renforcer la résilience et améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des personnes et des communautés. Ces activités peuvent être mises en œuvre par les municipalités locales ou communes, ou encore par des groupes locaux, des associations ou des ONG, selon une approche de développement piloté par la communauté. L'objectif global de telles activités est d'améliorer la santé, la sécurité et les moyens de subsistance des communautés au moyen de solutions de développement communautaire, comme des moyens de vie alternatifs alignés sur la gestion des ressources naturelles, des petits travaux ou activités de préparation pour la réduction des risques liés au changement climatique et aux catastrophes, et la diversification des moyens d'existence. Les activités admissibles au niveau local comprennent : la réhabilitation de petites infrastructures publiques endommagées par les inondations ou l'érosion (centres de santé, maternités, écoles, marchés, petits systèmes compacts d'approvisionnement en eau et de drainage, etc.), le nettoyage de canaux naturels (par l'élimination de la végétation envahissante pour rétablir l'écoulement naturel des cours d'eau et réduire les risques d'inondations dans les zones environnantes), le nettoyage et l'amélioration de la performance des canaux de drainage , les mangroves et la plantation d'arbres, le dénoyautage et le reboisement des zones vulnérables sujettes aux inondations fluviales et / ou océaniques. Le projet peut également être utilisé pour soutenir les objectifs du projet (extraction de sel, pêche, etc.) et le développement des affaires pour que les communautés adoptent de nouveaux marchés et réduisent leur vulnérabilité à l'érosion côtière et / ou aux inondations. Les activités au niveau local peuvent être mises en œuvre par le gouvernement local, les municipalités, les communes ou une structure de gouvernement local similaire. Le projet soutiendra des associations locales ou nationales, des ONG et / ou des groupes de bénéficiaires organisés dans le cadre d'une structure reconnue pour la mise en œuvre d'initiatives de développement piloté par la communauté standard. Toutes ces activités seront inclusives des femmes et autres groupes marginalisés pour s'assurer que les avantages atteignent les plus démunis.

Composante 4 : Coordination nationale (18,28 millions $EU : 16,3 millions $EU de l'IDA, 1,0 million $EU du FEM, 1,0 million de contribution de contrepartie)

63. **Au niveau national, une Unité de gestion de projet (UGP) sera établie dans chaque pays bénéficiaire pour gérer le projet**. Cette unité assurera que le projet est mis en œuvre conformément au Document d'évaluation de projet et la description du projet spécifique aux pays et que les PIM du WACA ou, une stratégie ou plan national alternatif convenu continuent à servir de base au soutien coordonné des partenaires techniques et financiers afin de répondre aux besoins les plus pressants en termes de gestion de la zone côtière. L'UGP convoquera des réunions et ateliers nationaux et mettra en œuvre les activités de communication prioritaires nécessaires pour s'assurer que les parties prenantes comprennent l'objectif du projet.

64. **Les pays mettront également en place des comités techniques composés des représentants des secteurs et entités concernés par la gestion des zones côtières et impliqués dans la mise en œuvre du projet afin d'assurer une bonne coordination technique avec eux**. À cette fin, ils conserveront le comité technique multisectoriel existant établi pendant la phase de préparation pour le développement du PIM ou créeront un nouvel comité.

65. **Les fonds du FEM financeront le soutien supplémentaire requis pour les interventions spécifiques du FEM,** dont le système de S&E pour le FEM, les exigences de production des rapports requis et le partage des résultats et des connaissances acquises tout au long du projet par la participation aux activités d'apprentissage sur les eaux internationales.

B. Coûts et financement du projet

66. **Le financement de l'IDA-18 sera fourni à partir des dotations nationales de l'IDA, complétées par les fonds régionaux de l'IDA dans un ratio 1/1 pour la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et le Sénégal et dans un ratio 1/2 pour le Bénin et le Togo.** Le projet est considéré éligible aux fonds régionaux de l'IDA (voir Annexe 1) en raison du grand écosystème marin commun (GEM), des flux environnementaux et de la connectivité entre les pays, des besoins en termes d'innovation et de renforcement des capacités de l'ensemble des pays, de la mise en œuvre de solutions transfrontalières pour gérer des externalités positives ou négatives, le besoin de cadres réglementaires maritimes et de systèmes de soutien intégrés partagés tels que de systèmes d'observation et d'alerte précoce côtiers harmonisés. Ceci est associé à l'importance de renforcer les capacités des organisations régionales telles que l'UEMOA et d'établir des partenariats avec d'autres institutions et parties prenantes ayant un mandat politique et / ou technique pour la gestion intégrée des zones côtières, qui sont essentiels pour un développement durable continu du littoral d'Afrique de l'Ouest.

67. **Les six pays participants ont demandé et reçu des avances pour la préparation du projet (APP).** Les activités à mettre en œuvre dans le cadre des AAP comprennent : la création de l'Unité de gestion du projet au sein de l'organe chargé de la mise en œuvre ; la préparation et la validation des documents techniques servant de base aux composantes du projet ; la préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ; et la fourniture de l'assistance technique et du soutien opérationnel, les coûts de fonctionnement et de la formation nécessaires à la préparation du projet en temps opportun.

68. **Les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont fournies à un sous-ensemble de pays selon les allocations de son Système transparent d'allocation des ressources et des contributions du domaine d'intervention « eaux internationales ».** Les ressources du FEM seront orientées sur des zones ciblées sélectionnées au Togo, au Bénin et à Sao Tomé-et-Principe, en consultation avec les homologues gouvernementaux. Ces zones sont confrontées à de nombreux défis communs, tels que la grave érosion côtière, les inondations, la sédimentation, l'utilisation non durable des sols, le manque de services de données et d'informations sur les systèmes et évènements côtiers et le chevauchement des politiques affectant la gouvernance du littoral, y compris les droits fonciers et les régimes fonciers. Au Togo et au Bénin, l'accent sera mis sur la mise en œuvre d'une approche de paysage en vue de la consolidation de la gestion de l'écosystème élargi du Chenal de Gbaga, situé dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono, qui est très dégradé et contribue aux problèmes d'érosion et d'inondations le long de la côte. Au Bénin, le financement renforcera les capacités et permettra l'adoption de mesures préventives pour éviter un éventuel déversement de pétrole des plateformes pétrolières offshore abandonnées. À Sao Tomé-et-Principe, les ressources du FEM appuieront des révisions des cadres politiques, juridiques et institutionnels relatifs à l'érosion et aux inondations côtières ; l'harmonisation des politiques et actions existantes concernant les risques côtiers ainsi qu'une cartographie des zones côtières les plus vulnérables aux inondations et à l'érosion.

69. **Le Fonds nordique de développement *(*NDF – *Nordic Development Fund*)) apporte un total de 10,0 millions $EU (8 millions d'euros) au titre d'un cofinancement parallèle du projet sous la forme de crédits NDF aux conditions de l'IDA.** L'objectif du financement du NDF, fonds complémentaire et parfaitement aligné avec le projet, est de soutenir des plans de résilience côtiers face au changement climatique et des interventions de gestion au Bénin et au Sénégal.

70. **Le Fonds vert pour le climat (FVC) a proposé un financement au programme WACA**

dans le cadre d'une approche régionale coordonnée et correspondant à l'allocation de l'IDA. Une proposition devrait être soumise au Conseil du FVC. Les approches d'adaptation, soumises au FVC, devraient se concentrer sur la restauration ou la préservation d'écosystèmes sains et productifs, et la protection des biens économiques côtiers. En outre, le FVC devrait appuyer la mise à niveau des infrastructures grises par rapport aux effets du changement climatique. L'infrastructure verte sera gérée de façon à maximiser les services écosystémiques permettant de réduire les impacts du changement climatique, comme ceux des tempêtes, des inondations, ou de l'intrusion saline. Le financement du FVC soutiendrait également les institutions au niveau national et régional (comme l'Observatoire du littoral de l'Afrique de l'Ouest) pour générer, collecter, évaluer et partager des données pertinentes sur le changement climatique, et développerait des services d'information climatique pour que les pays et la région disposent des informations adéquates afin de prendre des décisions éclairées concernant les effets prévus du changement climatique.

71. **Des cofinanciers parallèles sont attendus de soutenir WACA,** y compris le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Agence française de développement (AFD).

Tableau 1. Coûts du projet par composante et par financier (en millions $EU)

Coûts par composante et par financier (en millions $EU)	IDA	FEM	GOUV	TOTAL
Comp. 1: Renforcer l'intégration régionale	12.0			12.0
Comp. 2: Renforcer le cadre politique et institutionnel national	26.9	6.1	5.8	38.8
Comp. 3: Renforcer les investissements physiques et sociaux nationaux	134.9	13.1	4.7	152.6
Comp. 4: Coordination nationale	16.3	1.0	1.0	18.3
TOTAL	190.0	20.2	11.5	221.7

Tableau 2. Coûts du projet par bénéficiaire et par financier

	IDA national.		IDA régional		FEM	GOUV	TOTAL
	Don	Crédit	Don	Crédit			
Union économique et monétaire ouest-africaine			12.00				12.00
Bénin		15.00	15.00	15.00	11.60	2.00	58.60
Côte d'Ivoire		15.00		15.00		3.00	33.00
Mauritanie	10.00		10.00			2.00	20.00
Sénégal		10.00		20.00		1.30	31.30
Sao Tome and Principe	2.70		5.30		1.10	0.20	9.30
Togo		15.00	15.00	15.00	7.50	3.00	55.50
TOTAL	67.70		122.30		20.20	11.50	221.70

Tableau 3. Coûts du projet par pays et par composante (en USD)

ntégration régionale	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL GOUV**	**TOTAL**
Leadership stratégique régional (UEMOA)	2 000 000	-	-	**2 000 000**
Gestion intégrée des zones côtières régionales (ABC)	2 000 000	-	-	**2 000 000**
Observation du littoral au niveau régional (CSE)	2 000 000	-	-	**2 000 000**
Unité régionale de soutien à la mise en œuvre (UICN)	6 000 000	-	-	**6 000 000**
Total intégration régionale	**12 000 000**	**-**	**-**	**12 000 000**
Bénin	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL GOUV**	**TOTAL**
Composante 1 : Renforcer l'intégration régionale				
Composante 2 : Renforcer les institutions et politiques nationales	2 203 090	3 298 973	500 000	**6 002 063**
Composante 3 : Renforcer les investissements physiques et sociaux nationaux	38 725 000	7 682 992	1 000 000	**47 407 992**
Composante 4 : Coordination nationale	4 071 910	586 743	500 000	**5 158 653**
Total Bénin	**45 000 000**	**11 568 708**	**2 000 000**	**58 568 708**
Côte d'Ivoire	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL GOUV**	**TOTAL**
Composante 1 : Intégration régionale				
Composante 2 : Politiques, institutions et systèmes de soutien	3 230 000	-	-	**3 230 000**
Composante 3 : Investissements physiques et sociaux	25 270 004	-	-	**25 270 004**
Composante 4 : Coordination nationale	1 499 996	-	-	**1 499 996**
Total Côte d'Ivoire	**30 000 000**	**-**	**-**	**30 000 000**
Mauritanie	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL ÉTAT**	**TOTAL**
Composante 1 : Intégration régionale				
Composante 2 : Politiques, institutions et systèmes de soutien	7 435 000	-	-	**7 435 000**
Composante 3 : Investissements physiques et sociaux	11 065 000	-	-	**11 065 000**
Composante 4 : Coordination nationale	1 500 000	-	-	**1 500 000**
Total Mauritanie	**20 000 000**	**-**	**-**	**22 000 000**
Sénégal	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL ÉTAT**	**TOTAL**
Composante 1 : Intégration régionale				
Composante 2 : Politiques, institutions et systèmes de soutien	2 650 000	-	350 000	3 000 000
Composante 3 : Investissements physiques et sociaux	15 350 000	-	750 000	**16 100 000**
Composante 4 : Coordination nationale	2 000 000	-	200 000	**2 200 000**
Total Sénégal	**20 000 000**	**-**	**1 300 000**	**21 300 000**
Sao Tomé-et-Principe	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL ÉTAT**	**TOTAL**
Composante 1 : Intégration régionale				
Composante 2 : Politiques, institutions et systèmes de soutien	755 000	715 189	125 000	**1 595 189**
Composante 3 : Investissements physiques et sociaux	6 114 160	431 600	250 000	**6 795 760**
Composante 4 : Coordination nationale	1 130 840	-	150 000	**1 280 840**
Total Sao Tomé-et-Principe	**8 000 000**	**1 146 789**	**525 000**	**9 671 789**
Togo	**TOTAL IDA**	**TOTAL FEM**	**TOTAL ÉTAT**	**TOTAL**
Composante 1 : Intégration régionale				
Composante 2 : Politiques, institutions et systèmes de soutien	4 360 000	2 070 110	500 000	**6 930 110**
Composante 3 : Investissements physiques et sociaux	36 849 000	5 018 000	1 000 000	**42 867 000**
Composante 4 : Coordination nationale	3 791 000	444 000	500 000	**4 735 000**
Total Togo	**45 000 000**	**7 532 110**	**2 000 000**	**54 532 110**
Total général	**180 000 000**	**20 247 607**	**5 825 000**	**206 072 607**

Regional Integration	TOTAL IDA	TOTAL FEM	TOTAL GOUV	TOTAL
Regional Strategic Leadership (WAEMU)	3.2			3.2
Regional Integrated Coastal Zone Management (ABC)	1.5			1.5
Regional Coastal Observation (CSE)	1.5			1.5
Regional Implementation Support Unit (IUCN)	5.7			5.7
Total Regional Integration	**12.0**			**12.0**

Benin	TOTAL IDA	TOTAL GEF	TOTAL GOV	TOTAL
Component 1: Strengthen Regional Integration				
Component 2: Strengthen National Policy and Institutional Frameworks	6.7	3.3	0.5	10.5
Component 3: Strengthen National Physical and Social Investments	34.2	7.7	1.5	43.4
Component 4: National Coordination	4.1	0.6		4.7
Total Benin	**45.0**	**11.6**	**2.0**	**58.6**

Cote d'Ivoire	TOTAL IDA	TOTAL GEF	TOTAL GOV	TOTAL
Component 1: Strengthen Regional Integration				
Component 2: Strengthen National Policy and Institutional Frameworks	3.1		0.3	3.4
Component 3: Strengthen National Physical and Social Investments	24.0		2.4	26.4
Component 4: National Coordination	2.9		0.3	3.2
Total Cote d'Ivoire	**30.0**		**3.0**	**33.0**

Mauritania	TOTAL IDA	TOTAL GEF	TOTAL GOV	TOTAL
Component 1: Strengthen Regional Integration				
Component 2: Strengthen National Policy and Institutional Frameworks	7.5		2.0	9.5
Component 3: Strengthen National Physical and Social Investments	11.0			11.0
Component 4: National Coordination	1.5			1.5
Total Mauritania	**20.0**		**2.0**	**20.0**

Senegal	TOTAL IDA	TOTAL GEF	TOTAL GOV	TOTAL
Component 1: Strengthen Regional Integration				
Component 2: Strengthen National Policy and Institutional Frameworks	2.2		0.4	2.6
Component 3: Strengthen National Physical and Social Investments	25.8		0.8	26.5
Component 4: National Coordination	2.0		0.2	2.2
Total Senegal	**30.0**		**1.3**	**31.3**

Sao Tome and Principe	TOTAL IDA	TOTAL GEF	TOTAL GOV	TOTAL
Component 1: Strengthen Regional Integration				
Component 2: Strengthen National Policy and Institutional Frameworks	2.3	0.7		3.0
Component 3: Strengthen National Physical and Social Investments	4.5	0.4		4.9
Component 4: National Coordination	1.2		0.2	1.3
Total Sao Tome and Principe	**8.0**	**1.1**	**0.2**	**9.3**

Togo	TOTAL IDA	TOTAL GEF	TOTAL GOV	TOTAL
Component 1: Strengthen Regional Integration				
Component 2: Strengthen National Policy and Institutional Frameworks	5.0	2.1	2.7	9.8
Component 3: Strengthen National Physical and Social Investments	35.4	5.0		40.4
Component 4: National Coordination	4.6	0.4	0.4	5.4
Total Togo	**45.0**	**7.5**	**3.0**	**55.5**

Grand Total	**190.0**	**20.2**	**11.5**	**221.7**

C. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet

72. **Le projet s'inspire des résultats et des recommandations du rapport de la Banque mondiale et du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies sur l'économie bleue32.** Selon le rapport, l'économie bleue : "favorise la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens d'existence tout en assurant la durabilité environnementale des océans et des zones côtières". Le projet vise à remédier aux changements environnementaux qui entravent l'utilisation par les communautés des ressources des écosystèmes marins et côtiers.

73. **Les coûts estimés pour répondre aux problèmes d'érosion côtière et aux risques d'inondation risquent d'être extrêmement élevés.** Le coût de la sauvegarde du littoral de Dar Es-Salaam, qui couvrirait une côte longue de 100 kilomètres au moyen d'une digue, s'élèverait à 270 millions de dollars[33]. À Keta, au Ghana, de nouvelles plantations pour protéger 4,3 km, ont coûté 22 millions $EU. De tels coûts peuvent être inabordables pour les économies locales et nationales des pays les plus pauvres, et peuvent être difficile à financer par le secteur privé. Les pays doivent se doter de systèmes de gouvernance responsables et réactifs, renforçant les capacités et l'aménagement du territoire, afin de prévenir les risques. Le projet comprend une assistance technique pour affermir les lois et règlements relatifs à la gestion des zones côtières.

74. **Selon les travaux de recherche de la Banque mondiale[34], les communautés organisées sont des partenaires potentiels dotés d'une expertise dans le renforcement de la résilience.** Du fait de la dégradation de leur cadre de vie et des phénomènes météorologiques extrêmes, les populations du littoral sont exposées au risque élevé de perte de leurs terres et de leurs moyens de subsistance. Il est essentiel de prendre des mesures appropriées, assurant dès le départ une approche participative de toutes les parties en présence, afin de réduire les risques, d'autonomiser les populations côtières et de renforcer leurs capacités. Les dirigeants communautaires sont en mesure de relever les priorités, d'orienter les politiques gouvernementales, et de concevoir et mettre en œuvre des activités qui répondent à leurs besoins. Le projet consacre une composante à la résilience sociale et vise à élaborer un cadre et de favoriser le dialogue afin d'établir des partenariats communautaires pour la gestion des risques, la planification de la résilience et la prise de décisions concernant les possibilités relatives à l'adaptation, y compris la réinstallation programmée.

75. **La résilience communautaire doit adopter des approches socialement inclusives dans la gestion des catastrophes et des risques climatiques**. Les enfants, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les personnes âgées, les peuples autochtones, les migrants, les jeunes et les femmes qui sont particulièrement affectés par les aléas naturels, devraient avoir un accès égal aux ressources et services nécessaires à la gestion des risques. Ce, d'autant plus que les femmes sont souvent les instigatrices de la résilience au niveau local, et que de nombreux groupes marginalisés ont d'uniques approches ou compétences qui contribuent à la résilience

---

[32] *https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26843/115545.pdf?sequence=1&isAllowed=y*

[33] Kithiia, J 2011. Changement climatique, adaptation et mesures compensatoires dans les villes côtières d'Afrique de l'Est : besoins, obstacles et opportunités. Dans les mégalopoles et sur la côte : Transformation au profit de la résilience. Éd. M. Pelling. Geesthacht, Allemagne

[34] Voir, par exemple, Arnold, Margaret, Robin Mearns, Kaori Oshima, et Vivek Prasad. 2014. "Climat et résilience face aux catastrophes : le rôle du renforcement communautaire." Département du développement social. Banque mondiale, Washington, DC

communautaire. Les initiatives communautaires et la gestion de la résilience, soutenues par le projet, adopteront une approche inclusive visant à identifier et à faire participer les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes, afin que toutes les voix soient entendues.

76. **Projets spécifiques dont on a tiré des enseignements.**

a) ***Programme régional des Caraïbes relatif aux espaces océaniques (CROP ; P159653).*** Pendant la mise en œuvre du programme CROP, le pouvoir de mobilisation de la Banque a été un atout essentiel pour encourager la coopération transnationale et entre les secteurs et pour créer de nouveaux partenariats au profit de la région. La politique océanographique régionale a fourni aux Caraïbes orientales un cadre régional pour orienter l'utilisation des ressources marines et côtières vers une économie bleue. Les pays du programme CROP se sont associés à la cartographie des richesses océaniques, regroupant les données marines et côtières, afin de mieux évaluer les écosystèmes de la région. Le programme WACA s'appuiera sur l'expérience du programme CROP en proposant des activités d'intégration régionale au titre de la composante 1 afin d'aider à gérer, dans l'intérêt des pays, une ressource économique régionale partagée.

b) ***Projet de gestion intégrée des zones côtières indiennes (P097985).*** Pour ce projet, un grand nombre d'institutions des différents gouvernements des États et des parties impliquées des divers secteurs ont fait un effort de planification à grande échelle. Le programme WACA l'exigera également afin d'apporter un soutien approprié aux différents acteurs lors de la planification et de la mise en œuvre et d'encourager la participation active. En outre, ce projet avait réussi à développer un programme ambitieux d'engagement communautaire, avec des possibilités d'emploi stimulantes et adaptées aux changements. De même, la stratégie du programme WACA intègre la participation communautaire par divers moyens et met l'accent sur la protection des moyens de subsistance.

c) ***Fonds indonésien fiduciaire multi-donateurs pour la gestion durable des paysages en Indonésie (SLM-MDTF ; TF 072735) et Programme indonésien de gestion intégrée des paysages (P156489).*** Le SLM-MDTF soutient les efforts du gouvernement indonésien pour améliorer la coordination multisectorielle et l'intégration de la gestion du paysage. Le Comité de pilotage, composé d'organismes responsables de la gestion durable des paysages et de donateurs, et co-présidé par le gouvernement et la Banque mondiale en tant qu'administrateurs des fonds, supervise les activités financées. Les ressources appropriées pour la gestion des programmes se sont avérées essentielles au bon déroulement des opérations menées avec les donateurs et le gouvernement. Le programme WACA veillera donc à ce que les ressources, comme le personnel, soient suffisantes pour assurer une communication efficace avec toutes les parties prenantes et une logistique appropriée. Comme pivot de coordination, la Banque facilitera ce processus pour les donateurs afin qu'ils puissent maximiser l'impact stratégique de leurs investissements.

d) ***Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest (P126773).*** Dans le cadre de ce projet, la Banque a constaté que le rôle de soutien à la mise en œuvre des projets d'une unité de coordination régionale aide à maintenir la dynamique de mise en œuvre, assure la cohérence des approches, du suivi et de l'évaluation et des rapports, et facilite l'intégration régionale et le dialogue au niveau technique, tout en contribuant à la tenue de manifestations et à l'harmonisation sur le plan ministériel. Le programme ResIP du WACA établira une unité régionale similaire de soutien à la mise en œuvre.

e) ***Projet relatif aux aires maritimes protégées du Brésil (P128968) :*** Ce projet comprenait d'importants dispositifs de surveillance côtière, chaque État procédant à la collecte de données en vue d'une analyse holistique centralisée. Cette initiative a permis de surveiller l'état et la progression du système sur de longues périodes, d'intégrer les conclusions dans les cadres de gestion des ZPM et de présenter aux États des rapports contenant des informations intégrées au niveau régional. Pour la conception de l'observatoire côtier, le programme WACA tirera parti de l'expérience du projet en matière d'intégration et de diffusion des informations de surveillance côtière provenant d'institutions géographiquement dispersées.

IV. MISE EN OEUVRE

A. Dispositifs institutionnels et de mise en œuvre

77. **L'UEMOA établira le comité de pilotage régional (CRP) en consultation avec les six pays participants. Le CRP est coprésidé par l'UEMOA et l'un des pays sur une base de rotation. Les termes de référence et les procédures opérationnelles du comité seront préparés et finalisés sur la base de consultations entre les pays et l'UEMOA, et seront intégrés dans le manuel de procédures régional.** Le CRP fournit des orientations stratégiques générales au projet, soutient le dialogue politique avec les pays pour l'intégration régionale, coordonne les interventions transfrontalières, facilite la mobilisation des ressources et évalue les résultats et le projet. Ce comité, coprésidé par l'UEMOA et un pays participant à tour de rôle approuvera le programme de travail annuel à l'échelle régionale. Il s'agit d'un processus composé des quatre fonctions techniques régionales distinctes requises pour le projet : (a) l'UEMOA responsable de l'intégration régionale des activités liées au projet et du développement d'outils financiers, (b) le secrétariat de la Convention d'Abidjan chargé d'assister les six pays participants dans les questions techniques liées à la ratification et à la mise en œuvre des protocoles côtiers et marins régionaux et internationaux (c) le Centre de suivi écologique engagé sous contrat pour appuyer les pays dans les questions techniques en matière d'observation côtière et liées à l'établissement et à l'opérationnalisation des systèmes d'observation côtière, et (d) l'UICN sera engagée sous contrat pour établir le WACA BAR responsable de fournir un soutien technique dans la mise en œuvre du projet dans les 6 pays du programme WACA, et qui administrera les contrats des entrepreneurs régionaux (tels que le CSE et l'ABC). Ces fonctions régionales sont financées par un don régional de l'IDA.

78. **L'UEMOA établira une Unité régionale de gestion (URG) pour gérer la composante 1 du projet.** L'URG gèrera plus spécifiquement les relations enGtre l'UEMOA, l'UICN et les autres parties impliquées dans la mise en œuvre du projet et gérera les activités et le budget de l'UEMOA.

79. **Le WACA BAR sera établie pour veiller à l'exécution dans les délais des activités aux niveaux régional et national.** Le WACA BAR appuiera la mise en œuvre de projets nationaux et coordonnera des activités techniques régionales, facilitera l'accès à une expertise de haut niveau, encouragera les échanges de savoir-faire en matière d'appui fiduciaire aux pays et soutiendra le développement du leadership national. Le WACA BAR agira en tant que secrétariat technique au Comité régional de pilotage et réalisera de rapports sur l'avancement du projet en général et de

composante 1 en particulier. Les rapports seront rendus publics sur un site Internet afin d'en garantir la totale transparence.

80. **À l'échelle de chacun des six pays, une Unité de Gestion du Projet (UGP), guidée par un Comité de pilotage national (CNP) multisectoriel, est mise en place pour la gestion courante du projet.** L'UGP, préparera les plans de travail et les budgets annuels, gérera la passation de marchés pour les besoins nationaux des institutions et fournira un appui aux institutions de contrepartie dans la mise en œuvre des activités. La ligne hiérarchique de l'UGP variera en fonction du type d'activité. Les activités liées aux politiques et à la gouvernance seront signalées directement au niveau ministériel lorsque d'autres activités peuvent être signalées au directeur technique ou à d'autres personnes désignées par le ministre responsable. Chaque pays établira également un comité technique multisectoriel pour assurer une coordination technique et un engagement sans faille de toutes les directions côtières.

Figure 4. Modalités institutionnelles pour le CRP du WACA ResIP

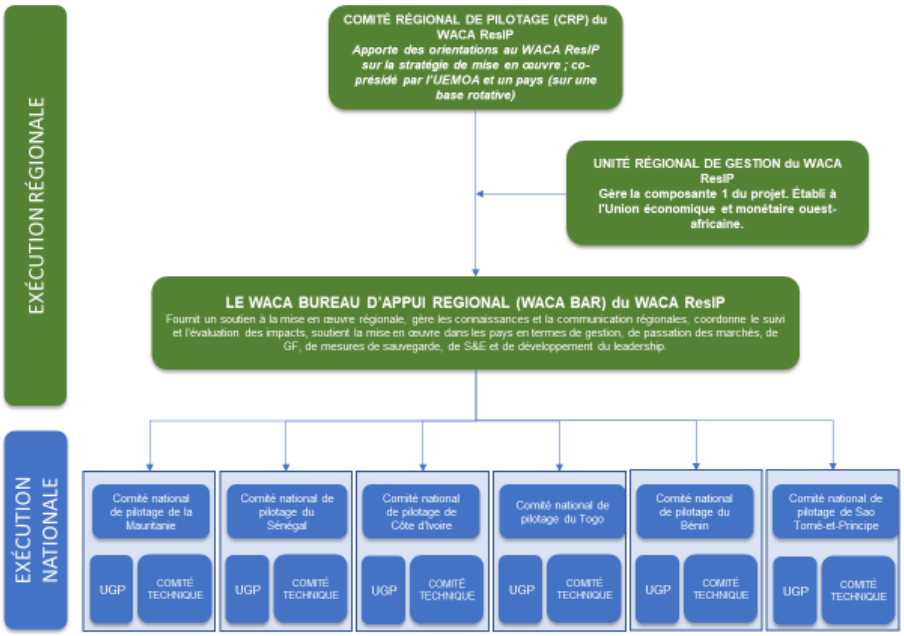

81. **L'UEMOA, avec le soutien de l'UICN travailleront sur des activités d'intégration régionale, soutenues par les services de consultants du Secrétariat de la Convention d'Abidjan et du CSE.** Cette configuration est choisie car il n'existe actuellement aucune institution régionale unique capable de convoquer et de coordonner les actions nécessaires pour incorporer de manière adéquate l'érosion côtière, les inondations et la pollution dans les plans de développement durable des pays. Le trio d'organisations (Secrétariat d'ABC, CSE et l'UICN) à chacun son mandat relatif à la gestion des zones côtières (voir Encadré 1) et travaillera à améliorer leur collaboration afin que des mesures soient prises rapidement pour résoudre ces problèmes des zones côtières. L'UEMOA remplit les critères explicites de l'IDA 18 pour recevoir une subvention régionale IDA pour les organisations régionales, puisque l'UEMOA se qualifie comme « une organisation régionale authentique qui a le statut juridique et la capacité fiduciaire pour recevoir des subventions et l'autorité légale pour mener les activités financées ». Dans le passé, ces critères n'avaient pas

exclu la mise en œuvre de certaines des activités régionales financées par la subvention régionale par l'intermédiaire d'une entité chargée de la mise en œuvre du projet et l'octroi d'un petit montant du don à d'autres entités d'exécution. Toutefois, dans le cadre des modalités de mise en œuvre proposées, la majeure partie des recettes de la subvention régionale (75 millions $EU sur 12 millions $EU) sera accordée à l'UICN, une entité qui ne serait autrement pas admissible à recevoir une aide régionale. Subvention de l'IDA. L'UICN, organisation mondiale, a été choisie comme entité de mise en œuvre du projet pour les sous-composantes 1.2, 1.3 et 1.4 du projet en raison de son expertise technique reconnue et de son engagement passé sur les questions côtières en Afrique de l'Ouest. Cet arrangement de mise en œuvre a été proposé car l'UEMOA n'a actuellement pas la capacité d'exécuter la totalité du volet intégration régionale. Les activités d'intégration régionale sont essentielles au succès du Projet, car elles permettront au Projet de soutenir immédiatement les pays, tandis que les capacités de l'UEMOA, les protocoles d'exécution de la Convention d'Abidjan et de l'observatoire du littoral ouest-africain, administré par le CSE sont pris en charge dans le cadre du Projet sous forme d'efforts régionaux pour gérer l'érosion côtière au fil du temps. Un indicateur spécifique à cette fin a également été ajouté au niveau du PDO. Pour ce faire, l'Association conclura un accord de financement avec l'UEMOA et un accord de projet avec l'UICN, tandis que l'UEMOA et l'UICN concluront un accord subsidiaire par lequel l'UEMOA rendra disponible une partie de l'IDA à l'UICN, l'UICN exécute les sous-composantes 1.2, 1.3 et 1.4 du Projet et fournit un renforcement des capacités techniques à l'UEMOA, et s'attachera les services de consultant du Secrétariat de la Convention d'Abidjan (appuyé par le PNUE) et le CSE. Il convient de souligner que les modalités de mise en œuvre proposées pour la composante régionale doivent être considérées comme un cas exceptionnel et ne devraient pas être considérées comme un précédent à reproduire dans les futures opérations régionales. En fait, l'arrangement proposé ne peut être exceptionnellement justifié car c'est la seule option réalisable et dans la mesure où elle concorde avec l'objectif de la fenêtre régionale de subvention de l'IDA de fournir un soutien dans la phase initiale d'un programme régional axé sur en aidant les organisations techniques régionales - telles que l'UEMOA - à assumer des fonctions de coordination dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le Projet travaillera avec l'UEMOA, l'UICN, le Secrétariat et le CSE comme point de départ et, durant la mise en œuvre, engagera progressivement d'autres institutions régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano.

82. **Dans le cadre de la préparation pour la mise en œuvre, un Manuel d'exécution du projet (PIM), conçu dans chaque pays, explique la logique stratégique, fait référence aux documents essentiels des pays comme les PIM, et / ou toute stratégie ou plan de gestion côtière convenu, et décrit la manière dont le projet sera mis en œuvre[35].** Un manuel de suivi et évaluation sera également préparé d'ici l'entrée en vigueur, indiquant notamment comment répercuter les résultats et produits du niveau national au niveau régional. Enfin, un Manuel régional d'exécution du projet (R-PIM), préparé par l'UEMOA et l'UICN, reflète lui la logique de l'intégration régionale et décrit les modalités de mise en œuvre à l'échelle régionale, notamment le rôle du Comité régional de pilotage (CRP).

Figure 5. Modalités de financement et contractuelles

[35] Chaque pays a élaboré, dans sa propre langue, son propre PAD national durant la phase de préparation.

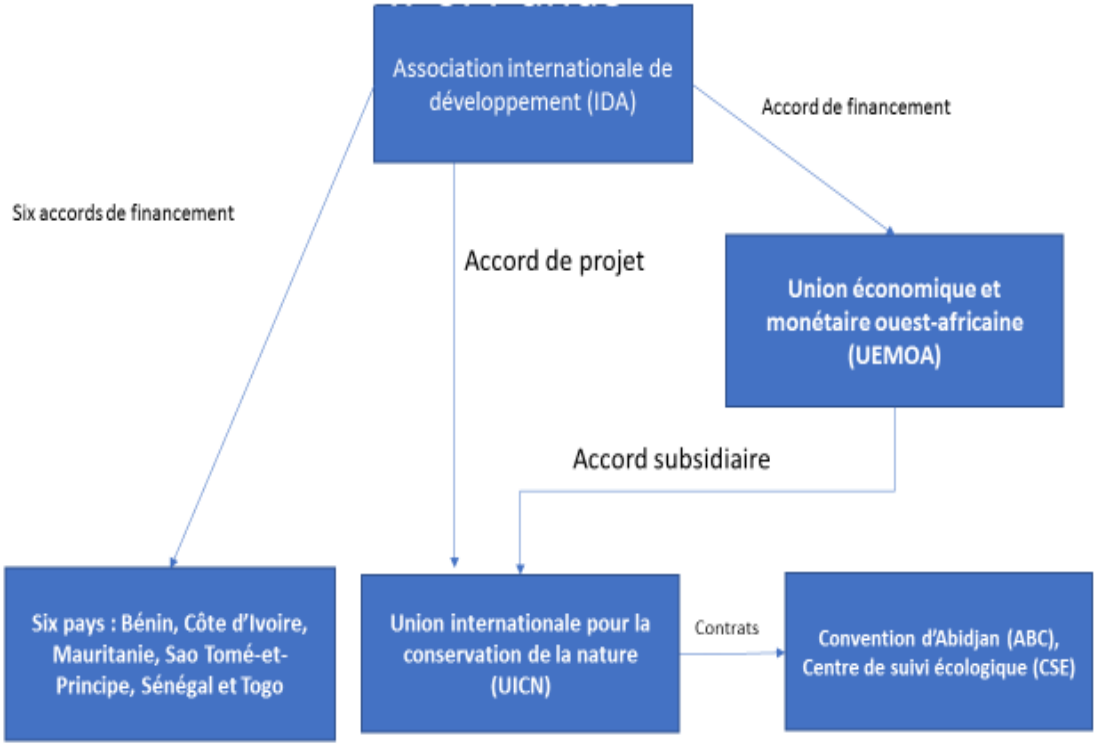
Association internationale de développement (IDA)
Accord de financement
Six accords de financement
Accord de projet
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
Accord subsidiaire
Six pays : Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Contrats
Convention d'Abidjan (ABC), Centre de suivi écologique (CSE)

Encadré 1 : Institutions régionales associées à la gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

À l'échelle régionale, selon un examen des institutions régionales mené par la Banque mondiale, aucune organisation ne remplit tous les critères requis pour mener, à elle seule, le projet. Néanmoins, l'UEMOA, la Convention d'Abidjan (ONU Environnement), le Centre de suivi écologique (CSE) et l'UICN s'imposent comme des institutions avec une expertise et un mandat spécifiques et qui font preuve d'un engagement et d'une participation continus dans les questions côtières de l'Afrique de l'Ouest.

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est une organisation de huit États, principalement francophones, au sein de la CEDEAO, et membres d'une union douanière et monétaire. Établie en 1994, le siège de l'UEMOA se situe à Ouagadougou, au Burkina Faso. Son objectif est d'établir un espace économique harmonisé et intégré en Afrique de l'Ouest. L'Union appuie la mise en œuvre d'une action conjointe dans les domaines de la planification spatiale, des transports et des télécommunications, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'exploitation minière. Ses programmes sont financés par les institutions de l'Union, à savoir la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ainsi que par d'autres partenaires au développement. L'UEMOA a joué un rôle primordial dans l'amélioration de l'image de la gestion côtière de l'Afrique de l'Ouest grâce au financement et à la préparation du premier Programme de suivi du trait de côte et du Schéma directeur d'aménagement du littoral ouest-africain (SDLAO) en 2010. Elle a également cofinancé le projet Érosion et adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest (2015-2017) en collaboration avec le NDF, axé sur le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Une récente mise à jour du premier Programme de suivi du trait de côte a été menée en 2016. De plus, l'UEMOA a fourni un soutien financier pour le lancement de la première Mission d'observation du littoral ouest-africain (MOLOA) qui a suivi l'adoption de la Déclaration de Dakar de 2011 par 11 ministres de l'Environnement de la région.

La Convention d'Abidjan (la Convention pour la coopération en matière de protection, gestion et développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud) s'inscrit dans un cadre juridique de soutien à la collaboration régionale en matière de politique et aménagement côtiers. Adoptée en 1981, la Convention couvre tous les pays africains de la côte Atlantique, notamment les 6 pays bénéficiaires du projet WACA. La Convention d'Abidjan fait partie du Programme des Nations Unies pour l'environnement et son secrétariat se trouve à Abidjan. Elle porte sur l'échange de données, le partage d'information et la collaboration scientifique et technologique autour de questions environnementales. Parmi les domaines d'action thématique, citons la lutte contre la pollution, en particulier dans les cas d'urgence, l'économie bleue, la planification spatiale marine, les zones marines protégées et le trafic illicite de flore et faune marines. La Convention a adopté des Plans d'urgence régionaux () et d'autres mesures de prévention et de lutte contre les incidents de pollution en 2011, ainsi que le Protocole LBSA, complémentaire à la Convention, en 2012. En outre, un Centre de coordination régionale de l'intervention d'urgence en cas de pollution marine de la Convention d'Abidjan est désormais mis en place. La Convention d'Abidjan est un organisme d'exécution du FEM pour les projets liés aux Grands écosystèmes marins (GEM), notamment le GEM du courant de Benguela, le GEM du courant des Canaries et le GEM du courant de Guinée. Durant COP12, du 27 au 31 mars 2017 à Abidjan, les ministres des pays africains de la façade atlantique ont approuvé un texte modifié de la Convention d'Abidjan et 3 nouveaux protocoles en rapport avec la gestion intégrée du littoral, la gestion durable des mangroves et les normes et standards environnementaux pour la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz.

Le Centre de suivi écologique (CSE) a été établi en 1986 pour recueillir, traiter, analyser et diffuser des données et informations environnementales sur les ressources naturelles et les infrastructures dans le but d'améliorer la gestion environnementale et les processus décisionnels qui s'y rapportent. Le CSE est basé à Dakar, au Sénégal et a le statut d'organisation non gouvernementale nationale à but non lucratif. Il collabore avec de nombreux partenaires dont l'Agence spatiale européenne (ESA), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Dans le cadre de son mandat, le CSE compte sur une équipe professionnelle composée de 50 experts, ingénieurs et techniciens travaillant dans les domaines de la géomatique, du suivi et de l'information environnementale, de l'évaluation environnementale, de la recherche et développement et de l'information et de la formation. Suite à la Déclaration de Dakar de 2011 qui a officiellement approuvé le SDLAO, le CSE a été mandaté pour coordonner un Mécanisme d'observation du littoral ouest-africain (MOLOA) couvrant 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Parmi les projets principaux mis en œuvre par le CSE, citons le Schéma directeur du littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) en 2007 et sa mise à jour de 2015, financés par l'UEMOA. Parmi les autres réalisations et projets, mentionnons la cartographie d'utilisation des terres à des fins de planification et de gestion environnementale, le suivi environnemental sur le long terme, des évaluations d'impact environnemental, des études de la gestion et conservation des ressources environnementales et naturelles, la contribution à la mise en œuvre de conventions internationales liées à l'environnement et le renforcement des capacités des partenaires locaux. Le CSE est accrédité pour le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est un organisme international dont la vision est « un monde équitable qui comprend la valeur de la nature et la conserve ». L'organisation publie la Liste Rouge de l'UICN qui évalue le statut de conservation des espèces. L'UICN appuie la recherche scientifique, gère des projets de terrain dans le monde entier et rassemble des gouvernements, organisations non gouvernementales, agences des Nations Unies, entreprises et communautés locales autour du développement et de la mise en œuvre de politiques axées sur la bonne gouvernance et des solutions fondées sur la nature dans le but de relever les défis mondiaux. Créée en 1948, l'UICN est le plus ancien et le plus vaste réseau environnemental mondial avec près de 11 000 scientifiques et de bénévoles et plus de 1 000 professionnels répartis dans 45 bureaux sur toute la planète. Plus de 1 200 organisations situées dans 140 pays sont membres de l'UICN. En Afrique centrale et occidentale, l'UICN a établi le programme marin et côtier (MACO) centré sur l'appui aux institutions et organisations sous-régionales et en particulier celles actives dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières telles que le Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) et le Réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). Le bureau de Dakar de l'UICN a collaboré avec l'UEMOA dans la mise en œuvre du SDLAO en 2012 et 2015.Cette collaboration a été facilitée par la proximité géographique entre le Centre de suivi écologique (CSE) et le Programme MACO de l'UICN, tous deux basés à Dakar (Sénégal). Le PRCM et son unité de mobilisation et de mise en œuvre menée par l'UICN ont également été mobilisés pour les aspects de communication, de mise en réseau et d'organisations. L'UICN a également soutenu l'UEMOA dans la mise en œuvre du projet érosion et adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest (2015-2017). Dotée d'un pouvoir de mobilisation significatif, l'UICN est accréditée en tant qu'Agence de projet pour le FEM et elle est accréditée pour le FVC.

B. Suivi et évaluation des résultats

83. **Une Unité régionale de soutien à la mise en œuvre (Bureau d'Appui Régional, « WACA BAR » ; en anglais *Regional Implementation Support Unit (*RISU*)*) sera établie pour veiller à l'exécution dans les délais des activités aux niveaux régional et national.** Le WACA BAR appuiera la mise en œuvre de projets nationaux et coordonnera les activités techniques régionales, facilitera l'accès à une expertise de haut niveau, encouragera les échanges de savoir-faire en matière d'appui fiduciaire aux pays, et soutiendra le développement du leadership national. Le WACA BAR apportera son soutien au Comité régional de pilotage sous la forme de rapports d'avancement, publiés sur un site Internet afin de garantir une totale transparence dans l'exécution du projet.

84. **Le S&E du projet est conçu pour garantir la redevabilité, la communication et l'apprentissage et pour soutenir la gestion du projet.** Les activités de S&E : (i) génèreront des informations sur l'avancement du projet ; (ii) analyseront et agrègeront les données générées aux niveaux régional, national et local ; et (iii) documenteront et diffuseront les enseignements tirés auprès des utilisateurs et des parties prenantes au sein des pays participants et ailleurs grâce à la fonction de communication de la Plateforme WACA.

85. **Le S&E sera entrepris sur 2 niveaux : (1) au niveau régional par le WACA BAR documentée par l'UEMOA, l'ABC et la CSE, et (2) au niveau national par les 6 pays participants par le biais des UGP respectives.** Le WACA BAR assumera le rôle général de coordination de la fonction de S&E du programme WACA et veillera à ce que les données et informations issues de l'ensemble des pays soient obtenues dans les délais et soient d'une qualité nécessaire et suffisante. En outre, le WACA BAR concevra et mettra en œuvre les actions de collecte de données les mieux adaptées à l'échelle régionale. Le cadre des résultats précise si la responsabilité de la collecte des données des indicateurs du programme WAFA incombe aux unités de S&E désignées dans les 6 pays ou au WACA BAR. De cette manière, la fonction de S&E du WACA BAR fournira une coordination générale basée sur le manuel unique de S&E décrivant les conditions requises pour tous les pays et pour le niveau régional. Le WACA BAR fournira également un soutien technique aux pays en matière de S&E, mettra en place un mécanisme d'assurance de la qualité et de la collecte indépendante des données et encouragera l'apprentissage transnational.

C. Viabilité

86. **À l'échelle régionale, le projet permettra de renforcer les capacités de l'UEMOA, et d'autres organisations régionales, et renforcera le rôle des entités telles que l'ABC et la CSE afin que leurs mandats en matière d'érosion côtière, d'inondations et de problèmes de pollution soient renforcés pour une meilleure coordination de tout financement potentiel futur fourni par le biais de la plateforme WACA.** Il existe un manque de clarté et de compréhension sur la manière dont les éléments suivants : les travaux de la Convention visant à la ratification des protocoles de GIZC, le rôle de l'UEMOA dans l'harmonisation des politiques, et le suivi régional de la CSE de la santé environnementale ; se combinent pour informer les changements stratégiques. Pour y pallier, le projet a introduit un indicateur de performance spécifique, sous la forme d'une note. Celle-ci montrera les progrès graduels accomplis dans ces domaines. La viabilité future dépend fortement du degré d'accomplissement du projet en matière d'établissement de processus et d'institutions, de l'engagement continu des leaders et du

déroulement attendu du démarrage de la plateforme WACA.

D. Rôle des partenaires

87. **Au niveau national, le projet coopérera avec des agences et partenaires au développement nationaux en soutien aux ResIP et PIM du WACA.** Pour ce faire, un Comité de pilotage représentatif sera constitué et une stratégie de mise en œuvre du projet sera redéfinie pour refléter les priorités émergentes en matière de développement, et par mobiliser les communautés engagées pratiquement dans les domaines de la résilience et du changement climatique, inspirées par la mise en œuvre nationale et régionale du projet. Le coût des PIM est bien supérieur aux possibilités de financement du projet et d'autres partenaires, mentionnés dans la section III. B (Coût et financement du projet) de ce PAD, se sont engagés (NDF) ou devraient le faire prochainement (FVC, BAD).

88. **Au-delà du Projet d'investissement de résilience, des synergies seront recherchées avec le portefeuille actuel de la Banque, et d'autres projets envisagés qui figurent sur une liste détaillée en Annexe 10.** Toutes les opérations financées par la Banque devraient être résilientes face au changement et à la variabilité climatiques, et ne pas exacerber l'érosion côtière, les inondations et la pollution. En outre, les futures opérations de politique de développement devraient offrir des opportunités pour créer un contexte politique favorable de soutien à la résilience côtière. En plus du portefeuille de la Banque, le projet sera coordonné avec le GCLME des Nations Unies « Renforcement de l'environnement favorable, gestion écosystémique et gouvernance pour soutenir la mise en œuvre du programme d'action stratégique du grand écosystème marin du courant de Guinée » qui vise à renforcer la gouvernance régionale et la gestion écosystémique du GCLME.

89. **Comme l'ont démontré certains projets de la Banque, le secteur de la pêche et la gestion des zones côtières sont liés, et afin de permettre aux communautés côtières de maintenir leurs moyens de subsistance, ils doivent être considérés parallèlement.** Le Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)[36] financé par la Banque mondiale vise à tirer des avantages économiques des ressources halieutiques renouvelables des océans, et ce, grâce à une approche de la chaîne de valeur qui vise à conserver la richesse en termes d'emplois et d'investissements au sein des pays concernés. Le Projet d'investissement dans la résilience WACA proposé vise à aider les pays à gérer les zones territoriales côtières afin de garantir leur utilisation efficace pour les besoins en développement du pays, tout en prenant en compte les effets du changement climatique, notamment l'érosion côtière et les inondations du littoral actuelles. Les deux projets sont complémentaires.

[36] En 2009, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le WARFP en tant que programme à neuf pays en plusieurs phases. La mise en œuvre a commencé en 2010 au Cap-Vert, au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone (P106063) et s'est poursuivie en 2011 avec l'approbation du projet Guinée-Bissau (P119380). Depuis lors, le Ghana a adhéré en 2012 (P124775) et la Guinée et la Mauritanie (P126773) en 2015. Les projets de la deuxième phase du WARFP sont en cours de préparation ; on enregistre l'entrée de la Gambie, et des discussions sont en cours avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire sur l'adhésion au programme.

V. RISQUES MAJEURS

A. Évaluation globale des risques et explication des risques majeurs

90. **Selon l'application du système SORT (Outil d'évaluation systématique du niveau de risque opérationnel), le risque global du projet est élevé**. L'information et les stratégies d'atténuation des risques, jugés importants ou élevés, sont présentées ci-dessous.

91. **Politique et gouvernance (risque important). La gestion des zones côtières exige un engagement fort et un mécanisme de coordination intersectorielle entre toutes les parties prenantes primaires et secondaires au niveau national, qui font défaut ou ne sont pas formalisés dans les six pays participants.** Des lacunes dans les cadres institutionnel et réglementaire existent également et doivent être comblées par le biais des composantes d'assistance technique du projet. En outre, le manque d'intégration régionale et de collaboration entre les pays les a empêchés de prendre des décisions économiques, sociales et environnementales judicieuses concernant leurs zones côtières. La plupart des décisions ont été prises de manière unilatérale, sans consultation des pays voisins au niveau politique ou technique, et sans prendre en compte les impacts négatifs éventuels des interventions d'un pays à l'autre. Le projet mettra sur pied des comités binationaux transfrontaliers composés de représentants politiques et techniques afin d'offrir un espace de dialogue approprié. Dans un premier temps, le projet renforcera les capacités de l'UEMOA, facilitera le remaniement des mandats institutionnels, et renforcera l'engagement des pays et d'autres institutions régionales (comme la CEDEAO), et renforcera le rôle de certaines institutions et initiatives telles que l'ABC et le CSE.

92. **Stratégies et politiques sectorielles (risque important). Au niveau national, de nombreux secteurs sont impliqués dans la gestion des zones côtières, mais, le plus souvent, leurs domaines d'intervention se chevauchent**. Le projet fournira une assistance technique pour évaluer la situation juridique actuelle dans chaque pays, et soutiendra le développement et le renforcement des outils juridiques et techniques manquants (par exemple la préparation de décrets, d'agences et d'observatoires). Pour gérer ces risques, les comités de pilotage du projet au niveau national seront placés à des échelons supérieurs, généralement sous la présidence ou le Premier ministre, ce, afin d'assurer l'arbitrage nécessaire entre les secteurs, (y compris les politiques d'utilisation des terres et de régime foncier.

93. **Conception technique du projet (risque important).** Le projet est techniquement et opérationnellement complexe, du fait de la variété d'un pays à l'autre des activités au titre de chaque composante. Lors de la préparation de leurs plans d'investissement multisectoriels, les pays ont déjà recensé les investissements matériels et sociaux. Toutefois, dans certains cas, des études supplémentaires peuvent être nécessaires pour vérifier la faisabilité des options identifiées. Dans la mesure du possible, les activités de chaque pays profiteront des enseignements et des expériences des autres pays participants, et, chaque fois que cela sera possible, elles seront regroupées dans des contrats de plus grande envergure.

94. **Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité (risque important**). La capacité d'exécution de certains des organismes nationaux est relativement limitée, notamment en raison des ressources humaines et des compétences techniques insuffisantes. Grâce au soutien fourni par l'Unité régionale d'appui à la mise en œuvre, ce risque sera atténué, au niveau national, par la mise en place d'importantes activités de formation et de renforcement des compétences ; et au niveau régional, par un programme de renforcement des capacités. La Banque mondiale, par

le biais d'une aide à la mise en œuvre, soutiendra un dialogue étroit entre le personnel chargé de l'intégration régionale et les coordonnateurs nationaux. Elle assurera également des missions régulières et soutenues d'appui à la mise en œuvre et aidera à identifier les exemples de réussite susceptibles d'être reproduits dans d'autres pays, ainsi que les domaines à améliorer nécessitant un renforcement supplémentaire des compétences ou un soutien mutuel d'autres pays.

95. **Fiduciaire (risque important).** Le risque est jugé important en raison des transactions fiduciaires à grande échelle dans plusieurs pays, associées à des interventions au niveau régional. La note de risque résiduelle globale de la gestion financière du projet est importante et sera atténuée l'intégration de fonctions d'appui fiduciaire à la mise en œuvre aux niveaux national et régional.

96. **Environnemental et social (risque élevé).** Le projet a été classé dans la catégorie A pour les politiques de sauvegarde en raison de ses impacts environnementaux et sociaux potentiels. Des interventions mal planifiées pourraient aggraver l'érosion en aval ou créer une perception d'insécurité incitant les gens à s'installer dans des zones encore plus dangereuses. De plus, toute réinstallation potentielle due à des travaux financés par des projets pourrait entraîner des perturbations majeures des conditions sociales dans les communautés. Les risques environnementaux découlant de la réinstallation prévue devraient être limités et gérables. Les stratégies d'atténuation des risques sont décrites en détail dans le présent document à la section des mesures de sauvegarde. Des spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales seront employés à plein temps dans les Cellules d'exécution de projet (UGP) nationales. Le WACA BAR fournira un soutien supplémentaire. En outre, dès le début de la mise en œuvre du projet, des formations spécifiques seront organisées pour que le personnel des UGP et les autres parties prenantes, y compris les contractants, disposent d'une capacité suffisante afin de faire face aux risques environnementaux et sociaux.

97. **Les zones d'intervention du projet sont, par définition, fortement exposées à des risques naturels tels que l'érosion et les inondations côtières.** Des catastrophes survenant pendant la mise en œuvre du projet pourraient restreindre les possibilités d'interventions d'une part et, d'autre part, détourner l'attention des principaux acteurs. Un soutien à la préparation de plans d'urgence pour les principaux organismes concernés est donc prévu, tant pour la durée du projet que pour les périodes subséquentes. Les institutions seront ainsi mieux à même d'absorber un choc, d'y réagir de manière appropriée à court terme, et à plus long terme, d'être prêtes à reconstruire plus efficacement.

98. **Les parties prenantes (risque élevé). Les investissements tant physiques que sociaux pourraient avoir des impacts importants sur les collectivités côtières**. Certaines stratégies de résilience à long terme peuvent impliquer des interventions bouleversant la qualité de vie, comme les réinstallations programmées. Des mesures de sauvegarde et des stratégies de communication ciblées seront mises en place, avec des spécialistes recrutés par les UGP, afin d'assurer un engagement continu de la population dans l'identification des risques, ainsi qu'une détermination et une définition appropriée et définitive des stratégies d'adaptation. Les CGES ont été préparés et communiqués, et les CRP sont prêts d'autre part à examiner des questions essentielles comme la composition socio-économique de la population. L'échange de connaissances et d'expériences sera facilité afin que les pays tirent parti des enseignements et encouragent les réussites, par exemple, l'engagement des communautés, comme la PTS.

99. **En outre, les zones côtières attirent un large éventail d'acteurs différents, dont certains ont des intérêts contradictoires, comme dans le domaine de l'exploration pétrolière.** Sans une identification appropriée de ces acteurs et sans un dialogue pour présenter et développer

des stratégies de résilience, certains blocages pourraient surgir. Une analyse des parties prenantes a déjà été réalisée au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo au titre de l'assistance technique financée par le NDF ; et maintenant que des ressources supplémentaires ont été mobilisées pour ce projet, elle sera effectuée pendant la mise en œuvre dans les trois pays restants.

VI. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

A. Analyse économique et financière

100. **L'analyse économique du projet est fondée sur l'approche coûts-avantages.** Les résultats globaux montrent que le projet est économiquement viable, avec un taux de rentabilité interne (TRI) de 13 %, une valeur actualisée nette (VAN) de 148 millions $EU et un rapport avantages/coûts de 1,9 (voir tableau 4). L'analyse utilise un taux d'actualisation de 6 %[37] et envisage un horizon temporel de 30 ans pour recenser les avantages à long terme du projet relatifs à l'adaptation au changement climatique. Comme certains avantages n'ont pas été évalués en termes monétaires, le résultat global sous-estime largement l'étendue réelle des avantages du projet. Le résultat global combine deux niveaux d'analyse, à l'échelle régionale (Composante 1) et nationale (Composantes 2, 3 et 4) :

- **Au niveau régional,** l'analyse ne rend compte que des coûts et avantages liés aux activités régionales, saisies dans la Composante 1. Ces activités (par ex. le développement, la validation et promotion d'instruments financiers, le développement d'outils soutenant l'Observatoire du littoral régional) fournissent aux six pays un cadre régional commun en vue de l'amélioration de l'observation côtière qui s'appuie sur les synergies entre les observatoires du littoral nationaux pour l'étendre au niveau régional. Les avantages de cette composante sont estimés en termes d'économies de coûts réalisées par les six pays et ce, grâce à la composante régionale. Par conséquent, cette analyse fournit une VAN de 184 million $EU et un TRI de 14 %.

- **Au niveau pays,** les analyses envisagent les coûts et avantages liés aux activités dans les six pays couverts par la mise en œuvre au niveau national au titre des Composantes 2, 3 et 4 du projet. Un large éventail d'avantages sont estimés. Les avantages communs sont, entre autres : l'évitement de pertes dans les pêches et l'agriculture ; la protection des bâtiments sur les terres menacées par l'érosion ; le manque à gagner de Produit intérieur brut (PIB) par ha évité dans les zones urbaines, rurales, de transport, industrielles et naturelles ; l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte précoce ; et la protection côtière financée par les investissements verts et gris. Les autres avantages sont particuliers à chaque pays (par exemple, la moindre perte de temps dans les embouteillages grâce à la reconstruction d'une route au Sénégal, et les recettes générées par la conservation des écosystèmes et l'écotourisme en Mauritanie) ou propres à un groupe de pays (comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, avec l'amélioration des revenus des communautés confrontées à un fort risque en raison de l'érosion et des inondations). Les analyses comprennent les coûts d'investissement (par ex. les plantations, les études, les observatoires) et les coûts d'entretien relatifs aux activités prévues par le projet. Les résultats montrent que le projet

[37] Banque mondiale. 2016. *Discounting Costs and Benefits in Economic Analysis of World Bank Projects*. Note d'orientation. Washington, DC : Banque mondiale.

est économiquement viable également au niveau des pays, avec des TRI variant entre 10 % (Togo) et 21 % (Mauritanie).

Tableau 4 : Résultats de l'analyse coûts/avantages (analyse de base – prix de 2017)

Niveaux d'analyse	VAN (en millions $EU)	TRI (en %)	Ratio C/A
Niveau régional	0,6	+11	1,1
Niveau national			
- **Côte d'Ivoire**	21	+14	1,8
- **Sénégal**	24	+12	1,7
- **Sao Tomé-et-Principe**	10	+14	2,3
- **Bénin**	45	+12	1,8
- **Togo**	21	+10	1,4
- **Mauritanie**	62	+27	4,1
Ensemble du projet	**1848**	**+14**	**1,9**

101. **Une analyse de sensibilité montre la faisabilité économique du projet et son accommodation aux variations du taux d'actualisation (4 % et 8 %), de l'augmentation du coût (de 10 %) et de la réduction des avantages du projet (de 10 %).** Les résultats sont assez vigoureux pour résister aux changements défavorables des principaux paramètres. Dans le scénario le plus défavorable, où le taux d'actualisation augmente jusqu'à 8 %, le TRI diminue d'un point de pourcentage, tandis que le ratio coûts-avantages descend à 1,5 (voir tableau 5).

Tableau 5 : Résultats de l'analyse de sensibilité du projet

Analyse de sensibilité	Variation	VAN (en millions $EU)	TRI (en %)	Ratio C/A
Base de référence	6 %	184	+14	1,9
Diminution du taux d'actualisation	4 %	298	+14	2,3
Augmentation du taux d'actualisation	8 %	109	+14	1,6
Augmentation des coûts du projet	+10 %	164	+13	2,1
Diminution des avantages du projet	-10 %	145	+12	1,7

Pertinence du secteur public

102. **La pertinence du rôle de vecteur du secteur public est essentielle pour accroître les possibilités et réduire la vulnérabilité des personnes à risque dans les zones côtières, tout en augmentant les opportunités et la résilience des parties prenantes dans les six pays.**

Améliorer la mobilité des personnes et des biens le long du littoral en termes de temps et d'espace tout en réduisant les risques d'érosion côtière, grâce à des interventions à plusieurs volets (imperméabilisation des routes, gestion des dunes et amélioration des mangroves), augmentera l'adaptation et la résilience du littoral, avec d'importants bénéfices pour les pauvres (zones de basse altitude). Le renforcement et l'harmonisation des connaissances dans l'ensemble des secteurs et services concernés, à travers un réseau d'observatoires coordonné par l'Observatoire régional (MOLOA), contribueront à mieux suivre et analyser les données côtières qui permettront une gestion concertée du littoral et une prévision des évènements préoccupants à venir. L'établissement d'un réseau d'observatoires constitue un bien public local qui nécessite des investissements et une assistance technique importants, d'autant plus que le réseau sera élargi pour couvrir l'ensemble des 17 pays côtiers ouest-africains. En outre, toutes les institutions ciblées nécessitant un renforcement des capacités ont un caractère public et fournissent des biens et services publics. Par conséquent, le projet dans son ensemble vise à développer une gestion durable et résiliente du littoral ouest-africain en fédérant ces entités, en augmentant leurs capacités et en favorisant leur interaction afin qu'elles soient en mesure de développer leurs capacités d'interaction et de gérer les risques côtiers.

Valeur ajoutée de la Banque mondiale

103. **Dans le passé, de nombreuses initiatives visant à aborder la gestion des zones côtières des pays ouest-africains en général et l'érosion/la pollution du littoral en particulier ont été menées par des organismes multilatéraux, bilatéraux et régionaux. Elles peuvent désormais être appliquées à grande échelle grâce à une intervention de la Banque mondiale**. La valeur ajoutée de la Banque mondiale peut donc être envisagée à deux niveaux : l'objectivité et la légitimité de la Banque peuvent jouer le rôle catalyseur nécessaire à une telle entreprise ; la complexité et la technicité de l'accroissement de l'adaptabilité et de la résilience du littoral ouest-africain procurent à la Banque un avantage unique pour fournir l'expertise technique nécessaire, en regroupant des fonds et en atteignant les résultats souhaités grâce à la mise en œuvre de projets multisectoriels transnationaux.

B. Technique

104. **Le projet adopte une approche écosystémique qui vise la planification, le développement et la gestion des zones côtières d'une manière consultative, en abordant la multiplicité des besoins sociaux et des contraintes environnementales**. Il cherche à atteindre son objectif en réduisant le risque existant au moyen du financement d'infrastructures vertes et grises favorisant la défense et l'adaptation du littoral, tout en prévenant les risques futurs et en promouvant un développement résilient au moyen du renforcement de la planification spatiale et de l'aménagement du territoire. Le projet est techniquement complexe en raison de la nature à multiples facettes de l'écosystème côtier lui-même, des interrelations sectorielles au niveau régional, national et local (pêche, transport, commerce) et du caractère régional des phénomènes impliqués.

105. **Le défi technique majeur est de concevoir cette approche en combinant les spécificités de chaque pays avec la contrainte transfrontalière, et, si possible, d'obtenir le consensus social et le financement public-privé nécessaires**. Le projet s'appuiera sur les capacités techniques existantes au sein des organismes d'exécution dans les pays participants. Elles seront renforcées par l'expertise technique internationale, en particulier en matière de traitement et d'analyse d'ensembles de données complexes pour aider à la prise de décisions.

106. **L'établissement d'un mécanisme régional de soutien à la mise en œuvre dans le**

cadre du WACA, ainsi que le soutien à l'Observatoire du littoral ouest-africain, assureront l'accès aux informations pertinentes et leur échange pour accroître les impacts des investissements au niveau régional. Les investissements seront analysés dans une perspective régionale, la plus appropriée pour l'évaluation d'impact, puisque les retombées des infrastructures côtières devraient dépasser les frontières. Les investissements s'inscrivent dans la stratégie régionale de gestion des zones côtières et s'alignent sur l'harmonisation des politiques et des normes.

107. **Dans la plupart des pays, les zones d'intervention du WACA ont déjà fait l'objet d'études de faisabilité**. Certaines options de protection du littoral ont même déjà été proposées. Le processus d'élaboration des Plans d'investissement multisectoriels a recueilli et examiné ces études et plans existants en évaluant les besoins pour combler les lacunes et se conformer aux normes internationales. Au Togo et au Bénin, des évaluations de risques multi-aléas et une étude sur le coût de la dégradation environnementale ont complété cette analyse, en soumettant les différentes stratégies d'adaptation (« maintenir le statu quo », « s'accommoder » et « se replier ») à différents scénarios climatiques futurs, avec une évaluation des impacts (à la fois positifs et négatifs) sur divers points (dont la dégradation environnementale et le bien-être social). Les deux niveaux d'analyse, à approfondir pour les conceptions finales des investissements, étudient la viabilité des investissements d'un point de vue technique (y compris dans un environnement en évolution) et financier (avec l'estimation des coûts d'entretien et des mécanismes de financement).

108. **Les activités de suivi, de contrôle et de surveillance, à forte intensité de ressources, tireront donc parti des nouvelles technologies et de l'échange d'informations régionales en temps voulu**. La collaboration sera encouragée pour accroître la rentabilité et la dissuasion et s'inspirera des expériences régionales récentes (qu'elles soient positives ou négatives). L'ensemble des travaux et des investissements réalisés dans le cadre du projet seront soumis à un examen technique pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de performance et normes d'ingénierie internationaux. Suivant les meilleures pratiques internationales en matière d'infrastructures environnementales, ils envisageront également des stratégies novatrices pour que les investissements apportent des avantages supplémentaires par rapport aux options traditionnelles, uniquement grises. Le projet garantira l'embauche concurrentielle de consultants et d'entrepreneurs compétents et qualifiés pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les travaux.

109. **Au cours de la préparation, l'équipe a élaboré un cadre pour la planification de la résilience communautaire au niveau national afin d'aider les gouvernements à travailler en partenariat avec les communautés sur la possibilité de prendre des décisions concernant le relogement des communautés confrontées à des risques élevés et de le cogérer, tout en respectant la législation nationale et les exigences en matière de sauvegardes du GBM**. Au début de la mise en œuvre du projet, l'équipe étudiera les dimensions régionales de la planification de la résilience, notamment les possibilités d'harmoniser les politiques, de mieux comprendre et aborder les complexités sociales et de faciliter le dialogue avec les principales parties prenantes et entre elles.

110. **Les avantages mutuels de l'adaptation au changement climatique de ce projet sont estimés à 100 % selon la Méthodologie conjointe des BMD pour le suivi du financement climatique, tandis que les réductions des émissions de gaz à effet de serre sont estimées à**

4,5 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone sur 20 ans[38]. Les avantages mutuels en matière d'adaptation au changement climatique sont calculés pour chaque composante. Les arguments principaux étaient que le projet vise au renforcement de la résilience côtière aux risques climatiques par la restauration des zones humides, des forêts et mangroves, et b) l'extension de digues et la construction de canaux et la réalisation d'ouvrages de protection contre l'érosion. Le projet vise à conserver 179 918 ha de forêts, à gérer durablement 348 110 ha de terres et à restaurer un total de 855 ha de mangroves qui, ensemble, conduisent aux réductions d'émissions estimées.

C. Gestion financière

111. **Une évaluation des dispositifs de gestion financière pour l'entité de coordination régionale (UEMOA) et le WACA BAR (UICN)] et pour les entités de mise en œuvre au niveau national.** L'évaluation a été réalisée au Bénin pour le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et l'Assainissement, par l'intermédiaire de la Direction générale des forêts et des ressources naturelles (DGFRN), qui est désormais le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) ; au Togo pour le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF), par le biais de la Direction de l'environnement, en Côte d'Ivoire à l'Unité de gestion intégrée du projet (IPMU) au ministère de l'Environnement et du Développement durable, à Sao Tomé-et-Principe pour le ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, à travers la Direction générale de l'environnement, en Mauritanie pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable et au Sénégal pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable, par l'intermédiaire de la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC). Au niveau régional, l'UEMOA établira une URG au sein de son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour gérer la Composante 1 du projet et prendra toutes les dispositions utiles pour que l'UICN établisse un WACA BAR responsable des sous-composantes 1.2, 1.3 et 1.4 des activités régionales.

112. **L'objectif des évaluations doit déterminer que** : (a) les unités d'exécution aient des dispositifs de gestion financière adéquats (planification, budgétisation, comptabilité, contrôle interne, flux de fonds, rapports financiers et mécanismes de vérification), garantissant l'utilisation efficace et économique des fonds du projet aux fins prévues ; (b) les rapports financiers du projet soient élaborés de manière exacte, fiable et opportune ; et (c) les actifs du projet soient protégés. L'évaluation de la gestion financière a été menée conformément au Manuel de gestion financière pour les Opérations de financement de projet d'investissement de la Banque mondiale, entré en vigueur le 1er mars 2010, et révisé le 10 février 2017. À cet égard, un examen des dispositifs de GF a été mené pour les entités mentionnées ci-dessus, comme indiqué plus en détail dans le paragraphe suivant.

113. **Toutes les entités chargées de la mise en œuvre aux niveaux régional et national disposent d'arrangements adéquats en matière de gestion financières.** Au niveau régional, l'évaluation a révélé que l'UEMOA s'est dotée d'une politique financière appelée « Règlement n°01/2008/CM/UEMOA portant règlement financier des organes de l'UEMOA », qui définit les règles et les procédures de contrôle interne. En outre, le Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (DAREN), qui est le département en charge de l'exécution du projet, justifie d'une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par

[38] *http://pubdocs.worldbank.org/en/266191504817671617/2016-joint-report-on-mdbs-climate-finance.pdf*

la Banque Mondiale tels que le Projet régional de biosécurité en Afrique de l'Ouest (P096058). Le Département dispose d'un service de vérification interne qui effectuera tous les audits internes du projet, notamment pour s'assurer que les fonds alloués au projet sont utilisés aux fins prévues. Toutefois, les domaines suivants devront être renforcés, comme indiqué en détail dans le Plan d'action GF (voir l'annexe 4).

(a) **Personnel comptable**. Toutes les entités de mise en œuvre au niveau national recruteront du personnel comptable qualifié. Le Bénin et le Togo recruteront un expert financier qualifié et expérimenté; et un comptable qualifié et expérimenté; la Côte d'Ivoire et la Mauritanie recruteront chacune un comptable. Pour l'UEMOA, un expert-comptable avec la qualification acceptable et l'expérience dans les procédures de gestion financière de la Banque seront affectées exclusivement au projet WACA.

(b) **Logiciel de comptabilité**. Les entités de mise en œuvre en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et à Sao Tomé ainsi que dans l'UEMOA mettront à jour leur logiciel de comptabilité. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) au Bénin, au Togo et au Sénégal achètera et installera un logiciel de comptabilité multi-projets, multisites, multi-donateurs et caractéristiques, et sur mesure pour générer des rapports financiers. L'installation du logiciel devra être effectuée dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du projet.

(c) **Manuel de procédures GF**. Toutes les entités de mise en œuvre au Bénin, au Togo et au Sénégal élaboreront un manuel des procédures tandis que les entités en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et à Sao Tomé ainsi que l'UEMOA mettront à jour leurs manuels de gestion financière existants en fonction des exigences spécifiques du programme WACA.

(d) **Contrôle et audits internes.**

i. **Contrôle interne**. Les états financiers vérifiés de la Commission de l'UEMOA n'ont pas été fournis à la Banque mondiale. Aussi, la Commission de l'UEMOA devra-t-elle fournir ses états financiers annuels vérifiés. En outre, le mandat de l'audit externe du projet comprendra un examen intermédiaire annuel des contrôles internes institutionnels applicables au projet.

ii. **Audit interne**. Les entités d'exécution au Bénin, au Togo devront recruter un auditeur interne qualifié et expérimenté dans les trois mois de l'entrée en vigueur du Projet. Pour l'UEMOA, les activités WACA seront incluses dans le programme de travail annuel du service d'audit interne de l'UEMOA et des copies des rapports de mission seront partagés avec la Banque.

(e) **Audit externe**. Toutes les entités de mise en œuvre recruteront un auditeur externe sur la base de TDR acceptables pour la Banque pour les fonds du projet, y compris ceux mis en œuvre par l'UEMOA. Pour les états financiers de l'UEMOA, l'audit sera effectué par la Cour des comptes de l'UEMOA.

114. **La conclusion générale de l'évaluation de la gestion financière, montre que les arrangements de gestion financière du projet répondent aux exigences minimales de la Banque (IDA)** conformément aux politiques et directives pour les opérations du projet de financement d'investissement de la Banque Mondiale et, par conséquent, sont adéquats pour fournir, avec une assurance raisonnable, des informations précises et opportunes sur l'état d'avancement du projet requis par la Banque mondiale (IDA). La note de risque résiduel global

du FM du projet est importante.

D. Passation des marchés

115. **Les emprunteurs effectueront les achats pour le projet proposé conformément au «Règlement de Passation des Marchés** pour les Emprunteurs sollicitant un FPI» de la Banque mondiale (Règlement de passation des marchés) daté de juillet 2016 et révisé en novembre 2017 sous le «Nouveau cadre de passation des marchés» et les «Directives pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans le cadre des projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA», du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 et datées du 1er juillet 2016, et d'autres dispositions stipulées dans les conventions de financement.

116. **La passation des marchés sera effectuée :** a) au niveau régional par l'UEMOA et l'UICN et b) au niveau national par des unités d'exécution du projet au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal et au Togo. Une description détaillée de la passation des marchés et des arrangements institutionnels figure à l'annexe 5. Plus précisément, en ce qui concerne les capacités au niveau régional, l'UICN emploiera un spécialiste de la passation des marchés à temps plein, qui suivra une formation sur les procédures de passation des marchés de la Banque et l'utilisation de STEP, et améliorera la planification des marchés et la tenue des registres, dans le cadre de l'accord subsidiaire entre l'UEMOA et l'UICN.

117. **Toutes les entités adjudicatrices, ainsi que les soumissionnaires et les prestataires de services (par exemple, fournisseurs, sous-traitants et consultants) doivent observer les règles d'éthique les plus strictes** lors de la passation des marchés et de l'exécution des contrats financés dans le cadre du projet, conformément au paragraphe 3.32 et annexe IV sur les directives de la passation des marchés

118. **Dans le cadre de la préparation du projet, les emprunteurs (avec l'aide de la Banque mondiale) ont élaboré des Stratégie de passation des marchés du projet pour promouvoir le développement (PPSD) qui décrit comment les activités de passation de marchés soutiendront les opérations du projet pour la réalisation des objectifs du développement et offrir un rapport qualité-prix).** Les stratégies d'approvisionnement seront liées à la stratégie de mise en œuvre du projet au sous régional, national, et les niveaux d'état Assurer une séquence appropriée des activités. Ils examineront les arrangements institutionnels en ce qui concerne les procédures de passation des marchés; rôles et responsabilités; les seuils, les méthodes d'approvisionnement et l'examen préalable, ainsi que les exigences relatives à l'exécution des achats. Ils comprendront également une évaluation détaillée et une description de la capacité du gouvernement de l'Etat pour l'exécution et la gestion de l'exécution des contrats d'approvisionnement, dans un cadre de structure de gouvernance acceptable et la responsabilité. D'autres questions prises en compte pour répondre au plan de passation de marchés comprendront les comportements, les tendances et les capacités du marché (à savoir l'analyse du marché).

E. Dimension sociale (y compris les mesures de sauvegarde)

119. **Autonomiser les communautés locales face à l'évaluation des risques et l'identification de solutions réalisables est essentiel afin d'établir un soutien communautaire aux mesures d'atténuation et pour s'appuyer sur des stratégies autonomes de gestion des risques.** Les communautés côtières sont confrontées à des

catastrophes localisées, récurrentes et « quotidiennes » qui découlent de la persistance de la pauvreté, de la dégradation environnementale, de la marginalisation sociale et d'autres facteurs qui s'ajoutent aux catastrophes naturelles. Une participation constructive des communautés leur permet de jouer un rôle actif dans la gestion des risques en les aidant à comprendre leur exposition et leurs vulnérabilités aux risques, y compris aux inondations ; à reconnaître et accepter certaines mesures d'atténuation des risques et la façon de les appliquer ; et à contribuer à une compréhension commune des responsabilités de chaque partie prenante en matière de réduction du risque. Cela donne aussi la parole aux plus vulnérables face à la dégradation de l'environnement, comme les pêcheurs et les femmes transformatrices de poisson, dont les moyens de subsistance sont affectés, et d'autres habitants de la côte, notamment les personnes les plus exposées aux risques (y compris par exemple les personnes handicapées, les personnes âgées et les ménages dont le chef de famille est une femme). L'élaboration d'un scénario participatif peut aider les communautés à valider et comprendre les scénarios climatiques à l'échelle locale et à les enrichir de leur expérience. Cela peut faciliter les discussions sur les options d'adaptation, afin d'identifier les formes de politiques publiques ou d'investissements nécessaires pour promouvoir des mesures d'adaptation efficaces aux niveaux local, régional et national. Les options incluent l'adaptation in situ, l'incitation à un relogement volontaire ou la réinstallation programmée de communautés. L'éventuelle relocalisation planifiée, à l'instar de la réinstallation, comporte de sérieux risques sociaux et de plusieurs ordres : physiques, juridiques, économiques, sociales, culturelles, psychologiques, environnementales, politiques et territoriales. Certes la relocalisation est une entreprise complexe qui doit respecter les politiques de sauvegarde et la législation nationale, toutefois, lorsqu'il est correctement mis en œuvre, il a le potentiel de sauver des vies et d'améliorer les niveaux de vie et moyens de subsistance des communautés touchées.

120. **Ce projet fait la distinction entre la réinstallation planifiée des communautés qui ont pris la décision de déménager et toute réinstallation involontaire qui pourrait être requise en raison de l'acquisition de terres suite aux investissements d'infrastructure prévus dans le cadre du projet**. Pour la prise de décision sur le besoin potentiel d'une réinstallation planifiée à long terme, la planification communautaire de la résilience a été identifiée comme un outil pour inciter les personnes vivant dans les zones vulnérables à comprendre et gérer les risques croissants dus aux changements climatiques et environnementaux. Comprendre les risques actuels et les futurs scénarios climatiques et les vies et les moyens de subsistance qui en découlent est un élément clé de l'élaboration de solutions réalisables au niveau communautaire. Les communautés vivant dans les zones côtières ont déjà des mécanismes d'adaptation, mais ceux-ci peuvent ne pas être durables, comme déplacer quelques mètres chaque fois que les niveaux d'eau augmentent. La planification de la résilience axée sur la communauté concerne la gestion participative des risques, l'infrastructure grise prévue pour la protection du littoral peut nécessiter des mesures de sauvegarde sociale pour garantir que tout problème social défavorable est pris en compte. L'outil prendra en compte les questions relatives aux droits fonciers des communautés dans leur lieu de départ et leurs nouveaux lieux vis-à-vis des propriétaires fonciers en coordination avec les institutions gouvernementales en charge des questions foncières. Même au moment où les communautés discutent de la relocalisation planifiée, le projet peut, à la demande des gouvernements, financer la réinstallation de personnes touchées par des inondations persistantes, l'érosion, etc. Cette réinstallation serait entreprise conformément aux lois et règlements nationaux et aux politiques de garanties de la Banque mondiale.

121. **Engagement des citoyens.** Le projet cherche explicitement à soutenir l'engagement des personnes vivant et tirant leur subsistance des hotspots qui sont ciblés pour des investissements

physiques dans le cadre du projet, c.-à-d. des bénéficiaires cibles. L'engagement des bénéficiaires cibles s'aligne sur l'approche du projet en matière de responsabilité sociale axée sur la demande. Grâce à des processus consultatifs, à l'engagement dans les mécanismes de planification et de rétroaction au niveau local, l'approche de la résilience côtière et de la réinstallation planifiée sera élaborée et ajustée. Des mécanismes de rétroaction seront élaborés pour assurer la transparence, la responsabilisation et l'apprentissage, ainsi qu'un dialogue continu avec les bénéficiaires cibles et les autres parties prenantes. Au cours de la mise en œuvre, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la capacité des structures locales et nationales à boucler la boucle de rétroaction et à rendre compte des mesures prises pour répondre aux préoccupations et aux problèmes. Les éléments spécifiques du cadre pour l'engagement des citoyens comprennent: (a) le soutien à l'engagement des communautés locales dans et autour des points chauds dans la planification et le développement des instruments de planification (b) soutenir l'engagement communautaire dans la détermination des priorités locales d'investissement; (c) le soutien à un mécanisme de retour d'information des bénéficiaires cibles; (d) un soutien pour renforcer les capacités des structures locales et nationales en contact avec les bénéficiaires cibles afin de répondre aux préoccupations et aux problèmes soulevés ainsi que de les refléter dans les révisions des PIM et d'informer la plate-forme régionale; Les activités du projet seront soutenues trois fois pendant la mise en œuvre du projet (la première année, à mi-parcours et à la fin) afin d'assurer la transparence et la rétroaction sur ces activités. Il comprend un sondage de perception basé sur un échantillon administré par un tiers et un forum d'engagement avec les bénéficiaires cibles. Grâce à des discussions ciblées sur les résultats de l'enquête de perception, une boucle de rétroaction sera créée. Le protocole et les mécanismes relatifs aux éléments de ce cadre d'engagement des citoyens seront détaillés dans le manuel opérationnel du projet, qui sera élaboré d'ici l'entrée en vigueur. La qualité de sa mise en œuvre et de ses progrès sera surveillée aux niveaux régional et national grâce à la supervision et au dialogue.

Tableau 6. Cadre d'engagement des citoyens

Contribution à l'ODP	**Activités d'engagement des citoyens**	**Résultats de l'engagement des citoyens et approche en matière de gestion**
L'ODP est soutenu par l'engagement des citoyens en tant que a) Un outil d'intégration de la responsabilité sociale du côté de la demande en matière de résilience côtière et de relocalisation planifiée, de révision des PIM et de renforcement des capacités des institutions gouvernementales locales et nationales; (b) moyen de donner une voix et de s'engager avec les bénéficiaires cibles pour s'assurer que la planification et les investissements locaux, nationaux et régionaux	(a) Mécanisme de retour d'information à travers les paysages (suivi par des tiers) et clôture de la boucle de rétroaction à travers des forums d'engagement (discussions de groupe) b) Renforcement des capacités des structures gouvernementales locales et nationales en matière d'engagement des citoyens et de prestation d'interventions pour prendre en compte les préoccupations et les problèmes.	Indicateur ODP 4: Part des bénéficiaires cibles avec une note « Satisfaite» ou supérieure pour les interventions du projet (ventilées par pays et par sexe) Source de données: Enquête de perception sur le terrain basée sur un échantillon d'un tiers.

répondent aux problèmes, demandes et besoins locaux		

122. **Comprendre les différents besoins et capacités des femmes et des hommes est essentiel pour la gestion efficace des risques et le renforcement de la résilience**. L'expérience de la Banque et les recherches mondiales confirment que les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes parmi les victimes de catastrophes naturelles, souvent en raison des restrictions culturelles et comportementales à leur mobilité et des rôles et responsabilités qui leur sont socialement assignés (par ex. s'occuper des jeunes, des personnes âgées ou des membres de la famille malades). Les femmes ont souvent moins accès au crédit et à l'épargne pour absorber les chocs et ne bénéficient pas des ressources de secours et de relèvement. En outre, au lendemain des catastrophes, leur fardeau augmente (par ex. soin des blessés, des enfants, des personnes âgées) et on attend d'elles d'effectuer des travaux de reconstruction non rémunérés. En outre, la protection de leurs actifs[39] est menacée du fait que leurs droits à la propriété et à l'héritage peuvent ne pas être reconnus ou compris.

123. **Les recherches ont également identifié l'autonomisation des femmes comme une approche importante pour renforcer la résilience de la communauté dans son ensemble.** De nombreux cas documentés montrent que les femmes ont été le fer de lance du renforcement de la résilience communautaire. À Saint-Louis, au Sénégal, des organisations de la société civile locales, comprenant des groupes de femmes, des associations de jeunesse et des *dahiras* (groupes religieux), ont été réunies par une ONG pour sensibiliser la communauté aux effets néfastes des inondations, notamment sur la santé, avec les risques de diarrhée et de paludisme. Elles ont contribué à creuser et entretenir des canaux de drainage, à désinfecter des eaux stagnantes et à placer des sacs de sable pour aider les résidents à se déplacer en sécurité dans le quartier[40]. Des données de plus en plus nombreuses au niveau des pays démontrent qu'améliorer l'égalité hommes-femmes contribue à une meilleure gouvernance environnementale, par le biais de choix politiques comme : le renforcement de la représentation et de la voix des femmes au sein de leurs communautés et de leurs gouvernements, ou, encore, de la participation accrue de celles-ci à la population active[41]. Ce projet vise à remédier aux vulnérabilités différentielles des hommes et des femmes en veillant à ce que les femmes soient engagées activement et/ou mènent des évaluations des risques et des activités en faveur de la résilience au niveau communautaire. En outre, il vise à promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau communautaire à travers les activités de gestion des risques, et au niveau national, en veillant à ce que les CRP, WACA BAR, CNP et UGP déploient des efforts concertés pour recruter ou nommer des femmes qualifiées afin de promouvoir une gestion et une prise de décision équilibrées du point de vue du genre.

124. **Toute option retenue pour aborder l'aménagement du territoire, l'attribution de droits de pêche ou la réinstallation programmée de communautés exigera une gestion du risque social associé**. Les tensions sociales, dues à une communication inefficace, à une

[39] Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement, 2015. *Gender Action Plan*, 2016-2021. Banque mondiale.
[40] Diagne, Khady (2007). *Governance and natural disasters: addressing flooding in Saint Louis, Senegal*. Environment and Urbanization 19(2) : 552–62.
[41] Banque mondiale. 2011. *Gender and climate change: three things you should know*. Washington, DC : Banque mondiale. http://documents.worldbank.org/curated/en/274081468183862921/Gender-and-climate-change-three-things-you-should-know

partialité ou une injustice perçue ou réelle ou à d'autres griefs, peuvent empêcher les interventions d'atteindre leurs objectifs de développement socio-économique inclusif et résilient. Pour gérer ces risques sociaux, les décisions prises par les gouvernements sur les types d'options à soutenir reposeront sur un processus de dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les pouvoirs publics nationaux et locaux, les fournisseurs de services, les bailleurs de fonds, les communautés/pays avoisinants et le secteur privé.

125. **Étant donné que les investissements d'infrastructure prévus dans les pays participants peuvent nécessiter une acquisition de terres limitée, ce qui peut entraîner une réinstallation physique ou économique à petite échelle, le OP 4.12 sur la réinstallation involontaire est déclenchée pour le projet.** La conception et l'emplacement exact des activités n'étant pas encore connus, des CPR ont été élaborés pour chaque pays. Les CPR, qui ont fait l'objet de consultations, contiennent : a) la description du projet et l'identification des impacts potentiels ; b) une évaluation du cadre réglementaire et institutionnel du pays relatif à l'acquisition des terres et à l'indemnisation, y compris une analyse des lacunes ; c) les catégories probables d'actifs et de parties affectées, y compris une matrice des droits ; d) les critères d'éligibilité et un cadre d'indemnisation conforme à l'OP 4.12 et la législation nationale ; e) des mesures pour aider les groupes vulnérables ; f) un cadre de consultation pour permettre la participation des populations touchées à l'élaboration de plans de réinstallation spécifiques ; g) un cadre institutionnel pour mettre en œuvre le CPR ; h) un mécanisme de traitement des plaintes établi dans le contexte du projet ; et i) un cadre de suivi et évaluation ainsi qu'un budget. Les CPR ont été approuvés par la Banque mondiale et ont tous été publiés par les pays et la Banque mondiale au plus tard le 6 décembre 2017. Les CPR guident l'élaboration des PAR si nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. Les PAR devront être mis en œuvre avant le début des travaux de génie civil.

126. **Les capacités institutionnelles des emprunteurs en matière de politiques de sauvegarde varient considérablement entre les six pays.** Certains pays ont des agences et ministères de l'Environnement relativement matures, une dotation en personnel suffisante et un cadre réglementaire adéquat, tandis que d'autres ont des institutions relativement récentes, sous-équipées en personnel, et dont le cadre juridique omet des éléments importants (annexes, règlements d'application). La plupart des emprunteurs ont exécuté des projets antérieurs financés par la Banque mondiale et répondu aux exigences de sauvegardes liées. Par conséquent, lorsque c'est possible, ce projet s'appuiera sur toutes les capacités institutionnelles existantes pour la gestion du programme et la supervision des mesures de sauvegarde. Des activités d'évaluation/de renforcement des capacités, et à l'attention des parties impliquées dans l'exécution du projet, figuraient dans le CGES de chaque pays, et ont été incluses dans les composantes globales de renforcement des capacités des activités du programme, des plans de travail annuels et des budgets de chaque pays. Chaque pays devra embaucher deux spécialistes des sauvegardes (environnementales et sociales) pour travailler en étroite collaboration et sous la supervision technique de ceux de la Banque mondiale.

F. Dimension environnementale (y compris les mesures de sauvegarde)

127. **Les répercussions du programme sur les populations et zones côtières cibles devraient être positives : par l'apport** de solutions aux problèmes relatifs à l'érosion côtière et aux moyens de subsistance, et par l'amélioration de la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel physique. Néanmoins, les activités du projet risquent d'entraîner des impacts environnementaux négatifs importants.

128. **Le programme devrait avoir des impacts potentiels significatifs et est classé dans la catégorie A de l'Évaluation environnementale.** Le WACA déclenche quatre politiques de sauvegarde : OP 4.01 « Évaluation environnementale » en raison des travaux de génie civil et des protections maritimes qui seront financés ; OP 4.04 « Habitats naturels » en raison de la perturbation possible d'habitats naturels sous l'effet des travaux ; OP 4.11 « Ressources culturelles physiques » en raison des excavations le long des travaux de génie civil, avec la possibilité de découvertes de patrimoine culturel ; et OP 4.12 « Réinstallation involontaire » en raison de la potentielle acquisition de terres pouvant déboucher sur une réinstallation physique ou sur la perte d'actifs. Étant donné que la portée et les emplacements très précis des interventions dans chaque pays restent à déterminer, le projet a adopté une approche de cadre. Chaque pays a préparé un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et un Cadre pour la politique de réinstallation (CPR) afin d'orienter l'élaboration d'Études d'impact environnemental et social (EIES) et de Plans d'action pour la réinstallation (PAR) spécifiques aux sites, une fois les activités et emplacements du programme sélectionnés. Les Cadres de gestion environnementale et sociale (un par pays) ont fait l'objet de consultations et ont été divulgués au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal et au Togo le 15 novembre 2017, et ont été ensuite publiés (à la même date) sur le site Web de la Banque mondiale. Les Cadres pour la politique de réinstallation seront divulgués lors de la réunion du CRO. Des Études d'impact environnemental et social (EIES) supplémentaires, y compris des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES), seront élaborées pour certains sous-projets d'investissement. De même, des PAR seront préparés selon les besoins au cours de l'exécution du projet. L'équipe de projet de la Banque mondiale conviendra, au cours de la mise en œuvre et au cas par cas, avec les équipes de pays les documents de sauvegardes spécifiques qui exigeront une revue préalable par la Banque mondiale et son autorisation avant le début des activités.

129. **Pour remédier aux impacts des activités futures dont l'emplacement, le nombre et la portée sont inconnus, le CGES contiendra des normes, méthodes et procédures indiquant comment les questions environnementales et sociales seront systématiquement traitées.** Le CGES établit des procédures pour le tri préliminaire et l'atténuation des impacts de la construction et des opérations et comprend les éléments suivants : (a) les listes de contrôle des impacts environnementaux et sociaux potentiels et de leurs sources ; (b) les procédures de tri préliminaire participatif des activités et sites proposés et des considérations environnementales et sociales ; (c) les procédures d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités de projet planifiées ; (d) les dispositifs institutionnels pour atténuer, prévenir et gérer les impacts identifiés ; (e) le processus typique de planification de la gestion de l'environnement pour remédier aux externalités négatives au cours de l'exécution du projet ; (f) un système de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ; et (g) les mesures de renforcement des capacités recommandées en vue de la planification et du suivi environnementaux des activités du projet.

130. **De plus, tous les travaux de génie civil seront subordonnés à une consultation élargie et soutenue des communautés locales dans les zones d'intervention du programme.** Les mesures d'atténuation pour les impacts environnementaux et sociaux identifiés, y compris la protection des ressources culturelles et historiques et d'autres clauses environnementales, seront dûment appliquées par les entrepreneurs, comme spécifié dans les instruments de sauvegarde et les documents d'appel d'offres. Les entrepreneurs retenus et leurs équipes d'ingénieurs résidents devront chacun engager un expert environnemental et social dont le rôle est d'assurer que les clauses environnementales et sociales spécifiques soient entièrement et correctement mises en œuvre et documentées.

131. **La responsabilité et la supervision de la conformité générale du projet aux politiques de sauvegarde nationales et de la Banque déclenchées dans chaque pays incomberont aux spécialistes environnementaux et sociaux au sein de l'UGP nationale.** Principaux responsables de la mise en œuvre du projet et du suivi des dimensions de sauvegarde, et en étroite collaboration avec les agences environnementales nationales, les spécialistes contrôleront régulièrement la conformité du programme avec les mesures d'atténuation des changements proposées et les évolutions des ressources environnementales (c.-à-d. la qualité de l'eau et des sols, la flore et la faune, l'écologie des vecteurs, l'érosion des sols) par rapport à la base de référence. Les agences environnementales nationales concernées sont : l'*Agence béninoise pour l'Environnement* (ABE) au Bénin ; l'*Agence nationale de l'Environnement* (ANDE) en Côte d'Ivoire ; la *Direction du Contrôle environnemental* (DCE) en Mauritanie ; la *Direcção Geral de Ambiente (DGA)* à Sao Tomé-et-Principe ; la *Direction de l'Environnement et des Établissements classés* (DEEC) au Sénégal et l'*Agence nationale de Gestion de l'Environnement* (ANGE) au Togo.

G. Autres politiques de sauvegarde (le cas échéant)

132. **Non applicable**

H. Traitement des plaintes de la Banque mondiale

133. **Les communautés et les personnes s'estimant lésées par un projet soutenu par la Banque mondiale (BM) peuvent déposer des plaintes par le biais du mécanisme existant de règlement des doléances au niveau du projet ou au Service de règlement de griefs (GRS – *Grievance Redress Service*) de la Banque mondiale.** Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin de répondre aux préoccupations relatives au projet. Les communautés et les personnes lésées par le projet peuvent déposer leur plainte devant le Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale qui établit si le préjudice a été causé, ou aurait pu être causé, à la suite du non-respect par la Banque de ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que des préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale, et que la direction de la Banque a eu l'occasion de répondre. Pour plus d'informations sur la procédure de dépôt de plaintes au Service de règlement de griefs (GRS) de la Banque mondiale, veuillez visiter le site Internet http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service. Pour plus d'informations sur la procédure de dépôt de plaintes devant le Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez visiter le site Internet *www.inspectionpanel.org*.

VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Cadre de résultats

Pays d'Afrique de l'Ouest

Projet d'investissement pour la résilience du littoral ouest-africain

Objectifs de développement du projet

L'ODP est de renforcer la résilience des communautés et zones ciblées du littoral de l'Afrique de l'Ouest.

Indicateurs des objectifs de développement du projet

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données
Nom : Ménages situés dans les zones côtières ciblées moins exposées à l'érosion grâce au projet (données ventilées par pays)		Nombre	0,00	16998,00	Annuellement	Enquête de terrain	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	4100,00			
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	1711,00			
Mauritanie		Nombre	0,00	4879,00			
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	210,00			
Sénégal		Nombre	0,00	1500,00			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données
Togo		Nombre	0,00	4598,00			

Description : L'indicateur mesure la résilience face à l'érosion sur la base de solutions infrastructurelles, fondées sur la nature, et sur la réinstallation.

La définition du terme *ménage* varie légèrement selon les six pays participants. De manière générale, un ménage est constitué d'une ou plusieurs personnes vivant sous le même toit et partageant leurs repas Un ménage peut comprendre une seule famille ou d'autres groupes de personnes.

Une exposition réduite à l'érosion suppose une réduction, pendant la durée du projet, des risques de dommages causés aux habitations et autres biens immobiliers par des processus de surface (écoulement des eaux, vents, etc.) entraînant des particules de sols et de roches ainsi que des matières dissoutes, d'un lieu à l'autre.

Les zones côtières ciblées et les activités spécifiques dont l'objectif est de réduire le risque d'érosion sont respectivement : Bénin : Zones ciblées : Hillacondji (Grand Popo). Activités : sable de reconstitution. Côte d'Ivoire : Zones ciblées : Lahou-Kpanda-Groguida. Activités : fixation de l'embouchure du fleuve par remplissage de sable, ouverture d'une nouvelle embouchure ailleurs et canalisation améliorée de l'eau du fleuve ; réinstallation programmée. Mauritanie : Zones ciblées : El Mina, Ndiago et beni Chab. Activités : réhabilitation de la mangrove et fixation (mécanique et biologique) des dunes. Sao Tomé : Zones ciblées : Santa Catarina, Micolo, Praia Melao, Io Grande, Malanza, Praia Burra et Praia Abade. Activités : sable de reconstitution, végétation (mangroves, palmiers, enherbement) et enrochement ; réinstallation programmée. Sénégal : Zones ciblées et activités : stabilisation des flancs de la Corniche de Dakar, réinstallation programmée à Saint-Louis, enrochement dans l'Île de Gorée. Togo : Agbodrafo-Aného (frontière Togo/Bénin). Activités : réhabilitation et construction d'estacades et de brise-lames, sable de reconstitution.

Objectifs cumulés.

Nom : Ménages situés dans les zones côtières ciblées moins exposées aux inondations grâce au projet (données ventilées par pays)		Nombre	0,00	53378,00	Annuellement	Enquête de terrain	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	1600,00			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	5925,00			
Mauritanie		Nombre	0,00	41 581,00			
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	306,00			
Sénégal		Nombre	0,00	900,00			
Togo		Nombre	0,00	3066,00			

Description : L'indicateur mesure la résilience face aux inondations sur la base de solutions : infrastructurelles, fondées sur la nature, et sur la réinstallation programmée.

Une exposition réduite aux inondations suppose une réduction de leur survenance et de leur intensité, grâce aux investissements effectués dans le cadre du projet en faveur des habitations et autres biens immobiliers. L'inondation est un état général et temporaire de submersion partielle ou totale de zones habituellement sèches, suite au débordement d'un cours d'eau ou de la mer, du fait d'une accumulation ou d'un ruissellement inhabituel et rapide des eaux de surface de quelque origine que ce soit.

Les zones côtières ciblées et les activités spécifiques visant à réduire le risque d'inondations sont : Bénin : Zones ciblées : Gbékon, Mono Lagoon. Activités : ouverture périodique de l'embouchure du fleuve, et autres. Côte d'Ivoire : Zones ciblées : Grand-Lahou. Activités : système de drainage au Plateau ; réinstallation programmée. Mauritanie : Zones ciblées : Sebkha, El Mina, Tevragh Zeina, N'Diago, Nouadhibou. Activités : Réhabilitation et extension de digues, drainage amélioré, systèmes d'alerte précoce. Sao Tomé : Zones ciblées : Santa Catarina, Micolo, Pantufo, Praia Melao, Ribeira Afonso, Io Grande, Malanza, Praia Burra et Praia Abade. Activités : drainage et terrassement, système de protection (végétation, murs) ; réinstallation programmée. Sénégal : N/A. Togo : Zones ciblées : Préfectures des Lacs et de Vo. Activités : drainage amélioré, structures de rétention d'eau, stabilisation de digues, dragage, drainage amélioré des infrastructures de transport, installation d'une écluse sous le pont de la lagune d'Aného afin de réguler la dynamique de l'embouchure du Lac Togo.

Objectifs cumulés.

Nom : Ménages situés dans		Nombre	0,00	12277	Annuellement	Enquête de terrain	Unité régionale

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données
les zones côtières ciblées moins exposées à la pollution grâce au projet (données ventilées par pays)							d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	6900,00			
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	0,00			
Mauritanie		Nombre	0,00	0,00			
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	306,00			
Sénégal		Nombre	0,00	0,00			
Togo		Nombre	0,00	5071,00			

Description : L'indicateur mesure la résilience face aux inondations sur la base de solutions infrastructurelles, de solutions fondées sur la nature et/ou sur la réinstallation programmée.

La pollution est l'introduction de substances chimiques dans un environnement naturel, et qui l'altère négativement.

Une exposition réduite à l'érosion suppose une réduction, pendant la durée du projet, des risques de dommages causés à la santé humaine, aux habitations et autres biens immobiliers par l'introduction de substances chimiques dans un environnement naturel, altérant ainsi négativement cet environnement.

Les zones côtières ciblées et les activités spécifiques visant à réduire le risque de pollution sont : Bénin : Zones ciblées : Chenal de Gbaga. Activités : Mise en terre de plants le long des canaux, lutte contre la pollution biologique, sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement. Côte d'Ivoire : N/A Mauritanie : N/A. Sao Tomé : N/A. Sénégal : N/A. Togo : Zones ciblées : Activités dans les préfectures du Golf et des Lacs : traitement des eaux polluées, nettoyage de plage, collecte de

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données
déchets ménagers, lutte contre la pollution biologique. Objectifs cumulés.							
Nom : Proportion de bénéficiaires ayant donné l'appréciation « Satisfait » ou plus en ce qui concerne les interventions du projet (données ventilées par pays et par genre)		Pourcentage	0,00	72,00	Annuellement	Enquête de perception	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Pourcentage	0,00	65,00			
Côte d'Ivoire		Pourcentage	0,00	70,00			
Mauritanie		Pourcentage	0,00	75.00			
Sao Tomé-et-Principe		Pourcentage	0,00	75,00			
Sénégal		Pourcentage	0,00	75,00			
Togo		Pourcentage	0,00	70,00			
Description : L'indicateur de satisfaction lié à l'ensemble des interventions du projet reflète la responsabilisation sociale de la demande et sert d'engagement citoyen (exigence institutionnelle). Lors de l'enquête de perception, l'accent sera mis sur les aspects suivants : avantages environnementaux, moyens de subsistance et participation. Le total est calculé comme moyenne simple. Cibles annuelles.							

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données
Nom : Score d'intégration régionale		Nombre	0,00	16,00			

Description : Performance = A + B + C, comme suit :

A : Mise en place de l'Accord de collaboration entre l'UEMOA, le CSE et l'ABC relatif à la gestion des zones côtières. Notation : 1 = Aucun accord juridique ni cadre de coopération n'est établi ; 2 = Accord juridique régional négocié, mais pas encore signé ; 3 = Les institutions ont signé un accord juridique ; 4 = Accord juridique ratifié par les trois institutions et entré en vigueur ;

B : Intégration des engagements contenus dans le Plan d'action stratégique régional (PASR) dans les Plans d'investissement multisectoriels : Notation : 1 = Le PASR n'est pas élaboré ; 2 = Le PASR est élaboré et comporte les cibles, les engagements et les délais fixés pour résoudre les problèmes de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution transfrontalières ; 3 = Le PASR est approuvé par tous les pays participants au niveau ministériel ; 4 = Les engagements contenus dans le PASR sont intégrés dans les PIM ou dans les Plans nationaux sectoriels de tous les pays participants.

C : Mise en place de mécanismes de suivi des mesures de réduction de l'érosion côtière, des inondations et de la pollution (ECIP). Notation : 1 = Aucun mécanisme n'est mis en place pour le suivi et le rapport sur les changements ; 2 = Les mécanismes de suivi sont mis en place au niveau national et régional, mais il n'existe pas de mesures de réduction satisfaisantes de l'ECIP ; 3 = Les mécanismes de suivi sont mis en place pour un sous-ensemble de mesures de réduction de l'ECIP ; 4 = Les mécanismes de suivi sont mis en place pour un suivi à long terme des mesures de réduction de l'ECIP aux niveaux national et régional.

D : L'observatoire régional, c'est-à-dire le MOLOA, est établi et opérationnel. Notation : 1 = fondement juridique pour le MOLOA rédigé ; 2 = le MOLOA légalement établi et soutenu par l'infrastructure ; 3 = le MOLOA reçoit et traite les données ; 4 = le MOLOA partage les données sur la plate-forme publique.

L'indicateur sur l'intégration régionale est une mesure indirecte de la capacité d'absorption, d'adaptation et de transformation en fournissant une base juridique, institutionnelle, de planification et de suivi pour renforcer la résilience dans les zones côtières.

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsable de la collecte de données

Indicateurs de résultats intermédiaires

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Nom : Pays soumettant à temps des bases de données à l'Observatoire régional du littoral		Nombre	0.00	6.00	Annuellement	Examen des données d'entrée	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Description : Les bases de données seront déterminées à partir des protocoles d'accord signés entre le centre régional et les antennes nationales. L'indicateur est lié à l'indicateur de l'observatoire régional du littoral et constitue donc une mesure indirecte de la capacité de résilience renforcée par la fourniture de données sur les tendances à long terme et la santé des écosystèmes. Cibles annuelles.							

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Nom : Pays ayant des Plans d'investissement multisectoriels révisés de façon à y intégrer les considérations environnementales régionales		Nombre	0,00	6,00	Annuellement	Révision des Plans d'investissement multisectoriels nationaux	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Description : L'indicateur mesure le nombre de pays qui révisent leurs PIM de façon à y intégrer les considérations régionales. Par exemple, les investissements effectués dans le littoral d'un pays devront tenir compte des potentiels effets néfastes sur l'environnement dans les pays voisins et viser à les réduire. L'indicateur est une mesure indirecte de la capacité renforcée (absorbante, adaptative et transformatrice) en matière de résilience grâce à une meilleure planification de la résilience dans les zones côtières. Objectifs cumulés.							
Nom : Performance relative aux instruments de politique et au cadre juridique (données ventilées par pays)		Nombre	0,00	0,00	Annuellement	Révision des instruments juridiques et de politique	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	5,00			
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	5,00			
Mauritanie		Nombre	0,00	5,00			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	3,00			
Sénégal		Nombre	0,00	2,00			
Togo		Nombre	0,00	5,00			

Description : L'indicateur est une mesure indirecte de la capacité renforcée (absorbante, adaptative et transformatrice) en matière de résilience grâce à une meilleure planification de la résilience dans les zones côtières.

Environnement propice à la gestion de la résilience côtière des cadres juridiques et de politique, sur la base du nombre total des points obtenus dans les cinq cas suivants :

- Le Plan de gestion du littoral est élaboré et en cours de mise en œuvre (1)
- Le Plan de gestion multisectoriel du littoral est opérationnel (1)
- Le Plan d'investissement multisectoriel en mis en place (1)
- Les lois et règlements de gestion du littoral sont mis en place (1)
- La campagne de vulgarisation sur la gestion multisectorielle du littoral est élaborée et en cours (1)

Les activités favorables à un environnement plus propice varient au sein des six pays participants.
Cibles annuelles.

Nom : Comité interministériel de gestion des zones côtières créé et opérationnel		Oui/Non	Non	Oui	Annuellement	Évaluation institutionnelle	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Bénin		Oui/Non	Non	Oui			
Côte d'Ivoire		Oui/Non	Non	Oui			
Mauritanie		Oui/Non	Non	Oui			
Sao Tomé-et-Principe		Oui/Non	Non	Oui			
Sénégal		Oui/Non	Non	Oui			
Togo		Oui/Non	Non	Oui			
Description : Les Comités seront reconnus sur le plan juridique après leur promulgation, et opérationnels si les réunions sont régulièrement tenues, les procès-verbaux établis et les décisions suivies et évaluées. La constitution des Comités peut varier au sein des six pays participants et pourrait aussi comprendre les ONG, les institutions de recherche et autres parties prenantes. En ce qui concerne le Togo et le Bénin, il sera créé un Comité constitué des deux pays. Cibles annuelles.							
Nom : Système national d'alerte précoce mis en place		Oui/Non	Non	Non	Annuellement	Évaluation institutionnelle	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Oui/Non	Non	Non			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Côte d'Ivoire		Oui/Non	Non	Oui			
Mauritanie		Oui/Non	Non	Oui			
Sao Tomé-et-Principe		Oui/Non	Non	Oui			
Sénégal		Oui/Non	Non	Oui			
Togo		Oui/Non	Non	Oui			

Description : Les systèmes nationaux d'alerte précoce comprennent notamment le programme Hydromet. L'indicateur mesure la capacité d'absorption de la résilience en à travers la préparation aux effets négatifs des aléas et en sauvant des biens essentiels et des vies.

Critères définis : 1. Population cible identifiée ; 2. Système d'alerte précoce mis en place sur le plan technique, y compris les systèmes d'information et de technologie ainsi que les paramètres ; 3. Moyens de diffusion et de communication établis ; 4. Mécanisme d'intervention créé.

Cibles annuelles.

Nom : Zone côtière ciblée bénéficiant de mesures de lutte contre les inondations (données ventilées par pays)		Hectare (ha)	0,00	26 110,00	Annuellement	Examen technique à l'achèvement des travaux	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Bénin		Hectare (ha)	0,00	400,00			
Côte d'Ivoire		Hectare (ha)	0,00	12 000,00			
Mauritanie		Hectare (ha)	0,00	12 590,00			
Sao Tomé-et-Principe		Hectare (ha)	0,00	25,00			
Sénégal		Hectare (ha)	0,00	60,00			
Togo		Hectare (ha)	0,00	1035,00			
Description : L'indicateur est lié à l'indicateur N° 2 de l'ODP et mesure la capacité d'absorption de la résilience due à la protection contre les inondations. Les mesures spécifiques de lutte contre les inondations diffèrent au sein des six pays participants - voir l'indicateur N° 2 de l'ODP. Objectifs cumulés.							
Nom : Littoral bénéficiant de mesures de lutte contre l'érosion côtière (données ventilées par pays)		Kilomètres	0,00	110,80	Annuellement	Examen technique à l'achèvement des travaux	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Kilomètres	0,00	23,00			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Côte d'Ivoire		Kilomètres	0,00	13,00			
Mauritanie		Kilomètres	0,00	51,50			
Sao Tomé-et-Principe		Kilomètres	0,00	3,50			
Sénégal		Kilomètres	0,00	1,80			
Togo		Kilomètres	0,00	18,00			
Description : L'indicateur est lié à l'indicateur N°1 de l'ODP et mesure la capacité d'absorption de la résilience due à la protection contre l'érosion. Les mesures spécifiques de lutte contre l'érosion diffèrent au sein des six pays participants - voir l'indicateur N° 1 de l'ODP. Objectifs cumulés.							
Nom : Sites/zones bénéficiant de mesures de lutte contre la pollution (ventilées par pays)		Nombre	0,00	16,00	Annuellement	Examen technique à l'achèvement des travaux	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	1,00			
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	0,00			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Mauritanie		Nombre	0,00	0,00			
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	10,00			
Sénégal		Nombre	0,00	0,00			
Togo		Nombre	0,00	5,00			

Description : L'indicateur est lié à l'indicateur N°3 de l'ODP et mesure la capacité d'absorption et la capacité d'adaptation de la résilience. Les mesures spécifiques de lutte contre la pollution peuvent différer entre les six pays participants - voir l'indicateur N°3 de l'ODP.

L'indicateur est aligné sur le FEM IW 3 Programme 6 indicateur 6.1.1 « Indicateur 6.1.1 : Adoption et mise en œuvre des plans et réformes GIZC visant à protéger le littoral dans les GEM (pourcentage de littoral de pays sous GIZC, nombre de pays adoptant et appliquant la GIZC), tel que mentionné dans la carte de points de l'outil de suivi du FEM IW ». Au Bénin, le site ciblé est le Seme Oil Field, avec l'objectif de réduire le risque de marée noire provenant de plateformes abandonnées.

Objectifs cumulés.

Nom: Actifs critiques protégés		Nombre	0.00	2.00			

Description: L'indicateur mesure les actifs critiques protégés grâce au projet. Cela concerne le Sénégal où (1) 1,8 km de route urbaine située sur la corniche à Dakar et (2) des infrastructures culturelles essentielles seront protégées sur l'île de Gorée, une île proche de Dakar et inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Nom : Écosystèmes naturels conservés ou restaurés (données ventilées par pays)		Nombre	0,00	38,00	Annuellement	Enquête de terrain	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	8,00			
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	11,00			
Mauritanie		Nombre	0,00	3,00			
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	7,00			
Sénégal		Nombre	0,00	1,00			
Togo		Nombre	0,00	8,00			

Description : L'indicateur fournit le nombre d'écosystèmes (zone humide, mangrove, etc.) qui ont été conservés ou restaurés grâce au projet. Il mesure la capacité d'adaptation de la résilience en tant que modification et changement dans l'écosystème.

L'indicateur s'aligne sur le FEM LD3 Programme 4 (Indicateur 3.2 : Application des pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN) dans de vastes paysages) ; LD2 Programme 3 (Indicateur 2.2 : Zone terrestre conforme aux pratiques de gestion ou de restauration durable des forêts) ; BD4 Programme 9 (Indicateur 9.1 Paysages terrestres et marins de production intégrant la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans leur gestion ; ceci est idéalement démontré par une certification nationale et internationale de tiers qui tient compte des considérations de biodiversité (par exemple, FSC, MSC) ou par d'autres données objectives ; IW3 Programme 6 (Indicateur 6.1.1 : Adoption et mise en œuvre des plans et réformes GIZC visant à protéger le littoral dans les GEM (pourcentage de littoral de pays sous GIZC, nombre de pays adoptant et appliquant la GIZC), tel que mentionné dans la carte de points de l'outil de suivi du FEM IW.)

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Les écosystèmes et les mesures spécifiques de conservation et de restauration peuvent différer au sein des six pays participants. Les surfaces couvertes sont : Bénin 250 ha, Côte d'Ivoire (à déterminer), Mauritanie 617 170 ha, Sao Tomé 5 ha. Pour le Togo : 170 110 ha de conservation de la biodiversité, 500 ha de reboisement de mangroves, 8 000 ha de reboisement et/ou de restauration des berges. Objectifs cumulés.							
Nom : Ménages situés sur le littoral et ayant des activités de subsistance améliorées (données ventilées par pays)		Nombre	0,00	53860,00	Annuellement	Enquête de terrain	Unité régionale d'appui à la mise en œuvre (Fonction S&E)
Bénin		Nombre	0,00	300,00			
Côte d'Ivoire		Nombre	0,00	2200,00			
Mauritanie		Nombre	0,00	44 000,00			
Sao Tomé-et-Principe		Nombre	0,00	1860,00			
Sénégal		Nombre	0,00	500,00			
Togo		Nombre	0,00	5000,00			

Nom de l'indicateur	Base	Unité de mesure	Référence	Cible finale	Fréquence	Source de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Nom: Comités de planification au niveau local pour la résilience côtière avec une représentation féminine de 40% ou plus		Nombre	0,00	6,00			

Description : L'indicateur concerne les investissements sociaux effectués dans les communautés dans le cadre du projet. Les activités de subsistance améliorées concernent les améliorations apportées aux activités de subsistance ainsi qu'aux activités de subsistance alternatives ; elles peuvent également concerner les activités de subsistance menées dans de nouveaux lieux d'implantation (en rapport avec la réinstallation programmée).

L'indicateur s'aligne sur le FEM LD2 Programme 3 (Indicateur 2.3 : Valeur des ressources destinées à la GDF et provenant de sources variées (par exemple, le PSE, les plans de microcrédits, le marché volontaire de carbone).

Objectifs cumulés.

Valeurs cibles

Indicateurs de l’Objectif de développement

Nom de l'indicateur	Cible finale
Ménages situés dans les zones côtières ciblées moins exposées à l’érosion grâce au projet (données ventilées par pays)	16998,00
Bénin	4100,00
Côte d'Ivoire	1711,00
Mauritanie	4879,00
Sao Tomé-et-Principe	210,00
Sénégal	1500,00
Togo	4598,00
Ménages situés dans les zones côtières ciblées moins exposées aux inondations grâce au projet (données ventilées par pays)	53378,00
Bénin	1600,00
Côte d'Ivoire	5925,00
Mauritanie	41 581,00
Sao Tomé-et-Principe	306,00
Sénégal	900,00
Togo	3066,00

Nom de l'indicateur	Cible finale
Ménages situés dans les zones côtières ciblées moins exposées à la pollution grâce au projet (données ventilées par pays)	12277,00
Bénin	6900,00
Côte d'Ivoire	0,00
Mauritanie	0,00
Sao Tomé-et-Principe	306,00
Sénégal	0,00
Togo	5071,00
Proportion de bénéficiaires ayant donné l’appréciation « Satisfait » ou plus en ce qui concerne les interventions du projet (données ventilées par pays et genre)	72,00
Bénin	65,00
Côte d'Ivoire	70,00
Mauritanie	75,00
Sao Tomé-et-Principe	75,00
Sénégal	75,00
Togo	70,00
Score d’intégration régionale	16,00

Indicateurs de résultats intermédiaires Exercice

Nom de l'indicateur	Référence	Cible finale
Pays soumettant en temps utile des jeux de données à l'Observatoire régional du littoral	0,00	6,00
Pays ayant des Plans d'investissement multisectoriels révisés de façon à y intégrer les considérations environnementales régionales	0,00	6,00
Performance relative aux instruments de politique et au cadre juridique (données ventilées par pays)	0,00	0,00
Bénin	0,00	5,00
Côte d'Ivoire	0,00	5,00
Mauritanie	0,00	5,00
Sao Tomé-et-Principe	0,00	3,00
Sénégal	0,00	2,00
Togo	0.00	5.00
Comité interministériel de gestion des zones côtières créé et opérationnel	Non	Oui
Bénin	Non	Oui
Côte d'Ivoire	Non	Oui
Mauritanie	Non	Oui

Nom de l'indicateur	Référence	Cible finale
Sao Tomé-et-Principe	Non	Oui
Sénégal	Non	Oui
Togo	Non	Oui
Système national d’alerte précoce mis en place	Non	Non
Bénin	Non	Non
Côte d'Ivoire	Non	Oui
Mauritanie	Non	Oui
Sao Tomé-et-Principe	Non	Oui
Sénégal	Non	Oui
Togo	Non	Oui
Zone côtière ciblée bénéficiant de mesures de lutte contre les inondations (données ventilées par pays)	0,00	26 110,00
Bénin	0,00	400,00
Côte d'Ivoire	0,00	12 000,00
Mauritanie	0,00	12 590,00
Sao Tomé-et-Principe	0,00	25,00

Nom de l'indicateur	Référence	Cible finale
Sénégal	0,00	60,00
Togo	0,00	1035,00
Littoral bénéficiant de mesures de lutte contre l’érosion côtière (données ventilées par pays)	0,00	110,80
Bénin	0,00	23,00
Côte d'Ivoire	0,00	13,00
Mauritanie	0,00	51,50
Sao Tomé-et-Principe	0,00	3,50
Sénégal	0,00	1,80
Togo	0,00	18,00
Sites/zones bénéficiant de mesures de lutte contre la pollution (ventilées par pays)	0,00	16,00
Bénin	0,00	1,00
Côte d'Ivoire	0,00	0,00
Mauritanie	0,00	0,00
Sao Tomé-et-Principe	0,00	10,00
Sénégal	0,00	0,00
Togo	0,00	5,00

Nom de l'indicateur	Référence	Cible finale
Écosystèmes naturels conservés ou restaurés (données ventilées par pays)	0,00	38,00
Bénin	0,00	8,00
Côte d'Ivoire	0,00	11,00
Mauritanie	0,00	3,00
Sao Tomé-et-Principe	0,00	7,00
Sénégal	0,00	1,00
Togo	0,00	8,00
Ménages situés sur le littoral et ayant des activités de subsistance améliorées (données ventilées par pays)	0,00	53860,00
Bénin	0,00	300,00
Côte d'Ivoire	0,00	2200,00
Mauritanie	0,00	44000,00
Sao Tomé-et-Principe	0,00	1860,00
Sénégal	0,00	500,00
Togo	0,00	5000,00
Comités de planification au niveau local dans la résilience côtière avec une représentation féminine de 40% ou plus	0,00	6,00

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Composante 1 : Renforcement de l'intégration régionale (12,0 millions $EU IDA)

1. **Cette composante est mise en œuvre grâce à un don de l'IDA pour l'intégration régionale de 12 millions $EU qui sera alloué à l'union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), assorti d'un accord de subvention de 8.7 millions $EU en faveur de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

Sous-composante 1.1 : Stratégies et solutions financières (3.2 millions $EU de l'IDA)

2. L'UEMOA, basée à Ouagadougou, Burkina Faso, coorganisera le Comité régional de pilotage du Projet régional de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) et jouera donc un rôle stratégique dans le WACA ResIP. En vertu de son statut d'organisation économique et monétaire, l'UEMOA se concentrera sur l'identification et le développement d'instruments de financement innovants et aidera les pays à les adopter pour mobiliser des ressources supplémentaires pour la gestion des risques côtiers. Un accent particulier sera également mis sur le rôle du secteur privé dans le financement de ce programme. Du point de vue de l'intégration, cette composante élaborera des directives pour l'harmonisation des réglementations dans les pays d'Afrique de l'Ouest en général et dans les pays bénéficiaires en particulier. Des réunions ministérielles et régionales thématiques seront organisées pour renforcer le dialogue du pays, la collaboration avec d'autres organisations régionales (telles que la CEDEAO) et encourager les initiatives régionales et transfrontalières. Un bon plan de communication et de sensibilisation sera élaboré et mis en œuvre pour accompagner toutes les activités proposées. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la voix des femmes et de leur rôle, notamment en ce qui concerne le renforcement de la résilience au niveau local et la gestion du risque climatique et des catastrophes. Une évaluation régionale du genre sera entreprise en amont de la mise en œuvre, résumant les lacunes spécifiques aux pays identifiées par SCD et CPF, et sur cette base fournira une approche uniforme pour combler les écarts entre les sexes dans les efforts de résilience côtière au niveau des pays.

3. L'UEMOA travaillera à orienter les solutions de financement existantes et nouvelles pour la région. Un exemple de nouvel instrument est le Blue Bond axé sur l'investissement dans la protection et la gestion côtières pour générer des revenus et des emplois au fil du temps pour les industries côtières, y compris la pêche et le tourisme, ainsi que d'autres avantages tels que la gestion de la pollution et la protection contre les conditions météorologiques extrêmes et les inondations côtières, qui contribuent à améliorer les moyens de subsistance. Le projet soutiendra un processus participatif et inclusif visant à sensibiliser à l'utilité d'un tel instrument et à fournir les orientations nécessaires pour faciliter l'émission des obligations. Étant donné la nature régionale du projet, une option consiste à désigner une entité régionale dotée du capital politique nécessaire et de la responsabilité régionale partagée en tant qu'« arrangeur de marché » pour diriger l'émission des obligations bleues sur le marché. L'UEMOA travaillera avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Banque Africaine de Développement (BAD), entre autres, sur ces instruments.

4. Une stratégie régionale de gestion du changement et de communication sera élaborée et mise en œuvre par l'UEMOA pour soutenir le renforcement des capacités en vue d'une collaboration et d'une mise en œuvre efficaces du projet. Le soutien comprend le renforcement

des mécanismes de coordination, des interventions visant à renforcer la capacité des parties prenantes à diriger, et les compétences en communication et d'autres compétences pertinentes associées à une approche axée sur les résultats, comme les initiatives de résultats rapides. La stratégie de communication vise à obtenir un large soutien du projet WACA parmi les différents groupes, à encourager la participation pour assurer la durabilité des activités, à sensibiliser sur l'impact de l'érosion côtière et à initier un changement de comportement.

Sous-composante 1.2 : Accords et protocoles régionaux relatifs au littoral (1.5 millions EUEU de l'IDA)

5. **Cette sous-composante a pour objectif d'aider les pays à respecter leurs obligations envers les protocoles et les accords régionaux, mais sans s'y limiter, y compris la Convention d'Abidjan, et la signature et la ratification du protocole le plus récent sur la gestion intégrée des zones côtières adoptées par les pays à la COP12 de l'ABC en Mars 2017.** Plus précisément, le projet sensibilisera sur l'importance de tels accords, fournira une assistance technique au pays pour combler les lacunes dans leurs cadres institutionnels et réglementaires, y fera des recommandations pour combler ces lacunes et établira des systèmes de suivi et évaluation, pour la ratification et la mise en œuvre du protocole. Ce processus nécessitera un engagement et des réunions régionales. À cet effet, le projet emploiera, par l'intermédiaire du WACA BAR, le secrétariat de l'ABC (le secrétariat) (le Secrétariat) en tant que consultant pour mettre en œuvre ces activités et fournir le soutien nécessaire aux pays. Le Secrétariat à cet égard désigner un agent à temps plein dans le bureau de la Convention d'Abidjan à Abidjan, Côte d'Ivoire, qui va gérer le travail au jour le jour sur les protocoles, et tout travail supplémentaire sur le droit national ou de sensibilisation nécessaire pour les protocoles spécifiques**.**

Sous-composante 1.3 : Observation régionale du littoral (1, 5 millions $EU de l'IDA)

6. Le projet soutiendra l'opérationnalisation effective de l'Observatoire du littoral ouest-africain. Les ministres chargés de l'environnement et l'érosion côtière des 11 pays ouest africains couverts par l'étude de l'UEMOA sur l'érosion et le suivi côtière [42]se sont réunis à Dakar, au Sénégal, le 18 mai 2011 et a approuvé l'étude et ont approuvé la mise en place d'un observatoire ouest-africain. En 2012, la Mission d'observation du Littoral Ouest Africain "MOLOA" a été établie comme mécanisme de coopération régionale pour le suivi du littoral et pour la réduction des risques côtiers en Afrique de l'Ouest, avec le soutien financier de l'UEMOA. Cette mission d'observation est un système d'aide à la décision qui fournit aux décideurs politiques régionaux et nationaux, aux autorités locales, aux autres organisations nationales et régionales ainsi qu'aux partenaires du développement des informations sur les changements climatiques et la gestion des zones côtières. La coordination et la facilitation de la MOLOA ont été confiées au Centre de suivi écologique (CSE) de Dakar, au Sénégal

7. Le projet devra plus spécifiquement: (a) développer et établir des protocoles de collaboration entre les membres de MOLOA définissant les modalités de collecte des données, de partage d'informations et de réalisation d'analyses utiles à la gouvernance et à la gestion des zones côtières en Afrique de l'Ouest; (b) élaborer un cadre pour les indicateurs d'observation côtière nationaux et régionaux qui seront utilisés pour produire le rapport annuel «Etat de la côte de l'Afrique de l'Ouest»; (c) la validation des plates-formes de partage d'informations des zones côtières régionales et des systèmes de suivi; et (d) le développement de produits de connaissance basés sur une analyse appropriée qui peut soutenir les décisions et être accessible

[42] Au cours de la période 2009-2011, l'UICN a conduit, à la demande de l'UEMOA, une étude sur le suivi du littoral et le développement du Schéma Directeur du Littoral Ouest Africain (SDLAO). L'étude a porté sur 11 pays d'Afrique de l'Ouest: Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

de manière personnalisée par diverses parties prenantes, y compris le développement de publications de synthèse et de produits et services pour améliorer la communication avec les différentes parties prenantes. Le projet engagera le CSE en quant que consultant pour la mise en œuvre de cette sous-composante, afin d'assurer la continuité et l'alignement avec les principes de travail de MOLOA

Sous-composante 1.4 : Appui à la mise en œuvre au niveau régional (5.7 millions $EU de l'IDA)

8. **L'UICN abritera le WACA BAR (en anglais RISU) du WACA ResIP, dont le siège sera probablement à Dakar, Sénégal, et qui pourra ainsi jouer un rôle technique et de mise en œuvre en s'appuyant sur son réseau actuel d'expertise et d'autres programmes.** Un coordinateur régional WACA ResIP, responsable de la gestion des dimensions régionales des activités prévues, sera affecté à le WACA BAR, et assisté par sept experts (spécialiste en S&E et en reporting, spécialiste en sauvegardes environnementales, spécialiste en sauvegardes sociales, spécialiste en communication, spécialiste en développement institutionnel, spécialiste en passation des marchés, spécialiste en développement social et genre). L'UICN élaborera le Manuel régional des opérations et des notes d'orientation techniques (*Fonctionnement du WACA ResIP*), fondés sur le corpus existant dans le programme WACA et sur sa propre expertise régionale. Le WACA BAR supervisera la mise en œuvre des sous-composantes 1.2 et 1.3 et surveillera toutes les activités connexes. Le WACA BAR aidera également les nouveaux pays à intégrer le programme WACA sur la base des critères d'éligibilité existants, décrits dans le texte principal du PAD. Le WACA BAR apportera son soutien au Comité régional de pilotage sur des questions organisationnelles, notamment la préparation du matériel requis pour la prise de décisions stratégiques à l'échelle régionale, en s'inspirant des rapports sur l'état d'avancement et les résultats de la mise en œuvre de la BM (ISR) et d'autres rapports de suivi et évaluation éventuellement rédigés par WACA ResIP, ou disponibles auprès d'autres organisations associées avec WACA, telles que le FFEM, le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), ESA, la BAD et le FVC. Au sujet des sauvegardes, WACA BAR coopérera avec les six pays afin de maintenir les agences d'exécution et tous les partenaires, y compris la Banque mondiale, informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des instruments de sauvegarde appropriés.

Composante 2 : Renforcement du cadre politique et institutionnel (38,8 millions $EU : 26,9 millions de $EU IDA, 6,1 millions $EU FEM, 5,8 millions $EU de contribution de contrepartie).

9. Cette composante fournit un appui technique et financier aux pays pour développer et opérationnaliser les stratégies de gestion côtière et d'utilisation des terres, en tenant compte des plans de droit de sécurité foncier et d'action aux niveaux central et local et de promouvoir la gestion efficace des écosystèmes côtiers transfrontaliers et l'aménagement du territoire. Le projet fournira plus spécifiquement une assistance technique pour :

- Passer en revue les lois et règlements relatifs au littoral et faire des recommandations pour les harmoniser et combler les lacunes existantes.
- Renforcer les systèmes d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) et élaborer des lignes directrices sur l'EIES pour la planification et l'infrastructure côtières, y compris des lignes directrices pour les évaluations régionales et stratégiques.
- Élaborer des plans d'urgence pour les événements transfrontaliers, tels que les déversements d'hydrocarbures.
- analyser les questions foncières liées devraient émerger Lorsque le déplacement prévu des communautés seront nécessaires: 1) terrain diagnostic sociojuridique sera mis en place pour identifier tous les types de droits fonciers y compris les occasionnels dans l'endroit les gens partiront, 2) Identifier nouveaux lieux de délocalisation dans le respect des régimes fonciers 3) des propositions seront discutées pour sécuriser les droits

fonciers dans les nouveaux lieux, en coordination avec les autorités gouvernementales en charge des questions foncières (processus plus efficaces et documents fonciers).

- Identifier et créer un environnement propice à l'établissement de partenariats public-privé pour aider à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer le programme de gestion intégrée des zones côtières.
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication à l'appui du projet en particulier et le PIM en général.
- Développer et initier une stratégie d'économie bleue
- Soutenir et renforcer la collaboration entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux pour générer des informations sur les risques de catastrophes et l'information météorologique
- Mettre en place et / ou renforcer des structures nationales de gestion des risques de catastrophe dans les pays bénéficiaires et inondation des systèmes d'alerte précoce.
- Établir et / ou renforcer les observatoires côtiers nationaux
- Mettre en place et / ou renforcer de systèmes nationaux de sécurité en mer, notamment par la distribution d'équipements.

10. Les fonds du FEM serviront à financer des activités complémentaires alignées sur les objectifs des domaines d'intervention du FEM relatifs aux eaux internationales, à la biodiversité et à la dégradation des terres. Un soutien sera également apporté à la désignation des zones à valeur haute écosystémique telles que les sites Ramsar. Ces activités comprennent:

a) les institutions gouvernementales de formation au niveau local pour faire face aux grands problèmes côtiers, tels que: la perte de l'intégrité des écosystèmes due à l'expansion des espèces agricoles et envahissantes dans les écosystèmes fragiles partagés (par exemple, Chenal du Gbaga au Togo et au Bénin) ; détérioration de la qualité de l'eau due à la pollution due à des marées noires ou à des fuites (par exemple plates-formes pétrolières au large du Bénin); et la destruction de l'habitat côtier due aux inondations et à l'érosion (par exemple STP);

b) Examiner et mettre à jour le cadre réglementaire de la gestion partagée des ressources naturelles, y compris des plans d'urgence pour les événements nationaux ayant des effets transfrontaliers, les déversements d'hydrocarbures: tels que; et

c) La sensibilisation des communautés sur les questions de préparation transfrontières côtières (par exemple les déversements d'hydrocarbures, l'érosion, les inondations); élaborer des options de gestion et des plans de cogestion pour une meilleure gestion des ressources naturelles côtières transfrontalières; soutenir les efforts de désignation de sites Ramsar (Bénin / Togo).

11. Les activités spécifiques à mettre en œuvre dans chacun des pays participants sont les suivantes:

- Bénin (6.7 millions EUEU de l'IDA, 3,3 millions $EU du FEM, 0,5 million $EU comme contribution de contrepartie) : Le projet financera l'établissement d'un comité conjoint transfrontalier Bénin-Togo pour la planification et la surveillance côtière. Un comité national intersectoriel sera également mis en place en vue de faire progresser une gestion intégrée cohérente des zones côtières et établissant une coordination avec les comités communaux en place dans le pays. La Loi littorale bénéficiera d'un appui et d'une diffusion, tout comme le développement de nouvelles politiques conformes aux protocoles adoptés lors de la COP12 de la Convention d'Abidjan. Les capacités de l'Agence nationale de l'environnement seront renforcées afin d'assurer une

surveillance environnementale forte de la zone côtière, y compris l'EIES/PGES des principaux investissements côtiers et le développement d'un système de gestion de l'information géographique côtière. Plus particulièrement, avec des fonds du FEM, des institutions gouvernementales locales et des organisations communautaires seront établies et leur capacité sera renforcée pour faire face à la dégradation du chenal transfrontalier de Gbaga et des écosystèmes en général. Les fonds soutiendront les activités de partage des connaissances transfrontalières entre les pays, de sorte que la gestion des écosystèmes partagés soit conforme aux normes convenues par les pays concernés. De plus, des actions seront entreprises pour mettre en œuvre une meilleure gestion des risques de pollution par les hydrocarbures. En outre, le projet appuiera la planification spatiale à l'échelle nationale et régionale et le renforcement du système national d'observation côtière, notamment en ce qui concerne les paramètres des écosystèmes afin de garantir leur cohérence et adaptabilité face aux efforts entrepris au niveau régional avec le MOLOA. Le cadre juridique au Bénin a été réformé récemment mais devrait être testé et doit faire l'objet d'une forte coordination entre les agences intergouvernementales et d'un plan de communication solide étant donné la sensibilité du processus. Étant donné que la communication est la clé sur les questions foncières, le projet produira une feuille de connaissance sur les processus fonciers pour signaler les étapes clés et les questions dans les chemins critiques pour sécuriser les droits fonciers.

- Côte d'Ivoire (3,1 millions $EU de l'IDA, 0,3 million $EU comme contribution de contrepartie) : Le projet appuiera le pays dans la mise en place de son cadre politique, stratégique et réglementaire ainsi que d'un observatoire du littoral. Des décrets et textes de mise en œuvre pour la Loi sur le développement, la protection et la gestion intégrée du littoral, adoptée en juin 2017, seront également élaborés (en particulier les décrets pour les articles 7, 26, 37 et 46). Le projet appuiera l'élaboration du Plan intégré de gestion du littoral et d'utilisation des terres de la Côte d'Ivoire et le développement de l'Agenda 21 de la commune de Grand-Lahou. Un réseau de villes côtières sera créé pour encourager les maires à la mise en commun de leurs connaissances et expériences et la combinaison de leurs efforts dans la recherche de solutions. Le réseau assurera également la formation des maires sur les principaux thèmes côtiers. Le projet appuiera la création d'une Agence nationale de gestion du littoral, qui abritera l'observatoire national, en droite ligne des efforts régionaux du MOLOA, le renforcement du Système de gestion de l'information environnementale (SGIE), et l'acquisition d'instruments de mesure. Des systèmes de prévision et d'alerte précoce seront aussi développés pour au moins un site pilote.
- Mauritanie (7,5 millions $EU de l'IDA, 2,0 millions $EU comme contribution de contrepartie) : Le projet appuiera les institutions nationales par la préparation d'instruments et de textes de mise en œuvre de la Loi sur le littoral, conformément au nouveau schéma directeur de gestion du littoral mauritanien actualisé en 2017. Parmi les instruments déjà définis, les plans d'utilisation des terres seront développés, aussi bien au niveau national que local, sous la surveillance d'un conseil national multisectoriel renforcé consacré aux questions du littoral. Dans le cadre de la planification stratégique, un plan spatial marin pour le pays couvrant à la fois les zones côtières maritimes et terrestres sera élaboré. L'observatoire national sera construit sur la base d'un cadre de collaboration avec toutes les entités nationales concernées. Les données recueillies permettront la prise de décisions pour l'intégration des questions côtières aux stratégies et plans de développement. De plus, un système sera développé pour lancer des alertes précoces en cas de risques d'inondation côtière due à la submersion ou à une brèche dans les dunes. La formation et le renforcement des

capacités en matière de résilience côtière seront dispensés à diverses parties prenantes, y compris les ministères et les responsables locaux.

- São Tomé et Principe (2,3 million $EU de l'IDA, 0,7 million $EU du FEM) : Le projet appuiera la préparation et la mise en œuvre de réformes des politiques pour promouvoir une gestion des zones côtières plus durable et adaptative, notamment en ce qui concerne : l'harmonisation des réglementations et politiques en matière de zone côtière, le soutien technique en faveur de la nouvelle loi sur l'extraction du sable, les réformes législatives de promotion de la sécurité maritime, et le développement d'un nouveau cadre de gestion des risques de catastrophe. Le projet consolidera également l'observatoire dans sa production de rapports de suivi réguliers, et renforcera le système d'alerte précoce en cas de catastrophes côtières par l'installation de stations de mesure supplémentaires, l'amélioration des modèles de prévision et de la méthode de diffusion. La sécurité des systèmes maritimes sera également renforcée par la distribution d'équipement additionnel et des campagnes de sensibilisation.
- Sénégal (2,2 millions $EU de l'IDA, 0,4 million $EU comme contribution de contrepartie) : Le projet appuiera l'élaboration du Plan national de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ainsi que la constitution de l'agence responsable de son suivi et de sa mise en œuvre. Le développement du secteur s'accompagnera du renforcement de la capacité institutionnelle pour l'évaluation et la gestion environnementale des activités d'extraction pétrolière et gazière au large. Le Système d'information géographique (SIG) actuel sera rendu opérationnel pour la surveillance du littoral et le soutien à la mise en œuvre de la GIZC. De même, le système actuel d'alerte précoce sera renforcé et élargi afin de couvrir les phénomènes maritimes.
- Togo (5,0 millions $EU de l'IDA, 2,1 millions $EU du FEM, 2,7 millions $EU comme contribution de contrepartie). Le projet appuiera les institutions politiques et leurs représentants en leur fournissant l'information et les connaissances nécessaires afin d'améliorer la gestion du littoral du Togo. Il renforcera le cadre politique, juridique et institutionnel de gestion intégrée du littoral. Une nouvelle loi sur les zones côtières sera élaborée ainsi que les décrets et instruments subséquents pour sa mise en œuvre. Les stratégies de développement et de gestion de la zone côtière permettront d'élaborer un plan spatial marin et côtier. Le financement du FEM contribuera au renforcement et à l'harmonisation de la gestion du chenal transfrontalier de Gbaga et de l'écosystème en général (comme décrit ci-dessus pour le Bénin). Un comité mixte transfrontalier d'aménagement et de surveillance du littoral Togo-Bénin sera créé. Un observatoire national sera mis sur pied, car l'observation côtière et le suivi biophysique de l'environnement marin et côtier, ainsi que le partage, en temps utile, de données, sont essentiels à la gestion du littoral, particulièrement en ce qui concerne l'érosion côtière, la réhabilitation des berges, la biodiversité et la gestion des espèces envahissantes, la gestion des inondations et de la pollution, la gestion durable des terres et la conservation de l'écosystème. En parallèle, cette information sera utilisée au sein du système d'alerte précoce nouvellement développé.

Composante 3 : Renforcement des investissements physiques et sociaux (152,6 millions $EU : 134,9 millions $EU IDA, 13,1 millions $EU FEM, 4,7 millions $EU contribution de contrepartie)

12. Une série de sous-projets seront financés dans le cadre de cette composante. Chaque pays définira ses priorités selon le budget alloué. En raison de la visibilité des activités et de l'exposition potentielle des personnes sur les sites, un système de suivi des marchés de travaux de génie civil sera établi pour s'assurer que le mécanisme de réclamation sociale est adéquat

dans chaque pays. Le type de sous-projets à financer, c.-à-d. éligibles au financement sous cette composante sont regroupées dans les sous-composantes suivantes :

Sous-composante 3.1: Investissements physiques

13. Cette sous-composante financera des investissements spécifiques identifiés dans les PIM et /ou des stratégies et plans de gestion côtière existants similaires et leurs études techniques complémentaires et le développement des évaluations d'impact environnemental et social et / ou des plans de gestion, comme requis des approches innovantes visant à accroître la résilience climatique dans les zones côtières clés. Ces investissements comprennent :

- Actions de protection des zones côtières via :
    - Des infrastructures vertes : fixation des dunes, restauration des zones humides et mangroves, remblayage des plages, gestion des habitats naturels (notamment la réduction de l'empiétement des espèces envahissantes[43]), etc.
    - Des infrastructures grises : Construction de brise-lames, brise-mer, revêtements, épis et digues.

- Opérations de contrôle des inondations :
    - Réhabilitation des remblais ;
    - Réhabilitation et gestion des zones naturelles d'inondation (telles que le dragage des lagunes)
    - Réhabilitation et/ou amélioration des systèmes de drainage existants dans les zones côtières, urbaines et rurales
    - Pratiques de gestion des terres et des ressources en eau dans les bassins et zones de haute valeur écosystémique.

- Sous-projets de contrôle de la pollution et de gestion des déchets ;
    - Traitement des déchets et effluents industriels et municipaux
    - Traitement des déchets solides dans les zones côtières sensibles, avec une attention particulière aux déchets marins
    - Amélioration des pratiques de collecte, séparation et élimination des déchets en plastique
    - Amélioration des pratiques de réduction des matières dangereuses (produits chimiques, métaux lourds, etc.)
    - Mesures de prévention de la pollution et de contrôle des déversements d'hydrocarbures.

- Mesures d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières (au titre des Plans d'action nationaux et Contributions déterminées au niveau national des pays) ainsi que l'éligibilité des infrastructures vertes et grises ci-dessus.

- Initiatives de développement conduit par les communautés :
    - Réhabilitation de petites infrastructures publiques endommagées par les inondations ou l'érosion (centres de soins, maternités, établissements scolaires, systèmes d'approvisionnement en eau et de drainage de petite taille et compacts, etc.)
    - Nettoyage des canaux naturels (via l'élimination de la végétation luxuriante afin de restaurer le flux naturel des voies navigables et réduire le risque d'inondation des zones

[43] Spécifiquement au Togo et au Bénin, le projet inclura une étude complète sur la compréhension de la propagation et des mesures efficaces de contrôle des EEE, et potentiellement les utiliser pour des bénéfices économiques. Une collaboration pourrait être recherchée avec le Centre de recherche forestière de l'Université de Lomé, au Togo, sur la compréhension et la gestion des EEE.

avoisinantes)
- Nettoyage et amélioration de la performance des canaux de drainage
- Dessalement et reboisement des zones vulnérables sujettes aux inondations liées aux rivières et/ou océans.

- Assistance à la réinstallation planifiée [44]:Construction de logements résidentiels et d'infrastructures (routes, infrastructures sociales, etc.)
- Fourniture de matériel

Sous-composantes 3.2: Sous-projets sociaux

13. Des sous-projets sociaux et des évaluations participatives des risques seront mis en œuvre pour renforcer la résilience, la santé, la sécurité et les moyens d'existence des communautés. Les initiatives au niveau local seront financées par le projet comme un outil pour renforcer la résilience et améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des personnes et des communautés. Le projet soutiendra également la planification de la résilience climatique axée sur la communauté pour permettre le dialogue et l'engagement actif des communautés dans la gestion des risques et la planification du développement face au changement climatique.

14. Une assistance technique sera fournie par le projet pour financer des activités spécifiques contribuant à la relocalisation planifiée de la résilience communautaire: mener des activités de sensibilisation ciblant les populations à risque; évaluations participatives des risques; un dialogue sur les changements environnementaux vécus par la communauté; des ateliers sur les risques perçus de changement climatique imminent (tels que l'élévation du niveau et les niveaux plus élevés de précipitations) et l'adaptation des options, en tant que base pour les risques futurs attendus et les mesures d'adaptation à long terme; un dialogue sur le besoin éventuel d'une réinstallation planifiée des communautés à haut risque à plus long terme; développer un processus participatif pour la planification de la réinstallation et la prise de décision; la mise en place d'un suivi socio-environnemental pour la mise en œuvre des décisions de relocalisation; exercices participatifs qui facilitent les communautés à envisager l'avenir.

15. Dans certains cas, le projet peut fournir un financement pour aider à la relocalisation planifiée des personnes à haut risque dans certains « points chauds » de la zone du projet et qui doivent quitter leurs lieux de résidence actuels et / ou leurs lieux de travail en raison d'inondations côtières persistantes ou érosion. Au cas où le projet financerait la mise en œuvre d'une telle relocalisation planifiée, les risques sociaux potentiels et les impacts de telles interventions du projet devront être adéquatement traités en ligne avec la politique OP 4.12 de Réinstallation involontaire de la Banque mondiale. Cette assistance peut inclure la construction de logements et d'infrastructures résidentielles (routes, infrastructures sociales, etc.), la fourniture de matériel et la restauration des moyens de subsistance, et les niveaux de vie, conformément aux initiatives de développement communautaire et de développement piloté par la communauté (CDD) décrites ci-dessous. São Tomé-et-Principe a présenté une demande d'assistance pour la réinstallation prévue afin d'appuyer l'achèvement du processus entrepris dans le cadre du Projet d'adaptation au changement climatique financé par le FPMA. La réinstallation prévue à São Tomé-et-Principe ainsi que la mise en œuvre du processus de

[44] La taille et la portée de cette assistance seront déterminées au cas par cas, en fonction des ressources disponibles au sein du projet. La Banque s'engagera également avec les Emprunteurs et les partenaires de développement pour voir si des ressources supplémentaires peuvent être mobilisées.

consultation qui aura lieu dans chaque pays participant au projet, générera des leçons apprises et fournira une base solide pour guider la prise de décision et la mise en œuvre. Un exercice d'inventaire sera mené pour tirer les enseignements de São Tomé-et-Principe et d'autres cas pertinents (par exemple, le Projet de relèvement d'urgence de Saint-Louis au Sénégal), évaluer si d'autres pays ont besoin d'un soutien pour la réinstallation prévue et si les conditions nécessaires sont réunies dans ces pays pour réaliser les avantages du projet sur le plan du développement et atténuer les risques. Cette assistance, si elle est demandée, sera fournie conformément aux accords juridiques respectifs. La taille et la portée de cette assistance seront déterminées au cas par cas, en fonction des ressources disponibles au projet. Toutefois, le projet ne financera pas les dépenses pour les coûts d'acquisition de terrains liés aux activités à réaliser dans le cadre de sa mise en œuvre, ni les dépenses pour les paiements en espèces au titre de compensations ou autres paiements en espèces au titre de l'assistance due à une personne qui est amenée à être déplacée dans le cadre du projet.

16. Les initiatives au niveau local et CDD éligibles pour financement par le projet comprennent ce qui suit :

- La réhabilitation de petites infrastructures publiques endommagées par les inondations ou l'érosion (centres de santé, maternités, écoles, marchés, petits systèmes compacts d'approvisionnement en eau et de drainage, etc.),
- Le nettoyage de canaux naturels (par l'élimination de la végétation envahissante pour rétablir l'écoulement naturel des cours d'eau et réduire les risques d'inondations dans les zones environnantes),
- Le nettoyage et l'amélioration de la performance des canaux de drainage,
- La restauration des mangroves et la plantation d'arbres, le dénoyautage et le reboisement des zones vulnérables sujettes aux inondations fluviales et / ou océaniques,
- Appui à la création d'activités génératrices de revenus soutenant les objectifs du projet (extraction de sel, pêche, etc.) et le développement des affaires pour que les communautés adoptent de nouveaux marchés et réduisent leur vulnérabilité à l'érosion côtière et / ou aux inondations.

17. Les activités spécifiques à mettre en œuvre dans chaque pays sont les suivantes :

- Bénin (34,2 millions $EU de l'IDA, 7,7 millions $EU du FEM, 1,5 million $EU contribution de contrepartie). Le projet financera des investissements physiques sur le site transfrontalier Togo-Bénin, entre Agbodrafo et Grand-Popo. La mise en œuvre des activités transfrontalières est régie par une convention constitutive de groupement de commande entre les deux pays. La protection contre l'érosion côtière sera implantée en 2 phases. Durant les premières années du projet, des interventions d'urgence seront financées par le projet et parallèlement, des études de faisabilité supplémentaires seront menées pour la conception et la construction des infrastructures de protection côtière sur le long terme. De plus, la rivière Mono sera réaménagée via diverses mesures : le dragage des lagunes pour entretien, la stabilisation des berges et le reverdissement des plages. Pour les communautés avoisinantes, sur le site de Avlo, le risque d'érosion causée par la rivière sera réduit grâce à une approche complémentaire, l'ouverture régulière de la Bouche du Roy ainsi que le développement d'une stratégie de réinstallation des communautés exposées. La méthodologie pour la réinstallation planifiée des communautés et les liens avec les questions foncières sera mise en place comme un modèle pour les pays confrontés

à des problèmes similaires concernant les droits fonciers pour les personnes qui devraient déménager. La méthodologie vise à garantir les droits existants et à s'assurer que le processus est socialement acceptable et à identifier correctement les droits fonciers qui devront être compensés par des procédures appropriées d'expropriation dans l'intérêt public. Enfin, à Ouidah et le long du Chenal de Gbaga, l'érosion côtière écosystémique sera gérée par le biais d'une approche axée sur le paysage avec la création d'aires communautaires de conservation de la biodiversité (ACCB), composées de zones humides et mangroves qui serviront de tampon contre l'érosion et fourniront des activités génératrices de revenus à la population. La méthodologie pour la réinstallation planifiée des communautés et les liens avec les questions foncières sera établie comme un modèle pour les pays confrontés à des problèmes similaires concernant les droits fonciers pour les personnes qui devraient déménager. La méthodologie vise à garantir les droits existants et à garantir que le processus est socialement acceptable, et à identifier les droits fonciers corrects qui devront être compensés par des procédures appropriées d'expropriation dans l'intérêt public. Au Bénin, l'UGP sera responsable de la conception et l'exécution de toutes les activités. Pour certaines activités, des accords seront signés avec des organismes nationaux tels que l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE), et à l'échelle locale avec des villages directement impliqués dans le projet.

- Côte d'Ivoire (24,0 millions $EU de l'IDA, 2,4 millions $EU contribution de contrepartie) : Une série d'investissements physiques et socio-économiques seront réalisés, et accompagnés de mesures de renforcement des structures politique, stratégique, institutionnelle, et de planification, fournies dans le cadre de la seconde composante du projet. Les berges du lagon Tiagba seront stabilisées grâce à la reforestation et réhabilitation des mangroves qui freineront les effets de l'érosion sur le littoral et fourniront des opportunités génératrices de revenus. De plus, le projet soutiendra également la réhabilitation des mangroves dans les parcs nationaux d'Azagny et des Iles Ehotilé. Les deux parcs sont des sites Ramsar côtiers et présentent une forte déforestation des mangroves due aux activités anthropiques. Les études de faisabilité et la modélisation permettront de déterminer quel type d'infrastructures côtières seront construites le long du banc de sable de Grand-Lahou afin de mieux gérer (1) le déplacement de l'embouchure de la rivière et (2) l'érosion côtière frontale subie le long du rivage dans la zone pilote. Sur la base des résultats des dialogues avec les communautés et dans les cas où certains membres des populations à risque immédiat expriment le désir de quitter volontairement leur emplacement actuel, le projet fournira une assistance technique au gouvernement sous la forme de plans d'action pour la réinstallation (PAR) et d'évaluations de la viabilité des sites. Dans la partie supérieure de la ville, exposée au risque de débordement de la rivière, les systèmes de drainage seront améliorés grâce à la construction de canaux. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le ministère de l'Environnement, via l'UGP, mènera à bien l'ensemble des activités du projet.

- Mauritanie (11,0 millions $EU de l'IDA). Le projet financera le renforcement des dunes littorales protégeant Nouakchott et le remplissage des brèches prioritaires au moyen d'une remise en état biologique et/ou mécanique. La délimitation des voies de circulation dans les dunes permettra également de limiter leur dégradation due aux activités anthropiques. Dans le parc du Diawling, l'une des digues sera élargie et réhabilitée afin d'accroître sa capacité de réduction des risques. Dans la région transfrontalière avec le Sénégal, des mangroves seront plantées pour servir de tampon contre l'érosion de l'embouchure du fleuve Sénégal et l'écotourisme sera financé. Une étude technique approfondie examinera la faisabilité de la reconstitution des plages artificielles transfrontalières. Ces mesures de

réduction des risques s'accompagneront d'activités de développement communautaire financées dans jusqu'à 8 communautés pour la gestion durable du développement des zones côtières. Des consultations sur la l'élaboration de plans de résilience et d'adaptation à long terme avec les communautés locales de Ndiago, un petit village affecté par l'érosion côtière dans le sud, seront soutenues par le projet. Enfin, « la baie de l'Étoile », un écosystème riche mais fragile situé au nord de Nouadhibou, sera administrée de façon durable, y compris l'obtention du statut d'aire protégée pour la Baie et la promotion de l'écotourisme et la protection de la biodiversité. En Mauritanie, toutes les activités seront conçues et mises en œuvre par le ministère de l'Environnement.

- São Tomé et Principe (4,5 millions $EU de l'IDA, 0,4 million $EU du FEM). Le projet mènera des interventions physiques et sociales dans 10 communautés côtières, 8 sur l'île de São Tomé (Santa Catarina, Micolo, Praia Gamboa/Lochinga/Cruz, Praia Melao, Pantufo, Io Grande, Ribeira Afonso et Malanza) et 2 sur l'île de Principe (Praia Abade et Praia Burra). Dans un souci de protection côtière, la préférence sera donnée aux options végétales ou naturelles, dans le cadre de petits projets communautaires, avec l'adoption d'options dures/structurelles intégrées dans des solutions hybrides, si jugée nécessaire. Ce sous-projet financera des travaux, des fournitures et des petits dons de soutien aux options d'adaptation suivantes : adaptation côtière de moyenne échelle, notamment par le remblayage des plages, l'amélioration du système de drainage, des brise-lames et des revêtements du littoral et des berges, en cas de besoin ; et l'adaptation communautaire, notamment par la stabilisation et la végétalisation des plages, le reboisement de mangroves, la collecte des déchets, l'entretien courant des travaux de protection (en collaboration avec les autorités locales). Le projet aidera les ménages des communautés confrontées à de forts risques d'inondation côtière ou de débordement des rivières, qui exprimeront le désir de se réinstaller dans des zones plus sûres. Son aide consistera à les aider à sélectionner une zone d'expansion plus sûre, de préférence près de la communauté afin de préserver leurs moyens de subsistance et leurs liens sociaux. Le but du projet étant également de développer des pôles de croissance, des infrastructures sociales et de soutenir la construction de leurs maisons pour faciliter leur relocalisation. Le projet financera des activités communautaires d'une valeur inférieure à 5 000 USD, qui seront exécutés par les comités locaux de gestion des risques comme dans le projet précédent, le Projet d'adaptation au changement climatique (P111669). L'UGP, sous la tutelle du ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, recevra un appui pour les questions fiduciaires de la part de l'unité centralisée au ministère des Finances.

- **Sénégal (25,8 millions $EU de l'IDA, 0,8 million $EU contribution de contrepartie)** : Le projet financera des interventions pour les sites sélectionnés. Les études de faisabilité, études environnementales et sociales seront menées et des travaux de protection contre l'érosion seront réalisés pour l'île de Gorée et les corniches Est et Ouest de Dakar. À Saint-Louis, dans la langue de Barbarie, le projet contribuera (a) à la mise en œuvre de solutions durables pour la protection de la Langue de Barbarie (celles-ci seront déterminées par les études en cours financées par le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP) [P122841],un autre projet de la Banque, mais pourrait inclure certains travaux, tels que la reconstruction de la digue émiettée, la construction d'aine ou brise-lames, l'alimentation des plages, la revégétalisation de certaines sections de la côte et (b) impliquer les citoyens dans l'élaboration d'un plan de participation pour aider les décideurs à travailler de concert avec les communautés locales pour développer un plan de développement inclusif et résilient au changement climatique, permettant à la population affectée de s'installer dans un autre site approprié, en coordination avec le Projet de redressement d'urgence de Saint-Louis [SERP] (P166538) qui financera la réinstallation.. Des études de faisabilité technique et financière seront réalisées pour les options d'adaptation des îles de la rive droite de la Casamance, afin d'attirer d'éventuels donateurs financiers. Au Sénégal, la Direction de l'environnement exécutera toutes les activités.

- **Togo (35,4 millions $EU de l'IDA, 5 millions $EU du FEM) :** Le projet finance des investissements dans la gestion des zones côtières, notamment en ce qui concerne la gestion de l'érosion, des inondations, des berges, des espaces invasives et la réduction des risques de pollution, ainsi que dans des infrastructures urbaines résilientes face au changement climatique. Les interventions dans la zone transfrontalière du projet sont planifiées sur deux phases : une première phase de « protection d'urgence », et une seconde phase de mise en œuvre d'une solution à long terme fondée sur les résultats d'une étude de faisabilité détaillée. Cette solution comprend la construction/réhabilitation de nouvelles structures (épis, brise-lames, revêtement), le remblayage/ méga-remblayage de sable entre Agbodrafo et Grand Popo en vue d'augmenter les effets positifs. La mise en œuvre des activités transfrontalières est régie par une convention entre les deux pays. Parmi les autres investissements prévus, mentionnons la préparation et mise en œuvre de plans de gestion dans trois sous-bassins principaux[45] de la région maritime qui se déversent dans le Chenal de Gbaga, et la promotion de la gestion durable des terres. De plus, le financement d'activités génératrices de revenus permettra de réduire les diverses pressions exercées sur ces écosystèmes. Au Togo, le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, via l'UGP, concevra et mettra en œuvre l'ensemble des activités du projet.

Composante 4 : Coordination nationale (18,3 millions $EU : 16,3 millions $EU IDA, 1,0 million $EU FEM, 1,0 million $EU contribution de contrepartie)

- **Bénin (4,1 millions $EU de l'IDA, 0,6 million $EU du FEM) :** La Cellule de gestion du projet, sous la supervision du ministère du Cadre de Vie et du Développement durable, veillera à son exécution quotidienne. La CGP, chargée du suivi et évaluation des activités, organisera également des réunions et ateliers à l'échelle nationale, participera à des ateliers régionaux et mènera les activités prioritaires de communication requises afin que les bénéficiaires et toute autre partie prenante comprennent bien le programme du projet.

- **Côte d'Ivoire (2,9 million $EU de l'IDA, 0,3 million $EU contribution de contrepartie).** L'Unité de coordination du projet (UCP), sous la tutelle du ministère de l'Environnement, assurera la mise en œuvre du projet selon le plan, et les études et analyses menées durant la phase préparatoire. Elle veillera également à ce que le plan d'investissement multisectoriel demeure la base d'un soutien coordonné. L'UCP, chargée du suivi et évaluation des activités, organisera également des réunions et ateliers à l'échelle nationale, participera à des ateliers régionaux et mènera les activités prioritaires de communication requises afin que les bénéficiaires et toute autre partie prenante comprennent bien le programme du projet. Elle sera également chargée du suivi et évaluation des activités du projet.

- **Mauritanie (1,5 million $EU de l'IDA) :** le ministère de l'Environnement et du Développement durable sera chargé de la mise en œuvre du projet et de la coordination des acteurs nationaux conformément au nouveau schéma directeur de gestion côtière de la Mauritanie mis à jour en 2017. L'UCP, chargée du suivi et évaluation des activités, organisera également des réunions et ateliers à l'échelle nationale, participera à des ateliers régionaux et mènera les activités prioritaires de communication requises afin que les bénéficiaires et toute autre partie prenante comprennent bien le programme du projet.

- **São Tomé et Principe (1,2 million $EU de l'IDA, 0,03 million $EU FEM, 0,2 million $EU contribution de contrepartie).** L'Unité de Gestion du Projet, sous la tutelle du ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, veillera à l'exécution quotidienne du projet, à la coordination entre les institutions d'exécution ainsi qu'aux activités de suivi et

[45] Les sous-bassins comprennent les zones protégées togolaises de Aveve, Kodjo-Gati, Asseve, Togodo, Afito, Akissa et Godje-Godjin (région de la forêt sacrée).

évaluation. L'UGP, sous la tutelle du ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, recevra un soutien en matière fiduciaire de la part de l'unité centralisée sous la tutelle du ministère des Finances.

- **Sénégal (2 millions $EU de l'IDA, 0,2 million $EU contribution de contrepartie).** La direction de l'Environnement, avec la collaboration d'établissements classés, veillera à la coordination du projet. Elle sera chargée de l'organisation de réunions et d'ateliers à l'échelle nationale, participera à des ateliers régionaux et à la conduite d'activités prioritaires de communication requises afin que les bénéficiaires et toute autre partie prenante comprennent bien le programme du projet. Elle sera également chargée du suivi et évaluation des activités du projet.

- **Togo (4,6 millions $EU de l'IDA, 0,4 million $EU du FEM, 0,4 million $EU contribution de contrepartie).** Le projet WACA sera exécuté sous la supervision du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF) et sera supervisé par le secrétariat général (SG) du ministère. Les activités du projet seront coordonnées et exécutées par la Cellule de gestion du projet (CGP) qui doit être établie. Au niveau préfectoral, la CGP devra reposer sur les structures décentralisées.

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

PAYS: Benin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo
Projet d'investissement pour la résilience du littoral ouest-africain

1. **L'UEMOA établira une Unité régionale de gestion (URG) au sein de son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour gérer la composante 1 du projet.** L'URG comprend le personnel nécessaire suivant : (a) Point focal régional WACA de l'UEMOA; (b) un spécialiste en intégration régionale; (c) un spécialiste en passation de marchés; et (d) un spécialiste en gestion financière. L'URG gèrera plus spécifiquement la relation entre l'UEMOA, l'UICN et les autres parties impliquées dans la mise en œuvre du projet ainsi que les activités et le budget de l'UEMOA.

2. **Un Bureau d'appui régional WACA BAR (RISU en Anglais) du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) sera mise en place. Il s'agit d'une équipe technique chargée de la coordination au niveau régional et dont l'objectif est d'offrir un certain nombre de services aux pays.** Ces services comprennent : (i) une assistance technique; (ii) l'accès à une expertise de haut niveau pour soutenir le processus de réforme à l'échelle nationale de la politique de protection des zones côtières, ainsi que le cadre juridique, réglementaire et institutionnel ; (iii) un soutien pour la collaboration, la mise en œuvre et l'échange de connaissances à l'échelle régionale ; (iv) le suivi et le soutien financiers de l'évaluation et (v) le soutien aux pays ne participant pas encore au projet afin qu'ils attirent les investisseurs. L'objectif est de garantir la qualité technique, l'appropriation et le leadership, le suivi et l'évaluation, la cohérence des approches, l'échange de connaissances et le maintien de la cadence de la mise en œuvre de projets à l'échelle nationale. Le BAR comprend le personnel nécessaire suivant: (i) un coordinateur de projet, (ii) un spécialiste du développement institutionnel, (iii) un spécialiste en communication/changement, (iv) un spécialiste du suivi et de l'évaluation, (v) un spécialiste de l'environnement et des sauvegardes, (vi) un spécialiste du développement social, des sauvegardes, et genre, (vii) un spécialiste de la passation des marchés, (viii) un spécialiste en gestion administrative et financière, et (ix) un auditeur interne. Le coordinateur devrait, de préférence, avoir de l'expérience et les compétences techniques nécessaires en matière d'environnement et de gestion des zones côtières. Le processus de recrutement du personnel clé de la Cellule d'exécution de projet (UGP), mentionné ci-dessus, respectera le jeu de la concurrence et sera conforme aux procédures. Le BAR assume la responsabilité fiduciaire des fonds apportés par les pays. Le compte est soumis à un audit annuel réalisé par des vérificateurs indépendants. Le BAR collectera pour chaque pays le programme annuel de travail, le budget, la mise à jour des indicateurs du suivi et évaluation et le plan de passation des marchés et les remettra à la Banque mondiale pour son avis de non-objection. Le BAR archive les activités du WACA et donc peut, sur demande, être une source unique riche de conseils pour toutes les UGP à l'échelle nationale. Le BAR embauchera également des experts régionaux de façon ponctuelle afin de guider les prises de décision dépassant les frontières nationales. Le groupe d'experts aura des capacités scientifiques et techniques exceptionnelles, et sera recruté à l'échelle régionale afin de fournir des conseils indépendants en matière d'options de développement régional, de tendances scientifiques régionales et de gouvernance.

3. Un Comité régional de pilotage (CRP) fournira une orientation stratégique globale, soutiendra le dialogue politique avec les pays pour l'intégration régionale, coordonnera les interventions transfrontalières, facilitera la mobilisation des ressources et évaluera les résultats et les impacts du projet. Le CRP sera coprésidé par l'UEMOA et un pays participant à tour de rôle. Les termes de référence et les procédures opérationnelles du comité seront préparés et finalisés sur la base de consultations entre les pays et l'UEMOA, et seront intégrés dans le manuel de procédures régional. Le CRP sera composé, entre autres, du président du Comité de pilotage national de chaque pays participant, d'un représentant de la communauté scientifique, d'un représentant du secteur du tourisme, d'un représentant du secteur portuaire, d'un représentant du secteur urbain, un représentant du gouvernement sous-national (par exemple, maire), un représentant de la société civile et un représentant d'un important partenaire régional pour le développement. Le BAR, agira en tant que secrétariat technique du CRP. Le CRP se réunit au moins une fois par an pour examiner et approuver le projet de PTBA préparé par le BAR, évaluer les progrès du projet par rapport au

PTBA actuel, approuver les rapports d'avancement semestriels du projet; prendre des décisions concernant les activités régionales et transfrontalières et donner des instructions à toutes les parties, selon le cas, sur les nouvelles questions prioritaires potentielles qui présentent un intérêt pour le projet.

4. **Le BAR et le CRP concerteront leurs efforts pour recruter ou nommer des femmes qualifiées afin de promouvoir l'égalité des genres en matière de gestion et de prise de décisions.** Les politiques et les programmes pourront ainsi s'adapter aux différentes expériences des hommes et des femmes en matière d'environnement et de changement climatique et à leurs différentes capacités à y faire face.

5. **Le projet sera mis en œuvre par la Cellule d'exécution de projet (UGP) nationale dans chaque pays, et intégré au ministère responsable ou à l'agence technique,** même si, selon les capacités de chaque pays, les responsabilités fiduciaires varient d'une UGP à l'autre. L'UGP nationale de chaque pays participant soutient la mise en œuvre à l'échelle nationale et la coordination avec le BAR et d'autres entités régionales, y compris la gestion éventuelle d'accords subsidiaires avec les bénéficiaires régionaux. Un financement d'environ 5 % du coût du projet du pays sera fourni pour des examens réguliers de suivi et évaluation, et pour la gestion du projet. L'UGP nationale préparera un plan de travail et budget annuels, gérera les passations des marchés pour les besoins institutionnels nationaux, et soutiendra les institutions homologues dans la mise en œuvre des activités. L'UGP comprend, au moins : (i) un coordinateur de projet, (ii) un spécialiste du développement institutionnel, (iii) un spécialiste en communication/changement, (iv) un spécialiste du suivi et de l'évaluation, (v) un spécialiste de l'environnement et sauvegardes, (vi) un spécialiste du développement social, sauvegardes, et genre, (vii) un spécialiste de la passation des marchés, (viii) un spécialiste en gestion administrative et financière, et (ix) un auditeur interne. Le coordinateur devrait, de préférence, avoir de l'expérience et les compétences techniques nécessaires en matière d'environnement et de gestion des zones côtières. Dans son processus de recrutement du personnel clé détaillé ci-dessus, l'UGP respectera le jeu de la concurrence et se conformera aux procédures de la Banque mondiale. La structure hiérarchique de l'UGP variera selon le type d'activité : en matière de politique et de gouvernance, les activités seront reportées directement au niveau ministériel, tandis que d'autres activités pourront être signalées au directeur technique ou à d'autres personnes désignées par le ministre responsable.

6. Chaque pays établira également un Comité technique multisectoriel (CT) pour assurer une coordination technique et un engagement sans faille de toutes les parties prenantes de la gestion côtière. Les pays conserveront à cet égard le comité technique multisectoriel existant établi pendant la phase de préparation de son plan d'investissement multisectoriel (MSIP) ou créeront un nouveau comité technique multisectoriel comprenant les représentants des secteurs et des entités concernés par la gestion des zones côtières et impliqués dans la mise en œuvre du projet pour assurer une bonne coordination technique.

7. **Dans chaque pays, un Comité National de Pilotage (CNP), composé des fonctionnaires et des représentants locaux compétents des parties prenantes, sera établi.** Présidé par le Secrétaire général ou par une autre personne désignée de haut niveau, le CNP sera soutenu par le coordinateur de projet de l'UGP, agissant en tant que secrétariat du CNP. Il se réunira tous les six mois et prendra des décisions concernant l'orientation globale du Programme, et approuvera le plan de travail et le budget annuels. Lors de chacune des réunions, la personne désignée par le Ministre et le coordinateur de l'UGP sera chargée de fournir au CNP des résumés sur l'avancement de la mise en œuvre et sur les résultats en matière de S&E (Suivi et Évaluation). Après un examen du S&E, le CNP prendra des décisions concernant les modifications nécessaires relatives à la mise en œuvre du Programme. Le CNP se réunira également lorsqu'une question urgente concernant la mise en œuvre du projet exigera son attention.

ANNEXE 3 : PLAN D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE

PAYS: Benin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo
Projet d'investissement pour la résilience du littoral ouest-africain

Stratégie et approche visant à appuyer la mise en œuvre

1. Le WACA BAR est un instrument privilégié d'appui à la mise en œuvre, énoncé dans le projet. Elle est décrite dans la section sur les dispositifs institutionnels, et son personnel sera recruté sur une base sélective.

2. La stratégie d'appui à la mise en œuvre du projet consiste à atténuer les risques identifiés à différents niveaux ainsi qu'à appuyer la gestion des risques, tel que proposé dans le SORT ; elle vise : (i) les missions effectuées conjointement avec le WACA BAR pour appuyer la mise en œuvre, et (ii) l'assistance technique dans les domaines où des lacunes ont été identifiées et dans les aspects où de nouvelles approches/procédures ont été introduites.

3. Missions d'appui à la mise en œuvre. La stratégie de supervision utilise de nombreux instruments permettant d'examiner les progrès et de répondre aux problèmes de mise en œuvre, notamment :

- Les Missions d'appui à la mise en œuvre (JIS). L'équipe de projet de la Banque mondiale conduira semestriellement des missions d'appui à la mise en œuvre afin d'examiner les résultats de la mise en œuvre du projet WACA ResIP et les progrès réalisés vers l'atteinte de l'ODP. Une (1) Mission JIS nationale et une (1) Mission JIS régionale seront organisées chaque année. Le WACA BAR pourra également effectuer des missions à son propre compte pour un appui ponctuel aux pays, si nécessaire, et celui des partenaires techniques sera aussi sollicité au besoin, y compris le NDF et le FFEM.
- Examen à mi-parcours (MTR). Pendant la phase de mise en œuvre, un MTR sera réalisé à mi-parcours, avec notamment une évaluation complète des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du projet WACA ResIP énoncés dans le Cadre de résultats. MTR permettra aussi de réexaminer les problèmes de la phase de conception qu'il faudrait résoudre s'il l'on veut garantir la réalisation satisfaisante de l'objectif du projet.
- Autres examens. Chaque année, la Banque mondiale et le Comité directeur régional jugeront s'il est opportun de mener des activités supplémentaires d'analyse, de consultation ou de partage des connaissances, ou encore de recourir à des examens réalisés par des tiers. Ils seront particulièrement utiles pour le suivi des activités du projet WACA ResIP exécutées à travers les pays ou dans la région, et seront programmés au-delà des missions JRIS.
- Achèvement de la mise en œuvre. À l'achèvement du projet, chaque gouvernement, l'UEMOA et la Banque mondiale réaliseront des examens séparés de fin de mise en œuvre pour évaluer le succès du projet et tirer les enseignements de sa mise en œuvre.

4. Constitution de l'équipe du projet WACA ResIP. On désignera un Chef d'équipe de projet régional et des Chefs d'équipe de projet nationaux basés dans les pays clients. Le Chef d'équipe de projet régional bénéficiera de l'appui d'un agent des opérations à plein temps basé à Washington. Cette disposition renforcera l'interaction entre les pays concernés par le projet WACA ResIP et améliorera le suivi des progrès. Un appui du Fonds nordique de développement (NDF) permettra d'engager des ressources supplémentaires pour la

supervision du projet. D'autre part, la Banque recherche actuellement d'autres fonds d'affectation spéciale pour renforcer les activités de supervision, y compris de la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement et du NDF.

5. Objectif de la mission d'appui à la mise en œuvre. Les Missions d'appui à la mise en œuvre poursuivront éventuellement l'objectif combiné d'examiner la qualité de la mise en œuvre, d'apporter des solutions aux problèmes qui lui sont liés, et d'évaluer la possibilité d'atteindre l'ODP. De manière plus spécifique, elles devront : (i) examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre pour chaque composante, y compris les aspects de développement institutionnel ; (ii) apporter promptement des solutions aux problèmes issus de la mise en œuvre ; (iii) en collaboration avec le WACA BAR et les CEP nationales, examiner le plan d'action et les programmes de décaissement pour les six prochains mois ; (iv) examiner les aspects fiduciaires du projet, y compris le décaissement et les passations des marchés ; (v) vérifier la conformité des activités du projet aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque ; (vi) examiner les résultats des études de cas et des enquêtes afin de mesurer les indicateurs de de progrès vers la réalisation de l'ODP par rapport aux cibles fixées dans le Cadre de résultats et la qualité de la mise en œuvre ; et (vii) examiner les activités de renforcement des capacités, déterminantes pour une mise en œuvre efficace du programme. Les Missions comporteront quelques visites sur le terrain (dans la mesure du possible, et compte tenu de la situation sécuritaire). Elles tiendront également des discussions de groupe sur le terrain et des ateliers interactifs avec les parties prenantes en vue de recueillir les opinions. Par ailleurs, elles organiseront également des ateliers régionaux et des ateliers nationaux pour identifier les problèmes inhérents à la mise en œuvre, tirer les enseignements qui s'imposent et partager les recommandations liées à la Mission, y compris les accords conclus par rapport aux actions en cours. Enfin, elles comprendront l'examen des rapports semestriels et annuels, de même que diverses études.

Plan d'appui à la mise en œuvre et besoins en ressources

6. Appui technique. Certains des investissements prévus dans le projet sont relativement complexes d'un point de vue technique, surtout quand il s'agit de veiller à ce que les activités à financer débouchent sur des améliorations de la gestion des zones côtières. Outre l'équipe principale de supervision de la Banque, d'autres experts peuvent être mobilisés pour fournir : (1) des conseils d'expertise sur les principales options en matière d'infrastructures (panel d'experts), et (2) une assistance technique auprès des organismes de mise en œuvre sous forme de formation pratique et de mentorat.

7. Nature de l'appui. Pendant les deux premières années de la mise en œuvre, l'appui technique sera important ; par la suite, les efforts seront surtout redéployés vers un suivi de routine des progrès, la résolution des problèmes et les évaluations fondées sur le Cadre de résultats. Les Missions d'appui à la mise en œuvre par pays seront organisées chaque semestre, suivies d'ateliers régionaux de discussions sur les progrès et les défis nationaux. Elles pourront être complétées par de courtes visites de spécialistes qui assureront le suivi des questions thématiques, le cas échéant.

8. Appui fiduciaire. Les équipes fiduciaires (spécialistes de la passation des marchés et des finances), basées aux bureaux de pays de la Banque mondiale, superviseront étroitement la gestion fiduciaire du projet. Elles participeront aux deux Missions annuelles d'appui à la mise en œuvre et faciliteront le renforcement des capacités en ce qui concerne l'aspect fiduciaire du projet. Au moins une fois par an, le personnel de la passation de marchés organisera un post-examen des activités de passation de marchés.

9. Au cours des missions d'appui, le spécialiste de la gestion financière du projet, basé au bureau de pays, examinera les systèmes de gestion financière, y compris la capacité d'une adéquation continue. Il évaluera la qualité des budgets et la conformité des organismes de mise en œuvre ; examinera l'enregistrement du cycle des transactions jusqu'à la production du rapport ; évaluera le cadre de contrôle interne, y compris l'audit interne ; examinera les RFI et les bilans financiers ; assurera le suivi de l'échéancier du paiement des avances vers le compte désigné ; suivra les rapports d'audits interne et externe ; et évaluera périodiquement la conformité du projet au manuel de gestion financière ainsi qu'à l'accord financier.

10. Pour ce qui est de la passation des marchés, la Banque apportera au client un appui à la mise en œuvre par le biais de pré-examens et post-examens, d'une formation en passation des marchés pour le personnel du projet et les organismes de mise en œuvre concernés, et d'une évaluation périodique de la conformité du projet au Manuel des procédures de passation des marchés. Les missions d'appui à la mise en œuvre consisteront à : (i) examiner les documents de passation de marchés ; (ii) fournir un guide détaillé des Directives sur les procédures de passation de marchés de la Banque ; (iii) suivre les progrès réalisés en matière de passation de marchés par rapport au Plan de passation de marchés. Conformément aux recommandations contenues dans les documents d'évaluations fiduciaires des organismes de mise en œuvre, et outre la supervision du pré-examen assurée par les bureaux de la Banque, les missions de supervision semestrielles comprendront également des visites sur le terrain, avec au moins une Mission axée sur le post-examen des actions de passation de marchés.

11. Sauvegardes. Les spécialistes de la Banque en sauvegardes environnementales et sociales, basés à Washington ou aux bureaux de pays, fourniront un appui aux pays afin de garantir la mise en œuvre réussie des instruments de sauvegarde. Chaque année, ils effectueront des Missions d'appui à la mise en œuvre pour : (a) examiner les rapports de sauvegardes concernant l'état d'avancement du projet, (b) vérifier que les dispositions en matière de passation de marchés sont conformes aux exigences de sauvegardes énoncées dans les accords juridiques liés au projet, et (c) évaluer la conformité avec les actions environnementales et sociales convenues (mesures d'atténuation, de suivi et de gestion). Ils assisteront en outre aux réunions régionales pour discuter des conclusions, partager les enseignements tirés, et proposer les bonnes pratiques pour renforcer la conformité des sauvegardes ainsi que la durabilité environnementale et sociale.

12. Axes prioritaires de la mise en œuvre. Le tableau 1 présente les axes prioritaires de l'appui à la mise en œuvre pendant la durée du projet.

Durée	Axes prioritaires de l'appui à la mise en œuvre	Compétences requises
Douze premiers mois	• Démarrage du projet • Appui aux activités préparatoires (sensibilisation, consultations communautaires et planification, renforcement des capacités des institutions, renforcement des capacités de mise en œuvre, y compris le S&E) • Appui à la finalisation des manuels • Guide sur l'utilisation des instruments de sauvegarde	• CEP + Agent des opérations + CEP pays • Ingénieur • GRN • Politique côtière • Observation côtière • GF • Acquisitions • Sauvegardes

	• Élaboration d'une méthodologie d'évaluation d'impact et suivi de l'enquête préliminaire • Formation du personnel à tous les niveaux, dans les domaines des procédures de passation de marchés, de la gestion financière et des sauvegardes • Établissement de mécanismes de coordination avec des projets complémentaires	environnementales • Sauvegardes sociales • Développement social • Communications • S&E • Développement du leadership
12-48 mois	• Suivre les résultats de la mise en œuvre, y compris les progrès • Examiner la planification spatiale côtière, la qualité des processus de participation et les initiatives de renforcement des capacités • Examiner les plans de travail annuels et le calendrier de décaissement • Examiner la qualité des rapports semestriels/annuels, des données et des diverses études menées • Évaluer la qualité du processus de mise en œuvre et des données collectées • Examiner les rapports d'audit et les RFI • Examiner l'adéquation du système de gestion financière et la conformité aux accords de gestion financière • Évaluer la qualité des instruments de sauvegarde utilisés	• CEP + Agent des opérations + CEP pays • Ingénieur • GRN • Politique côtière • Observation côtière • GF • Acquisitions • Sauvegardes environnementales • Sauvegardes sociales • Développement social • Communications • S&E • Développement du leadership

Tableau 1 : Axes prioritaires de l'appui à la mise en œuvre

Compétences requises

13. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des compétences et le nombre semaines-homme proposés pour la mise en œuvre du projet. Ces exigences pourraient changer au fil du temps en raison d'une demande accrue.

Compétences requises	Nombre de membres du personnel (semaines-homme)	Nombre de voyages	Commentaires
Chef d'équipe de projet régional	10 SH par an	2	Basé au siège
Agent des opérations	10 SH par an	2	Basé au siège

Chef d'équipe de projet national (x6)	15 SH/pays/par an	2/pays	Basé au bureau de pays et basé au siège
Ingénieurs (x2)	6 SH/pays/par an	3/pays	Basé au siège
GRN	6 SH par an	2	Basé au siège
Politique côtière	6 SH par an	1	Basé au siège
Observation côtière	6 SW par an	2	Basé au siège
GF	6 SH par an	1	Basé au bureau de pays
Passation des marchés	6 SH par an	1	Basé au bureau de pays
Environnement	6 SH par an	3	Basé au bureau de pays ou au siège
Développement social	6 SH par an	3	Basé au bureau de pays ou au siège

Tableau 8.1. Rôle des partenaires dans le soutien à la mise en œuvre

Name	Institution	Role
Commissaire	UEMOA	Co-président du comité de pilotage du projet d'investissement (WACA ResIP)
Secrétaire executive	Convention d'Abidjan (Programme des Nations unies pour l'environnement)	Exécute les activités spécifiques à la convention d'Abidjan selon le contrat (Protocole de politique intégrée de gestion côtière)
Coordinateur	CSE	Exécute les activités spécifiques au CSE selon le contrat (Observatoire régional)
Directeur régional	UICN	Exécute des activités spécifiques au BAR et gère les relations avec l'UEMOA

ANNEXE 4 : GESTION FINANCIÈRE ET DE DÉCAISSEMENT

PAYS: Benin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo
Projet d'investissement pour la résilience du littoral ouest-africain

1. Dans le cadre de la préparation du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest, Une évaluation de la gestion financière des entités régionales de coordination et de mise en œuvre (UEMOA et UICN) et de l'entité d'exécution a été réalisée dans chaque pays participant. L'évaluation a eu lieu au Bénin pour le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement, par le biais de la Direction générale des Forêts et des Ressources naturelles (DGFRN), à présent rebaptisé ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) ; au Togo pour le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF), par le biais de la Direction de l'Environnement ; en Côte d'Ivoire pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable ; à Sao Tomé-et-Principe pour le ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, par le biais de la Direction générale de l'Environnement ; en Mauritanie pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable ; et au Sénégal pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable, par le biais de la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC).

2. **L'objectif de l'évaluation était de déterminer :** (a) si les modalités de gestion financière de ces unités garantissent une utilisation des fonds alloués au projet conforme aux objectifs fixés de manière efficace et économique ; (b) si les rapports financiers relatifs au projet sont préparés de manière précise, fiable et en temps opportun et (c) si les actifs du projet sont protégés. L'évaluation de la gestion financière a été réalisée conformément au Manuel de gestion financière pour les Opérations de financement des projets d'investissement de la Banque mondiale entré en vigueur le 1er mars 2010, et mis à jour le 10 février 2017. À cet égard, un examen des modalités de gestion financière a été effectué pour les entités mentionnées ci-dessus.

3. La conclusion générale de l'évaluation de la GF est que les arrangements du projet en place satisfont aux exigences minimales de la Banque mondiale (IDA) en vertu de la politique et de la directive de la Banque mondiale en matière de FPI et sont donc adéquats pour fournir, avec une assurance raisonnable, des informations précises et opportunes sur l'état d'avancement du projet requis par la Banque mondiale (IDA). Le risque résiduel global de GF du projet est important.

Planification et établissement du budget.

a) *Côte d'Ivoire.* L'Unité de gestion intégrée de projet (UGIP) préparera un plan de travail et un budget annuel (PTBA) consolidé et détaillé pour mettre en œuvre les activités du Projet d'investissement forestier. Le PTBA sera soumis à l'approbation du Comité de pilotage du projet puis à l'IDA pour qu'elle émette un avis de non-objection, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle de l'exécution du plan de travail.
b) *Bénin et Togo*. L'unité de gestion financière de l'Unité de coordination du projet (UCP) préparera, en étroite collaboration avec d'autres unités techniques impliquées, un plan de travail et un budget annuel pour la mise en œuvre des activités du projet en tenant compte de ses objectifs. Ils permettront d'identifier les activités à entreprendre et le rôle des parties respectives dans leur mise en œuvre. Les plans de travail et de budget annuels seront soumis à la Banque mondiale afin qu'elle émette un avis de non-objection au plus tard le 30 novembre de chaque année précédant celle de l'exécution du plan de travail.

c) Mauritanie et Sénégal: c) Mauritanie et Sénégal. Le SAWAP[46] établira un budget annuel basé sur le programme de travail annuel et le plan d'achat annuel. Le budget sera adopté par le comité de pilotage du programme avant le début de l'année et son exécution fera l'objet d'un suivi trimestriel. Le processus de budgétisation et de suivi sera clairement défini dans le Manuel de procédures administratives et comptables. Les projets de budgets annuels seront soumis à la non-objection de la Banque avant d'être adoptés et mis en œuvre au plus tard le 15 novembre de chaque année. Des rapports périodiques sur la surveillance du budget et l'analyse des écarts seront préparés par l'équipe de gestion financière.

d) Sao Tomé et Principe. L'AFAP préparera le budget annuel sur la base des AWP convenus avec le ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement et le soumettra à la Banque mondiale pour non-objection au plus tard le 30 novembre de chaque année. L'AFAP sera également chargée de produire des rapports d'analyse des écarts comparant les dépenses prévues aux dépenses courantes sur une base trimestrielle. L'analyse périodique des écarts permettra d'identifier rapidement les écarts par rapport au budget. Ces rapports trimestriels d'analyse des écarts feront partie des rapports financiers intermédiaires qui seront soumis à la Banque mondiale tous les trimestres. La préparation du budget et suivi de l'exécution du budget est décrit dans le Manuel des procédures financières de projets et des rapports de budget annuel et des rapports de suivi dans des formats qui sont inclus en annexe.

e) UEMOA et UICN. Le DAREN de l'UEMOA préparera un plan de travail annuel détaillé et un budget (PTBA) pour la mise en œuvre des activités de WACA. Le PTBA sera soumis au comité de pilotage du projet pour approbation et par la suite à l'IDA pour non-objection, au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant l'année à laquelle le plan de travail devrait être mis en œuvre.

Contrôle interne

1. Modalités de Gouvernance et de Lutte contre la corruption. Afin de favoriser la transparence et la responsabilité, l'UCP devra lutter contre la fraude et la corruption. Les Lignes directrices anti-corruption de la Banque mondiale mentionnées dans l'Accord de financement s'appliqueront.

(a) Côte D'Ivoire. Un Manuel de procédures de gestion financière est mis à disposition pour définir les activités de contrôle et une fonction d'audit interne pour réaliser des examens ex-post et évaluer les performances du système global de contrôle interne. De plus, conformément au Décret N° 475 régissant les modalités de mise en œuvre des projets financés par des donateurs en Côte d'Ivoire, l'Inspection générale des finances (IGF) surveillera la fonction d'audit interne des projets gérés par l'UGIP. Pour corriger les lacunes identifiées lors de l'exécution de REDD+ (Phase 1) et du Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes en Côte d'Ivoire (PROGEP-CI – P131778), la composition, la mission et la fréquence des réunions du CDP seront renforcées pour assurer une supervision adéquate du projet. En outre, des mesures supplémentaires ont été mises en place, notamment: (i) le renforcement de l'équipe de gestion financière de l'UGIP ; (ii) l'examen préalable par la Banque mondiale de tous les budgets relatifs aux ateliers, séminaires et à tous les projets mis en œuvre dans le cadre de l'UGIP ; (iii) les précisions sur les politiques relatives aux indemnités journalières, frais d'hébergement/hôtel, etc. pour des missions et des ateliers ayant pour objectif la révision de manuels de gestion financière et (iv) l'extension du champ d'application et de la taille de

[46] Projet de gestion durable du paysage de la Mauritanie au titre du SAWAP(P144183).

l'échantillon d'opérations examiné pendant les missions de supervision. L'application de ces mesures est en cours et elle est contrôlée lors des missions de soutien à la mise en œuvre.

(b) *Bénin et Togo.* Les politiques et procédures de contrôle interne seront consignées dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables afin de les inclure dans le Manuel d'exécution du projet qui sera préparé et convenu par la Banque mondiale avant que le projet n'entre en vigueur. Une Unité d'audit interne sera établie au sein de l'UCP afin de mettre en œuvre le programme de travail annuel d'audit interne du projet, en portant une attention particulière aux coûts d'exploitation tels que les indemnités journalières et autres dépenses mineures, afin de s'assurer de leur modération et du respect des objectifs. Cette unité d'audit interne doit s'assurer que les audits sont réalisés deux fois par an en adoptant une approche axée sur les risques, et sont présentés à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin du semestre.

(c) *Mauritanie*. Le Manuel des procédures administratives et comptables fournira une description claire des processus d'approbation et d'autorisation en ce qui concerne la règle de la séparation des tâches. Ce manuel sera renforcé par une annexe pour les activités de WACA. L'auditeur interne du sawap devra inclure les activités du projet WACA dans le plan d'audit.

(d) Sénégal. Le DEEC devrait établir le manuel de projet des procédures financières et administratives qui: (i) définissent clairement les procédures de gestion financière; (ii) donne une description claire de la documentation d'exploitation; (iii) fournit une description claire des systèmes de contrôle interne qui seront utilisés par le projet; (vi) maintient une sauvegarde appropriée des actifs et des fonds. Cependant, le manuel sera mis à jour afin de (a) clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes et (b) donner une description claire du processus de suivi budgétaire et de reporting. Le ministère de l'environnement a une unité d'audit interne appelée inspection interne du ministère. Cette unité a une capacité limitée pour réaliser l'audit interne des activités du projet. Cette unité sera renforcée et sera invitée à inclure le projet dans son programme de travail d'audit.

(e) Sao Tomé-et-Principe. L'Inspection générale des finances (IGF-Inspeção Geral das Finanças) procéderait normalement à des audits internes des activités de cette opération car elle est chargée d'effectuer des audits internes de toutes les entités gouvernementales. Cependant, les activités du projet peuvent ne pas faire l'objet d'un audit interne du FGI en raison de leur capacité limitée et de certaines contraintes sur leur programme de travail. Pour ce projet, une supervision régulière par revues documentaires (revue trimestrielle des IFR) et des visites de terrain (au moins une fois par an) seront effectuées par la Banque pour s'assurer que l'agence d'exécution maintient des systèmes adéquats de contrôles internes et que les procédures clés sont respectées avec. Le manuel de procédures de RMF Les procédures et la documentation de la mise en œuvre du projet sont documentées dans le projet actuel. Ce projet de manuel sera révisé et finalisé au plus tard le 30 mars 2018 et approuvé avant l'entrée en vigueur.

(f) L'UEMOA et l'UICN

(i) Pour l'UEMOA, un Manuel de procédures est disponible pour définir les activités de contrôle et la fonction d'audit interne pour effectuer des examens ex post et évaluer les performances du système de contrôle interne global. En outre, des mesures supplémentaires ont été mises en place, notamment: renforcement de l'équipe FM de la DAREN avec la nomination d'un comptable connaissant les procédures et les exigences de la Banque mondiale en matière de gestion financière, et l'inclusion d'une revue périodique des activités WACA dans le programme de travail de département d'audit interne de l'UEMOA. Les rapports du département d'audit interne relatifs aux activités de WACA seront partagés avec la Banque mondiale. En outre, les états financiers vérifiés de la Commission de l'UEMOA n'ont pas été fournis à l'Association.

Ainsi, les états financiers audités seront fournis chaque année conformément aux conditions générales de la Banque mondiale relatives aux opérations de prêt. En outre, les termes de référence de l'audit externe du projet comprendront un examen intermédiaire annuel des contrôles internes institutionnels applicables au projet.

(ii) Pour l'UICN, le vérificateur interne des comptes et le programme de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (PACO) assureront la fonction d'audit interne du projet. La fonction d'audit interne procédera à des revues ex post afin d'évaluer les performances du système de contrôle interne global. Le manuel actuellement utilisé par le bureau de l'UICN au Sénégal est satisfaisant et sera utilisé par l'UICN pour cette opération. Le projet fournira à l'IDA, par l'intermédiaire de l'UEMOA, au plus tard 45 jours après la fin de chaque semestre, une copie du rapport d'audit interne, qui résumera les principales conclusions des revues effectuées au cours du semestre.

Comptabilité.

(a) ***Côte D'Ivoire***. Les principes et procédures comptables prévalant conformément aux normes comptables des pays francophones d'Afrique de l'Ouest (SYSCOHADA) utilisés en Côte d'Ivoire pour les opérations en cours financées par la Banque mondiale s'appliqueront. Les systèmes et politiques comptables ainsi que les procédures financières utilisés dans le cadre du nouveau projet seront consignés dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet. L'UGIP personnalisera le logiciel comptable existant afin de satisfaire les exigences du nouveau projet.

(b) ***Bénin et Togo***. L'UCP préparera un Manuel d'exécution du projet (PIM) avec des modalités de gestion financière acceptables pour la Banque mondiale comme condition indispensable à leur efficacité. Les systèmes comptables, les politiques et les procédures administratives et financières seront consignés dans le PIM. L'UCP conservera le personnel adapté au niveau des opérations et activités du projet et qui permettent de tenir une comptabilité concernant les transactions financées dans le cadre du projet, et de préparer les rapports financiers du projet. La fonction de gestion financière sera exercée par une équipe composée de : (i) un expert en gestion financière qualifié et expérimenté chargé de la supervision de toutes les activités de gestion financière du projet et (ii) un comptable qualifié et expérimenté. Ce personnel sera recruté par le biais d'un processus concurrentiel conforme aux règles relatives aux passations des marchés de la Banque mondiale. L'équipe assumera la responsabilité globale de gestion financière concernant l'établissement du budget, la comptabilité, les bilans financiers, les flux de trésorerie, le contrôle interne et les audits. Les capacités du personnel de gestion financière seront renforcées concernant la mise en œuvre du projet par le biais de l'introduction d'un programme de formation qui comprend, entre autres, une formation sur les procédures de décaissement et les modalités de bilans financiers de l'IDA. L'UCP achètera un logiciel comptable avec des fonctions à projets, sites et donateurs multiples, et qui est personnalisé afin de générer ses propres bilans financiers. Le logiciel doit être installé dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du projet. L'UCP utilisera les normes comptables SYSCOHADA, fréquemment utilisées dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Les procédures comptables seront consignées dans le PIM.

(c) ***Mauritanie.*** Les normes comptables (Plan comptable de Mauritanie) en vigueur en Mauritanie pour les projets en cours financés par la Banque seront applicables. Les comptes du projet seront conservés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, avec des enregistrements et des procédures appropriés pour suivre les engagements et protéger les actifs. Les états financiers annuels seront préparés par l'UGP.

(d) ***Sénégal***. Le DEEC dispose d'un système de comptabilité informatisé mono-projet qui ne permet pas de prendre en compte les activités du projet. Le DEEC mettra en place un système adéquat de comptabilité et de reporting acceptable pour la banque. Les normes comptables SYSCOHADA en vigueur dans l'UEMOA pour les projets en cours financés par la Banque seront applicables. Les états financiers annuels seront préparés par l'entité chargée de la mise en œuvre conformément aux normes de la Banque mondiale et à SYSCOHADA.

(e) ***Sao Tomé-et-Principe***. L'AFAP comptabilisera les fonds, les dépenses et les ressources du projet proposé en utilisant le logiciel de comptabilité existant. Ce logiciel de comptabilité est adéquat car il peut produire des rapports financiers fiables nécessaires pour surveiller et gérer efficacement les progrès du projet. Le logiciel de comptabilité sera personnalisé pour tenir des registres séparés et des comptes de grand livre pour le projet proposé et permettre la préparation des rapports financiers requis pour surveiller et gérer efficacement le projet. La responsabilité globale des questions liées à la gestion financière du projet incombe au gestionnaire financier de l'AFAP qui relève du coordonnateur et qui est appuyé par un comptable et un assistant financier. L'équipe des finances de l'AFAP a de l'expérience dans le traitement des questions de gestion financière et de décaissement des opérations financées par la Banque et est capable de s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités. Le personnel de gestion financière de l'AFAP sera renforcé par le déploiement d'un comptable du projet du Ministère de l'infrastructure, des ressources naturelles et de l'environnement, qui gère la gestion financière du Projet d'adaptation au changement climatique en cours. Les dispositions relatives au personnel de gestion financière sont adéquates avec ce personnel financier supplémentaire.

(f) ***UEMOA et UICN.***

(i) Pour UEMOA, Les politiques et procédures comptables en vigueur conformément aux normes comptables des pays francophones d'Afrique de l'Ouest (SYSCOHADA) seront appliquées. Les systèmes et politiques comptables et les procédures financières utilisés par le nouveau projet seront documentés dans le manuel administratif, comptable et financier du projet. Le DAREN de l'UEMOA personnalisera le logiciel de comptabilité existant pour répondre aux nouvelles exigences du projet.

(ii) Dans le cas de l'UICN, les comptes du projet seront maintenus sur une base de trésorerie, soutenus par des registres et des procédures appropriés pour suivre les engagements et protéger les actifs. Le système de comptabilité informatisé de l'UICN (Microsoft NAVision ERP) acquis en 2015 sera utilisé par le bureau de l'UICN au Sénégal pour enregistrer toutes les transactions financières du projet et générer automatiquement des états financiers périodiques. En outre, bien que le Bureau de l'UICN dispose d'un personnel suffisant pour mener l'opération, son personnel sera assisté par l'Unité administrative et financière de l'UICN-PACO, qui a l'expérience de la gestion des opérations financées par la Banque mondiale.

Information financière.

(a) ***Côte D'Ivoire.*** Les RFI non audités seront préparées chaque trimestre et présentées à la Banque mondiale régulièrement (par exemple, 45 jours après la fin de chaque trimestre) et dans les délais. La fréquence de la préparation des RFI ainsi que leur format et leur contenu demeurera inchangé. Les RFI consolidés à chaque trimestre pour le projet comprennent les états financiers suivants : (a) État des sources de fonds et recettes générées par le projet et Emplois de fonds ; (b) État des dépenses (SOE) classées par composantes du projet et/ou catégorie de décaissement (avec des informations supplémentaires sur les types de dépenses et les organismes d'exécution le cas échéant), avec des comparaisons entre les budgets pour le trimestre de référence, l'année et cumulativement pour la durée de vie du projet ; (c) une prévision de trésorerie ; (d) des notes explicatives et (e) des relevés d'activités d'un compte désigné (CD). Conformément aux exigences de SYSCOAHADA et de l'IDA, l'UGIP produira des états financiers annuels. Ils incluront : (a) un Bilan présentant les actifs et les passifs ; (b) un état des sources et emplois de fonds indiquant toutes les sources de fonds et de dépenses du projet analysées par composante et/ou catégorie du projet ; (c) un état des activités du CD ; (d) un résumé des retraits à l'aide de SOE, énumérant les demandes individuelles de retrait par numéro de référence, date et montant et (e) les notes concernant les politiques et normes comptables importantes, adoptées par la direction, essentielles pour la préparation des états financiers.

(b) ***Bénin et Togo***. L'UCP préparera des RFI semestriels non audités dont la forme et le contenu satisferont la Banque mondiale, qui seront présentées à la Banque mondiale dans les 45 jours

suivant la fin de la période considérée. Le format et le contenu des RFI seront convenus au cours de négociations. Les RFI semestriels contiendront les informations suivantes : (i) état des sources et emplois de fonds ; (ii) état des emplois de fonds par activité/composantes du Projet ; état des activités du compte désigné et notes explicatives des RFI.L'UCP préparera les états financiers du projet conformément aux normes comptables SYSCOHADA applicables au Bénin et au Togo.

(c) **Mauritanie**. Le SAWAP préparera un rapport financier semestriel (IFR) pour le projet sous une forme et un contenu satisfaisant pour la Banque. Ces IFR seront soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin du semestre auquel ils se rapportent. Le SAWAP a convenu avec la Banque du format des IFR par des négociations. Le SAWAP préparera également les états financiers du projet conformément aux normes comptables internationales (IAS) et aux exigences de la Banque mondiale.

(d) **Sénégal**. Le DEEC préparera un rapport financier semestriel (IFR) pour le projet sous une forme et un contenu satisfaisant pour la Banque. Ces IFR seront soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin du semestre auquel ils se rapportent. Le DEEC préparera et approuvera avec la Banque le format des IFR par des négociations. Le DEEC préparera les états financiers du projet conformément aux exigences de SYSCOHADA et de la Banque mondiale

(e) **Sao Tomé-et-Principe**. L'AFAP produit régulièrement des rapports d'avancement trimestriels pour les projets en cours, y compris des rapports financiers. Pour le projet proposé, cette agence produira et soumettra aux IFR de la Banque dans les 45 jours après la fin du trimestre civil. Le contenu de ces rapports devrait au moins inclure: (i) un état indiquant pour la période et cumulativement les recettes et les paiements actuels et prévus par catégories principales de revenus et de dépenses (comparant le budget et les dépenses courantes); et (ii) le début et la fin des soldes de trésorerie du projet. L'AFAP produira également des états financiers annuels de projet conformément aux normes IPSAS (Cash Basis International Public Sector Accounting), qui comprendront au moins: (i) un état des sources et utilisations des fonds / encaissements et paiements qui reconnaissent toutes les entrées de trésorerie, les paiements en espèces et les soldes de trésorerie contrôlés par l'entité pour ce projet et identifie séparément tous les paiements effectués par des tiers pour le compte de l'agence; (ii) les méthodes comptables adoptées et les notes explicatives - présentées de manière systématique avec les éléments de l'état des entrées et des sorties de trésorerie en référence à des informations connexes dans les notes telles que, par exemple, un résumé des immobilisations par catégorie d'actifs; et (iii) une affirmation de la direction selon laquelle les fonds de l'IDA ont été dépensés conformément aux objectifs prévus dans l'accord de financement de la Banque concerné.

(f) **UEMOA et UICN**. Les IFRs non audités seront préparer chaque trimestre et soumis à la Banque mondiale régulièrement (par exemple, 45 jours après la fin de chaque trimestre) et à temps. L'IFR trimestriel consolidé du projet comprend les états financiers suivants: (i) déclaration des sources de revenus des fonds et des projets et utilisations des fonds; (ii) état des dépenses (SOE) classés par les composantes du projet et / ou catégorie de décaissement (avec des informations supplémentaires sur les types de dépenses et les organismes de mise en œuvre selon le cas), montrant des comparaisons avec les budgets pour le trimestre de référence, l'année, et cumulativement pour la durée du projet ; (iii) les prévisions de trésorerie; (iv) des notes explicatives; et (e) les états d'activité des comptes désignés (DA). L'IFR consolidé reflètera également les activités mises en œuvre sous la supervision de l'UICN. Conformément aux exigences de SYSCOHADA et de l'IDA, le DAREN produira des états financiers annuels. Ceux-ci comprennent (i) un bilan qui présente les actifs et les passifs; (ii) un état des sources et des utilisations des fonds; (iii) une déclaration d'activité DA; (iv) un résumé des retraits utilisant des entreprises publiques; et (v) des notes relatives aux principales conventions comptables et normes comptables adoptées par la direction et sous-jacentes à l'établissement des états financiers. Les états financiers annuels incluront l'utilisation des fonds gérés [directement] par l'UICN.

Audit.

(a) ***Tous les pays participants (Côte D'Ivoire, Bénin, Togo, Mauritanie et Sénégal et Sao Tome).*** Pour chacun des six pays, L'UGIP (ou l'UCP) présentera dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice annuel des états financiers vérifiés dans le cadre du projet et satisfaisants pour la Banque mondiale. L'audit sera effectué par un vérificateur indépendant qualifié et expérimenté acceptable pour la Banque mondiale, cependant, pour le Bénin, le vérificateur travaillera sous la supervision de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Une seule opinion sur les états financiers vérifiés dans le cadre du projet conformément aux Normes internationales en matière d'Audit, présentée par la Fédération internationale des comptables (IFAC) et une Lettre de recommandations seront nécessaires. La Lettre de recommandations contiendra des commentaires et des recommandations du Vérificateur visant à améliorer les documents comptables, les systèmes, les contrôles et la conformité avec les engagements financiers dans le cadre de l'accord de financement. Le rapport comprendra également des contrôles spécifiques, tels que la conformité avec les procédures de passation des marchés et les exigences des bilans financiers, ainsi que la cohérence entre les états financiers et les rapports de gestion, puis les résultats des visites sur le terrain (par exemple lors de contrôles physiques). Le rapport d'audit indiquera donc tout défaut de conformité et toute dépense inéligible, et toute infraction aux règles de passation des marchés identifiée pendant l'audit (voir le Tableau 3.3). Le projet sera conforme à la politique de divulgation de la Banque mondiale concernant les rapports d'audit, et les informations seront précisées sur le site Internet officiel dans les deux mois qui suivent l'approbation définitive du rapport par l'équipe et la Banque mondiale.

(b) UEMOA et UICN. L'UEMOA soumettra les états financiers vérifiés du projet (y compris pour les activités de l'UICN) conformément aux exigences de la Banque mondiale telles que décrites ci-dessus. En plus du rapport d'audit des comptes du projet tel que décrit ci-dessus, les états financiers vérifiés de la Commission de l'UEMOA seront soumis à l'IDA, 15 mois après la fin de chaque année civile. Ces comptes seront audités par la Cour des Comptes de la Commission de l'UEMOA

Tableau 3.1. Échéances du Rapport d'Audit

Rapport d'Audit	Échéance	Partie responsable
États financiers vérifiés y compris le rapport d'audit et la Lettre de recommandations	(a) Au plus tard le 30 juin (2 000 + N) s'il est entré en vigueur avant le 30 juin (2 000 + N-1). (b) Au plus tard le 30 juin (2 000 + N+1) s'il est entré en vigueur après le 30 juin (2 000 + N-1)	Toutes les UGP DAREN/UEOMA
États financiers vérifiés y compris le rapport d'audit de la Commission de l'UEOMA	Au plus tard 18 mois après la fin de l'année civile N-1	DAREN/UEOMA

Modalités des flux de trésorerie

(a) **Comptes désignés pour l'UEMOA et l'UICN.** Le CD pour l'UEMOA, basée au Burkina Faso, sera ouvert à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)., L'UICN ouvrira un compte de projet, qui recevra périodiquement des virements de la part de l'AD de l'UEMOA, comme décrit ci-dessous.

(b) **Comptes désignés pour les pays participants.** Chaque UCP ouvrira un compte désigné (CD) dans

un établissement financier acceptable pour la Banque mondiale en USD ou dans la monnaie locale. Au Bénin et en Côte d'Ivoire, un CD en franc CFA sera ouvert à la BCEAO. Au Sénégal et au Togo, un CD en franc CFA sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour l'IDA. En Mauritanie, un CD en USD sera ouvert à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). À Sao Tomé-et-Principe, une AD libellée en USD sera ouverte dans une banque commerciale et un compte de projet en monnaie locale. Pour tous les pays, les fonds seront placés sur les comptes du projet ouverts dans une banque commerciale réputée ou dans une banque centrale libellée dans la monnaie locale. Le compte du projet sera géré par chaque UCP conformément au Manuel de gestion financière. Tous les retraits effectués sur le compte du projet seront respectivement autorisés par le Coordinateur de projet et le Spécialiste en gestion financière du projet et conformément aux manuels comptables pour chaque pays. Le compte est établi pour financer des dépenses admissibles en se basant sur les plans d'action annuels approuvés. Le plafond de chaque CD pour environ quatre mois de dépenses a été déterminé comme l'explique le tableau ci-dessous.

Tableau 4.2. Comptes désignés (et plafond) et Comptes du projet

Établissement	Compte désigné (plafond)	Compte du projet
Bénin	CD.A: 1,2 milliard CD.B: 1 milliard BCEAO (CFAF (XOF))	Banque commerciale CD.A (Crédit IDA): BCEAO CD.B (Don IDA et FEM): BCEAO
Togo	CD.A: 1.2 milliard CD.B: 800 millions A: Société Générale and B: Orabank (CFAF (XOF))	Banque commerciale CD.A (Crédit IDA): Société Générale CD.B (Don IDA et FEM): Orabank
Mauritanie	CD: 1,400,000 BCM (US$)	Banque commerciale Banque centrale de Mauritania
Sénégal	Banque commerciale[a] (CFAF)	n.d.
Côte d'Ivoire	CD: 1,15 billion BCEAO (CFAF (XOF))	Banque commerciale BCEAO
São Tomé et Príncipe	Banque commerciale [b] ($EU)	Banque commerciale (new dobras)
UEOMA et IUCN	CD: 600 millions BCEAO (CFAF (XOF))	Banque commerciale (CFAF) compte géré par l'UICN BCEAO

Note : a. Sénégal : Au moment de la négociation de ce projet, les avances sur une CD n'étaient pas autorisées conformément à la section 5.2 des Directrices sur les décaissements. Comme la mesure susmentionnée est considérée comme temporaire, les accords de décaissement ont été conçus pour inclure l'utilisation d'un CD dans la mesure où cette utilisation est permise à une date ultérieure au cours de la mise en œuvre du projet, à condition que la présente Lettre de décaissement et d'information financière (DFIL) devra d'abord être modifiée à une date ultérieure pour tenir compte de ces accords.

Une fois cette question résolue, les dispositions suivantes seront appliquées. Le libellé suivant résume les conditions générales proposées pour ces arrangements : un CD distinct sera utilisé pour financer les dépenses dans toutes les catégories. Le CD sera ouvert dans les livres d'Ecobank Sénégal. Un plafond fixe de 1,15 milliard de francs CFA a été fixé pour le CD.

b. São Tomé et Príncipe : Comme dans les cas ci-dessus, au moment de la négociation de ce projet, les avances sur un CD n'étaient pas autorisées.

Une fois cette question résolue, les dispositions suivantes seront appliquées. Le libellé suivant résume les conditions générales proposées pour ces arrangements : un CD distinct sera utilisé pour financer les dépenses dans toutes les catégories. Le CD sera ouvert dans les livres de la BGFI Bank Benin SA. Un plafond combiné de 700 000 $EU a été déterminé pour le CD comme suit :

- Don de l'IDA : 600 000 $EU et don du FEM : 100 000 $EU.

Figure 4. 1 Flux des fonds

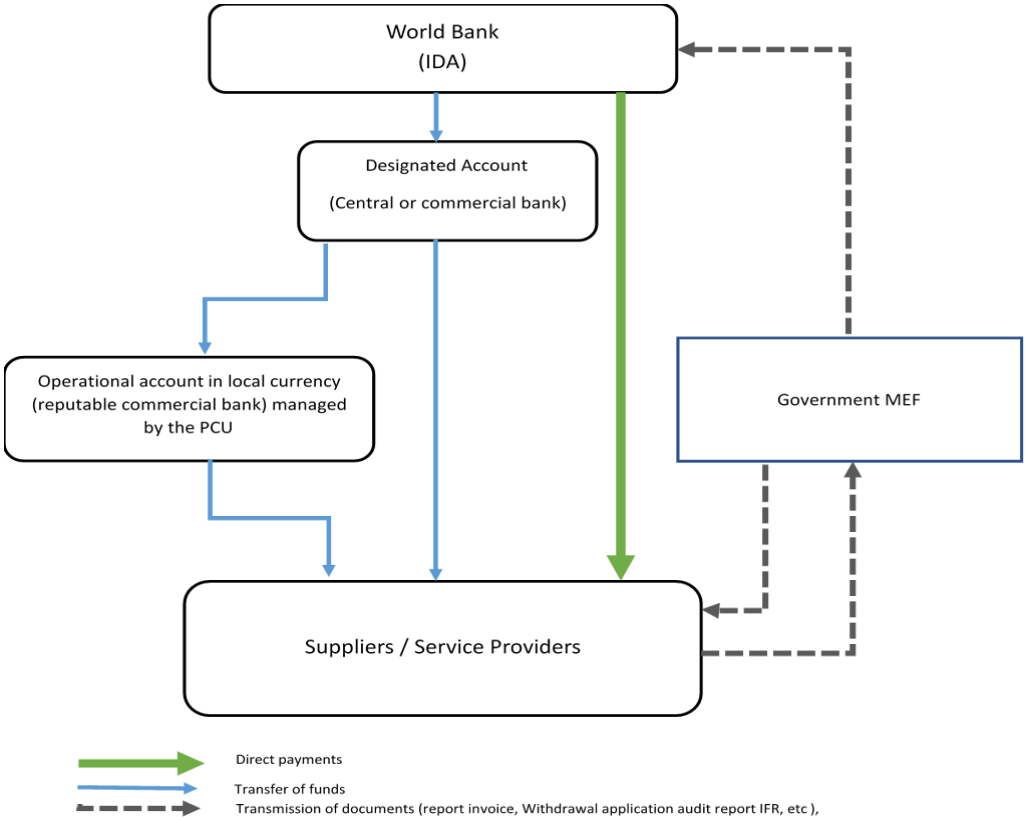

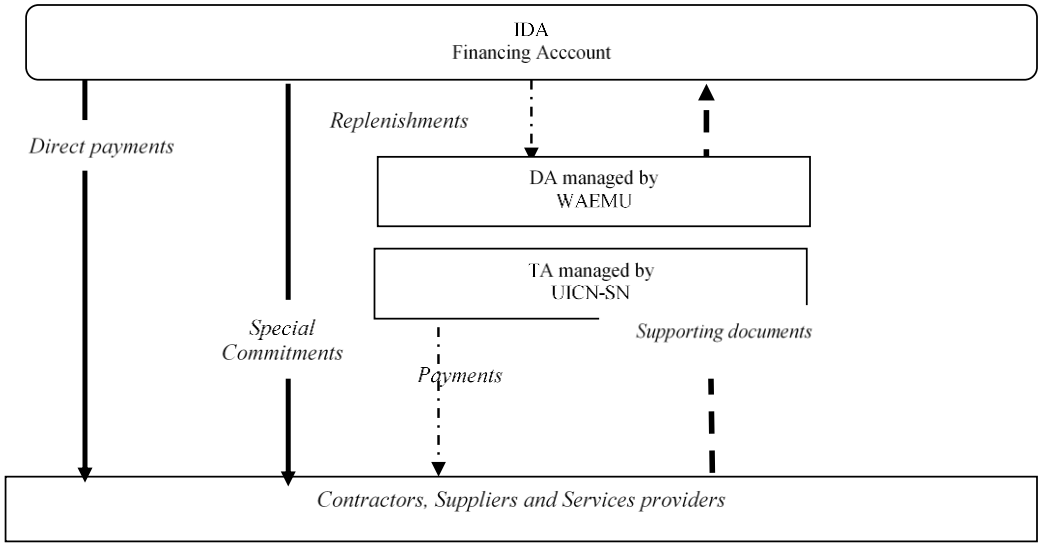

(c) **Décaissements.** Des décaissements seront effectués conformément aux Lignes directrices de décaissement pour les opérations de financement de projets d'investissement publiées en février 2017. Dès l'entrée en vigueur du crédit, des décaissements basés sur les transactions seront réalisés. Le projet financera 100 % des dépenses admissibles, y compris les taxes. Une avance initiale ne pouvant pas dépasser le plafond du CD sera réalisée et les décaissements suivants seront effectués sur présentation d'un rapport SOE sur l'utilisation de l'avance initiale/précédente. La possibilité de décaissement sur présentation de RFI non audités de façon trimestrielle (également connus comme des décaissements basés sur les rapports) peut être envisagée, à condition que le projet réponde aux critères. D'autres méthodes visant à décaisser les fonds (remboursement, paiement direct et engagement particulier) seront également disponibles dans le cadre du projet. La valeur minimale des demandes concernant ces méthodes est de 20 % du plafond du CD. Les signataires autorisés de chaque pays participant signeront et feront les demandes de retrait électroniquement via le site Internet de connexion client de la Banque mondiale.

(d) **Paiements / transferts à l'UICN**: Le DAREN de l'UEMOA effectuera des paiements à l'UICN en ce qui concerne les activités spécifiées dans la composante régionale du projet. Les paiements seront effectués conformément aux modalités de paiement spécifiées dans les contrats / accords respectifs entre l'UEMOA et l'UICN et décrits dans les manuels. Un montant total de 8,5 millions de dollars EU sera fourni, sous réserve de l'accord subsidiaire de l'UEMOA à l'UICN pour gérer le BAR, le contrat CSE et et le contrat de l'ABC. En plus des documents justificatifs (par exemple, des rapports financiers et techniques détaillés), le DAREN examinera les conclusions du Département de l'audit interne de l'UEMOA tout en approuvant toute demande de paiement. Le DAREN se réserve le droit de vérifier les dépenses ex-post, et des remboursements pourraient être demandés pour non-respect des clauses contractuelles. Les activités détournées pourraient entraîner la suspension du financement d'une entité donnée. Pour éviter les retards de paiement à l'UICN, deux paiements par an seront mis en œuvre. Le paiement direct pourrait être utilisé pour le transfert / paiement à l'UICN et sera préparé par l'équipe de DAREN. La première tranche sera basée sur le plan de travail et le budget annuels approuvés de l'UICN

Tableau 4.3 : Plan d'action de gestion financière

	Mesure corrective recommandée	Entité responsable	Fin	Accord juridique
	Bénin et Togo			
	Recruter une équipe de gestion financière composée (i) d'un expert en finances qualifié et expérimenté et (ii) d'un comptable qualifié et expérimenté ;	UCP Bénin et Togo	Trois mois après l'entrée en vigueur	x
	Mettre en place un système comptable informatisé à projets multiples pour répondre aux besoins du projet et générer des informations utiles et des états financiers	UCP Bénin et Togo	Trois mois après l'entrée en vigueur	
	Le format, le contenu et la fréquence des RFI ont été mentionnés pendant les négociations du projet	UCP Bénin et Togo	Pendant la négociation	
	Élaborer un Manuel de procédures administratives, financières et comptables (dans le cadre du PIM) comprenant également les procédures détaillées relatives au système de paiement des dépenses récurrentes avec des sections spécifiques sur les aspects de lutte contre la corruption.	UCP Bénin et Togo	En vertu du financement d'un Accord d'achat d'énergie (AAE)	
	Recruter un vérificateur interne qualifié et expérimenté qui devra présenter des rapports d'audit interne semestriels à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin de la période d'audit.	UCP Bénin et Togo	Trois mois après l'entrée en vigueur	x
	Désigner un vérificateur externe acceptable pour l'IDA.	UCP Togo	Six mois après l'entrée en vigueur	x
	Côte D'Ivoire			
	Élaborer un mécanisme visant à partager les coûts de fonctionnement de l'UGIP entre ses différents projets ; la contribution de chaque projet sera ainsi prise en compte dans les coûts de fonctionnement globaux de l'UGIP.	UGIP/ WACA	Deux (2) mois après l'entrée en vigueur	
	Mettre à jour le PIM, y compris les procédures fiduciaires, pour souligner les modalités spécifiques relatives au nouveau projet et les améliorations nécessaires suite à l'examen approfondi de REDD+.	UGIP/ WACA	Dès l'entrée en vigueur	
	Mettre à jour la configuration du logiciel comptable	UGIP/ WACA	Trois mois après l'entrée en vigueur	x
	Recruter un comptable (adjoint) pour le nouveau projet, dont les qualifications et l'expérience satisfont la Banque mondiale.	UGIP / WACA	Dès l'entrée en vigueur	x
	Recruter l'auditeur externe	UGIP / WACA	Cinq (5) mois après l'entrée en vigueur	x
Mauritania				Accord juridique
Préparer et convenir avec la Banque du format des IFR		Projet Sawap	au plus tard avant les négociations	
Mettre à jour le manuel financier des procédures existant afin d'inclure les spécificités du projet.		Projet Sawap	au plus tard avant les négociations	
Sélectionnez un comptable avec compétence et expérience satisfaisante pour la Banque		Projet Sawap	Au plus tard quatre (4) mois après l'entrée en vigueur	x

Sélectionner un auditeur externe possédant les compétences et l'expérience satisfaisante pour la Banque	Projet SAWAP	Au plus tard quatre (4) mois après l'entrée en vigueur	x
Sénégal			
Préparer et convenir avec la Banque le format des IFR	DEEC	au plus tard avant les négociations	
Développer le manuel des procédures de gestion financière du projet	DEEC	au plus tard lors des négociations	
Rédiger les termes de référence pour la vérification des états financiers du projet	DEEC	au plus tard avant les négociations	
Sélection de l'auditeur	DEEC	Au plus tard quatre mois après l'entrée en vigueur	x
Sao Tome et Principe			
Révision et finalisation du manuel de procédures de gestion financière du projet en qualité de forme et contenu adéquat pour la Banque	AFAP	3/31/2018	
Personnalisez le logiciel de comptabilité pour tenir des registres séparés et des comptes de rebord pour le projet proposé	AFAP	Within 2 months after effectiveness	
Nomination des auditeurs externes du projet	AFAP	Au plus tard quatre mois après l'entrée en vigueur	x
UEMOA et UICN			
Mettre à jour le PIM, y compris les procédures fiduciaires pour refléter les arrangements spécifiques liés au nouveau projet	DAREN/UEMOA	Au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur	
Mettre à jour la configuration du logiciel de comptabilité pour permettre l'enregistrement des activités du projet WACA	DAREN/UEMOA	Au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur	
Affecter un comptable ayant des qualifications et des expériences acceptables dans les procédures de gestion financière de la Banque pour travailler à temps plein sur le projet WACA	DAREN /UEMOA	Au plus tard à l'entrée en vigueur	
Inclure les activités de WACA dans le programme de travail annuel du département d'audit interne de l'UEMOA et partager une copie des rapports de mission avec la Banque	DAREN/UEMOA	Premier rapport d'audit interne attendu cinq mois (5) après le premier décaissement à DAREN / UEMOA	
Recruter l'auditeur externe	DAREN/UEMOA	Au plus tard quatre mois après l'entrée en vigueur	x
Soumettre les états financiers annuels vérifiés de l'UEMOA à la	UEMOA	Tous les 15 mois suivant la fin de l'année civile	

Financement des initiatives locales mises en œuvre par le gouvernement local et les municipalités sous la sous-composante 3.2 (Sous-projets sociaux) :

5. Les activités au niveau local ont été identifiées lors de la phase de préparation ou seront identifiées lors de la mise en œuvre suivant un processus participatif à convenir avec chaque pays. Ces activités doivent figurer dans la liste des sous-projets éligibles figurant le manuel d'exécution du projet. Le plafond des initiatives locales mises en œuvre par le gouvernement local est de 250 000 USD.
6. La municipalité / commune fera l'objet d'une évaluation fiduciaire afin de déterminer sa capacité à recevoir les fonds et à les gérer conformément à la politique et à la directive de la Banque pour les opérations du GIF. Une fois le sous-projet approuvé, la commune / commune bénéficiaire signe un accord de sous-projet avec l'UGP détaillant les activités du sous-projet, le budget proposé, le plan de travail, le plan de suivi, les exigences fiduciaires et de garanties, etc. Un modèle de ces accords sera fourni dans le Manuel de mise en œuvre du projet. La municipalité / commune bénéficiaire ouvrira un sous-compte régional distinct pour recevoir les fonds devant être utilisés pour financer les dépenses éligibles pour les activités incluses dans le plan de travail approuvé.
7. L'UGP fournira le soutien administratif nécessaire aux structures des administrations locales pour assumer les responsabilités fiduciaires nécessaires (formation, manuels simplifiés de gestion financière et de gestion du rendement, examens, etc.). L'UGP conservera la responsabilité fiduciaire globale. Les arrangements seront détaillés dans les PIM.

Évaluation de la capacité des administrations locales et des municipalités

8. Au niveau des gouvernements locaux, pour les pays dotés de processus établis acceptables pour la sélection, le financement et la mise en œuvre de sous-projets par les gouvernements locaux, le projet s'appuiera sur les procédures existantes. Pour les pays où de tels mécanismes ne sont pas en place, l'évaluation de la gestion financière devrait couvrir le mandat, les responsabilités et les capacités budgétaires des organes des administrations locales. Les éléments à prendre en compte sont les règlements financiers et comptables des administrations locales, les dispositions en matière de budgétisation, de comptabilité, de reporting et d'audit.
9. Au niveau communautaire, la municipalité / commune sera soumise à une évaluation fiduciaire afin de déterminer si des mécanismes sont en place ou seront mis en place pour garantir que les accords de gestion financière au niveau communautaire sont efficaces et conformes à la politique et à la directive de la Banque mondiale. pour les opérations de financement de projets d'investissement. Les évaluations garantiront notamment la mise en place des mécanismes suivants:

    - L'analyse à l'appui d'une proposition de sous-projet doit inclure l'identification des forces et des faiblesses de la gestion financière des communautés et les activités de renforcement de la gestion financière qui pourraient être financées par le projet.
    - La proposition de sous-projet devrait inclure un plan de financement clair identifiant les activités à financer et décrivant les arrangements en matière de gestion financière au niveau de la communauté.
    - Les critères de sélection des sous-projets devraient inclure des critères relatifs à la faisabilité du plan de financement et à la validité des accords de gestion

financière au niveau de la communauté. Le plan de financement devrait prendre en compte la capacité de contribution des communautés.

- Le manuel opérationnel du projet devrait définir les exigences minimales en matière de rapports financiers et l'évaluation de la communauté devrait aider à déterminer si elle est capable de satisfaire à ces exigences. Si la communauté a un format de rapport qui remplit ces conditions, il devrait être maintenu. Sinon, un nouveau format peut être proposé.

Procédures de décaissement et d'éligibilité

10. La municipalité / commune bénéficiaire ouvrira un sous-compte régional séparé pour recevoir les fonds devant servir à financer les dépenses éligibles des activités incluses dans le plan de travail approuvé.
11. Aux fins du décaissement du produit du crédit / de la subvention au titre des sous-projets, les contributions financières à petite échelle versées aux communautés sur une base forfaitaire seront couvertes par la catégorie de décaissement de la convention de financement intitulée «Biens, travaux, services de conseil, services de conseil, formation, ateliers et coûts de fonctionnement dans la partie 3.2 du projet.

- **Audits internes**. L'audit interne par le gouvernement central ou le gouvernement local ou simplement par des membres formés de la communauté sera encouragé en tant que partie intégrante du système de contrôle interne.
- **Audit ex post**. Un audit ex post interne simple et peu coûteux des sous-projets communautaires conçu pour confirmer que les fonds ont été dépensés pour l'objectif recherché et que la communauté a obtenu un bon rapport qualité-prix seront inclus dans les accords de gestion financière.
- **Audits de sous-projets**. L'audit du sous-projet fera partie de l'audit du projet avec des procédures spécifiques liées aux sous-projets. Dans le cadre du système de suivi global du projet, les sous-projets mis en œuvre par les gouvernements locaux, les entités intermédiaires ou les groupes communautaires seront audités sur la base d'un échantillon aléatoire de sous-projets de faible montant et tous les sous-projets à montant élevé seront audités selon une approche fondée sur les risques. En outre, l'auditeur sera tenu de faire rapport sur le respect des mécanismes de contrôle interne intégrés à la conception du projet. Lier les dépenses au progrès physique et examiner l'optimisation des ressources peut faire partie intégrante de l'audit du sous-projet. Ces exigences figureront dans les termes de référence de l'audit des états financiers annuels de chaque pays participant.

Engagements financiers

12. Pour tous les pays/entités participant(e)s, les engagements financiers relatifs aux exigences de gestion financière standard dans la Section 5.09 des Conditions générales d'IDA et des aspects spécifiques de gestion financière inclus dans le DFIL. De plus, des engagements supplémentaires peuvent être ajoutés aux accords juridiques pour tenir compte des mesures décrites dans le plan d'action GF.

Soutien au plan d'exécution.

Pour tous les pays/entités participant(e)s, la gestion financière sera examinée pendant toute la durée de vie du projet. Le projet sera supervisé en adoptant une approche axée sur les risques. En fonction du résultat de l'évaluation des risques de gestion financière, le plan de soutien à l'exécution suivant est proposé. L'objectif du plan de soutien à l'exécution est de s'assurer que le projet maintient un système de gestion financière satisfaisant pendant toute sa durée de vie.

Tableau 4.4. Plan de soutien à l'exécution en matière de gestion financière

Activités de gestion financière	Fréquence
Études documentaires	
Examen des RFI	**Trimestrielle**
Examen des rapports d'audit du programme	**Annuelle**
Examen d'autres informations pertinentes telles que les rapports des systèmes provisoires de contrôle interne	**Continue, lorsque cela est nécessaire**
Visites sur site	
Examen du fonctionnement général du système de gestion financière (Mission de soutien à l'exécution)	**Tous les six mois en cas de risques importants**
Suivi des mesures prises concernant les problèmes mis en évidence lors des rapports d'audit, Lettres d'observations des vérificateurs, audits internes et autres rapports	**Au besoin**
Examen des transactions	**Au besoin**
Appui au renforcement des capacités	
Séances de formation en gestion financière	Avant l'entrée en vigueur du projet et pendant son exécution si nécessaire

ANNEXE 5 : MODALITÉS DÉTAILLÉES DE PASSATION DE MARCHÉ

PAYS: Benin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo
Projet d'investissement pour la résilience du littoral ouest-africain

1. Dans le cadre du projet proposé, les Emprunteurs prendront en charge la passation des marchés, conformément aux Directives de la Banque mondiale pour la passation des marchés par les emprunteurs concernant le financement des projets d'investissement (les « Directives pour la passation des marchés ») datées du juillet 2016 et révisées en novembre 2017 sous le nom « Nouveau cadre de passation des marchés », et aux « Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et dons de l'IDA », du 15 octobre 2006, révisées en janvier 2011 et datées du 1er juillet 2016, de même qu'aux autres dispositions stipulées dans les accords de financement.

2. Tous les organismes de passation des marchés ainsi que les soumissionnaires et les prestataires de services, en l'occurrence, les fournisseurs, les contractuels et les consultants, devront observer le plus haut niveau de déontologie durant les passations de marchés et l'exécution des contrats financés dans le cadre du projet, conformément au paragraphe 3.32 et à l'Annexe IV des Directives sur les passations de marchés.

3. Les Emprunteurs devront préparer puis soumettre à la Banque un avis de général de passation des marchés ; la Banque organisera ensuite la publication de cet avis en ligne sur United Nations Development Business (UNDB) et sur son propre site Web externe. Les Emprunteurs pourront également le publier dans au moins un journal national.

4. Les Emprunteurs publieront les avis spécifiques de passation des marchés pour l'ensemble des biens, des travaux et des services autres que de consultant, de même que les demandes d'expression d'intérêt, sur leur site Web en accès libre, le cas échéant, dans au moins un journal à diffusion nationale dans le pays de l'Emprunteur et au journal officiel. En ce qui concerne la sélection ouverte et internationale de consultants par appel d'offres à partir d'une liste de présélection, l'Emprunteur devra également publier les avis spécifiques de passation des marchés en ligne sur UNDB et, si possible, dans un journal international à grand tirage, tandis que la Banque organisera simultanément la publication de ces avis sur son site Web externe.

Modalités institutionnelles pour la passation des marchés :

5. Au niveau régional, les modalités institutionnelles sont les suivantes :

(a) **L'UEMOA établira une unité régionale de soutien à la mise en œuvre (le WACA BAR en anglais RISU) du WACA pour favoriser la réalisation des activités nationales et régionales**. Le WACA BAR sera chargée de coordonner les activités des pays participants, d'améliorer les communications et le partage de connaissances entre ces pays, de gérer le système régional de suivi et évaluation ainsi que d'évaluer les impacts généraux du projet au niveau régional. Cette composante fera l'objet d'appels d'offres, qui seront exécutés par la Commission de l'UEMOA.

(b) **UEMOA**: la Commission dispose d'un système interne de passation de marchés qui forme la base du Règlement financier daté de 2008 et du Règlement d'exécution sur la passation

des marchés, daté de 2009 et révisé en 2014. En tirant avantage du Projet de réforme des marchés publics financé par la BAD et en concentrant ses efforts sur la réforme de la passation des marchés dans ses États membres, la Commission de l'UEMOA a renforcé tant son système interne que ses procédures internes de passation des marchés. Ce système comprend une commission centrale, la Commission des marchés et des contrats, établie au sein du Département des services administratifs et financiers, de même que des commissions décentralisées basées dans les départements sectoriels, qui travaillent exclusivement pour les services de consultants en relation à leur secteur d'activité. Chacune de ces commissions est présidée par le chef du personnel du département concerné et se compose de membres clairement identifiés. La mise en place d'un mécanisme de réclamations administratives est en cours. Des modèles de dossier d'appel d'offres sont également en cours d'élaboration. Le personnel de la Commission de l'UEMOA compte à ce jour cinq spécialistes de la passation des marchés, ayant tous obtenu au minimum un diplôme de Master. L'évaluation a révélé que l'un d'entre eux avait déjà mis en œuvre un projet financé par la Banque et possédait une grande expérience de ses procédures. Ce membre du personnel sera chargé de la passation des marchés de ce projet. En outre, il s'agira du second projet mis en œuvre par l'UEMOA selon le nouveau cadre de passation des marchés de la Banque mondiale. L'UEMOA signera un accord subsidiaire avec le bureau régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) basé à Dakar. Environ 10 millions USD seront délégués à l'UICN en vue de la réalisation des principales activités régionales.

(c) **UICN** : Le Département de l'administration et des finances est chargé de la passation des marchés et de veiller au classement de l'ensemble des documents afférents. Le même agent cumule les fonctions de passation des marchés et de gestion financière. L'UICN dispose d'un manuel de procédures décrivant les fonctions et les procédures en matière de passation des marchés, qui indique également les seuils applicables à l'organisation régionale et à la représentation nationale. Le bureau de l'UICN basé à Dakar n'est que peu familier avec le projet de la Banque ; toutefois, ses propres procédures sont robustes. Avec la subvention qui lui sera versée, l'institution aura pour mission de : (i) préparer le plan de passation des marchés ; (ii) évaluer les offres ; (iii) traiter les plaintes ; et (iv) gérer le contrat avec efficacité.

6. Au niveau des pays, la passation des marchés sera conduite comme suit :

(a) **Bénin** : la passation des marchés sera réalisée par l'unité de gestion du projet (UGP) récemment établie au sein de la Direction du climat et de l'environnement du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Cette unité sera composée d'un spécialiste de la passation des marchés recruté selon un processus concurrentiel. Les documents (dossier d'appel d'offres, demande de proposition, rapport d'exécution budgétaire) seront préparés conjointement par ce spécialiste et par la Commission de passation des marchés établie au ministère. Selon le montant du contrat, les documents seront soumis à l'examen préalable de la Commission de contrôle de passation des marchés du ministère de l'Environnement et du Développement durable ou de la Direction nationale de contrôle des marchés publics du ministère des Finances.

(b) **Côte d'Ivoire** : une unité intégrée d'exécution du projet, couvrant le PROGEP-CI et le WACA, sera chargée de la mise en œuvre du projet, ce qui lui permettra de partager les coûts de mise en œuvre de ces deux projets mais surtout de tirer parti de l'expérience du PROGEP-CI, doté d'une bonne expérience des projets financés par la Banque. Cette

unité intégrée comprend un spécialiste et un assistant de la passation des marchés. Le portefeuille actuel et une partie des financements à venir de la Banque, dont le WACA, financeront cette unité intégrée. L'unité intégrée, à l'instar des autres UEP de Côte d'Ivoire, a suivi une formation sur le nouveau cadre de passation des marchés, et plus particulièrement sur la Stratégie de passation des marchés au service du développement (PPSD).

(c) **Mauritanie** : le projet sera mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), dont la Direction des affaires administratives et financières dispose d'un département de passation des marchés. Le directeur des marchés connaît bien les procédures de passation des marchés mauritaniennes mais n'a aucune expérience des procédures de l'IDA. Le ministère a mis en place une unité spécialement dédiée à la mise en œuvre du projet mais, jusqu'à la date de soumission au Conseil d'administration, seul le coordinateur et le coordinateur adjoint ont été recrutés. Le coordinateur a réalisé la passation des marchés pour les fonds de préparation du projet. Il a été convenu qu'un administrateur des passations de marchés qualifié sera recruté pour se consacrer au projet, mais qu'il fournira également une assistance à un autre projet financé par la Banque (SAWAP). Cet administrateur devra bénéficier de l'aide d'un assistant désigné par le ministère afin de garantir le transfert des compétences en faveur de l'administration. Un manuel de procédures, dont certaines sections sont consacrées aux passations de marchés, a été préparé pour le SAWAP ; ce document sera mis à jour pour y inclure les dispositions supplémentaires relatives au projet WACA. Conformément aux réglementations du client, les structures de passation des marchés seront les suivantes : (i) la Commission pluri‑départementale de marchés (CPDM), qui sera chargée de l'exécution des procédures de passation des marchés dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 10 millions d'ouguiyas (environ 28 000 USD) pour les deux projets ; et (ii) la Commission interne de passation des marché au niveau du ministère pour les marchés d'une valeur estimée à moins de 10 millions d'ouguiyas (environ 28 000 USD) pour les deux projets. La version révisée du manuel des procédures devra définir la composition et les modalités des réunions et des processus décisionnels de la Commission interne du ministère.

(d) Sénégal : la DECC sera chargée de mettre en œuvre les passations de marchés du projet. La DECC a désigné comme « agent de gestion du projet DECC » la personne responsable des activités de passation des marchés pour le projet. Cet agent travaillera étroitement avec l'administrateur des passations de marchés du bureau de la Banque mondiale et bénéficiera du soutien technique d'un expert/consultant recruté dans le cadre du projet. Ce dernier assistera aux ateliers de formation organisées par la Banque mondiale.

(e) Sao Tomé-et-Principe : le projet sera dirigé par l'unité d'exécution du projet (UEP) établie à la Direction générale de l'environnement (Direcção Geral do Ambiente - DGA) du ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement. Les aspects fiduciaires du projet, dont les activités de passation des marchés, seront dirigés par l'Agence fiduciaire et administrative des projets (AFAP) en sa qualité d'agent fiduciaire du projet. L'UEP de la DGA du ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement a récemment dirigé un Projet d'adaptation au changement climatique (P111669) financé par la Banque mondiale, y compris ses activités de passation des marchés. Même si la DGA bénéficiera de nouvelles capacités, le gouvernement et la Banque mondiale ont convenu

d'utiliser l'AFAP comme agent fiduciaire, y compris pour les activités de passation des marchés. Depuis son établissement en 2003, l'AFAP traite les questions fiduciaires des projets financés à la Banque, notamment dans le secteur social, l'éducation et les télécommunications. À l'heure actuelle, elle apporte son appui à la mise en œuvre du Projet en faveur d'une éducation de qualité pour tous, du Projet de redressement du secteur de l'électricité et de l'Enquête sur le budget des ménages. L'AFAP dispose donc des capacités adéquates pour se charger des activités de passation des marchés dans le cadre de ce projet. Étant donné que l'AFAP mettra en œuvre d'autres projets dans un avenir proche, elle devra renforcer ses capacités en recrutant du personnel supplémentaire afin de pouvoir fournir l'appui requis à l'ensemble des projets. L'équipe fiduciaire du Projet d'adaptation au changement climatique (P111669), y compris le spécialiste de la passation des marchés et le spécialiste de la gestion financière, seront transférés à l'AFAP afin de renforcer ses connaissances et ses capacités en ce qui concerne le changement climatique et le secteur environnemental. Les procédures spécifiques du projet seront décrites dans son manuel d'opération, qui sera élaboré pendant la période d'APP et devra être disponible au plus tard dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du projet.

(f) Togo : une cellule de gestion de projet (CGP) pour le Projet d'investissement pour la résilience du littoral ouest-africain (WACA) sera établie au ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF) du Togo et rattachée directement au Bureau du Secrétaire général. Sa création sera formalisée par un arrêté, en cours de préparation, qui sera signé par le ministre du MERF. Le MERF a constitué une Commission des marchés publics, composée de cinq membres et présidée par la personne nommée responsable de la passation des marchés. Cette dernière dispose également d'un secrétaire, qui sert aussi de secrétaire à la Commission. Les documents d'appel d'offres, qui seront élaborés par la CGP et validés par le responsable de la passation des marchés et par la Commission de passation des marchés, seront soumis à la décision de la Commission de contrôle des marchés publics du MERF, également composée de cinq membres, ou de la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) du ministère des Finances, en fonction du seuil de contrôle des marchés publics tel que décrit dans le code de passation des marchés. Le ministère a déjà géré deux projets financés par la Banque mondiale, à savoir le Projet de gestion intégrée des terres et des catastrophes (P123922 et P124198), aujourd'hui clos, et le Projet d'appui à la préparation REDD+ (P149942), toujours en cours, ce qui a permis aux principales entités du ministère chargées de la passation des marchés de se familiariser avec les procédures de la Banque mondiale à cet effet. Cependant, le roulement des effectifs a affaibli les capacités de passation des marchés de ces entités. De plus, les activités de passation des marchés dirigées à ce jour ne présentaient pas le même degré de complexité que celles du projet actuel.

7. ***Classement et tenue des dossiers :*** Le Manuel des procédures de passation des marchés décrira en détail les procédures concernant la tenue des dossiers de passation des marchés du projet et la garantie d'un accès facile à ces derniers, conformément à l'accord de prêt. Les entités d'exécution désigneront une personne responsable de la tenue de ces dossiers. Un registre des contrats, avec système de numérotation unique, sera également tenu.

8. **Les contrats signés, tels qu'ils apparaissent dans le registre des contrats, seront également portés dans le système de contrôle des engagements du système de comptabilité ou des livres de comptes de l'emprunteur en tant qu'engagements dont**

les paiements doivent être mis à jour en indiquant la référence du bordereau de paiement. Il en résultera un système d'enregistrement complet permettant de vérifier les contrats et les paiements connexes.

9. ***Stratégie du projet pour la passation des marchés au service du développement*** *:* Dans le cadre de la préparation du projet, les Emprunteurs (avec l'appui de la Banque mondiale) ont élaboré leurs Stratégies de passation des marchés au service du développement (*Project Procurement Strategy for Development*, PPSD). Celles-ci décrivent comment des activités adaptées de passation des marchés soutiendront les opérations du projet afin d'atteindre ses objectifs de développement et utilisent à bon escient les fonds de son financement. Ces stratégies de passation des marchés sont liées à la stratégie de mise en œuvre du projet aux niveaux régional, national et des États, et garantissent l'enchaînement approprié des activités. Elles tiennent compte des modalités institutionnelles en matière de passation des marchés, des rôles et des responsabilités, des seuils, des méthodes de passation des marchés, des examens préalables mais aussi des exigences pour réaliser ces passations. De plus, elles décrivent et évaluent en détail les capacités du gouvernement fédéral à réaliser la passation des marchés et gérer la mise en œuvre des contrats, dans le cadre d'une structure de gouvernance et d'un cadre de redevabilité acceptables. Elles considèrent également d'autres aspects tels que les comportements, les tendances et les capacités du marché (c'est-à-dire, une analyse du marché) afin d'éclairer le plan de passation des marchés. De surcroît, les activités devront s'appuyer sur de solides compétences techniques pour la préparation de spécifications techniques adéquates afin d'éviter une réponse nulle ou insuffisante de la part de soumissionnaires éventuels. Les stratégies prennent donc en compte l'existence de telles compétences ou l'élaboration d'un plan pour les développer. Elles étudient également la possibilité de modalités spéciales telles que le recours à la passation de marchés par entente directe avec des entreprises publiques, des agences de l'ONU, une tierce partie pour le suivi, des organisations non-gouvernementales locales, la régie directe ou la nécessité d'utiliser des agents de la fonction publique ainsi que des modalités axées sur les résultats et le besoin de pré qualification.

10. Les dispositions des articles 3.23 (d) des directives de passation des marchés devront être respectées en cas de recrutement de fonctionnaires en tant que consultants individuels ou membres de l'équipe d'un entrepreneur.

11. **Considérations spéciales** : Sans objet.

12. **Plan de passation de marchés** *:* L'Emprunteur et ses entités d'exécution ont élaboré et adopté des plans de passation des marchés détaillés sur 18 mois, qui ont été approuvés par le Gouvernement et la Banque dans le cadre de la négociation du prêt. Ces plans seront mis à jour, après accord avec l'équipe de la Banque mondiale, au minimum annuellement ou selon les besoins de manière à refléter les exigences véritables de la mise en œuvre du projet et les améliorations en matière de capacités institutionnelles.

13. **Les entités d'exécution passeront des marchés pour leurs besoins et ceux des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet, comme expliqué ci-dessous**. Ils pourront également acquérir des biens, des travaux ou des services pour le compte d'autres institutions et agences du système de santé de leur pays, aux fins de l'exécution du projet comme l'indiquera le plan de passation de marchés, avec l'approbation de la Banque.

14. Le champ d'application de la passation des marchés est le suivant :

(a) **UEMOA** : Comme mentionné dans les documents de projets, « le projet consiste en une combinaison d'activités physiques ou thématiques interdépendantes mises en œuvre au niveau régional et national. La conception répond au besoin d'interventions au niveau politique et institutionnel et à la demande d'investissements physiques et sociaux ; elle prévoit une assistance en vue de l'établissement de systèmes de soutien intégrés, tels que des systèmes d'observation et d'alerte précoce du littoral, et une unité régionale de soutien à la mise en œuvre pour contribuer à la communication, à l'échange de connaissances, à l'intensification des activités et au suivi des impacts. » Le projet financera la conception, l'installation et la mise en œuvre de l'Observatoire du littoral de l'Afrique de l'Ouest (WACO – *West Africa Coastal Observatory*). Le projet développera également une stratégie de gestion du changement et de communication.

(b) **UICN** – Les principales activités qui seront acquises par l'UICN se composent principalement de deux contrats directs passés respectivement avec la « Convention d'Abidjan » pour environ 1,4 million de dollars et le « Centre de suivi écologique » pour environ 1,4 million de dollars. Les autres activités sont des petits contrats relatifs à des services de consultants et à la fourniture de biens.

(c) **Bénin** – Les travaux à acquérir dans le cadre du projet incluent des contrats pour la protection du littoral transfrontalier Bénin-Togo, des travaux d'entretien, des travaux de réhabilitation et de restauration et des ouvrages mineurs. Les biens et services autres que les services de consultants à acquérir dans le cadre de ce projet sont susceptibles d'inclure des contrats pour l'achat d'équipements (ordinateurs, imprimantes, mobilier de bureau, etc.) pour les institutions centrales, déconcentrées et décentralisées, l'achat d'équipements et de logiciels en vue de la mise en œuvre du système géographique d'information environnementale, l'acquisition d'équipements techniques et informatiques pour l'Agence pour l'Environnement (ABE) afin de surveiller les impacts environnementaux et d'équipements techniques pour le suivi des risques environnementaux et côtiers par le projet, l'acquisition de motos, de cabanes motorisées, etc.. Les services de consultants dans le cadre de ce projet sont susceptibles d'inclure : services de consultants pour le contrôle de la réalisation de la protection du littoral transfrontalier, travaux de réhabilitation et de restauration, étude de faisabilité technique, étude d'impact environnemental et social, etc.

(d) **Côte d'Ivoire** – Les travaux qui seront financés par l'IDA comprennent : la plantation de mangroves pour la stabilisation des berges et la réhabilitation de l'écosystème ; contrats pour les travaux de prévention des inondations (par exemple, drainage et stabilisation des ravins) ; et contrat(s) pour les travaux de protection des côtes. Les biens et les services autres que les services de consultants à financer comprendront le mobilier de bureau, les fournitures, les véhicules, la conception, l'édition et l'impression de documents clés (par exemple, la loi sur le littoral, les décrets) pour diffusion, ainsi que le soutien à la promotion des projets. Ils comprendront également l'acquisition d'équipement et de logiciels pour l'opérationnalisation du système géographique d'information environnementale ; l'acquisition d'équipement technique et de technologie de l'information pour certains organismes afin de surveiller les impacts environnementaux, ainsi que de l'équipement technique pour surveiller les risques environnementaux et côtiers du projet et pour une expérience pilote du système d'alerte précoce. En ce qui concerne les services de consultants, le projet financera des activités telles que le recrutement de cabinets d'expertise-conseil et de consultants individuels

pour des études de préfaisabilité et de faisabilité (y compris la modélisation), diverses études de sauvegarde environnementale et sociale, la supervision des travaux et des audits techniques et financiers.

(e) **Mauritanie** – Les principales activités de passation des marchés qui sont envisagées pour la mise en œuvre du projet sont : (i) la passation des marchés de matériel informatique, d'équipements de bureau et d'autres articles totalisant environ 524 000 USD ; (ii) des travaux de construction et de réhabilitation d'infrastructures représentant un total d'environ 13 947 500 USD ; (iii) l'acquisition d'équipements pour certains travaux et pour le développement communautaire des 6 communes, pour un montant total d'environ 2 450 500 USD ; (iv) le recrutement d'une assistance technique nationale et internationale, pour un montant total d'environ 475 500 USD.

(f) **Sénégal** – Les contrats pour des travaux (11 600 000 USD) consistant principalement en la stabilisation et la protection des corniches de Dakar et de la côte de Gorée seront attribués dans le cadre d'une concurrence ouverte – appel d'offres et approche de marché international. La méthode de demande de cotation (RFQ – *request for quotation*) sera utilisée pour des achats plus modestes tels que des données de référence (supports cartographiques, images satellites, etc.), des équipements et consommables, la fourniture du logiciel comptable et de matériaux et équipements (équipement et mobilier de bureau, etc.) pour le SIG. Les principales activités de consultation nécessitant l'utilisation de la Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) avec une approche de marché international sont : (i) sélection d'un cabinet pour les études de faisabilité, l'étude technique et de conception détaillée et les documents d'appel d'offres et le contrôle des travaux de protection des corniches de Dakar et des falaises de l'île de Gorée, pour un total estimé de 960 000 USD ; (ii) sélection d'un cabinet pour l'élaboration des études de faisabilité et du plan d'adaptation des îles du fleuve Casamance, estimées à 1 000 000 USD ; (iii) sélection d'une ONG pour la préparation et la mise en œuvre de l'engagement civique à Saint-Louis (500 000 USD) ; (iv) recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du Plan national de GIZC et du Plan local de Ziguinchor (370 000 USD) ; (v) sélection d'un cabinet pour l'étude d'impact environnemental et social concernant la protection des côtes et des corniches de Dakar (350 000 USD). D'autres contrats de moindre importance avec des sociétés et des consultants individuels seront attribués en utilisant les méthodes les plus appropriées.

(g) **Sao Tomé-et-Principe -** La passation des marchés de trousses de secours en mer (d'une valeur estimée à 480 000 USD) (biens) sera effectuée dans le cadre d'une concurrence ouverte – appel d'offres et approche de marché international, compte tenu du fait qu'il n'y a pas assez de concurrence dans le pays. Les travaux d'entretien pour les zones d'expansion (estimés à 540 000 USD) (travaux) seront attribués dans le cadre d'une concurrence ouverte – appel d'offres et approche de marché national. Des achats de moindre importance utilisant la méthode de demande de cotation (RFQ) peuvent également faire l'objet d'une demande auprès de soumissionnaires internationaux en raison du manque de fournisseurs locaux, notamment l'achat de GPS et d'équipements pour la détection des pêcheurs. Le modèle de prévision des vagues (estimé à 200 000 USD), les études géomorphologiques (estimées à 300 000 USD) et les plans détaillés des options d'adaptation (estimés à 100 000 USD) sont les principales activités de consultants nécessitant l'utilisation de la Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). À l'exception des activités de caractère juridique (cadre juridique du littoral, loi de sécurité maritime et loi de gestion des risques de catastrophe), toutes les activités

seront soumises à l'examen a posteriori de la Banque.

(h) **Togo** – La passation des marchés inclut des investissements majeurs du projet dans des infrastructures pour la gestion des zones côtières, y compris la réduction des risques d'érosion, d'inondations et de pollution, ainsi que des infrastructures urbaines résilientes face au changement climatique, avec des interventions dans la zone transfrontalière entre le Bénin et le Togo, déployés en deux phases : une première phase « de protection d'urgence » (17 millions d'USD), et une deuxième phase (8 millions d'USD) pendant laquelle une solution à long terme sera mise en œuvre en se fondant sur les résultats d'une étude de faisabilité détaillée. Cela implique la construction / réhabilitation de nouvelles structures (épis, brise-lames, revêtement en enrochement), le rechargement en sable et le méga-rechargement en sable entre Agbodrafo et Grand Popo pour intensifier les impacts positifs. D'autres investissements prévus incluent la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion dans trois sous-bassins versants majeurs dans la région Maritime qui se jettent dans le chenal de Gbaga, et la promotion de l'aménagement durable des terres. Les missions des cabinets de consultants comprennent principalement la supervision des ouvrages de protection (phase 1 : 2,5 millions d'USD, phase 2 : 2 millions d'USD), des études de faisabilité technique et économique pour la protection de la zone côtière (2,6 millions d'USD), des Études d'impact environnemental et social (320 000 USD). Les contrats de biens qui seront attribués au cours de l'exécution du projet ne présentent pas de contrainte spécifique ou ne nécessitent pas de technologie particulière.

15. **Formation, ateliers, voyages d'études et conférences** : ateliers, séminaires et conférences. Les activités de formation comprendraient ateliers et formations fondés sur les besoins individuels ainsi que sur les exigences du groupe, de la formation en milieu de travail et l'embauche de consultants pour développer les supports de formation et mener la formation. La sélection de consultants pour les services de formation respecte les exigences de sélection des consultants ci-dessus. L'ensemble des activités de formation et des ateliers (autres que les services de consultants) seront organisés sur la base de Plans de travail annuels / Plans de formation approuvés qui identifieraient le cadre général des activités de formation pour l'année, y compris : (i) le type de formation ou d'atelier ; (ii) le personnel à former ; (iii) les institutions qui dispenseraient la formation et le motif de la sélection de cette institution particulière ; (iv) la justification de la formation, en expliquant de quelle façon celle-ci déboucherait sur une performance et une mise en œuvre efficaces du projet et/ou du secteur ; (v) la durée de la formation proposée ; et (vi) le coût estimé de la formation. Des rapports par le(s) stagiaire(s), y compris un diplôme/certificat d'achèvement à l'issue de la formation, doivent être fournis au Coordonnateur du projet et seront conservés en tant que pièces aux dossiers et transmis à la Banque si nécessaire.

16. **Un plan détaillé des formations et des ateliers précisant la nature des formations/ateliers, le nombre de stagiaires/participants, la durée, les mois-personnes, le calendrier et le coût estimatif sera soumis à l'IDA pour examen et approbation avant d'amorcer le processus.** Les méthodes de sélection découleront des exigences des activités, du calendrier et des circonstances. Après la formation, les bénéficiaires devront soumettre un bref rapport indiquant quelles compétences ont été acquises et comment ces compétences contribueront à améliorer leurs performances et à réaliser l'objectif du projet.

17. **Coûts opérationnels** : Les coûts opérationnels financés par le projet seraient les dépenses supplémentaires, y compris les fournitures de bureau, les frais d'exploitation et de maintenance des véhicules, l'entretien de l'équipement, les coûts de communication, les loyers, les dépenses liées aux services publics, les consommables, le transport et l'hébergement, les indemnités journalières, les frais de supervision et les salaires du personnel de soutien recruté localement. Les achats liés à ces services seront effectués en utilisant les procédures de passation des marchés spécifiées dans le Manuel d'exécution du projet (PIM – *Project Implementation Manual*) accepté et approuvé par la Banque.

18. **Manuel de passation des marchés** : Les modalités de passation des marchés, les rôles et les responsabilités, les méthodes et les exigences pour mener à bien la passation des marchés doivent être précisés en détail dans le Manuel de passation des marchés, qui peut constituer une section du Manuel d'exécution du projet (PIM). Le PIM est élaboré par les Emprunteurs et convenu avec la Banque au plus tard dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du projet.

19. **Méthodes de passation des marchés** : Les Emprunteurs utiliseront des méthodes de passation des marchés et une approche de marché conformément au Règlement de passation des marchés.

20. **L'approche de marché national ouvert est une procédure d'appel d'offres concurrentiel normalement utilisée pour la passation des marchés publics dans le pays de l'Emprunteur et peut être utilisée pour acheter des biens, des travaux ou des services autres que des services de consultants à condition qu'elle respecte les exigences des paragraphes 5.3 à 5.6 du Règlement de passation des marchés.**

21. **Les seuils des approches de marché et méthodes de passation de marché particulières sont indiqués dans le tableau 5.1**. Les seuils pour les exigences d'examen préalable de la Banque sont également précisés dans le tableau 5.1.

Tableau 5.1 : Seuils*, Méthodes de passation des marchés et Examen préalable

Remarque : Les seuils concernent tous les pays, sauf indication contraire pour les articles spécifiques.

No	Catégorie de dépense	Seuil* des montants contractuels (C) [eq. USD]	Méthode de passation des marchés	Contrats faisant l'objet d'un examen préalable [eq. USD]
1	Travaux	Bénin et Mauritanie : C ≥ 10 000 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : C ≥ 15 000 000 São Tomé-et-Principe : C ≥ 3 000 000 Togo : C ≥ 5 000 000	Appel d'offres ouvert Approche internationale du marché et Passation directe des marchés	≥ 10 000 000 (STP : ≥ 5 000 000) (Togo : ≥ 5 000 000)
		Bénin et Mauritanie : 200 000 < C < 10 000 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : 200 000 < C < 15 000 000 São Tomé-et-Principe : C < 3 000 000 Togo : 200 000 < C < 5 000 000	Appel d'offres ouvert Approche nationale du marché	Aucun .
		C ≤ 200 000	DDQ	Aucun
2	Biens, Informatique et Services autres que de conseil	Bénin et Mauritanie : C ≥ 1 000 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : C ≥ 3 000 000 São Tomé-et-Principe : C ≥ 500 000 Togo C ≥ 500 000	Appel d'offres ouvert Approche internationale du marché et Passation directe des marchés	≥ 2 000 000 (STP : ≥ 1 500 000) (Togo : ≥ 1 500 000)
		Bénin et Mauritanie : 100 000 < C < 1 000 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : 100 000 < C < 3 000 000 São Tomé-et-Principe : C < 500 000 Togo : 100 000 < C < 500 000	Appel d'offres ouvert Approche nationale du marché	Aucun
		C ≤ 100 000	DDQ	Aucun
3	Liste des candidats sélectionnés à l'échelle nationale parmi des cabinets d'experts-conseils	Bénin et Mauritanie : C < 100 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : C < 300 000 São Tomé-et-Principe : C < 100 000 Togo : C < 100 000	Pour les Services de conseil	Aucun
		Bénin et Mauritanie : C ≤ 300 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : C ≤ 500 000 São Tomé-et-Principe : C ≤ 300 000	Pour la Maîtrise d'œuvre et le Suivi de la construction	Aucun

No	Catégorie de dépense	Seuil* des montants contractuels (C) [eq. USD]	Méthode de passation des marchés	Contrats faisant l'objet d'un examen préalable [eq. USD]
		Togo : C < 300 000		
4	Liste des candidats sélectionnés à l'échelle internationale parmi des cabinets d'experts-conseils	Bénin et Mauritanie : C ≥ 100 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : C ≥ 300 000 São Tomé-et-Principe : C ≥ 100 000 Togo : C ≥ 100 000	Pour les Services de conseil	≥ 1 000 000 (STP : ≥ 500 000) (Togo : ≥ 500 000)
		Bénin et Mauritanie : C > 300 000 Côte d'Ivoire et Sénégal : C > 500 000 São Tomé-et-Principe : C > 300 000 Togo : C ≥ 300 000	Pour la Maîtrise d'œuvre et le Suivi de la construction	≥ 1 000 000 (STP : ≥ 500 000) (Togo : ≥ 500 000)
5	Sélection de consultants individuels	Toutes les valeurs	Toutes les approches	≥ 300 000 (STP : ≥ 200 000) (Togo : ≥ 200 000)
6	Passation directe des marchés	Toutes les valeurs		Comme convenu dans le Plan de passation des marchés
7	Formations, Ateliers, Visites d'étude	Toutes les valeurs	Basée sur le Plan de travail et budget annuels (PTBA) approuvés	Plan de travail et budget annuels (PTBA)

*Ces seuils concernent le plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois. Les seuils seront révisés périodiquement en se basant sur une réévaluation des risques. Tous les contrats qui ne font pas l'objet d'un examen préalable seront révisés par la suite.

22. Évaluation des risques en matière de passation des marchés : Avant la mise en place de mesures d'atténuation, les risques du projet en matière de passation des marchés sont « Substantiels ». Les risques peuvent être réduits à un risque résiduel « Modéré » en cas de mise en œuvre réussie des mesures d'atténuation. Vous trouverez les risques et les mesures d'atténuation dans le tableau ci-dessous**.**

Tableau 5.5 : Évaluation des risques en matière de passation des marchés et Plan d'action d'atténuation

Organisation/pays : UICN – Dakar	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : important/modéré**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
Un membre de l'UICN cumule les fonctions de Passation des marchés et Gestion financière	Séparer les fonctions de GF et de Passation des marchés afin d'éviter les conflits d'intérêts.	UICN/le plus tôt possible
Le manuel de procédures décrit la fonction de Passation des marchés, mais il n'inclut pas les dossiers types d'appel d'offres et les formulaires de documentation d'appels d'offres	Les dossiers types d'appel d'offres et les formulaires de documentation d'appels d'offres doivent être inclus dans le manuel de procédures.	UICN/avant la finalisation du manuel de procédures
Le responsable du service administratif et financier assure la tenue de dossiers de passation des marchés (dossiers d'appel d'offres, attributions, contrats, factures et paiements). Il se peut que cette situation ne soit pas maîtrisée en raison du nombre croissant d'activités.	Utilisation des procédures du système d'archivage des documents de la Banque mondiale	UICN/dès que nécessaire pendant la durée de vie du projet
L'UICN – Dakar a une expérience très limitée en matière de projets de la Banque mondiale même si ses procédures sont très solides. De plus, le responsable du service administratif et financier participe également au processus de passation des marchés alors qu'il a davantage d'expérience en comptabilité et finances.	Former le personnel de l'UICN chargé du projet sur les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale, plus particulièrement sur le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale de juillet 2016, révisées en novembre 2017, qui s'appliqueront au don proposé.	UICN/le plus tôt possible
L'UICN élabore généralement un plan de travail annuel ; malheureusement, en raison de son volume d'activités, elle n'a de plan de passation des marchés en bonne et due forme.	Former le personnel de l'UICN chargé du projet aux procédures de passation de marchés de la Banque mondiale, en particulier à l'utilisation du Suivi systématique des échanges dans la passation des marchés (STEP).	UICN/le plus tôt possible
Organisation/pays : UEMOA	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : modéré/modéré**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
Aucun risque identifié	Aucune mesure d'atténuation n'est requise.	S.O.
Organisation/pays : Benin – MEDD	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : important/modéré**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**

Capacité insuffisante en matière de passation des marchés selon les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale	Recruter un spécialiste en passation des marchés parmi le personnel recruté dans la nouvelle Unité de gestion de projet (UGP)	MEDD/dans les 3 mois qui suivent la signature de l'Accord de financement
Absence d'un manuel de passation des marchés	Élaborer un nouveau manuel qui contient la procédure de passation des marchés.	MEDD/avant l'entrée en vigueur
Aucune personne chargée de la passation des marchés désignée et aucune commission de passation des marchés ni commission de contrôle de la passation des marchés mise en place	Désigner la personne chargée de la passation des marchés et créer la commission de passation des marchés et la commission de contrôle de la passation des marchés conformément aux articles 10 à 17 du nouveau code des marchés publics No 2017-04 daté du 19 octobre 2017	MEDD/dans les 3 mois qui suivent la signature de l'Accord de financement
Faible capacité du spécialiste en passation des marchés, de la commission de passation des marchés, de la commission de contrôle de la passation des marchés et de la Direction nationale du contrôle des marchés publics dans les procédures du nouveau cadre de passation des marchés (NPF)	Un renforcement des capacités sur le NPF sera assuré par la Banque mondiale.	MEDD et Banque mondiale/pendant la mise en œuvre du projet
Organisation/pays : Côte d'Ivoire Unité de gestion intégrée (PROGEP-CI, FPCF REDD+, FIP, WACA) au sein du ministère de la Santé publique, de l'Environnement et du Développement durable	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : important/modéré**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
Le spécialiste de la passation de marchés est surchargé du fait qu'il est impliqué dans d'autres projets (unité intégrée).	Recrutement d'un assistant en passation de marchés entièrement dédié à la WACA. Mettre à jour le manuel de procédures pour tenir compte des dispositions de la WACA en matière de passation des marchés. Même s'ils ont reçu une formation préalable sur le NPF, les membres de l'UCP sont invités à agir d'urgence pour revoir et renforcer leurs connaissances sur le Règlement de la passation des marchés pour les emprunteurs.	Unité intégrée et Banque mondiale/dans les 3 mois suivant la signature de l'Accord de financement
Les informations dont nous disposons indiquent que certains contrats n'ont pas été exécutés dans les délais impartis. Ces retards sont dus en particulier (a) à la faible capacité des contractants et (b) à la mauvaise qualité des termes de référence et des spécifications techniques.	Afin d'atténuer les délais d'exécution susmentionnés, les dispositions suivantes doivent être prises : • Fixer des délais réalistes • Vérifier l'existence d'une capacité effective des organismes publics adjudicataires dans certaines circonstances. • Recruter des consultants pour l'élaboration des termes de référence et des spécifications techniques, le cas échéant.	Unité intégrée et Banque mondiale/pendant la mise en œuvre du projet

Organisation/pays : Mauritanie – MEDD	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : important/modéré**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
Capacité insuffisante en matière de passation des marchés selon les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale	Recruter un chargé de passation des marchés qualifié parmi le personnel recruté dans la nouvelle UGP et désigner un assistant en passation des marchés pour assurer un transfert d'autorité	MEDD (UGP)/dans les 3 mois qui suivent la signature de l'Accord de financement
Absence d'un manuel de passation des marchés	Mettre à jour les Procédures administratives et financières et le Manuel de passation des marchés du SAWAP pour tenir compte de cette nouvelle disposition	MEDD (UGP)/dans les 3 mois qui suivent la signature de l'Accord de financement
Faible capacité de la Commission interministérielle des contrats, de la Commission interne de passation des marchés ministérielle et de la Commission nationale de contrôle de la passation des marchés dans les procédures du NPF	Un renforcement des capacités sur le NPF sera assuré par l'UGP de concert avec la Banque mondiale	MEDD (UGP) et Banque mondiale/pendant la mise en œuvre du projet
Organisation/pays : Sénégal – DEEC	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : important/modéré**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
Retard dans l'élaboration des termes de référence et manque d'implication des parties prenantes.	Embaucher un cabinet d'expertise-conseil pour rédiger les termes de référence avec l'engagement des bénéficiaires.	DEEC/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Divergences entre les spécifications techniques (soumission) et les termes de référence (appel d'offres)	Améliorer les spécifications techniques du projet de dossier d'appel d'offres. Améliorer la préparation du projet de termes de référence (appel d'offres). Harmoniser le projet de contrat (soumission) et le contrat signé. Renforcer la capacité de l'ensemble de l'équipe en passation des marchés, en particulier sur la gestion des contrats.	DEEC et équipe d'approvisionnement de la Banque mondiale/si nécessaire pendant la durée de vie du projet.
Les critères de sélection (soumission) ne sont pas adaptés à l'objectif visé par rapport au marché.	Optimiser les critères de qualification en tenant compte de la capacité du marché.	DEEC/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Retard dans le processus de passation des marchés et dans l'exécution du contrat	Faire participer l'équipe de projet au Comité de passation des marchés. Demander une autorisation spéciale à l'ARMP du Sénégal pour créer une commission spécifique chargée du Programme WACA. Faire diligence raisonnable pour la non-objection de l'IDA. Assurer un suivi efficace de la gestion des contrats. Engager des consultants qualifiés pour l'ingénierie et la supervision du contrat	DEEC et IDA/si nécessaire pendant la durée de vie du projet

Risque virtuel de collusion entre les soumissionnaires pendant le processus de passation des marchés	Faire une large diffusion, par le biais de canaux diversifiés Éviter les critères restrictifs et discriminatoires.	DEEC/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Contrats attribués à tort/documents falsifiés présentés	Vérifier l'authenticité des documents fournis par le soumissionnaire/consultant sélectionné.	DEEC/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Proposition/offre anormalement basse	Obtenir des précisions du soumissionnaire par écrit (réf disposition 5.66 du Règlement de passation des marchés)	DEEC/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Nombre limité d'entrepreneurs qualifiés en protection du littoral contre l'érosion	Une approche de marché international ouvert doit être adoptée en conséquence.	DEEC/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Organisation/pays : São Tomé et Príncipe – AFAP	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : élevé/important**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
La disponibilité insuffisante de biens en stock peu retarder l'exécution du contrat.	Prévoir suffisamment de temps pour le processus de passation des marchés et un délai raisonnable pour l'approvisionnement	Emprunteur/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
Disponibilité des consultants individuels en raison d'un grand nombre de missions	Faire de la publicité dans les journaux locaux, à l'échelle internationale par le biais du STEP/UNDB et identifier en amont les consultants potentiels (demander des références/longues listes à la Banque, contacter d'autres pays lusophones, etc.)	Emprunteur/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
La DGE et l'AFAP auront des responsabilités concernant les activités de passation des marchés (partage des responsabilités entre les entités techniques et fiduciaires).	Assurer un mécanisme de communication efficace entre la DGE et l'AFAP	Emprunteur/pendant la mise en œuvre du projet
Organisation/pays : Togo – MERF	**Niveau de risque global (initial/résiduel) : élevé/important**	
Risque en matière de passation des marchés	**Mesures d'atténuation**	**Responsabilité/date limite**
Aucun manuel opérationnel contenant une section sur la passation des marchés n'est disponible.	Élaborer et soumettre à l'IDA pour approbation une version satisfaisante du manuel opérationnel contenant une section sur la passation des marchés pour utilisation dans le cadre du projet.	MERF/d'ici l'entrée en vigueur du projet
Actuellement, il n'y a aucun spécialiste qualifié en passation des marchés au sein de l'UGP du MERF	Recruter et maintenir en poste un spécialiste qualifié en passation des marchés justifiant d'une expérience satisfaisante pour la Banque mondiale au sein du MERF.	MERF/Trois mois après l'entrée en vigueur
Il n'existe aucune disposition institutionnelle formelle pour la passation des marchés des activités conjointes au Togo et au Bénin ; celles-ci ne doivent pas être séparées ni faire l'objet d'une procédure de passation des marchés distincte	Élaborer une disposition institutionnelle spécifique pour la passation des marchés entre le MERF du Togo et le MEDD du Bénin, par le biais d'un protocole d'accord, afin de gérer la passation des marchés des activités conjointes au Togo et au Bénin ; celles-ci ne doivent pas être séparées ni faire l'objet d'une procédure de passation des marchés distincte	MERF-Togo et MEDD-Bénin/avant le début de toute passation des marchés pour une activité conjointe

Faible capacité de la commission de passation des marchés, de la commission de contrôle de la passation des marchés, de la Direction nationale du contrôle des marchés Publics (DNCMP) dans les procédures du NPF de juillet 2016, révisées en novembre 2017	Renforcer les capacités de la commission de passation des marchés, de la commission de contrôle de la passation des marchés, de la Direction nationale du contrôle des marchés Publics (DNCMP) dans les procédures du NPF de juillet 2016, révisées en novembre 2017	Spécialiste en passation des marchés à recruter et la Banque mondiale/avant le début de toute activité de passation des marchés et au besoin pendant le cycle de vie du projet.
Important retard du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans l'approbation des contrats après signature par le MERF	Le MEF doit respecter les délais standard d'approbation de contrat des services de passation des marchés.	DNCMP et MEF/si nécessaire pendant la durée de vie du projet
L'UGP n'a aucune connaissance du système STEP de la Banque mondiale.	Renforcer les capacités de l'UGP du MERF dans l'utilisation du système STEP de la Banque mondiale pour présenter un plan de passation des marchés et gérer les activités de passation des marchés.	MERF et Banque mondiale/avant le début de toute activité de passation des marchés

ANNEXE 6 : SUIVI ET ÉVALUATION

1. **Objectif.** Le S&E du projet WACA a été développé :

    a) Comme outil de gestion axé sur les résultats, son objectif est d'assurer que les données et les informations sur l'avancement du projet - ou son absence de progrès - vers la réalisation des résultats dans le cadre de l'ODP, alimentent la gestion, et que des mesures correctives peuvent être prises à temps si nécessaire ;
    b) Comme cadre de responsabilisation de l'avancement vers les objectifs de développement national et régional attribuables aux interventions et aux actions régionales, et de l'implantation du WACA par les gouvernements nationaux ;
    c) Comme mesure des performances des pays participants à la WACA en vue d'assurer un certain niveau de performance régionale et une contribution plus ou moins égale des six pays aux objectifs régionaux ;
    d) Comme moyen de communiquer les résultats du projet et les bénéfices générés pour les communautés et sociétés côtières ;
    e) Afin de répondre aux exigences de la Banque mondiale en matière de rapports de routine comme : le Rapport semestriel, le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats (RIS), élaboré pour le projet et rendu public, et les données et informations requises pour l'examen à mi-parcours du projet. La WACA soutient également la surveillance de l'environnement des régions côtières à long terme pour les six pays participants par le renforcement de l'Observatoire régional.

2. **Le ResIP WACA soutient également la surveillance environnementale à long terme des régions côtières pour les six pays participants par le renforcement de l'Observatoire régional.**

3. **Contexte et capacité.** La réalisation de ces objectifs dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest et des zones côtières est une tâche de grande envergure. Les signes d'une faible capacité incluent (sans toutefois s'y limiter) : des données de terrain non validées, des ensembles de données incomplets, un manque d'information, des rapports incohérents, des données et des informations fournies mais non rapportées et non utilisées dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

4. **Conception du cadre de résultats.** Les particularités des zones côtières et la faiblesse des capacités gouvernementales ont été prises en compte dans la conception du S&E du programme WACA, en particulier dans le nombre et la sélection des indicateurs, des sources de données et des méthodologies pour la collecte des données. Le principal instrument de S&E dans la WACA est le cadre de résultats (Annexe 1), commun à tous les pays et qui sera rapporté dans les RIS. Il comprend la déclaration et six indicateurs de l'ODP, ainsi que onze indicateurs intermédiaires. Tous les indicateurs applicables sont ventilés par pays et par genre. Tous les indicateurs comportent des données de base et des cibles, ainsi que la fréquence de la collecte des données, leurs sources et la méthodologie de calcul des valeurs de référence et de progrès ainsi que les responsabilités de collecte. Les sources de données peuvent varier d'un pays à l'autre, et un mécanisme d'assurance de la qualité des données sera mis en place avec le WACA BAR. Les données de référence pour les indicateurs ont été établies pour certains pays sur la base des informations disponibles provenant de diverses sources (par exemple, d'interviews d'informateurs clés, d'enquêtes ponctuelles sur le terrain réalisées par les donateurs) et doivent être vérifiées et mises à jour dès que possible par la collecte des données de la première année. Enfin, le cadre de résultats comporte une colonne pour la définition des indicateurs et des remarques.

5. **Théorie du changement et enchaînement des résultats**. Le cadre de résultats a été développé à partir de la théorie du changement d'un projet régional avec synergie et complémentarité entre les interventions des pays. Les chaînes de résultats comprendront des déclarations claires sur les résultats à moyen terme, énoncés dans l'AOP, et ceux à court terme, les produits et les activités, et les interventions dans les six

pays. Le cadre servira d'outil de gestion pour aider les pays, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes dans l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODP et, si nécessaire, à en réajuster la portée pendant la mise en œuvre.

6. **Accords de S&E.** Le S&E au sein de la plateforme WACA sera entrepris à deux niveaux : (1) au niveau régional par le WACA BAR, et éventuellement par d'autres agences régionales, en particulier le CST, et (2) par les six pays participants par l'intermédiaire des UPI respectives. Le WACA BAR aura le rôle de coordination générale de la fonction S&E de WACA et veillera à ce que les données et informations de tous les pays soient d'une qualité suffisante et nécessaire, et produites dans les délais. Le WACA BAR concevra et mettra également en œuvre des efforts de collecte de données, qui seront les mieux adaptées au niveau régional. Ce faisant, la fonction de S&E du WACA BAR assurera une coordination globale basée sur un manuel de S&E décrivant les exigences aux niveaux national et régional. Le WACA BAR fournira également un appui technique aux pays sur le S&E, mettra en place un mécanisme d'assurance de la qualité des données, entreprendra leur collecte par ses propres moyens, et encouragera l'apprentissage à travers les pays.

7. **Activités de S&E.** Les activités de S&E du programme WACA seront les suivantes : (i) générer des informations sur l'avancement du projet ; (ii) analyser et agréger les données générées aux niveaux régional, national et local ; et (iii) documenter et diffuser les enseignements clés aux utilisateurs et aux parties prenantes à travers les pays participants et ailleurs avec la fonction de communication du programme WACA. Le S&E recevra également les rapports d'évaluation et de progrès de tous les pays, et partagera les résultats et les meilleures pratiques à travers la côte ouest africaine. La WACA mettra particulièrement l'accent sur la cartographie des interventions et des résultats du projet, par le biais du géocodage des activités et de la superposition avec les indicateurs clés de développement.

ANNEXE 7 : ANALYSE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PAYS : Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.
Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

Introduction

1. Une analyse économique préalable a été effectuée pour s'assurer que les investissements réalisés dans le cadre du Projet engendreront des taux de rentabilité plus intéressants que les autres opportunités d'investissement éventuellement disponibles en Afrique de l'Ouest (en particulier en Côte d'Ivoire, au Sénégal, à Sao Tomé-et-Principe, au Togo et en Mauritanie).

2. Les activités financées par le biais du Projet devraient engendrer quatre principaux flux d'avantages :

- Une exposition réduite à l'érosion grâce au projet ;
- Une exposition réduite aux inondations grâce au projet ;
- Une exposition réduite à la pollution grâce au projet ;
- Des activités génératrices de revenus qui préservent les services de l'écosystème.

3. Certains flux d'avantages sont plus faciles à évaluer que d'autres. L'analyse économique se concentre donc sur le premier, le deuxième et, dans certains cas, sur le quatrième flux d'avantages, qui sont un peu plus faciles à mesurer et à évaluer que le troisième flux qu'elle ne n'a pas considéré.

4. La composante 1 aidera les principales institutions régionales à mettre en œuvre les politiques, instruments et engagements convenus pour assurer un environnement côtier sain, productif et résilient aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et aux autres causes de dégradation côtière. Cette composante est la seule qui soit explicitement régionale. La composante 2 aidera les pays à élaborer le cadre politique adéquat et les outils nécessaires au développement et/ou à la mise en œuvre de leurs stratégies et plans de gestion du littoral.

5. La composante 3 vise à financer des investissements en matière d'adaptation des zones côtières à court et moyen termes (ou sous-projets) pour : lutter contre l'érosion côtière, les inondations, pour le contrôle de la pollution et le traitement des déchets, et la promotion d'un développement côtier résilient au changement climatique. L'équipe du WACA entretient un dialogue continu avec l'ensemble des partenaires concernés afin de préciser les investissements prioritaires de chaque plan d'investissement multisectoriel. De ce fait, la nature, la composition et la portée exactes des investissements à financer ne peuvent être connues avec certitude. Enfin, la composante 4, correspondant à la coordination nationale, sera établie dans chaque pays bénéficiaire pour gérer la mise en œuvre du projet.

Justification du financement public

6. Les directives d'analyse économique de la Banque mondiale exigent une évaluation quantitative des investissements soutenus par le projet, ainsi que la justification du financement public pour toutes les opérations de prêt réalisées par la Banque mondiale.

7. Le financement public est justifié lors d'une importante défaillance du marché ou lors d'un échec gouvernemental ou politique et que des investissements supplémentaires s'avèrent nécessaires. L'intervention financée par des fonds publics doit alors remédier à la ou aux défaillance(s) en question.

8. Chacune des trois principales zones d'intervention du Projet présente des défaillances de marché. Les questions relatives aux inondations et à l'érosion, bien que présentant chacune une mise en garde dans cette région du fait que ce sont des phénomènes naturels exacerbés par des interventions d'origine anthropique (externalités), relèvent des biens publics et en présentent les deux caractéristiques

du fait de : (a) la non-exclusivité : dès lors que l'on assure la défense d'une ville contre les inondations, tous les habitants de cette ville en bénéficient ; (b) la non-rivalité : le fait que la ville soit protégée contre la montée des crues ou l'érosion côtière ne réduit en rien le niveau de défense des autres habitants. En outre, il existe peu d'incitations, voire aucune, pour une entreprise à fournir des ouvrages de lutte contre les inondations en les facturant aux riverains. Il existe également un important problème des bénéficiaires à titre gratuit. Les habitants de zones inondables ont un intérêt personnel dans la protection contre les inondations, mais peuvent être tentés de ne pas en payer les frais, et compter que quelqu'un d'autre le fasse. Ainsi, par souci d'efficacité, le financement public est clairement justifié dès lors que les institutions publiques investissent dans l'optimisation des ressources limitées du gouvernement et des citoyens.

Approche analytique permettant de mesurer les avantages accrus

9. **Les mesures de rentabilité de la première composante ont été calculées au niveau régional.** L'analyse économique des deuxième et troisième composante a été réalisée au niveau national, en tenant compte des réalités et caractéristiques de chaque pays. Les résultats des trois composantes ont ensuite été agrégés pour en dériver des mesures de la valeur globale du projet.

Composante 1

10. **La composante 1 financera le fonctionnement de l'Observatoire régional du littoral ouest-africain, l'élaboration de solutions et d'instruments techniques et financiers, ainsi que l'application des conventions et protocoles régionaux.** Ses activités spécifiques comprennent la mise à disposition d'informations sur le littoral et le changement climatique, de même que la constitution d'une base de connaissances nécessaire à l'amélioration de la gestion du littoral. Le projet aidera aussi à optimiser les systèmes de prévision des inondations côtières et les systèmes d'alerte précoce aux échelles nationale et régionale en vue de réduire les risques de catastrophe. Il évaluera également la faisabilité de l'acquisition, et la gestion des équipements et des systèmes techniques régionaux intégrés – destinés à être utilisés par tous les pays bénéficiaires – notamment des dérivations artificielles de sédiments, des systèmes de pompage et de remblayage en sable ainsi que des équipements de dragage de lagunes et canaux.

11. **Les avantages additionnels de la composante 1, provenant de sa nature régionale, se traduisent par une réduction des coûts pour les six pays**. En effet, sans les opérations régionales, chaque pays devrait investir en moyenne un montant similaire pour développer son propre observatoire du littoral et son propre système de prévision. On évalue les avantages en multipliant par six (soit le nombre de pays) le montant total correspondant à la production de nouvelles connaissances et informations (par exemple, les systèmes régionaux d'information et de surveillance du littoral ainsi que le développement, la validation et la promotion de nouveaux instruments de financement).

Composante 2

12. **La composante 2 sera axée sur le renforcement des instruments de prévision des inondations côtières (les systèmes d'alerte précoce), qui peuvent être améliorés et efficacement coordonnés avec les services d'alerte qu'offrent les Services météorologiques et hydrologiques nationaux.** Le projet vise à améliorer l'interaction entre les agences hydrologiques et météorologiques nationales et les unités de gestion des catastrophes. Cette gestion collaborative des risques de catastrophe peut être réalisée grâce à une stratégie intégrée de gestion du littoral comprenant l'élaboration de stratégies de préparation, d'intervention et de gestion relatives aux inondations côtières.

13. Les avantages additionnels de cette composante varient d'un pays à l'autre et sont principalement axés sur les bienfaits des systèmes d'alerte précoce. Le renforcement des systèmes de gestion des catastrophes réduit efficacement les pertes économiques. Selon les observations

d'Hallegate[47],les avantages vont de 4 à 36 dollars par dollar investi. Ces estimations tiennent compte de trois types d'avantages : (a) la réduction des pertes d'actifs liées à des catastrophes naturelles ; (b) le nombre de vies sauvées par an ; et (c) les avantages économiques supplémentaires. Si la troisième catégorie est la plus importante (elle représente jusqu'aux trois quarts des avantages potentiels), elle est moins robuste d'un point de vue empirique et ne s'applique pas nécessairement aux pays pauvres. De ce fait, notre analyse adopte une approche très prudente, qui ne prend en compte que les avantages dérivés de (a) et de (b). Dans ce scénario, les avantages diminuent pour aller de 1 à 6 dollars par dollar investi, avec une moyenne de 3,5 dollars par dollar investi. En se fondant sur le contexte national propre à chacun, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Mauritanie obtiennent un ratio de 1:3,5. Dans le cas du Bénin et de Sao Tomé-et-Principe, le ratio est de 1:2. Au Bénin et à Sao Tomé-et-Principe, les avantages sont plus faibles puisque ces pays disposent déjà d'observatoires nationaux et de systèmes d'alerte précoce, que le projet renforcera. En revanche, la mise en place d'observatoires nationaux et de systèmes d'alerte n'en est qu'à ses débuts dans les quatre autres pays.

Composante 3

14. La composante 3 financera des investissements en matière d'adaptation des zones côtières à court et moyen termes, pour protéger les zones vulnérables contre l'érosion côtière et les inondations, ainsi que pour des opérations de lutte contre la pollution, et de traitement des déchets. Elle promouvra également un développement côtier résilient au changement climatique. En matière de lutte contre l'érosion, le projet financera : des infrastructures vertes (telles que la stabilisation des dunes pour protéger les plages de l'érosion par de la végétation et des arbustes permettant de fixer le sable, la restauration des zones humides et des mangroves ou le remblayage des plages) ; des infrastructures grises (telles que la construction de brise-lames, de barrages maritimes, de murs de retenue, d'épis, de digues) ; ainsi que la gestion des habitats naturels, notamment par la réduction de l'invasion des espèces envahissantes. De même, les investissements en matière de lutte contre les inondations visent la réhabilitation des berges inondables, la remise en état et la gestion des zones naturelles inondables, ainsi que la mise en place d'infrastructures améliorant le système d'évacuation des eaux dans les villes et villages.

15. Les avantages additionnels de cette composante sont plus hétérogènes d'un pays à l'autre. Certains sont communs à différents pays : pertes évitées dans l'industrie de la pêche et dans l'agriculture, protection des bâtiments sur les terres menacées par l'érosion, protection côtière résultant des investissements verts, etc. D'autres avantages sont spécifiques à un pays (par exemple : gain de temps dans le trafic grâce à la reconstruction de routes au Sénégal, et revenus générés par la conservation de l'écosystème et l'écotourisme en Mauritanie), ou à un groupe de pays (par exemple : hausse des revenus des communautés fortement exposées à un risque d'érosion ou d'inondations en Côte d'Ivoire et au Sénégal,). Voir le tableau 1 pour les investissements spécifiques à chaque pays et les avantages supplémentaires[48].

Pays	Activités principales	Principaux avantages	Méthodes d'évaluation
Côte d'Ivoire	• Investissements verts dans des communautés à risque • Investissements gris potentiels	• Réduction des pertes de revenus (agriculture, pêcherie) et des destructions de bâtiments (habitations) grâce à la	• Coûts évités • Transfert de bénéfices

[47] Hallegatte, Stéphane. 2012. A cost effective solution to reduce disaster losses in developing countries: hydro-meteorological services, early warning, and evacuation. Policy Research working paper. n° WPS 6058. Washington, DC : Banque mondiale. *http://documents.worldbank.org/curated/en/190261468181486694/A-cost-effective-solution-to-reduce-disaster-losses-in-developing-countries-hydro-meteorological-services-early-warning-and-evacuation*

[48] L'analyse économique de chaque pays précise clairement toutes les hypothèses et les valeurs pertinentes utilisées dans l'analyse.

	dans des communautés à risque • Dialogue portant sur le déplacement des habitants exposés à un risque élevé d'érosion côtière • Soutien des activités génératrices de revenus dans des communautés à risque	protection contre l'érosion • Avantages additionnels apportés par des activités génératrices de revenus • Protection du littoral par la plantation de mangroves	(valeur des mangroves)
Sénégal	• Investissements gris (activités de remise en état) à Dakar et sur l'Île de Gorée • Investissements verts dans le parc national transfrontalier (Sénégal/Mauritanie) • Soutien des activités génératrices de revenus à Saint Louis	• Réduction du trafic grâce à la reconstruction de routes (Dakar) • Augmentation de la valeur touristique et culturelle de l'île de Gorée • Avantages en termes de protection grâce à la plantation de mangroves (Sénégal/Mauritanie) • Avantages additionnels apportés par des activités génératrices de revenus (Saint Louis)	• Fixation des prix du marché • Coûts évités • Transfert d'avantages (valeur des mangroves)
Sao Tomé-et-Principe	• Investissements verts dans 10 communautés à risque • Investissements gris dans 10 communautés à risque • Déplacement des habitants de 10 communautés exposées à un risque élevé d'inondations et d'érosion côtières	• Vies sauvées grâce à la distribution de matériel sécurisé aux pêcheurs locaux • Réduction des pertes (destruction d'habitations et de biens mobiliers) liées aux inondations et aux activités économiques délaissées • Protection du littoral par des mangroves	• Coûts évités • Changements en matière de production Transfert d'avantages (valeur des mangroves)
Bénin	• Inondations côtières • Érosion côtière • Pollution côtière • Réhabilitation/protection de l'écosystème • Activités génératrices de revenus	• Réduction de l'impact sanitaire, des dégradations d'actifs publics/privés et des activités économiques délaissées • Résilience accrue des communautés et des services écosystémiques	• Changements en matière de production • Changements en matière de santé • Modification des comportements
Togo	• Inondations côtières • Érosion côtière • Pollution côtière • Réhabilitation/protection de l'écosystème • Activités génératrices de revenus	• Réduction de l'impact sanitaire, des dégradations d'actifs publics/privés et des activités économiques délaissées • Résilience accrue des communautés et des services écosystémiques	• Changements en matière de production • Changements en matière de santé • Modification des comportements
Mauritanie	• Inondations côtières • Érosion côtière • Réhabilitation/protection de l'écosystème • Activités génératrices de revenus	• Réduction de l'impact sanitaire, des dégradations d'actifs publics/privés et des activités économiques délaissées • Résilience accrue des communautés et des services écosystémiques	• Changements en matière de production • Changements en matière de santé • Modification des comportements

Tableau 7.1 : Principales activités, avantages et méthodes d'évaluation dans le cadre de la Composante 3

Analyse globale des trois composantes

16. L'analyse au niveau du projet est réalisée en allouant les coûts de gestion de projet à financer dans le cadre de la Composante 4, à chaque composante au prorata. Ainsi, les résultats globaux montrent que le projet est économiquement viable, avec un taux de rentabilité interne (TRI) de 13 %, une valeur actuelle nette (VAN) de 148 millions $EU et un rapport avantages-coûts de 1,8 (voir tableau 2). Les résultats montrent également que le projet est économiquement viable aussi au niveau national, avec un TRI allant de 10 % (Togo) à 19 % (Mauritanie). L'analyse utilise un taux d'actualisation de 6 % et considère un horizon temporel de trente ans pour tenir compte des avantages à long terme du projet liés au changement climatique. Tous les avantages n'ayant pas été estimés en termes monétaires, le résultat global sous-estime largement l'ampleur réelle des avantages du projet.

D. Pays	VAN des avantages	VAN des coûts	VAN des avantages nets	Rapport A/C	TRI (± %)
	(en millions $EU)				
- Côte d'Ivoire	47	26	21	1.8	+14
- Sénégal	57	33	24	1.7	+12
- Sao Tomé-et-Principe	18	8	10	2.3	+14
- Bénin	104	59	45	1.8	+12
- Togo	68	48	21	1.4	+10
- Mauritanie	83	20	62	4.1	+27
Projet global	382	200	182	1.9	+13

Tableau 7.2 : Principales activités, avantages et méthodes d'évaluation dans le cadre de la Composante 3

Analyse de sensibilité

17. **Une analyse de sensibilité a été réalisée pour tester la robustesse de ces résultats face à des variations de valeur des paramètres clés suivants**: (i) augmentation de 10 % des coûts du projet ; (ii) réduction de 10 % des avantages du projet; et (iii) augmentation ou diminution de deux points de pourcentage (soit 4 % et 8 % respectivement) du coefficient d'actualisation par défaut. L'analyse de sensibilité a révélé que les mesures de la valeur du projet sont plutôt robustes à des variations défavorables des paramètres clés. Le TRI décroît de 1 point de pourcentage, tandis que le rapport avantages-coûts descend à 1,5 dans le scénario le plus pessimiste (si le taux d'actualisation s'élève à 8 %).

Analyse de sensibilité	Variation	VAN (en millions $EU)	TRI (± %)	Valeur actuelle du rapport A/C
Point de référence	6	184	+14	1.9
Baisse du taux d'actualisation	4	298	+14	2.3
Hausse du taux d'actualisation	8	109	+14	1.6
Augmentation des coûts du projet	+10	164	+13	2.1
Diminution des avantages du projet	−10	145	+12	1.7

Tableau 7.3 : Résultats de l'analyse de sensibilité du projet global

18. **Le tableau 7.4 montre aussi les résultats au niveau national.** Nos résultats montrent également que la valeur du projet pour tous les pays est également assez robuste à des variations défavorables des paramètres clés. Cependant, les résultats du Togo sont fortement affectés lorsque les avantages diminuent de 10 % ou que les coûts augmentent de 10 %, bien que le TRI soit supérieur au coefficient d'actualisation de référence (6 %).

Tableau 7.4 : Résultats par pays de l'analyse de sensibilité du projet

Analyse de sensibilité	**Variation**	**VAN (en millions $EU)**	**TRI (± %)**	**Valeur actuelle du rapport A/C**
Côte d'Ivoire				
Point de référence	6	20.5	+14	1.8
Baisse du taux d'actualisation	4	33.2	+14	2.2
Hausse du taux d'actualisation	8	12.1	+14	1.5
Augmentation des coûts du projet	+10	17.9	+12	1.6
Diminution des avantages du projet	−10	15.9	+12	1.6
Sénégal				
Point de référence	6	24.3	+12	1.7
Baisse du taux d'actualisation	4	42.1	+12	2.2
Hausse du taux d'actualisation	8	12.6	+12	1.4
Augmentation des coûts du projet	+10	20.9	+10	1.6
Diminution des avantages du projet	−10	18.5	+10	1.6
Sao Tomé-et-Principe				
Point de référence	6	10.7	+14	1.6
Baisse du taux d'actualisation	4	17.1	+14	1.9
Hausse du taux d'actualisation	8	6.5	+14	1.4
Augmentation des coûts du projet	+10	9.0	+12	1.8
Diminution des avantages du projet	−10	7.9	+12	1.4
Bénin				
Point de référence	6	45.8	+12	1.7
Baisse du taux d'actualisation	4	77.9	+12	2.0
Hausse du taux d'actualisation	8	24.8	+12	1.4
Augmentation des coûts du projet	+10	38.9	+11	1.8
Diminution des avantages du projet	−10	34.3	+11	1.5
Togo				
Point de référence	6	21.4	+10	1.4
Baisse du taux d'actualisation	4	41.3	+10	1.7
Hausse du taux d'actualisation	8	8.5	+10	1.2
Augmentation des coûts du projet	+10	15.7	+9	1.5
Diminution des avantages du projet	−10	13.6	+9	1.2
Mauritanie				
Point de référence	6	63.0	+27	3.1
Baisse du taux d'actualisation	4	89.2	+27	3.7
Hausse du taux d'actualisation	8	45.1	+27	2.7
Augmentation des coûts du projet	+10	60.0	+24	3.4
Diminution des avantages du projet	−10	53.7	+24	2.8

Conclusions

19. L'analyse économique *préalable* suggère que les investissements soutenus par le Projet engendreront des avantages substantiels pour les bénéficiaires dans les zones ciblées par le Projet, ainsi que pour les sociétés ouest-africaines en général. Dans l'ensemble, la VAN devrait atteindre 184 millions $EU, un taux de rentabilité interne (TRI) de 14 % et une valeur actuelle (VA) du rapport avantages-coûts de 1,9. L'analyse économique montre ainsi que, si la mise en place du Projet est effective et efficiente, les investissements soutenus par le projet apporteront des avantages économiques substantiels aux communautés côtières dans le cadre du Projet. Les avantages n'ont pas tous été estimés en termes monétaires, si bien que le résultat global sous-estime largement l'ampleur réelle des avantages du projet.

20. Il est important de rappeler que les données pertinentes, pour l'ensemble des pays, sont rares et difficiles à recueillir. Par conséquent, cette analyse économique et ses résultats doivent être interprétés avec prudence. La poursuite de la collecte de données au niveau des communautés côtières au cours de la mise en œuvre du projet est donc essentielle pour se faire une meilleure idée des avantages liés à ce dernier.

Considérations économiques sur les activités financées par le FEM

21. ***Raisonnement en coûts différentiels.*** Les activités proposées par le FEM contribueront directement aux composantes du projet et à ses ODP. Elles complètent les activités financées par l'IDA (activités de base) en prenant en charge les coûts différentiels pour obtenir des avantages environnementaux transfrontaliers et mondiaux. En outre, le projet construit d'autres projets financés par le FEM, y compris le projet de gestion de la biodiversité marine et côtière à base communautaire au Bénin, axé sur l'amélioration de la gestion durable et de la biodiversité de la zone côtière; le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (IDLM) au Togo qui a renforcé la capacité institutionnelle du pays à gérer les risques d'inondation et de dégradation des terres; Projet de gestion des forêts et des terres adjacentes au Bénin, qui a jeté les bases d'un système de gestion collective intégrée des écosystèmes. Dans l'ensemble, les activités financées par l'IDA fournissent des infrastructures vertes/grises dans les centres les plus peuplés/urbanisés du littoral pour faire face aux conséquences graves et urgentes de l'érosion et des inondations. Les fonds du FEM les complètent en soutenant les infrastructures vertes et les mesures de gestion des terres dans les zones adjacentes ciblées par l'IDA. Par conséquent, sans le financement du FEM, les infrastructures vertes du projet seraient limitées aux seuls centres urbains/peuplés, sans tenir compte d'un contexte paysager plus large, qui implique différentes utilisations des terres (urbaines, agricoles, forestières, marécageuses, etc.) et se fonde sur une approche holistique de la gestion du littoral. En améliorant la gestion des ressources naturelles côtières et transfrontalières, le projet sera coordonné avec, entre autres, des projets financés par le FEM qui sont axés sur le renforcement de la résilience côtière dans les pays cibles, notamment le projet Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de la pêche de São Tomé et Príncipe et la protection du littoral et la résilience des communautés côtières béninoises à l'élévation du niveau de la mer.

22. **Théorie du changement**. Dans le *scénario de référence*, la dégradation des ressources côtières du GCMLE s'accélérera en raison de l'augmentation de la population (croissance démographique et migration vers le littoral), de la demande de ressources, du développement côtier non planifié et du changement climatique. Cela entraînera une perte significative et potentiellement irréversible des écosystèmes essentiels tels que les plages, les zones humides et les mangroves, qui contribuent grandement à la protection côtière et aux communautés (moyens de subsistance, nourriture, fibres et bois). *Le scénario alternatif* abordera les principaux problèmes perçus mis en évidence dans l'Analyse diagnostique transfrontalière (ADT) en soutenant principalement la réalisation de l'objectif de qualité

environnementale, les habitats équilibrés pour une écologie et un environnement durable à travers les activités suivantes (recommandées dans l'ADT) :

- Renforcer la base analytique nationale pour les interventions spécifiques ;
- Renforcer la planification et la gestion des zones côtières locales ainsi que les institutions qui leur sont associées ;
- Investir dans les infrastructures vertes, dans la restauration et la stabilisation de l'écosystème côtier, en particulier des zones humides et des mangroves ;
- Investir dans les communautés pour promouvoir des moyens de subsistance alternatifs afin de réduire la pression que subissent les ressources côtières ;
- Investir dans des systèmes de gestion de l'information ainsi que dans des systèmes d'alerte précoce et d'intervention ;
- Soutenir les investissements nationaux réalisés en complément et en coordination avec le projet mené par le PNUE (Renforcement des capacités et actions initiales pour soutenir la mise en œuvre du Programme d'action stratégique du CCG pour la gestion et la gouvernance écosystémique) en cours de préparation.
- Cette théorie du changement est intégrée à celle de l'ensemble du Programme d'investissement de résilience du WACA (Figure 2, Composantes du projet).

23. **Cette théorie du changement est intégrée dans celle de l'ensemble de WACA ResIP comme illustré à la figure 2, dans la section III.A (Composantes du projet).**

24. **Portée de l'analyse**. Les activités du FEM interviendront dans trois zones cibles, sélectionnées dans les trois pays pilotes en concertation avec les partenaires gouvernementaux. Ces zones présentent de nombreux défis communs, tels qu'une forte érosion côtière et une perte des plages, des inondations, une urbanisation rapide, une utilisation non durable des terres ainsi que des politiques contradictoires affectant la gouvernance côtière (Figure 7.1).

Figure 7.1. Zones cibles et problèmes majeurs traités dans les trois pays

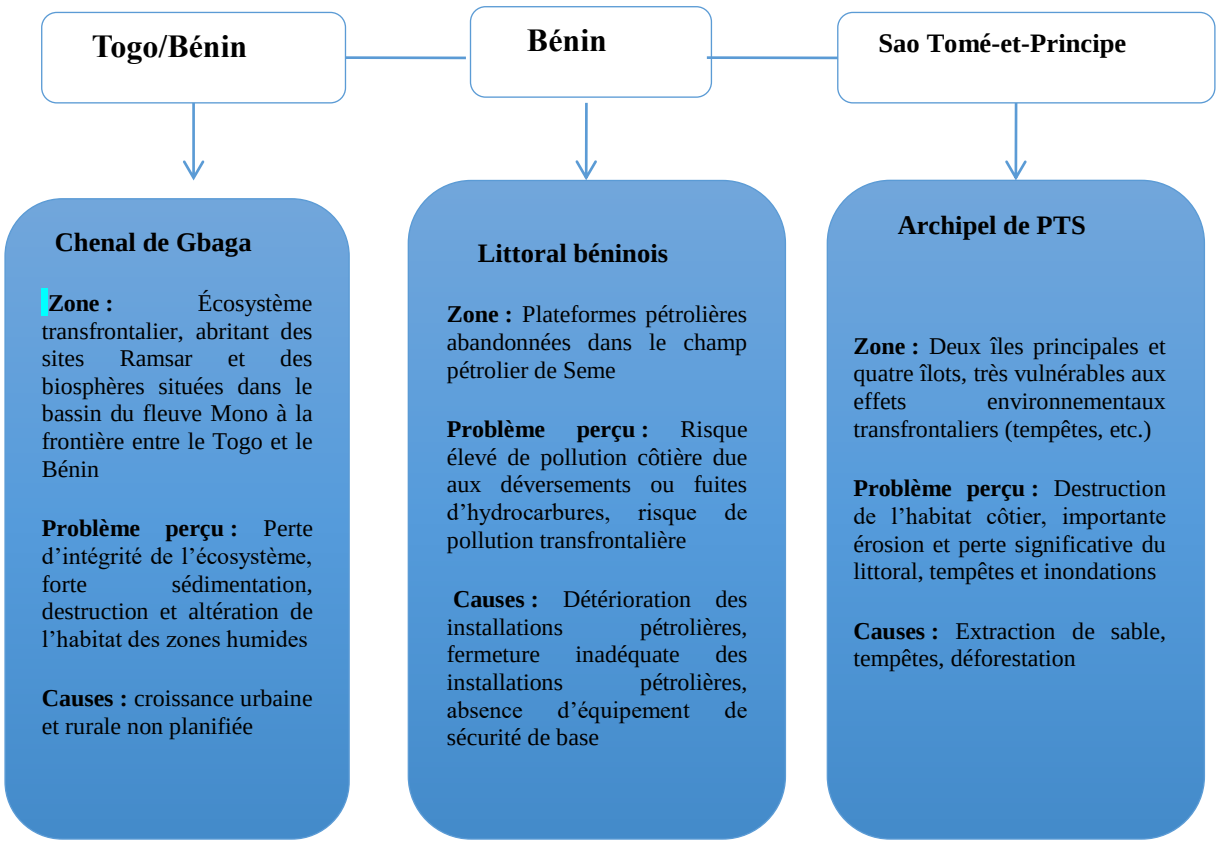

25. ***Approche.*** L'amélioration de la gestion du littoral dans un contexte transfrontalier nécessite un renforcement institutionnel, pour permettre la gouvernance durable du littoral, ainsi que des investissements sur le terrain, pour réduire les principales sources de dégradation dans chaque pays. Le projet proposé utilise cette approche en investissant dans des actions visant les principaux problèmes suivants : perte d'intégrité de l'écosystème par la destruction et l'altération de l'habitat des zones humides (zones riveraines, mangroves, systèmes lagunaires, etc.) du fait de la croissance urbaine et rurale non planifiée (Togo/Bénin) ; détérioration de la qualité de l'eau en raison des activités/externalités terrestres et maritimes, telles que les déversements et fuites d'hydrocarbures (Bénin) ; et destruction de l'habitat côtier du fait des inondations et de l'érosion côtière (Sao Tomé-et-Principe). Par cette approche, le projet vise à diversifier les économies locales et à restaurer les écosystèmes, tout en rendant possible une croissance durable.

26. **Analyse des coûts différentiels.** Le projet couvre plusieurs activités financées par différents bailleurs de fonds (IDA, NDF, partenaires gouvernementaux) (scénario de référence). Dans l'ensemble, on disposera dans ce scénario de 185,9 millions $EU pour : la coordination régionale entre les parties prenantes des six pays en vue d'une collaboration efficace et de la mise en œuvre des activités du projet ; le renforcement des politiques nationales et du cadre institutionnel relatif aux problèmes côtiers au niveau national ; la construction d'infrastructures nationales physiques et sociales dans les centres les plus peuplés/urbanisés le long du littoral.

27. **L'alternative du FEM complète les activités ci-dessus en : renforçant les régulations, les politiques et les institutions locales pour traiter les principaux problèmes perçus relatifs aux écosystèmes côtiers ; et en mettant en œuvre une approche paysagère pour réduire les problèmes de sédimentation et d'érosion dans les zones littorales ciblées sélectionnées par les**

activités de base du projet. Par conséquent, sans le financement du FEM, les infrastructures vertes du projet et les autres interventions se limiteraient aux seuls centres côtiers urbains. L'alternative du FEM est essentielle à ce projet. En effet, elle tient compte d'un contexte paysager plus large, qui implique différentes utilisations des terres (urbaines, agricoles, forestières, marécageuses, etc.), et se fonde sur une approche holistique de la gestion partagée des ressources naturelles. Elle propose d'atteindre cet objectif pour un coût additionnel de 20,25 millions $EU. Les activités financées par le FEM viseront les domaines d'interventions suivants :

- **Biodiversité** : (BD4)49, en élaborant et mettant en œuvre des plans de gestion et de cogestion des zones écologiquement importantes (telles que les biosphères et les forêts sacrées), ainsi que des activités pilotes qui amélioreront la santé des mangroves au Bénin/Togo. Cela implique un ciblage attentif des zones côtières à haute importance écologique et à risque pour intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages terrestres et marins de production afin de préserver l'intégrité écologique et soutenir durablement les activités économiques liées à la nature (Togo/Bénin). Par ailleurs, le projet contribue indirectement aux domaines d'intervention : *BD1*, par le biais d'activités qui soutiendront l'inscription de la zone de projet Chenal de Gbada dans la liste Ramsar ; *BD2*, par le biais d'activités axées sur la gestion des EEE.
- **Dégradation des terres**: (*LD2*)[50], en adoptant et en reproduisant des pratiques de gestion durable des terres (par exemple, agroforesterie, utilisation d'engrais organiques, techniques améliorées de gestion des sols auxquelles les précédents projets ont donné la priorité, gestion améliorée des basses terres et des parcours)[51] et en introduisant des activités génératrices de revenus qui réduisent la pression subie par les forêts côtières et augmentent la valeur marchande des produits agricoles et forestiers pour améliorer les moyens de subsistance ; (*LD3*)[52], en veillant à ce que les communautés locales adoptent les pratiques de GDT pilotées par les projets précédents et en contribuant à diffuser les meilleures pratiques.
- **Eaux internationales:** (*IW1*)[53], en renforçant les capacités fondamentales et en soutenant l'apprentissage transnational par l'échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière de gestion des problèmes transfrontaliers (par exemple, zones humides au Togo/Bénin, érosion côtière et inondations à Sao Tomé-et-Principe) ainsi que les approches les plus adéquates de la réhabilitation des écosystèmes (par exemple, reconstitution des mangroves au Togo/Bénin) ; (*IW3*)[54], en renforçant les capacités de prévention et de traitement de la pollution due par exemple aux déversements d'hydrocarbures (Bénin) et en investissant dans la reconstitution et la protection des mangroves, améliorant ainsi les zones de frai et de reproduction pour les pêcheries qui dépendent de ces écosystèmes (Togo/Bénin).

28. ***Financement du FEM.*** Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des fonds du FEM par

[49] Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable aux paysages de production/Programme 9 : Gérer l'interface Homme-biodiversité.
[50] Générer des flux durables de services écosystémiques à partir des forêts, y compris des zones arides/Programme 3 : Gestion et réhabilitation du paysage.
[51] Identifiés dans le Projet de gestion intégrée des terres et des catastrophes au Togo.
[52] Réduire les pressions sur les ressources naturelles par la gestion d'utilisations concurrentes des terres dans des paysages plus vastes/Programme 4 : Étendre la gestion durable des terres grâce à l'approche paysagère.
[53] Catalyser la gestion durable des systèmes d'eau transfrontaliers en soutenant la coopération interétatique par le renforcement des capacités de base, la recherche ciblée et l'apprentissage des portefeuilles d'investissement/Programme 1 : Encourager la coopération pour l'utilisation durable des systèmes d'eau transfrontaliers et la croissance économique.
[54] Renforcer la coopération interétatique et catalyser les investissements pour encourager une industrie de la pêche durable, réhabiliter et protéger les habitats côtiers, réduire la pollution côtière et les GEM/Programme 6 : Éviter les pertes et la dégradation des habitats côtiers.

pays, composante et domaine d'intervention[55].

BÉNIN	**IW**	**BD**	**LD**	**Total**
Composante 1	0	0	0	0
Composante 2	2 771 137	527 836	0	3 298 973
Composante 3	3 107 443	613 915	3 961 634	7 682 992
Composante 4	314 080	61 001	211 662	586 743
Total Bénin	**6 192 661**	**1 202 752**	**4 173 295**	**11 568 708**

STP	**IW**	**BD**	**LD**	**Total**
Composante 1	0	0	0	0
Composante 2	715 189	0	0	715 189
Composante 3	431 600	0	0	431 600
Composante 4	0	0	0	0
Total STP	**1 146 789**	**0**	**0**	**1 146 789**

TOGO	**IW**	**BD**	**LD**	**Total**
Composante 1	0	0	0	0
Composante 2	1 380 073	690 037	0	2 070 110
Composante 3	3 453 403	1 726 702	1 908 005	5 018 000
Composante 4	216 322	108 161	119 518	444 000
Total Togo	**3 669 725**	**1 834 862**	**2 027 523**	**7 532 110**

FEM (ensemble des pays)	**IW**	**BD**	**LD**	**Total**
Composante 1	0	0	0	0
Composante 2	4 866 400	1 217 872	0	6 084 272
Composante 3	6 992 446	2 340 617	5 869 639	13 132 592
Composante 4	530 402	169 162	331 179	1 030 743
Total	**11 009 174**	**3 037 615**	**6 200 818**	**20 247 607**

[55] La répartition des fonds par composante diffère de celle présentée à l'étape NPC principalement en raison de la réorganisation des composantes et des activités.

ANNEXE 8 : LOGIQUE RÉGIONALE DU PROGRAMME WACA

PAYS : Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.
Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

Dimension régionale	Exemples illustratifs
Flux environnementaux : La gestion des écosystèmes côtiers est complexe et requiert une planification coordonnée et intégrée des zones humides, de l'utilisation des sols, des côtes et des zones marines.	• Unité régionale de soutien à la mise en œuvre, WACA BAR (gestion, passation des marchés, gestion financière, S&E, développement du leadership, communications) • Comité régional de pilotage • Expert technique et groupes politiques de prise de décisions ayant des externalités régionales positives ou négatives
Innovation et renforcement des capacités : Les pays se heurtent à une mauvaise coordination et à des ressources insuffisantes pour gérer les défis transnationaux, l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources naturelles partagées des littoraux.	• Mise à l'essai et application de nouvelles approches telles que les solutions d'ingénierie souples et dures (ancrées dans la nature ou hybrides), la réinstallation programmée, les instruments de financement visant à lutter contre les phénomènes de l'érosion, l'inondation et la pollution. • Échange régional de connaissances, évaluation et planification pour une transposition des solutions à une plus grande échelle, renforcement mutuel • Harmonisation des politiques et de la réglementation
Solutions transfrontalières (externalités positives ou négatives) : Alors que certaines interventions d'origine anthropique ont un impact exclusivement local, d'autres ont un impact bien plus large. Par exemple, les effets de 30 ans de creusement de l'érosion côtière au niveau du port de Lomé s'étendent sur 50 kilomètres au Bénin voisin.	• Activités visant à gérer l'érosion côtière, l'inondation et la pollution côtière aux niveaux national et transfrontalier • Activités visant à gérer les importants écosystèmes transfrontaliers (zones humides, mangroves, lagunes)
Systèmes d'alerte précoce : La fonction d'alerte précoce est requise en cas de pollution, inondation, raz de marée, migration et flux de populations. La plupart des phénomènes extrêmes touchant les zones côtières en AO proviennent de zones transfrontalières (comme les océans) et pourraient être prédits à partir de modèles régionaux. La réponse face à ces alertes est plus efficace lorsqu'elle est coordonnée entre les différentes zones.	• Recrutement et renforcement des capacités, en vue de développer des pratiques communes et des normes interopérables • Équipement et production de rapports, en vue de profiter d'économies d'échelle et d'équipements communs (entretien facilité) • Échange de connaissances, en vue de partager les meilleures pratiques et enseignements tirés de phénomènes passés (des améliorations sont toujours enregistrées après une catastrophe) • Communication
Observation côtière : Le suivi des tendances des données biophysiques (géomorphologie, végétation, biodiversité, occupation des sols) est essentiel pour la gestion coordonnée régionale des zones côtières, ainsi que la connaissance des	• Recrutement et renforcement des capacités, en vue de développer des pratiques communes et des normes interopérables • Équipement et production de rapports, en vue de profiter d'économies d'échelle et d'équipements

économies d'échelle dans la passation des marchés, et l'examen des analyses de données. Le partage d'informations interopérables est essentiel à la conUGPtion d'une vision commune de la situation.	communs (entretien facilité) • Échange de connaissances, en vue de partager les meilleures pratiques et faciliter le renforcement mutuel, et la communication • Collecte de données, passation des marchés et analyse, en vue de bénéficier d'économies de marché, par exemple lors de l'acheminement d'équipements depuis des endroits isolés
Renforcement de la capacité institutionnelle. Un rapport préliminaire de la Banque mondiale au niveau régional, préparé dans le cadre du programme WACA, suggère qu'aucune institution ne possède à elle seule l'ensemble des capacités ni le mandat requis pour faire face à la gamme de problèmes associés au changement climatique le long de la côte ouest-africaine.	• Assistance technique en faveur de la Convention d'Abidjan (ABC), entre autres organisations régionales, en vue de susciter la participation des pays à la gestion du littoral

ANNEXE 9 : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

PAYS : Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.
Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

Aperçu et principes directeurs

1. La planification de la résilience communautaire pour les zones côtières vise à protéger les vies et les moyens de subsistance des populations pauvres contre les impacts potentiels des changements environnementaux, des risques naturels et du changement climatique. Pour ce faire, l'acquisition d'informations fiables sur les risques et les options, et la connaissance des parties devant y être associées ainsi que des ressources nécessaires en termes de capacités et de financements sont essentielles. En outre, on doit prendre en compte de nombreux éléments, en particulier les questions complexes et profondément enracinées liées aux moyens de subsistance, à la culture et à l'identité de la population.

2. Le projet propose d'élaborer un cadre de planification et de prise de décision dirigé par la communauté en partenariat avec les pays du WACA pour s'assurer que toutes les options de gestion des risques[56] ou d'adaptation, y compris la réinstallation programmée par suite d'éventuels changements climatiques, sont centrées sur les personnes et les pauvres, et que la prise de décision est sous la responsabilité des communautés. La décision de réinstallation, prise par les communautés, devra se conformer à la législation nationale et aux exigences de garanties du GBM ou d'autres donateurs.

3. Plutôt que de fournir des instructions prescriptives, le cadre a pour rôle d'aider les différentes parties prenantes à obtenir toutes les informations nécessaires pour identifier les options et prendre des décisions, à examiner les questions indispensables concernant les parties à impliquer, et à évaluer et identifier les ressources nécessaires. Le cadre fournit une feuille de route générale pour le processus et s'adapte ensuite aux contextes spécifiques des pays.

4. Pour garantir les meilleures chances de réussite, et quelle que soit la voie choisie, il est essentiel d'assurer la participation significative des communautés au processus décisionnel, défini comme suit :

- Axé sur les personnes et les pauvres, et où les communautés mènent le processus de prise de décision ;
- Transparent, avec des mécanismes de responsabilité intégrés au processus ;
- Ancré dans une vision à long terme d'un développement inclusif et résilient au changement climatique.

<u>Les activités financées dans le cadre du projet :</u>

5. Les activités spécifiques financées par le projet peuvent inclure des activités de sensibilisation ciblant les populations à risque; évaluations participatives des risques; un dialogue sur les changements environnementaux subis par la communauté; des ateliers sur les risques perçus imminents liés au changement climatique (tels que l'élévation du niveau de la mer et des niveaux de précipitations plus élevés) et les options d'adaptation respectives, en tant que base des risques

[56] Les activités de gestion des risques comprennent la création et/ou le renforcement des structures nationales de gestion des risques de catastrophe dans les pays bénéficiaires, les services d'alerte précoce fournis par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux, les mécanismes locaux de communication et de transmission des alertes précoces et les activités de préparation aux catastrophes naturelles.

futurs attendus et des mesures d'adaptation à long terme; dialogue sur la nécessité éventuelle d'un réinstallation planifiée des communautés à haut risque; élaborer un processus participatif pour la planification de la réinstallation et la prise de décision; la mise en place d'un suivi socio-environnemental pour la mise en œuvre des décisions de réinstallation; des exercices participatifs qui permettent aux communautés d'envisager l'avenir.

6. Dans certains cas, le projet peut fournir un financement pour faciliter la réinstallation planifiée de personnes à risque élevé dans certains points chauds de la zone du projet et qui doivent quitter leur lieu de résidence actuel et /ou travail en raison des inondations côtières persistantes ou de l'érosion. Si le projet finance la mise en œuvre d'une telle réinstallation planifiée, il conviendra de prendre en compte les risques et les impacts sociaux potentiels de telles interventions, conformément à la politique de sauvegarde OP 4.12, Réinstallation involontaire. Cependant, le projet ne financera aucune dépense liée aux coûts d'acquisition de terrains liés aux activités à exécuter dans le cadre du projet, ni des paiements en espèces à titre de compensation ou d'autres paiements en espèces au titre de l'assistance due à une personne relocalisée dans le cadre du projet

Données requises pour la prise de décision :

Profil de risque

7. Pour décider des options à soutenir pour une population côtière vivant dans des zones à risque, une compréhension de l'état actuel et futur de l'environnement dans et autour de la communauté est nécessaire, notamment en ce qui concerne les problèmes tels que l'érosion côtière et ses impacts à long terme, l'effet du développement dans et autour de la communauté sur sa sécurité et son bien-être, et les changements futurs dus au changement climatique et à l'exposition aux risques naturels. De même, il est essentiel de comprendre la dynamique sociale d'une communauté, en plus de l'économie politique de certaines décisions. De nombreux outils et ressources pour recueillir les informations peuvent aider à évaluer l'ampleur de la question (c.-à-d., le nombre de communautés touchées et leur emplacement) ; à savoir qui est touché, et comment ; et à connaître les risques sociaux et politiques potentiels impliqués. Le profil de risque est également lié aux plans spatiaux généraux de la zone, car les plans d'occupation des sols, les régimes fonciers et la disponibilité des terres auront une grande influence sur la décision de réinstallation. Si la communauté veut se réinstaller ailleurs, la disponibilité des terres facilement accessibles et de bonne qualité est la première condition préalable à toute planification de réinstallation.

Parties prenantes

8. Au rang des parties prenantes impliquées dans la prise de décision et la mise en œuvre figurent les ménages affectés et les gouvernements locaux et nationaux, ainsi que les prestataires de services, le secteur privé, les donateurs, les agences des Nations Unies, les communautés voisines ou même les pays voisins. Les ménages affectés, de par le fait qu'ils sont confrontés aux risques directs et aux conséquences liés à l'érosion côtière et au changement climatique, devraient prendre la décision sur les options d'adaptation. Les autorités locales et nationales doivent être impliquées, car elles peuvent aider les communautés à élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques et à veiller à ce qu'ils soient intégrés dans les stratégies de développement au niveau municipal/national. Elles doivent également être impliquées dans le processus de mise en œuvre.

9. Tous les acteurs, directement affectés ou non, mais susceptibles de contribuer à l'élaboration de solutions par des ressources techniques ou financières utiles devraient être activement impliqués. En outre, les jeux de pouvoir entre les différentes parties prenantes et au sein même des communautés doivent être considérés pour éviter de créer ou d'exacerber les tensions sociales ou les conflits.

Ressources

10. Faciliter ce type de prise de décision nécessite la volonté politique et l'engagement du

gouvernement à travailler en partenariat avec les communautés et autres parties prenantes pour identifier et planifier les options afin de faire face aux risques croissants et au changement climatique. Cette initiative novatrice connait peu de précédents dans le monde, en particulier en ce qui concerne le processus de réinstallation programmée, puisqu'aucun cadre légal ou institutionnel n'existe pour le soutenir. Les agences gouvernementales aux niveaux national, étatique et local manquent souvent des capacités techniques et des ressources financières pour planifier et mettre en œuvre des processus de réinstallation, ou même pour fournir une assistance sur place pour améliorer la résilience des communautés touchées par le changement climatique. Le renforcement des capacités du personnel clé des ministères et organismes compétents est nécessaire afin de soutenir les communautés souhaitant explorer des options d'adaptation. Cette action ciblerait les autorités et les agences à différents niveaux, par une évaluation socio-économique et environnementale et un suivi des domaines pertinents, afin qu'ils puissent comprendre les différents facteurs contribuant au profil de risque des communautés qu'ils veulent aider. Les bailleurs de fonds, tels que le GBM, peuvent fournir une assistance pour planifier et mettre en œuvre des plans de réinstallation conformément à leurs propres exigences dans le domaine de la protection. Enfin, en sus de la compréhension commune des risques et de l'identification des stratégies de gestion des risques, s'engager régulièrement auprès des communautés touchées afin de les sensibiliser aux risques climatiques dans les zones côtières peut aider à identifier leurs besoins et leurs préoccupations.

11. Les défis d'un gouvernement par rapport à ces processus comprennent : la recherche de sites de réinstallation appropriés, l'adoption de mesures permettant aux personnes affectées de maintenir ou de restaurer leurs moyens de subsistance, et la création d'une relation de confiance avec les communautés affectées et les hôtes pour réduire les conflits sociaux. Une réinstallation dans de nouveaux sites qui seraient mal conçus, pourvus d'une infrastructure inadéquate, sans accès aux services et aux moyens de subsistance, entraînerait une augmentation de la pauvreté, une aliénation culturelle et un sentiment d'appartenance perdu, ainsi qu'un retour de la population vers le lieu quitté.

12. L'estimation des coûts d'un programme d'adaptation in situ ou de réinstallation programmée doit prendre en compte les frais liés à un environnement bâti (logement, infrastructure, services de base), en plus de ceux concernant des aspects moins tangibles mais critiques, comme la gouvernance, les moyens de subsistance et l'engagement des citoyens (approche participative continue, formation et développement des compétences, interventions potentielles dans les filets de sécurité, soutien aux moyens de subsistance, activités communautaires). Étant donné le niveau élevé des coûts de planification et de mise en œuvre de tels programmes, les gouvernements pourraient chercher des fonds de diverses sources. Le secteur privé pourrait, par exemple, contribuer à la construction d'infrastructures. Une partie du processus de planification consiste à s'assurer que le budget comprend tous les éléments nécessaires d'un programme de réinstallation.

13. Une fois qu'un gouvernement, conjointement avec la population concernée, a pu rassembler et traiter les types d'informations mentionnés ci-dessus, différentes voies sont possibles pour s'adapter aux changements environnementaux et climatiques. Les voies décrites ci-dessous pourraient être utilisées combinées ou seules, selon le contexte et le choix de la population. Toutefois, et à ce stade, ce projet propose uniquement le soutien au dialogue et au processus décisionnel concernant les options d'adaptation, et non la mise en œuvre et les travaux liés aux options décrites ci-dessous.

Voies potentielles

Adaptation in situ

14. L'adaptation in situ fait référence aux actions qui permettent aux communautés de demeurer dans leur habitat, en gardant un niveau de bien-être satisfaisant malgré les changements environnementaux et climatiques. Naturellement, la plupart du temps, la préférence irait à l'adaptation in situ, puisque les moyens de subsistance, la culture et le sens profond de l'identité sont profondément liés à la terre et aux communautés bâties. En fait, les personnes démunies n'ont souvent d'autre choix

que de s'installer dans des zones très exposées et ils développent leurs propres mécanismes d'adaptation face à un risque plus élevé. Toutefois, l'adaptation a ses limites : elle peut réduire les impacts des événements extrêmes et changer les tendances, mais ne peut pas les réduire à néant. Mettre en œuvre des mesures de protection structurelle telles que des murets ou des digues peut donner l'illusion d'une certaine sécurité, et conduire à de nouvelles activités de peuplement et à un risque accru à plus long terme. L'adaptation in situ nécessite donc de connaître la viabilité des mesures jusqu'au point critique où il est impossible de rester. Dans ce dernier cas, toute planification et budgétisation effectuée pour la réinstallation doit également tenir compte de l'opinion changeante de certains qui peuvent finalement opter pour une réinstallation, ou d'autres, qui choisiraient le programme de réinstallation, seulement lorsqu'il est devenu impossible de rester. D'autres points sont à considérer lors du soutien de l'adaptation in situ : (i) comment empêcher la poursuite de la croissance des zones à haut risque ; (ii) comment créer des facteurs encourageant le programme d'auto-réinstallation ou de réinstallation programmée ; (iii) comment éviter de « piéger » les personnes dans leurs lieux d'habitation, en leur ayant permis de rester alors que les conditions sont devenues insupportables.

15. Veiller à ce que les nouveaux aménagements soient effectués dans des zones sûres ou faciles à protéger, en adoptant des règlements sur l'utilisation des terres avec une prise en compte des risques ; Cependant, leur application constitue un obstacle majeur dans la plupart des pays. En outre, cette réglementation a parfois des conséquences négatives involontaires sur les ménages les plus pauvres. Enfin, le gouvernement devrait compléter les cartes, qui ne présentent que les zones à risques d'inondations, en y ajoutant les zones de sécurité et en les superposant avec des cartes des zones sous-développées au fort potentiel, ce qui aiderait à attirer de futurs investissements du gouvernement ou du secteur privé[57].

16. Les mesures de gestion des risques de catastrophe pour la réduction des pertes peuvent aider les communautés ayant opté pour l'adaptation in situ. Elles comprennent, entre autres : le développement de systèmes d'alerte précoce des événements extrêmes pour que les personnes puissent s'organiser ; l'amélioration des prévisions météorologiques et la communication sur les risques et les mesures de protection ; l'investissement dans la préparation aux situations d'urgence ; la construction de structures plus résilientes aux impacts des conditions météorologiques extrêmes ; l'investissement dans des infrastructures permettant de contrôler les impacts des catastrophes (construction de murs de stabilisation / de soutènement, digues, amélioration des canaux de drainage, élévation des niveaux de remblai).

Encourager l'auto-réinstallation

17. Encourager les personnes à quitter les zones dangereuses pour se réinstaller peut également nécessiter de passer d'un discours axé sur le changement climatique à un discours mettant en valeur un meilleur accès aux services et à de meilleures opportunités économiques, en particulier, si un programme de restauration est en place permettant à la communauté affectée d'accroître sa résilience et de réduire sa vulnérabilité. Offrir aux communautés de meilleures conditions de vie et les accompagner dans ce processus s'est avéré efficace pour les inciter à se relocaliser. Cependant, malgré les dangers qui leur sont exposés, il se peut que les communautés soient trop attachées à leur milieu pour partir ou qu'elles retournent dans la zone touchée après la réinstallation. Un tel risque dépend aussi de la démographie et du niveau de compréhension des risques. En outre, un fossé générationnel entre les populations plus âgées et plus jeunes peut également affecter la perception des besoins de migration /de relocalisation induits par le changement climatique. Les jeunes, par exemple, auront tendance à aller là où existent des possibilités d'emploi, tandis que les membres plus âgés de la communauté, pour des raisons culturelles et pour conserver leurs moyens de subsistance et leurs traditions[58], seront plus

attachés à leurs terres, et donc plus difficiles à convaincre.

18. Les facteurs d'attraction tels que les moyens de subsistance, la disponibilité des infrastructures socioéconomiques et l'accès aux services peuvent encourager les populations à s'auto-réinstaller, Cependant les gouvernements doivent fournir une planification et un investissement importants, notamment l'application des normes de construction et le développement de pôles de croissance.

Programme de réinstallation programmée à la suite de changements climatiques

19. La réinstallation de communautés entières est un processus très complexe qui a des répercussions importantes sur la population. La réinstallation est intrinsèquement une expérience extrêmement perturbatrice qui bouleverse les routines normales de la vie. Elle peut briser le tissu social d'une communauté, sans parler de son impact négatif sur les moyens de subsistance. Cependant, si elle est planifiée et exécutée avec soin, en collaboration avec les communautés touchées par le processus, elle peut faire partie de plans de développement inclusifs et résilients au changement climatique. La réinstallation programmée doit être un processus centré sur les personnes et faire partie intégrante de la planification nationale de la résilience ou de la stratégie de gestion des risques de catastrophe. La réinstallation est un processus qui fonctionne mieux lorsque les personnes en voient les avantages, demandent ce type d'intervention, ou sont informées des risques de rester dans un endroit extrêmement vulnérable.

20. La réinstallation programmée ne consiste pas seulement à déplacer des personnes vers des zones plus sûres, d'autres activités sont cruciales, notamment fournir des infrastructures et des services dans le nouvel emplacement, et offrir la possibilité de poursuivre les mêmes activités de subsistance ou de nouvelles activités. En outre, transformer les nouvelles zones en centres de croissance pour l'expansion et le développement futurs, attirerait d'autres personnes à s'y installer également.

21. La réinstallation est processus difficile et perturbateur, et certaines personnes tentent de revenir dans la zone qu'ils ont quittée, ou bien de nouvelles familles essayent d'emménager dans les zones abandonnées. La prévention du retour ou de l'installation de nouvelles personnes dans ces zones vulnérables fait partie intégrante de la stratégie de gestion des risques qui comprend : La démolition de toutes les structures de l'ancienne zone afin d'empêcher les populations d'y revenir ou d'autres d'y emménager ; une mesure interdisant toute construction dans la zone et sa mise en application, et la surveillance communautaire de la zone. Après la décision de réinstallation, la communauté peut par exemple participer à la protection de la zone côtière afin d'éviter qu'elle soit réoccupée. Il serait avantageux, dans la mesure du possible, de maintenir la zone en tant qu'espace communautaire ou de loisirs. L'infrastructure sociale et le petit commerce sans habitation permanente pourraient également être encouragés pour permettre à la communauté de continuer à profiter de la zone côtière, tout en évitant les risques inhérents à y vivre. Si la nouvelle zone de réinstallation est éloignée, des liaisons de transport (telles que des sentiers ou des routes) devraient assurer un accès continu aux ressources marines pour la pêche, le tourisme et d'autres moyens de subsistance côtiers.

ANNEXE 10 : MAXIMISER LES FINANCEMENTS AU DÉVELOPPEMENT

PAYS : Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.
Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

1. Le projet appliquera l'approche « Maximiser les financements à l'appui du développement » de la Banque pour son impact sur les ressources publiques limitées. La mobilisation se fera d'abord au niveau des financements commerciaux, grâce à des réformes en amont, le cas échéant, pour remédier aux défaillances du marché et autres contraintes aux investissements du secteur privé au niveau des pays et des secteurs. Là où les risques resteront élevés, la priorité sera d'appliquer des garanties et des instruments de partage des risques. Les différentes options de financement disponibles pour développer les opérations de Financement de projets d'investissement sont présentées ci-dessous.

2. Les levées de fond de financement commercial par le gouvernement/secteur public. En guise d'alternative aux prêts traditionnels, la Banque propose de soutenir ses clients dans leurs efforts de financement commercial. En effet, dans le cas où il y ait une insuffisance de solvabilité de la part d'un gouvernement/des entreprises d'un État pour accéder à un financement commercial compétitif, la Banque peut lui offrir son soutien, en recommandant des réformes des politiques par pays/secteur, et en renforçant ses/leurs capacités institutionnelles. Cette aide préliminaire consiste en une assistance technique (AT) visant à aider les gouvernements/les entreprises des États à commercialiser des projets bien structurés et bancables. Une fois ces réformes mises en œuvre, et sur la base de cette AT, la Banque fournit des instruments d'atténuation des risques aidant le gouvernement/les entreprises d'État à accéder à un financement commercial à des conditions attrayantes. Enfin, la Banque offre des garanties partielles de prêt/caution pour couvrir le risque de crédit de l'emprunteur. Par ce biais, la Banque effectue des financements commerciaux qui n'auraient pu être mobilisés autrement.

3. Par ces garanties partielles de prêt/caution, la Banque mobilise ses ressources pour obtenir des financements commerciaux. Par exemple, une garantie bancaire peut avoir une valeur nominale de 40 à 60 % du montant total du financement commercial levé. Une garantie de 40 à 60 millions $EU suffit à obtenir jusqu'à 100 millions $EU sur le marché commercial. Pour les clients de l'IDA de la Banque, une incitation « interne » supplémentaire à utiliser des garanties plutôt que des prêts/crédits directs est constituée par le fait que 25 % seulement de la valeur de la garantie est comptabilisée dans l'allocation pays (pour les clients de la BIRD, d'autres contraintes peuvent s'appliquer). Par conséquent, l'utilisation d'une garantie de l'IDA de 60 millions $EU pour obtenir jusqu'à 100 millions $EU ne nécessite que 15 millions $EU de l'allocation pays (25 % de 60 millions $EU). Dans ce cas précis, l'allocation pays est multipliée par 6,7 (100 millions $EU collectés avec 15 millions $EU).

4. Pour les opérations de financement de projets d'investissement, une garantie de prêt peut également être utilisée pour aider une entreprise d'État à lever des financements commerciaux à des conditions qui autrement n'auraient pas été disponibles (durée plus longue, taux d'intérêt plus bas).Dans ces cas, l'équipe de la Banque a veillé à ce que le gouvernement/les entreprises publiques puissent rembourser leurs dettes et soient financièrement viables (ou que des mesures suffisantes aient été prises pour assurer leur viabilité financière future – voir les exemples ci-dessous).

Exemples récents
Pakistan : Garantie de prêt de 350 millions $EU à la Pakistan Water and Power Development Authority (WAPDA) pour le projet hydroélectrique DASU (garantie d'IDA de 210 millions de dollars US)
Kenya : Refinancement de 500 millions $EU pour Kenya Power and Lighting Company (KPLC) (garantie de l'IDA de 200 millions $EU)

FINANCEMENT DE PROJET PAR LE SECTEUR PRIVÉ

5. L'implication du secteur privé dans le développement, le financement et l'exploitation d'un projet rentable permet l'optimisation des ressources publiques limitées et leur allocation à d'autres projets/secteurs qui ne sont pas commercialement viables/finançables. Là encore, une assistance technique préliminaire est généralement nécessaire pour aider les gouvernements à commercialiser des projets bien structurés et bancables[59].

6. La Banque peut, par exemple, soutenir un projet développé par le secteur privé en atténuant le risque d'une contrepartie publique (entreprise d'État ou gouvernement). Des exemples de ce type de projets incluent les producteurs indépendants d'énergie (PIE) vendant de l'énergie aux acheteurs publics, mais travaillant pour toute opération où les paiements sont dus par le gouvernement/entreprise d'État à un investisseur privé, et directement liés à la viabilité du projet. Pour atténuer le risque du non-respect de l'obligation contractuelle de paiement par l'acheteur public, la Banque peut fournir une garantie de paiement au projet. En améliorant la solvabilité de l'acheteur public, la Banque fournit le niveau de confort nécessaire à l'investisseur privé et à ses prêteurs pour financer le projet.

7. En plus de ces garanties de paiement, et dans le cadre d'un projet privé, la Banque peut offrir des garanties de prêts protégeant les prêteurs commerciaux contre des cas de défaillance causés par le gouvernement ou l'acheteur public. Ces garanties permettent aux prêteurs commerciaux de prolonger l'échéance ou le volume des prêts consentis et de réduire le taux d'intérêt qu'ils demandent. Ces économies grâce à l'amélioration des conditions de prêt peuvent alors se traduire par une réduction des coûts globaux du projet, et donc avoir un impact sur les acheteurs publics et le public en général.

Exemples récents :
Argentine : *3,2 milliards $EU de PIE en énergie renouvelable (garantie de paiement de la BIRD de 480 millions $EU)*
Zambie : *PIE solaire de 60 millions $EU (garantie de paiement de l'IDA de 3,5 millions $EU)*
Ghana : *Projet gazier Sankofa de 8,0 milliards $EU (garantie de paiement de l'IDA de 500 millions $EU)*
Nigeria : *PIE thermique de 900 millions $EU (garanties combinées de prêt et de paiement de la BIRD de 275 millions $EU)*

L'OBLIGATION BLEUE

8. Avec la raréfaction des ressources financières publiques et des capitaux pouvant être investis, couplée aux impacts négatifs du changement climatique sur les zones côtières, il est de plus en plus crucial d'inciter les pays à adopter une approche transformatrice pour catalyser les investissements, en leur donnant la possibilité d'adopter des voies de développement plus inclusives et durables. Plus de 50 milliards $EU de financement par emprunt ont été accordés aux émetteurs sur le marché de l'obligation verte pour financer des projets ayant des retombées positives sur l'environnement et/ou le climat. Ce marché a été alimenté par une base d'investisseurs importante et croissante dont la mission était d'investir dans des propositions d'investissement saines qui offraient également de clairs avantages sociaux et environnementaux. L'émission sur ce marché est guidée par les principes de l'obligation verte, alignés sur les meilleures pratiques, et mettant l'accent sur l'importance d'allouer des fonds aux projets admissibles, de suivre les produits et de fournir des rapports périodiques sur leur utilisation.

9. Suivant l'initiative récente des Seychelles d'émettre la toute première Obligation bleue d'un montant de 15 millions $EU, afin de soutenir la planification spatiale marine et le plan de gestion des

[59] Un financement provenant du Fonds mondial pour l'infrastructure (GIF) pourrait ainsi être envisagé pour aider à l'assistance préparatoire en amont. *www.globalinfrafacility.org*

pêches du plateau de Mahé pour le développement durable de l'économie bleue du pays, le programme WACA adoptera une approche similaire. Axée sur l'investissement dans la protection et la gestion côtières, cette approche générera des revenus et des emplois pour les industries côtières, y compris la pêche et le tourisme, et d'autres avantages tels que la gestion de la pollution et la protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes et les inondations côtières, et contribuera à l'amélioration des moyens de subsistance.

10. Le projet s'appuiera sur le financement de l'IDA et les subventions du FEM et intensifiera ses efforts pour attirer les investisseurs souverains et sous-souverains qui soutiennent des projets ayant des impacts positifs sur l'environnement et intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement.

11. Compte tenu de la nature régionale du projet, la mise en marché de l'Obligation bleue se fera par le biais d'une entité régionale, dotée du capital politique nécessaire et de la responsabilité régionale partagée, qui jouera le rôle d'« arrangeur de marché »

12. Les entités possibles comprennent l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque ouest-africaine de développement et la Banque africaine de développement.

13. L'équipe de la Banque mondiale fournira une assistance technique à l'entité régionale désignée et aux pays participants du projet WACA. Elle comprendra : la conduite d'un dialogue avec l'entité régionale désignée, et les investisseurs, la sensibilisation du marché pour s'assurer de jeter les bases d'un environnement favorable compatible avec les objectifs du projet ; un soutien direct à la conception de l'Obligation bleue, y compris la coordination des engagements de l'IDA, la contribution du FEM et, éventuellement, l'amélioration du crédit ; et la documentation de la transaction impliquant la coordination des équipes juridiques de l'arrangeur et du client.

ANNEXE 11 : LA GÉOMORPHOLOGIE DE LA ZONE CÔTIÈRE

PAYS : Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.
Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

« La rivière de sable de l'Afrique de l'Ouest »

1. En 2016, la Banque mondiale a conclu l'étude « Interventions anthropiques et impacts du changement climatique sur la rivière de sable côtière d'Afrique de l'Ouest - Une évaluation quantitative préliminaire » [60]. L'objectif était de développer sur la base d'un cadre de modélisation numérique un bilan sédimentaire quantitatif et cohérent à grande échelle du système côtier ouest-africain (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin). L'étude a fourni des informations quantitatives sur le transport des sédiments le long des côtes. En outre, le cadre de modélisation a été utilisé pour fournir des estimations des effets des principales interventions anthropiques et du changement climatique (c.-à-d. l'élévation du niveau de la mer, les changements du climat des vagues, ainsi que les précipitations et la température dans les bassins fluviaux) sur le transport des sédiments le long des côtes et les changements du littoral.

2. La barrière côtière de l'Afrique de l'Ouest est maintenue par un important transport de sable sur la côte, qui peut être comparé à une « rivière de sable ». Ce sable provient des rivières et des grands dépôts de sable côtiers. Cependant, actuellement, une grande partie du sable fluvial est retenu derrière les barrages des rivières et/ou interrompu par les jetées portuaires et en conséquence, la barrière côtière sableuse s'érode ; les taux de recul les plus élevés (de l'ordre de 10 m/an ou plus) se produisent près des embouchures des rivières et des jetées portuaires, dans les zones les plus urbanisées. En outre, l'élévation du niveau de la mer accentue le recul des côtes et risque de devenir le principal facteur du recul du littoral d'ici la fin du siècle. Si aucune mesure de contrôle de l'érosion n'est prise, une rupture de la barrière côtière se produira.

3. L'étude a montré comme certaines interventions anthropiques ont eu des effets majeurs sur le bilan sédimentaire à grande échelle et les changements de littoral qui en résultent. À titre d'exemple, l'impact du port de Lomé au Togo s'étend sur plus de 50 kilomètres, donc au-delà de la frontière entre le Togo et le Bénin. De grandes quantités de sédiments sont également retenus derrière les barrages. Le système de modélisation a montré que, si ces sédiments venaient à être libérés, cela favoriserait l'accumulation de sédiments sur la côte, jusqu'à plusieurs mètres par an. L'exemple de la Volta est probant puisque jusqu'à la construction des barrages fluviaux (par exemple le barrage d'Akosombo), il transportait les plus fortes charges de sédiments sur la côte.

4. Les effets des principaux ports sur l'érosion côtière seront du même ordre de grandeur que l'effet de l'élévation du niveau de la mer, si l'on considère les scénarios d'élévation du niveau de la mer inférieurs (un scénario de voies de concentration représentatives (RCP) de 4.5). Cependant, si l'on considère les plus grands scénarios d'élévation du niveau de la mer prévus (c'est-à-dire un scénario RCP de 8.5), ils pourraient annuler l'effet des interventions anthropiques d'ici la fin du siècle. Bien entendu, tout dépend de l'état actuel de l'élévation du niveau de la mer, ainsi que des conséquences possibles des nouvelles structures installées le long de la côte et des bassins fluviaux, qui pourrait entraîner une érosion supplémentaire.

5. Les changements possibles dans l'état des vagues en haute mer induites par le changement climatique (hauteur des vagues et direction des vagues) peuvent modifier les gradients du transport

[60] Giardino Alessio, Schrijvershof Reinier, Brière Christophe, Nederhoff Kees, Tonnon Pieter Koen, Caires Sofia, 2017. Human Interventions and Climate Change Impacts on the West African Coastal Sand River. Banque mondiale, Washington, DC.

côtier, et provoquer une réaction (accumulation ou érosion locale) du rivage de 1à 2 m/an Enfin, les modifications possibles dans les bassins hydrographiques liés au changement climatique (par exemple les changements dans les précipitations ou la température) se traduiront par des changements localisés sur le littoral.

6. L'étude a clairement mis en évidence l'interdépendance de différentes interventions, le long des rivières ou sur la côte, sur le bilan sédimentaire global. Ces effets n'ont pas de limites géographiques et, vu la gravité des problèmes actuels d'érosion côtière dans la région, un plan de gestion des sédiments à grande échelle doit absolument être mis en place dans toute la région, particulièrement compte tenu des nouveaux développements infrastructurels prévus dans la région, et afin de ne pas aggraver la situation actuelle déjà critique.

Vers un plan de gestion des sédiments côtiers pour l'Afrique de l'Ouest

7. Au fur et à mesure que les pays se regroupent sous l'égide de la WACA et se rendent compte des effets négatifs qu'entraînent les ports, les barrages, les mines de sable, et les infrastructures pétrolières et gazières, un plan régional de gestion des sédiments, assorti de plans d'action nationaux, devra être développé.

8. La mise en œuvre d'un tel plan impliquerait un effort coordonné entre les parties prenantes pour établir, maintenir, évaluer et mettre en œuvre des recommandations concernant la sédimentation. Par exemple, elles pourraient inclure la poursuite des activités existantes, telles que le dragage en cours et les efforts opportunistes de restauration de plage ; des propositions de projets entièrement nouvelles ; ou des processus de planification nécessitant des fonds supplémentaires, des ressources anthropiques et des études de faisabilité complémentaires. D'un point de vue régional, le plan régional de sédimentation offrirait de nombreux avantages potentiels grâce à la coordination des parties prenantes et à la collaboration entre les diverses instances.

9. La mise en œuvre d'un plan de sédimentation fournirait aux parties prenantes locales des stratégies pour la gestion, la politique et l'orientation de la zone côtière. Il aiderait à restaurer, préserver et maintenir les plages côtières et d'autres zones critiques. Il encouragerait également les loisirs et le tourisme, améliorerait la sécurité et l'accès du public, et reconstituerait les habitats sableux côtiers. Une analyse économique appropriée permettrait d'identifier des solutions rentables pour la restauration des zones touchées par l'érosion. L'aboutissement du plan de sédimentation serait la gestion durable des investissements futurs, l'expansion urbaine et les projets d'infrastructure.

ANNEXE 12: CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

